



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











OEUVRES  
DE  
JEAN RACINE.

---

TOME QUATRIEME.



Volume de 265 pages, grand papier fin, imprimé en pluviose, au ix, avec pareil nombre de clichés. Le cliché est une planche de métal à caractères saillants, estampée par un seul coup de sa matrice.

The logo consists of the text "Verhan et Compagnie" written in a cursive, handwritten-style font. The text is enclosed within a hand-drawn, slightly irregular oval border.

OEUVRES  
DE  
JEAN RACINE.

TOME QUATRIÈME.

9961

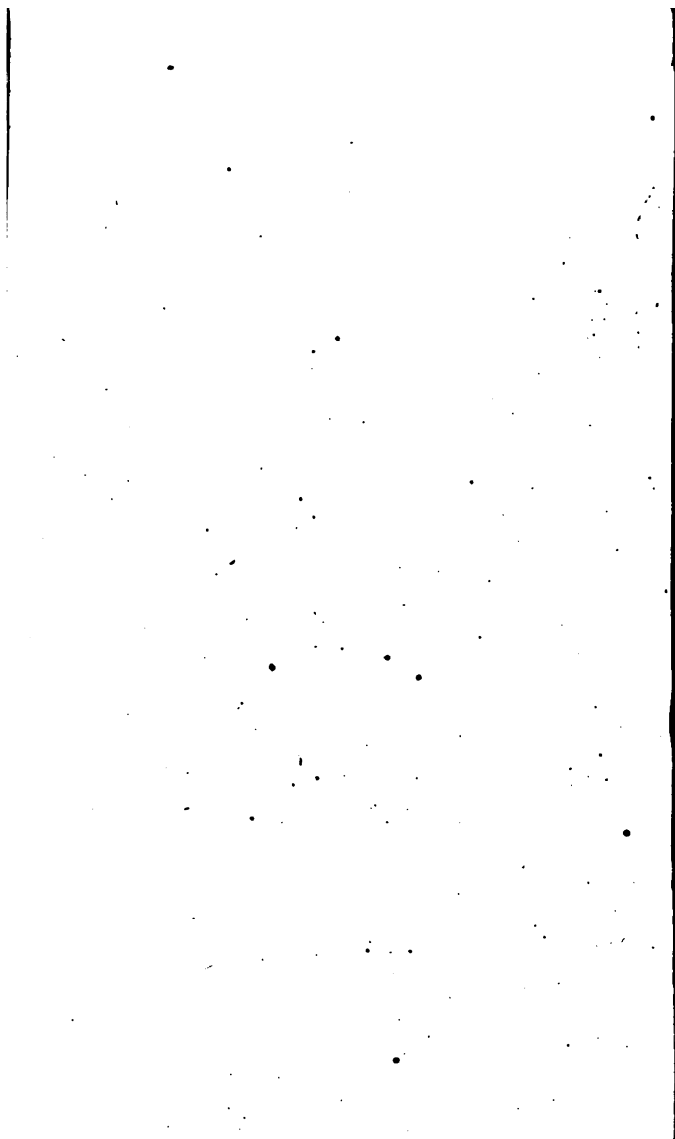
ÉDITION STÉRÉOTYPE.



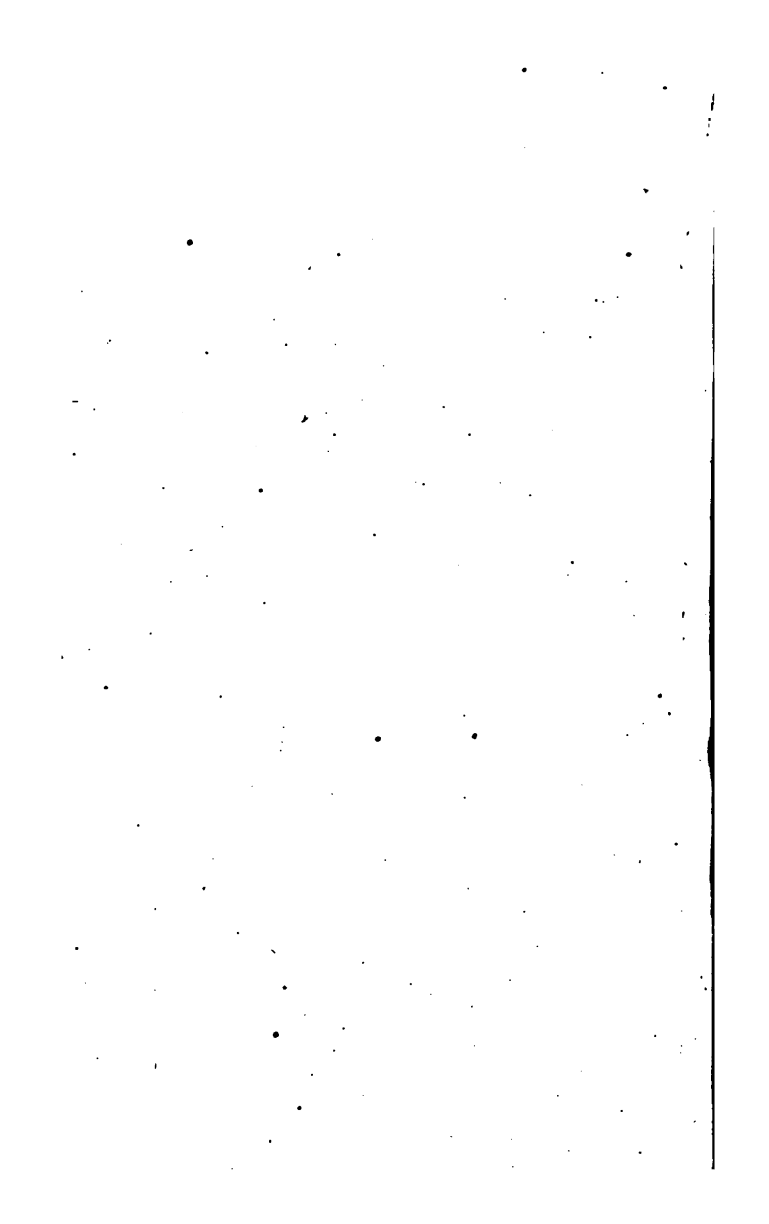
A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE DE L. E. HERHAN.

IX. — 1801.

Es.



**OEUVRES**  
**DIVERSES**  
**EN VERS ET EN PROSE.**



---

---

# OEUVRES

## DIVERSES

EN VERS ET EN PROSE.

---

LA NYMPHE DE LA SEINE

A LA REINE.

O D E.

GRANDE REINE, de qui les charmes  
S'assujettissent tous les cœurs,  
Et, de nos discordes vainqueurs,  
Pour jamais ont tari nos larmes ;  
Princesse, qui voyez soupirer dans vos fers  
Un roi qui de son nom remplit tout l'univers,  
Et, faisant son destin, faites celui du monde,  
Régnez, belle THÉRÈSE, en ces aimables lieux  
Qu'arrose le cours de mon onde,  
Et que doit éclairer le feu de vos beaux yeux.

Je suis la nymphe de la Seine ;  
C'est moi dont les illustres bords  
Doivent posséder les trésors  
Qui rendoient l'Espagne si vaine.  
Ils sont des plus grands rois l'agréable séjour ;  
Ils le sont des plaisirs, ils le sont de l'amour ;  
Il n'est rien de si doux que l'air qu'on y respire :  
Je reçois les tributs de cent fleuves divers ;  
Mais de couler sous votre empire,  
C'est plus que de régner sur l'empire des mers.

Oh ! que bientôt sur mon rivage  
 On verra luire de beaux jours !  
 Oh ! combien de nouveaux Amours  
 Me viennent des rives du Tage !  
 Que de nouvelles fleurs vont naître sous vos pas !  
 Que je vois après vous de grâces et d'appas  
 Qui s'en vont amener une saison nouvelle !  
 L'air sera toujours calme et le ciel toujours clair ;  
 Et près d'une saison si belle  
 L'âge d'or seroit pris pour un siècle de fer.

Oh ! qu'après de rudes tempêtes  
 Il est agréable de voir  
 Que les Aquilons, sans pouvoir,  
 N'osent plus gronder sur nos têtes !  
 Que le repos est doux après de longs travaux !  
 Qu'on aime le plaisir qui suit beaucoup de maux !  
 Qu'après un long hiver le printemps a de charmes !  
 Aussi, quoique ma joie excède mes souhaits,  
 Qui n'auroit point senti d'alarmes  
 Pourroit-il bien juger des douceurs de la paix ?

J'avois perdu toute espérance,  
 Tant chacun croyoit mal-aisé  
 Que jamais le ciel appaisé  
 Dût rendre le calme à la France :  
 Mes champs avoient perdu leurs moissons et leurs  
 fleurs ;  
 Je roulois dans mon sein moins de flots que de pleurs ;  
 La tristesse et l'effroi dominoient sur mes rives :  
 Chaque jour m'apportoit quelques malheurs nou-  
 veaux ;  
 Mes nymphes pâles et craintives  
 A peine s'assuroient dans le fond de mes eaux.  
 De tant de malheurs affligée,

Je parus un jour sur mes bords ,  
 Pensant aux funestes discords  
 Qui m'ont si long-temps outragée ;  
 Lorsque d'un vol soudain je vis fondre des cieus  
 Amour , qui me flattant de la voix et des yeux :  
 Triste nymphe , dit-il , ne te mets plus en peine ;  
 Je te prépare un sort si charmant et si doux ,  
 Que bientôt je veux que la Seine  
 Rende tout l'univers de sa gloire jaloux .

Je t'amene , après tant d'années ,  
 Une paix de qui les douteurs  
 Sans aucun mélange de pleurs  
 Feront couler tes destinées .  
 Mais ce qui doit passer tes plus hardis souhaits ,  
 Une reine viendra , sur les pas de la paix ,  
 Comme on voit le soleil marcher après l'aurore .  
 Des rives du couchant elle prendra son cours ;  
 Et cet astre surpasse encore  
 Celui quel'orient voit naître tous les jours .

Non que j'ignore la vaillance  
 Et les miracles de ton roi ;  
 Et que , dans ce commun effroi ,  
 Je doive craindre pour la France .  
 Je sais qu'il ne se plaît qu'au milieu des hasards ;  
 Que livrer des combats et forcer des remparts  
 Sont de ses jeunes ans les délices suprêmes :  
 Je sais tout ce qu'a fait son bras victorieux ;  
 Et que plusieurs de nos dieux mêmes  
 Par de moindres exploits ont mérité les cieus .

Mais c'est trop peu pour son courage  
 De tous ces exploits inouis :  
 Il faut désormais que Louis  
 Entreprene un plus grand ouvrage .



Il n'a que trop tenté le hasard des combats ;  
 L'Espagne sait assez la valeur de son bras ;  
 Assez elle a fourni de lauriers à sa gloire :  
 Il faut qu'il en exige autre chose en ce jour ,  
 Et que pour dernière victoire  
 Elle fournisse encore un myrte à son amour.

THÉARS est l'illustre conquête  
 Où doivent tendre tous ses vœux :  
 Jamais un myrte plus fameux  
 Ne sauroit couronner sa tête.  
 Le ciel, qui les avoit l'un pour l'autre formés,  
 Voulut que d'un même or leurs jours fussent tramés.  
 Elle est digne de lui, comme il est digne d'elle :  
 Des reines et des rois chacun est le plus grand ;  
 Et jamais conquête si belle  
 Ne mérita les vœux d'un si grand conquérant.

A son exemple, tous les princes  
 Ne songeront plus désormais  
 Qu'à faire refleurir la paix  
 Et le calme dans leurs provinces.  
 L'abondance par-tout ramènera les jeux ;  
 Les regrets et les soins s'enfuiront devant eux ;  
 Toutes craintes seront pour jamais étouffées :  
 Les glaives renfermés ne verront plus le jour ,  
 Ou bien se verront en trophées  
 Par les mains de la Paix consacrés à l'Amour.

Cependant LOUIS et THÉARS  
 Passeront leur âge en ces lieux :  
 Et, plus satisfaits que les dieux ,  
 Boiront le nectar à leur aise.  
 Je leur ferai cueillir, par de longues faveurs,  
 Tout ce que mon empire a de fruits et de fleurs,  
 Je bannirai loin d'eux tout sujet de tristesse.

DIVERSES.

11

Je serai dans leur cœur, je serai dans leurs yeux ;  
Et c'est pour les suivre sans cesse  
Que tu me vois quitter la demeure des cieux.

Les Plaisirs viendront sur mes traces  
Charmer tes peuples réjouis :  
La Victoire suivra LOUIS ;  
TRIÀNSX amenera les Graces.

Les dieux mêmes viendront passer ici leurs jours.  
Ton repos en durée égalera ton cours.  
Mars de ses cruautés n'y fera plus d'épreuves ;  
La gloire de ton nom remplira l'univers :  
Et la Seine sur tous les fleuves  
Sera ce que Thétis est sur toutes les mers.

Mais il est temps que jè me rende  
Vers le bel astre de ton roi ;  
Adieu, nymphe, console-toi  
Sur une espérance si grande.

TRIÀNSX va venir, ne répands plus de pleurs ;  
Prépare seulement des lauriers et des fleurs,  
Afin d'en faire hommage à sa beauté suprême.  
Ainsi finit Amour, me laissant à ces mots :  
Et je courus, à l'heure même,  
Conteur mon aventure aux nymphes de mes flots.

Oh dieux ! que la seule pensée  
De voir un astre si charmant  
Leur fit oublier promptement  
Toute leur misère passée !

Que le Tage souffrit ! quels furent ses transports  
Quand l'Amour lui ravit l'ornement de ses bords !  
Et que pour lui la guerre eût été moins à craindre !  
Ses nymphes, de regret, prirent toutes le deuil ;  
Et si leurs jours pouvoient s'éteindre,  
La douleur auroit pu les conduire au cercueil.

Ce fut alors que les nuages  
 Dont nos jours étoient obscurcis  
 Devant vous furent éclaircis,  
 Et n'enfanterent plus d'orages.

Nos maux de votre main eurent leur guérison :  
 Vos yeux d'un nouveau jour peignirent l'horizon ;  
 La terre, sous vos pas, devint même fertile ;  
 Le soleil, étonné de tant d'effets divers,  
 Eut peur de se voir inutile,  
 Et qu'un autre que lui n'éclairât l'univers.

L'impatiente Renommée,  
 Ne pouvant cacher ses transports,  
 Vint m'entretenir sur ces bords  
 De l'objet qui l'avoit charmée.

Oh dieux ! que ses discours accrurent mes desirs !  
 Que je sentis dès-lors de joie et de plaisirs  
 A vous ouïr nommer si charmante et si belle !  
 Sa voix seule arrêta la course de mes eaux ;  
 Les Zéphyr en foule autour d'elle  
 Cesserent, pour l'ouïr, d'agiter mes roseaux.

Tout l'or dont se vante le Tage,  
 Tout ce que l'Inde sur ses bords  
 Vit jamais briller de trésors,  
 Sembloit être sur mon rivage.

Qu'étoit-ce toutefois de ce grand appareil,  
 Dès qu'on jetoit les yeux sur l'éclat nompareil  
 Dont vos seules beautés vous avoient entourée ?  
 Je sais bien que Junon parut moins belle aux dieux,  
 Et moins digne d'être adorée,  
 Lorsqu'en nouvelle reine elle entra dans les cieux.

Régnez donc, princesse adorable,  
 Sans jamais quitter le séjour  
 De ce beau rivage, où l'Amour

Vous doit être si favorable.

Si l'on en croit ce dieu, vous y devez cueillir  
Des roses que sa main gardera de vieillir,  
Et qui d'aucun hiver ne craindront l'insolence ;  
Tandis qu'un nouveau Mars, sorti de votre sein,  
Ira couronner sa vaillance  
De la palme qui croît aux rives du Jourdain.

## L A R E N O M M E E

### A U X M U S E S.

#### O D E.

**O**n alloit oublier les Filles de mémoire ;  
Et parmi les mortels  
L'ignorance et l'erreur alloient ternir leur gloire,  
Et briser leurs autels :

Il falloit qu'un héros de qui la terre entière  
Admire les exploits  
Leur offrit un asyle, et fournit de matière  
A leurs divines voix.

Elles étoient au ciel ; et la nymphe qui vole  
Et qui parle toujours  
Ne les vit pas plutôt qu'elle prit la parole,  
Et leur tint ce discours :

Puisqu'un nouvel Auguste aux rives de la Seine  
Vous appelle en ce jour,  
Muses, pour voir **L O U I S**, abandonnez sans peine  
Le céleste séjour.

Aussi-bien voyez-vous que plusieurs des dieux même,  
De sa gloire éblouis,  
Prisent moins le nectar que le plaisir extrême  
D'être auprès de LOUIS.

A peine marchoit-il, que la fille sacrée  
Qui se plaît aux combats,  
Et Thémis, qui préside aux balances d'Astrée,  
Conduisirent ses pas.

Les Vertus, qui dès-lors suivirent leur exemple,  
Virent avec plaisir  
Que le cœur de LOUIS étoit le plus beau temple  
Qu'elles pussent choisir.

Aussi prompte que tout, nous vîmes la Victoire  
Suivre ses étendards,  
Jurant qu'à si haut point elle mettroit sa gloire,  
Qu'on le prendroit pour Mars.

On sait qu'elle marchoit devant cet Alexandre;  
Et que, plus d'une fois,  
Elle arrêta la Paix toute prête à descendre  
Sur l'empire françois.

Mais enfin ce héros, plus craint que le tonnerre,  
Après tant de hauts faits,  
A trouvé moins de gloire à conquérir la terre  
Qu'à ramener la Paix.

Ainsi près de LOUIS cette aimable déesse  
Etablit son séjour;  
Et de mille autres dieux, qui la suivent sans cesse,  
Elle peupla sa cour.

Entre les déités dont l'immortelle gloire

Parut en ces bas lieux,  
On vit venir THÉRÈSE; et sa beauté fit croire  
Qu'elle venoit des cieux.

Vous-même, en la voyant, avouez que l'Aurore  
Jette moins de clartés,  
Eût-elle tout l'éclat et les habits encore  
Dont vous la revêtez.

Mais quoique dans la paix LOUIS semble se plaire,  
Quel orgueil aveuglé  
Osera s'exposer aux traits de sa colere,  
Sans en être accablé?

Ah! si ce grand héros vous paroît plein de charmes  
Dans le sein de la paix,  
Que vos yeux le verront terrible sous les armes,  
S'il les reprend jamais!

Vous le verrez voler, plus vite que la foudre,  
Au milieu des hasards,  
Faire ouvrir les cités, ou renverser en poudre  
Leurs superbes remparts.

Qu'il fera beau chanter tant d'illustres merveilles  
Et de faits inouis!  
Et qu'en si beau sujet vous plârez aux oreilles  
Des peuples de LOUIS!

Songez de quelle ardeur vous serez échauffées,  
Quand, pour vous écouter,  
Vous trouverez ce prince à l'ombre des trophées  
Qu'il viendra de planter.

Ainsi le grand Achille, assis près des murailles  
Où l'on pleuroit Hector,

De ses braves aïeux écoutoit les batailles,  
Et les siennes encor.

Quoi que fasse LOUIS, soit en paix, soit en guerre,  
Il vous peut inspirer  
Des chants harmonieux, qui de toute la terre  
Vous feront admirer.

Qu'on ne nous parle plus de l'amant d'Eurydice;  
Quoi qu'on dise de lui,  
Le Strymon n'a rien vu que la Seine ne puisse  
Voir encore aujourd'hui.

Je vous promets bien plus : la Fortune, sensible  
A des charmes si doux,  
Laissera désormais la rigueur inflexible  
Qu'elle eut toujours pour vous.

En vain de vos lauriers on se paroît la tête;  
Et vos châteaux fameux  
Étoient les plus sujets aux coups de la tempête,  
Et les plus malheureux.

C'est en vain qu'autrefois les lions et les arbres  
Vous suivoient pas à pas;  
La Fortune, toujours plus dure que les marbres,  
Ne s'en ébranvoit pas.

Mais ne la craignons plus : LOUIS contre sa haine  
Vous protège aujourd'hui;  
Et près de cet Auguste un illustre Mécène,  
Vous promet son appui.

Les soins de ce grand homme appaiseront la rage  
De vos fiers ennemis;  
Et, quoi qu'il vous promette, il fera davantage  
Qu'il ne vous a promis.

DIVERSES.

17

Venez donc, puisqu'enfin vous ne sauriez élire  
Un plus charmant séjour  
Que d'être auprès d'un roi dont le mérite attire  
Tout de dieux à sa cour.

Moi-même auprès de lui je ferois ma demeure,  
Si ses exploits divers  
Ne me contraignoient pas de voler à toute heure  
Au bout de l'univers.

Là finit son discours; et la troupe immortelle  
Qui l'avoit écouté  
Vouloit voir le héros que la nymphe fidele  
Leur avoit tant vanté.

Sa présence effaça dans leur ame charmée  
Le souvenir des cieux;  
Et, dans le même instant, la prompte Renommée  
L'alla dire en tous lieux.

---

---

LDYLLÉ

SUR LA PAIX.

UN plein repos favorise vos vœux;  
Peuples, chantez la Paix, qui vous rend tous heureux.

Un plein repos favorise nos vœux;  
Chantons, chantons la Paix, qui nous rend tous  
heureux.

Charmante Paix, délices de la terre,  
Fille du ciel, et mere des plaisirs,  
Tu reviens combler nos desirs;



Tu bannis la terreur et les tristes soupirs,  
Malheureux enfans de la Guerre.

Un plein repos favorise nos vœux ;  
Chantons , chantons la Paix , qui nous rend tous  
heureux.

Tu rends le fils à sa tremblante mere ;  
Par toi la jeune épouse espere  
D'être long-temps unie à son époux aimé ;  
De ton retour le laboureur charmé  
Ne craint plus désormais qu'une main étrangere  
Moissonne avant le temps le champ qu'il a semé ;  
Tu pares nos jardins d'une grace nouvelle ;  
Tu rends le jour plus pur et la terre plus belle.

Un plein repos favorise nos vœux ;  
Chantons , chantons la Paix , qui nous rend tous  
heureux.

Mais quelle main puissante et secourable  
A rappelé du ciel cette Paix adorable ?  
Quel dieu sensible aux vœux de l'univers  
A replongé la Discorde aux enfers ?

Déjà grondoient les horribles tonnerres  
Par qui sont brisés les remparts ;  
Déjà marchoit devant les étendards  
Bellone , les cheveux épars ,  
Et se flattoit d'éterniser les guerres  
Que sa fureur souffloit de toutes parts.

Divine Paix , apprends-nous par quels charmes  
Un calme si profond succede à tant d'alarmes.

Un héros , des mortels l'amour et le plaisir,  
Un roi victorieux vous a fait ce loisir.

Un héros, des mortels l'amour et le plaisir,  
Un roi victorieux nous a fait ce loisir.

Ses ennemis, offensés de sa gloire,  
Vaincus cent fois, et cent fois suppliants,  
En leur fureur de nouveau s'oubliaient,  
Ont osé dans ses bras irriter la victoire.  
Qu'ont-ils gagné, ces esprits orgueilleux  
Qui menaçoient d'armer la terre entière ?  
Ils ont vu de nouveau resserrer leur frontière :  
Ils ont vu ce roc sourcilieux (1),  
De leur orgueil l'espérance dernière,  
De nos champs fortunés devenir la barrière.

Un héros, des mortels l'amour et le plaisir,  
Un roi victorieux nous a fait ce loisir.

Son bras est craint du couchant à l'aurore :  
La foudre, quand il vent, tombe aux climats gelés,  
Et sur les bords par le soleil brûlés :  
De son courroux vengeur sur le rivage more  
La terre fume encore.  
Malheureux les ennemis  
De ce prince redoutable !  
Heureux les peuples soumis  
A son empire équitable !

Chantons, bergers, et nous réjouissons  
Qu'il soit le sujet de nos fêtes.  
Le calme dont nous jouissons  
N'est plus sujet aux tempêtes.  
Chantons, bergers, et nous réjouissons :  
Qu'il soit le sujet de nos fêtes ;

---

(1) Luxembourg.

Le bonheur dont nous jouissons  
Le flatte autant que toutes ses conquêtes.

De ces lieux l'éclat et les attraits,  
Ces fleurs odorantes,  
Ces eaux (1) bondissantes,  
Ces ombrages frais,  
Sont des dons de ses mains bienfaisantes.  
De ces lieux l'éclat et les attraits  
Sont des fruits de ses bienfaits.

Il veut bien quelquefois visiter nos bocages ;  
Nos jardins ne lui déplaisent pas.  
Arbres épais, redoublez vos ombrages ;  
Fleurs, naissez sous ses pas.  
O ciel, ô saintes destinées,  
Qui prenez soin de ses jours florissants,  
Retranchez de nos ans  
Pour ajouter à ses années.

Qu'il regne ce héros, qu'il triomphe toujours ;  
Qu'avec lui soit toujours la paix ou la victoire ;  
Que le cours de ses ans dure autant que le cours  
De la Seine et de la Loire.  
Qu'il regne ce héros, qu'il triomphe toujours ;  
Qu'il vive autant que sa gloire !

---

(1) La cascade de Sceaux.

## EPIGRAMMES.

## I.

## SUR L'IPHIGÉNIE DE LE CLERC.

**E**NTRE le Clerc et son ami Coras,  
 Deux grands auteurs, rimant de compagnie,  
 N'a pas long-temps s'ourdirent grands débats  
 Sur le propos de leur Iphigénie.  
 Coras lui dit : la piece est de mon crû.  
 Le Clerc répond : elle est mienne et non vôtre.  
 Mais aussitôt que la piece eut paru,  
 Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

## II.

UN ordre, hier venu de Saint-Germain,  
 Veut qu'on s'assemble : on s'assemble demain.  
 Notre archevêque et cinquante-deux autres  
 Successeurs des apôtres  
 S'y trouveront. Or de savoir quel cas  
 S'y traitera, c'est encore un mystere :  
 C'est seulement chose très claire  
 Que nous avons cinquante-deux prélats  
 Qui ne résident pas.

## III.

## SUR le GERMANICUS DE PRADON.

QUE je plains le destin du grand Germanicus!  
 Quel fut le prix de ses rares vertus!

Persécuté par le cruel Tibere,  
 Empoisonné par le traître Pison,  
 Il ne lui restoit plus, pour dernière misere,  
 Que d'être chanté par Pradon.

## I V.

## SUR LE SÉSOSTRIS DE LONGEFIERRE.

Ce fameux conquérant, ce vaillant Sésostris,  
 Qui jadis en Egypte, au gré des destinées,  
 Véquit de si longues années,  
 N'a vécu qu'un jour à Paris.

## V.

## SUR ANDROMAQUE.

Le vraisemblable est peu dans cette piece,  
 Si l'on en croit et d'Olonne et Créqui.  
 Créqui dit que Pyrrhus aime trop sa maîtresse;  
 D'Olonne, qu'Andromaque aime trop son mari.

## V I.

## SUR LA MÊME TRAGÉDIE.

Celui prétend qu'Oreste est un pauvre homme  
 Qui soutient mal le rang d'ambassadeur;  
 Et Créqui de ce rang connoît bien la splendeur:  
 Si quelqu'un l'entend mieux, je l'irai dire à Rome,

## VII.

## SUR LA JUDITH DE BOYER.

A SA JUDITH, Boyer, par aventure,  
 Etoit assis près d'un riche caissier :  
 Bien aise étoit, car le bon financier  
 S'attendrissoit et pleuroit sans mesure.  
 Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur ;  
 Le beau vous tonche, et ne seriez d'humeur  
 A vous saisir pour une baliverne.  
 Lors le richard, en larmoyant, lui dit :  
 Je pleure, hélas ! pour ce pauvre Holoferne,  
 Si méchamment mis à mort par Judith.

## VIII.

## L'ORIGINE DES SIFFLETS.

Ces jours passés, chez un vieil histrion,  
 Un chroniqueur émut la question  
 Quand dans Paris commença la méthode  
 De ces sifflets qui sont tant à la mode.  
 Ce fut, dit l'un, aux pièces de Boyer.  
 Gens pour Pradon voulurent parler.  
 Non, dit l'acteur, je sais toute l'histoire,  
 Que par degrés je vais vous débrouiller.  
 Boyer apprit au parterre à bâiller :  
 Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,  
 Pommés sur lui volèrent largement :  
 Mais quand sifflets prirent commencement,  
 C'est (j'y jouois, j'en suis témoin fidele),  
 C'est à l'ASPAR (1) du sieur de Fontenelle.

---

(1) Cette tragédie fut jouée en 1680. Elle n'eut que trois représentations.

## I X.

*Sur les compliments que le roi reçut au sujet de  
sa convalescence.*

GRAND DIEU, conserve-nous ce roi victorieux  
Que tu viens de rendre à nos larmes ;  
Fais durer à jamais des jours si précieux :  
Que ce soient là nos dernières alarmes.  
Empêche d'aller jusqu'à lui  
Le noir chagrin, le dangereux ennui,  
Toute langueur, toute fièvre ennemie,  
Et les vers de l'académie.

## X.

POUR LE PORTRAIT DE M. ARNAUD.

SUBLIME en ses écrits, doux et simple de cœur,  
Puisant la vérité jusqu'à son origine,  
De tous ses longs travaux ARNAUD sortit vainqueur,  
Et soutint de la foi l'antiquité divine.  
De la grace il perça les mystères obscurs ;  
Aux humbles pénitents traça des chemins sûrs ;  
Rappela le pécheur au joug de l'évangile :  
Dieu fut l'unique objet de ses desirs constants ;  
L'église n'eut jamais, même en ses premiers temps,  
De plus zélé vengeur, ni d'enfant plus docile.

## X I.

ÉPITAPHE DE M. ARNAUD.

HAI des uns, chéri des autres,  
Estimé de tout l'univers,

Et plus digne de vivre au siècle des apôtres  
 Que dans un siècle si pervers,  
 ARNAUD vient de finir sa carrière pénible.  
 Les mœurs n'eurent jamais de plus grave censeur;  
 L'erreur, d'ennemi plus terrible;  
 L'église, de plus ferme et plus grand défenseur.

## HYMNES

TRADUITES DU BREVIAIRE ROMAIN.

## LE LUNDI A MATINES.

*Somno reffectis artubus, etc.*

**T**ANDIS que le sommeil réparant la nature  
 Tient enchaînés le travail et le bruit,  
 Nous rompons ses liens, ô clarté toujours pure!  
 Pour te louer dans la profonde nuit.

Que dès notre réveil notre voix te bénisse;  
 Qu'à te chercher notre cœur empressé  
 T'offre ses premiers vœux; et que par toi finisse  
 Le jour par toi saintement commencé.

L'astre dont la présence écarte la nuit sombre  
 Viendra bientôt recommencer son tour:  
 O vous, noirs ennemis qui vous glissez dans l'ombre,  
 Disparaissez à l'approche du jour.

Nous t'implorons, Seigneur; tes bontés sont nos  
 armes;

De tout péché rends-nous purs à tes yeux;



Fais que, t'ayant chanté dans ce séjour de larmes,  
Nous te chantions dans le repos des cieux.

Exauce, Pere saint, notre ardente priere,  
Verbe son fils, Esprit leur roend divin,  
Dieu qui, tout éclatant de ta propre lumiere,  
Regnes au ciel sans principe et sans fin.

---

### A LAUDES.

#### *Splendor paternæ gloriæ, etc.*

SOURCE ineffable de lumiere,  
Verbe, en qui l'Eternel contemple sa beauté;  
Astre, dont le soleil n'est que l'ombre grossiere;  
Sacré jour, dont le jour emprunte sa clarté;

Leve-toi, Soleil adorable,  
Qui de l'éternité ne fais qu'un heureux jour;  
Fais briller à nos yeux ta clarté secourable,  
Et répands dans nos cœurs le feu de ton amour.

Prions aussi l'auguste Pere,  
Le Pere dont la gloire a devancé les temps,  
Le Pere tout-puissant en qui le monde espere,  
Qu'il soutienne d'en haut ses fragiles enfants.

Donne-nous un ferme courage,  
Brise la noire dent du serpent envieux:  
Que le calme, grand Dieu, suive de près l'orage:  
Fais-nous faire toujours ce qui plaît à tes yeux.

Guide notre ame dans ta route;  
Rends notre corps docile à ta divine loi;

Remplis-nous d'un espoir que n'ébranle aucun doute,  
Et que jamais l'erreur n'altère notre foi.

Que Christ soit notre pain céleste ;  
Que l'eau d'une foi vive abreuve notre cœur ;  
Ivres de ton esprit, sobres pour tout le reste ,  
Daigne à tes combattants inspirer ta vigueur.

Que la pudeur chaste et vermeille  
Imite sur leur front la rougeur du matin ,  
Aux clartés du midi que leur foi soit pareille ;  
Que leur persévérance ignore le déclin.

L'aurore luit sur l'hémisphère .  
Que Jésus dans nos cœurs daigne luire aujourd'hui ,  
Jésus qui tout entier est dans son divin pere ,  
Comme son divin pere est tout entier en lui.

Gloire à toi , Trinité profonde ,  
Pere , Fils , Esprit saint ; qu'on t'adore toujours .  
Tant que l'astre des temps éclairera le monde ,  
Et quand les siècles même auront fini leur cours.

## LE MARDI A MATINES

*Consors paterni luminis, etc.*

VERBUX, égal au Très-haut, notre unique espérance,  
Jour éternel de la terre et des cieux ,  
De la paisible nuit nous rompons le silence :  
Divin Sauveur, jette sur nous les yeux.

Répands sur nous le feu de ta grace puissante ;  
Que tout l'enfer fuie au son de ta voix ;

Dissipe ce sommeil d'une ame languissante ;  
Qui la conduit dans l'oubli de tes lois.

O Christ , sois favorable à ce peuple fidele ,  
Pour te bénir maintenant assemblé ;  
Reçois les chants qu'il offre à ta gloire immortelle ;  
Et de tes dons qu'il retourne comblé ;

Exauce, Pere saint, notre ardente priere, etc.

### A LAUDES.

*Ales diei nunciis, etc.*

L'OISEAU vigilant nous réveille,  
Et ses chants redoublés semblent chasser la nuit :  
Jésus se fait entendre à l'ame qui sommeille,  
Et l'appelle à la vie, où son jour nous conduit.

Quittez, dit-il, la conche oisive  
Où vous ensevelit une molle langueur :  
Sobres, chastes, et purs, l'œil et l'ame attentive,  
Veillez; je suis tout proche, et frappe à votre cœur.

Ouvrons donc l'œil à sa lumiere,  
Levons vers ce Sauveur et nos mains et nos yeux ;  
Pleurons et gémissons : une ardente priere  
Ecarte le sommeil et pénètre les cieus.

O Christ, ô soleil de justice,  
De nos cœurs endurcis romps l'assoupissement ;  
Dissipe l'ombre épaisse où les plonge le vice,  
Et que ton divin jour y brille à tout moment.

Gloire à toi, Trinité profonde, etc.

---

 LE MERCREDI A MATINES.

*Rerum creator optime, etc.*

GRAND DIEU, par qui de rien toute chose est formée,  
 Jette les yeux sur nos besoins divers ;  
 Romps-ce fatal sommeil par qui l'ame charmée  
 Dort en repos sur le bord des enfers.

Daigne, ô divin Sauveur que notre voix implore,  
 Prendre pitié des fragiles mortels ;  
 Et vois comme du lit, sans attendre l'aurore,  
 Le repentir nous traîne à tes autels.

C'est là que notre troupe affligée, inquiète,  
 Levant au ciel et le cœur et les mains,  
 Imite le grand Paul, et suit ce qu'un prophète  
 Nous a prescrit dans ses cantiques saints.

Nous montrons à tes yeux nos maux et nos alarmes ;  
 Nous confessons tous nos crimes secrets ;  
 Nous t'offrons tous nos vœux, nous y mêlons nos  
 larmes :  
 Que ta bonté révoque tes arrêts.

Exauce, Pere saint, notre ardente priere, etc.

---

## A LAUDES.

*Nox, et tenebræ, et nubila, etc.*

SOMME nuit, aveugles ténèbres,  
 Fuyez, le jour s'approche, et l'olympé blanchit :

Et vous, démons, rentrez dans vos prisons funebres ;  
De votre empire affreux un Dieu nous affranchit.

Le soleil perce l'ombre obscure ;  
Et les traits éclatants qu'il lance dans les airs ,  
Rompant le voile épais qui couvroit la nature ,  
Redonnent la couleur et l'ame à l'univers.

O Christ, notre unique lumière ,  
Nous ne reconnoissons que tes saintes clartés ;  
Notre esprit t'est soumis ; entends notre priere ,  
Et sous ton divin joug range nos volontés.

Souvent notre ame criminelle  
Sur sa fausse vertu, téméraire, s'endort :  
Hâte-toi d'éclairer, ô lumière éternelle ,  
Des malheureux assis dans l'ombre de la mort.

Gloire à toi, Trinité profonde, etc.

#### LE JEUDI A MATINES.

*Nox atra rerum contegit, etc.*

De toutes les couleurs que distinguoit la vue  
L'obscurc nuit n'a fait qu'une couleur :  
Juste juge des cœurs, notre ardeur assidue  
Demande ici tes yeux et ta faveur.

Qu'ainsi, prompt à guérir nos mortelles blessures ,  
Ton feu divin dans nos cœurs répandu  
Consumme pour jamais leurs passions impures ,  
Pour n'y laisser que l'amour qui t'est dû.

Effrayés des péchés dont le poids les accable ,  
Tes serviteurs voudroient se relever :

DIVERSES.

31

Ils implorent, Seigneur, ta bonté secourable,  
Et dans ton sang cherchent à se laver.

Seconde leurs efforts, dissipe l'ombre noire  
Qui dès long-temps les tient enveloppés ;  
Et que l'heureux séjour d'une immortelle gloire  
Soit l'objet seul de leurs cœurs détrompés.

Exauce, Pere saint, notre ardente priere, etc.

---

A LAUDES.

*Lux ecce surgit aurea, etc.*

Les portes du jour sont ouvertes,  
Le soleil peint le ciel de rayons éclatants :  
Loin de nous cette nuit dont nos ames couvertes  
Dans le chemin du crime ont erré si long-temps.

Imitons la lumière pure  
De l'astre étincelant qui commence son cours,  
Ennemi du mensonge et de la fraude obscure ;  
Et que la vérité brille en tous nos discours.

Que ce jour se passe sans crime ;  
Que nos langues, nos mains ; nos yeux, soient innocents ;  
Que tout soit chaste en nous ; et qu'un frein légitime  
Aux lois de la raison asservisse les sens.

Du haut de sa sainte demeure  
Un Dieu toujours veillant nous regarde marcher ;  
Il nous voit, nous entend, nous observe à toute heure ;  
Et la plus sombre nuit ne sauroit nous cacher.

Gloire à toi, Trinité profonde, etc.

## LE VENDREDI A MATINES.

*Tu, Trinitatis unitas, etc.*

AUTEUR de toute chose, essence en trois unique,  
Dieu tout-puissant, qui régis l'univers,  
Dans la profonde nuit nous t'offrons ce cantique;  
Ecoute-nous, et vois nos maux divers.

Tandis que du sommeil le charme nécessaire  
Ferme les yeux du reste des humains,  
Le cœur tout pénétré d'une douleur amère,  
Nous implorons tes secours souverains.

Que tes feux de nos cœurs chassent la nuit fatale;  
Qu'à leur éclat soient d'abord dissipés  
Ces objets dangereux que la ruse infernale  
Dans un vain songe offre à nos sens trompés.

Que notre corps soit pur; qu'une indolence ingrate  
Ne tienne point nos cœurs ensevelis;  
Que par l'impression du vice qui nous flatte  
Tes feux sacrés n'y soient point affoiblis.

Qu'ainsi, divin Sauveur, tes lumières célestes,  
Dans tes sentiers affermissant nos pas,  
Nous détournent toujours de ces pièges funestes  
Que le démon couvre de mille appas.

Exauce, Pere saint, notre ardente priere, etc.

## A LAUDES.

*Æterna cœli gloria, etc.*

Astres que l'olympé révere,  
Doux espoir des mortels rachetés par ton sang,  
Verbe, Fils éternel du redoutable Père,  
Jésus, qu'une humble Vierge a porté dans son flanc,

Affermis l'âme qui chancelé ;  
Fais que, levant au ciel nos innocentes mains,  
Nous chantions dignement et ta gloire immortelle  
Et les biens dont ta grace a comblé les humains.

L'astre avant-coureur de l'aurore  
Du soleil qui s'approche annonce le retour ;  
Sous le pâle horizon l'ombre se décolore :  
Leve-toi dans nos cœurs, chaste et bienheureux jour.

Sois notre inséparable guide ;  
Du siècle ténébreux perce l'obscuré nuit ;  
Défends-nous en tous temps contre l'attrait perfide  
De ces plaisirs trompeurs dont la mort est le fruit.

Que la foi dans nos cœurs gravée  
D'un rocher immobile ait la stabilité ;  
Que sur ce fondement l'espérance élevée  
Porte pour comble heureux l'ardente charité.

Gloire à toi, Trinité profonde,  
Père, Fils, Esprit saint ; qu'on t'adore toujours,  
Tant que l'astre des temps éclairera le monde,  
Et quand les siècles même auront fini leur cours.



---

**LE SAMEDI A MATINES.**

*Summæ Deus clementiæ, etc.*

O TOI qui d'un œil de clémence  
Vois les égarements des fragiles humains,  
Toi dont l'être un en trois et le même en puissance  
A créé ce grand tout soutenu par tes mains,

Eteins ta foudre dans les larmes  
Qu'un juste repentir mêle à nos chants sacrés ;  
Et que puisse ta grace, où brillent tes doux charmes,  
Te préparer un temple en nos cœurs épurés !

Brûle en nous de tes saintes flammes  
Tout ce qui de nos sens excite les transports,  
Afin que, toujours prêts, nous puissions dans nos âmes  
Du démon de la chair vaincre tous les efforts.

Pour chanter ici tes louanges  
Notre zèle, Seigneur, a devancé le jour :  
Fais qu'ainsi nous chantions un jour avec tes anges  
Les biens qu'à tes élus assure ton amour.

Père des anges et des hommes,  
Sacré Verbe, Esprit saint, profonde Trinité,  
Sauve-nous ici-bas des périls où nous sommes,  
Et qu'on loue à jamais ton immense bonté.

## A LAUDES.

*Aurora jam spargit polum, etc.*

L'AURORE brillante et vermeille  
 Prépare le chemin au soleil qui la suit ;  
 Tout rit aux premiers traits du jour qui se réveille :  
 Retirez-vous, démons qui volez dans la nuit.

Fuyez, songes, troupe menteuse,  
 Dangereux ennemis par la nuit enfantés,  
 Et que fuie avec vous la mémoire honteuse  
 Des objets qu'à nos sens vous avez présentés.

Chantons l'auteur de la lumière,  
 Jusqu'au jour où son ordre a marqué notre fin ;  
 Et qu'en le bénissant notre aurore dernière  
 Se perde en un midi sans soir et sans matin.

Gloire à toi, Trinité profonde,  
 Père, Fils, Esprit saint ; qu'on t'adore toujours,  
 Tant que l'astre des temps éclairera le monde,  
 Et quand les siècles même auront fini leur cours.

## LE LUNDI A VEPRES.

*Immense cœli conditor, etc.*

GRAND DIEU, qui vis les cieux se former sans matière,  
 A ta voix seulement,  
 Tu séparas les eaux, leur marquant pour barrière  
 Le vaste firmament.

Si la voûte céleste a ses plaines liquides,  
 La terre a ses ruisseaux,  
 Qui contre les chaleurs portent aux champs arides  
 Le secours de leurs eaux.

Seigneur, qu'ainsi les eaux de ta grace féconde  
 Réparent nos langueurs;  
 Que nos sens désormais vers les appas du monde  
 N'entraînent plus nos cœurs.

Fais briller de ta foi les lumières propices  
 A nos yeux éclairés;  
 Qu'elle arrache le voile à tous les artifices  
 Des enfers conjurés.

Regne, ô Père éternel, Fils, sagesse incréée,  
 Esprit saint, Dieu de paix,  
 Qui fais changer des temps l'inconstante durée,  
 Et ne changes jamais.

### LE MARDI A VEPRES.

*Telluris ingens conditor, etc.*

TA sagesse, grand Dieu, dans tes œuvres tracée,  
 Débronilla le chaos,  
 Et fixant sur son poids la terre balancée,  
 La sépara des flots.

Par-là, son sein fécond de fleurs et de feuillages  
 L'embellit tous les ans,  
 L'enrichit de doux fruits, couvre de pâturages  
 Ses vallons et ses champs.

Seigneur, fais de ta grace à notre ame abattue  
 Goûter les fruits heureux ;  
 Et que puissent nos pleurs de la chair corrompue  
 Eteindre en nous les feux !

Que sans cesse nos cœurs, loin du sentier des vices,  
 Suivent tes volontés ;  
 Qu'innocents à tes yeux ils fondent leurs délices  
 Sur tes seules bontés !

Regne, ô Pere éternel, Fils, sagesse incréée, etc.

## LE MERCREDI A VEPRES.

*Cœli Deus sanctissime, etc.*

GRAND DIEU, qui fais briller sur la voûte étoilée  
 Ton trône glorieux,  
 Et d'une blancheur vive à la pourpre mêlée  
 Peins le ceintre des cieux ;

Par toi roulé à nos yeux sur un char de lumière  
 Le clair flambeau des jours ;  
 De tant d'astres par toi la lune en sa carrière  
 Voit le différent cours.

Ainsi sont séparés les jours des nuits prochaines  
 Par d'immuables lois ;  
 Ainsi tu fais connoître, à des marques certaines,  
 Les saisons et les mois.

Seigneur, répands sur nous ta lumière céleste,  
 Guéris nos maux divers ;

Que ta main secourable, au démon si funeste,  
Brise enfin tous nos fers.

Regne, ô Pere éternel, Fils, sagesse incréée, etc.

---

LE JEUDI A VEPRES.

*Magnæ Deus potentiae, etc.*

SEIGNEUR, tant d'animaux par toi des eaux fécondes  
Sont produits à ton choix,  
Que leur nombre infini peuple ou les mers profondes,  
Ou les airs, ou les bois.

Ceux-là sont humectés des flots que la mer roule,  
Ceux-ci de l'eau des cieus,  
Et de la même source ainsi sortis en foule  
Occupent divers lieux.

Fais, ô Dieu tout-puissant, fais que tous les fideles,  
A ta grace soumis,  
Ne retombent jamais dans les chaînes cruelles  
De leurs fiers ennemis.

Que, par toi soutenus, le joug pesant des vices  
Ne les accable pas;  
Qu'un orgueil téméraire en d'affreux précipices  
N'engage point leurs pas.

Regne, ô Pere éternel, Fils, sagesse incréée, etc.

---

**LE VENDREDI A VEPRES.**

*Plasmator hominis, Deus, etc.*

CRÉATEUR des humains, grand Dieu, souverain maître  
De ce vaste univers,  
Qui du sein de la terre, à ton ordre, vis naître  
Tant d'animaux divers ;

A ces grands corps sans nombre et différents d'espece,  
Animés à ta voix,  
L'homme fut établi par ta haute sagesse  
Pour imposer ses lois.

Seigneur, qu'ainsi ta grace à nos vœux accordée  
Regne dans notre cœur ;  
Que nul excès honteux, que nulle impure idée  
N'en chasse la pudeur.

Qu'un saint ravissement éclate en notre zèle ;  
Guide toujours nos pas ;  
Fais d'une paix profonde à ton peuple fidele  
Goûter les doux appas.

Regne, ô Pere éternel, Fils, sagesse incréée, etc.

---

**LE SAMEDI A VEPRES.**

*O lux, beata Trinitas, etc.*

**SOURCE** éternelle de lumière,  
Trinité souveraine et très simple unité,  
Le visible soleil va finir sa carrière;  
Fais luire dans nos cœurs l'invisible clarté.

Qu'au doux concert de tes louanges  
Notre voix et commence et finisse le jour;  
Et que notre ame enfin chante avec tes saints anges  
Le cantique éternel de ton céleste amour.

Adorons le Pere suprême,  
Principe sans principe, abyme de splendeur;  
Le Fils, Verbe du Pere, engendré dans lui-même;  
L'Esprit, des deux qu'il lie, amour, deus, paix, ardeur.

---



---

## CANTIQUES SPIRITUELS.

---

### CANTIQUE PREMIER,

#### A LA LOUANGE DE LA CHARITE.

Tiré de S. Paul. I aux Corinthiens, ch. 13.

**L**es méchants m'ont vanté leurs mensonges frivoles ;  
 Mais je n'aime que les paroles  
 De l'éternelle vérité.  
 Plein du feu divin qui m'inspire ,  
 Je consacre aujourd'hui ma lyre  
 A la céleste Charité.

En vain je parlerois le langage des anges ;  
 En vain, mon Dieu, de tes louanges  
 Je remplirois tout l'univers :  
 Sans amour, ma gloire n'égale  
 Que la gloire de la cymbale  
 Qui d'un vain bruit frappe les airs.

Que sert à mon esprit de percer les abymes  
 Des mysteres les plus sublimes ,  
 Et de lire dans l'avenir ?  
 Sans amour ma science est vaine,  
 Comme le songe, dont à peine  
 Il reste un léger souvenir.

Que me sert que ma foi transporte les montagnes :  
 Que dans les arides campagnes



Les torrents naissent sous mes pas ;  
Ou que , ranimant la poussiere ,  
Elle rende aux morts la lumiere ;  
Si l'amour ne l'anime pas ?

Oui, mon Dieu, quand mes mains de tout mon héritage  
Aux pauvres feroient le partage ;  
Quand même , pour le nom chrétien  
Bravant les croix les plus infâmes ,  
Je livrerois mon corps aux flammes ;  
Si je n'aime , je ne suis rien.

Que je vois de vertus qui brillent sur ta trace ,  
Charité, fille de la Grâce !  
Avec toi marche la Douceur ,  
Que suit avec un air affable  
La Patience , inséparable  
De la Paix , son aimable sœur.

Tel que l'astre du jour écarte les ténèbres ,  
De la nuit compagnes funèbres :  
Telle tu chasses d'un coup-d'œil  
L'envie aux humains si fatale ,  
Et toute la troupe infernale  
Des vices , enfants de l'orgueil.

Libre d'ambition , simple et sans artifice ,  
Autant que tu hais l'injustice ,  
Autant la vérité te plaît.  
Que peut la colere farouche  
Sur un cœur que jamais ne touche  
Le soin de son propre intérêt ?

Aux foiblesses d'autrui loin d'être inexorable ,  
Toujours d'un voile favorable  
Tu t'efforces de les couvrir :

Quel triomphe manque à ta gloire ?  
L'amour sait tout vaincre, tout croire,  
Tout espérer, et tout souffrir.

Un jour Dieu cessera d'inspirer des oracles ;  
Le don des langues, les miracles,  
La science aura son déclin :  
L'amour, la charité divine,  
Eternelle en son origine,  
Ne connoitra jamais de fin.

Nos clartés ici-bas ne sont qu'énigmes sombres :  
Mais Dieu sans voiles et sans ombres  
Nous éclairera dans les cieux ;  
Et ce soleil inaccessible,  
Comme à ses yeux je suis visible,  
Se rendra visible à mes yeux.

L'amour sur tous les dons l'emporte avec justice.  
De notre céleste édifice  
La foi vive est le fondement ;  
La sainte espérance l'élève,  
L'ardente charité l'acheve,  
Et l'assure éternellement.

Quand pourrai-je t'offrir, ô charité suprême,  
Au sein de la lumière même,  
Le cantique de mes soupirs ;  
Et, toujours brûlant pour ta gloire,  
Toujours puiser et toujours boire  
Dans la source des vrais plaisirs !

## CANTIQUE II.

*Sur le bonheur des justes , et sur le malheur  
des réprouvés.*

Tiré de la Sagesse , chap. 5.

HEUREUX qui , de la sagesse  
Attendant tout son secours ,  
N'a point mis en la richesse  
L'espoir de ses derniers jours !  
La mort n'a rien qui l'étonne ;  
Et , dès que son Dieu l'ordonne ,  
Son ame , prenant l'essor ,  
S'élève d'un vol rapide  
Vers la demeure où réside  
Son véritable trésor.

De quelle douleur profonde  
Seront un jour pénétrés  
Ces insensés qui du monde ,  
Seigneur , vivent enivrés ,  
Quand , par une fin soudaine ,  
Détrompés d'une ombre vaine  
Qui passe et ne revient plus ,  
Leurs yeux , du fond de l'abyme ,  
Près de ton trône sublime  
Verront briller tes élus !

Infortunés que nous sommes ,  
Où s'égaroient nos esprits !  
Voilà , diront-ils , ces hommes  
Vils objets de nos mépris :  
Leur sainte et pénible vie  
Nous parut une folie ;  
Mais aujourd'hui triomphants ,

Le ciel chante leur louange ,  
Et Dieu lui-même les range  
Au nombre de ses enfants.

Pour trouver un bien fragile  
Qui nous vient d'être arraché ,  
Par quel chemin difficile ,  
Hélas ! nous avons marché !  
Dans une route insensée  
Notre ame en vain s'est lassée  
Sans se reposer jamais ,  
Fermant l'œil à la lumière  
Qui nous montrait la carrière  
De la bienheureuse paix.

De nos attentats injustes  
Quel fruit nous est-il resté ?  
Où sont les titres augustes  
Dont notre orgueil s'est flatté ?  
Sans amis et sans défense ,  
Au trône de la vengeance  
Appelés en jugement ,  
Foibles et tristes victimes ,  
Nous y venons de nos crimes  
Accompagnés seulement.

Ainsi, d'une voix plaintive ,  
Exprimera ses remords  
La pénitence tardive  
Des inconsolables morts.  
Ce qui faisait leurs délices ,  
Seigneur , fera leurs supplices :  
Et , par une égale loi ,  
Tes Saints trouveront des charmes  
Dans le souvenir des larmes  
Qu'ils versent ici pour toi.

## CANTIQUE III.

*Plainte d'un Chrétien sur les contrariétés qu'il éprouve au-dedans de lui-même.*

Tiré de S. Paul aux Romains , ch. 7.

MON DIEU, quelle guerre cruelle !  
Je trouve deux hommes en moi :  
L'un veut que , plein d'amour pour toi,  
Mon cœur te soit toujours fidele ;  
L'autre , à tes volontés rebelle ,  
Me révolte contre ta loi.

L'un , tout esprit et tout céleste ,  
Veut qu'au ciel sans cesse attaché ,  
Et des biens éternels touché ,  
Je compte pour rien tout le reste ;  
Et l'autre par son poids funeste  
Me tient vers la terre penché .

Hélas ! en guerre avec moi-même ,  
Où pourrai-je trouver la paix ?  
Je veux , et n'accomplis jamais :  
Je veux ; mais , ô misere extrême !  
Je ne fais pas le bien que j'aime ,  
Et je fais le mal que je hais.

O grace , ô rayon salulaire ,  
Viens me mettre avec moi d'accord ;  
Et , dormant par un doux effort  
Cet homme qui t'est si contraire ,  
Fais ton esclave volontaire  
De cet esclave de la mort.

## CANTIQUE IV.

*Sur les vaines occupations des gens du siècle.*

Tiré de divers endroits d'Isaïe et de Jérémie.

QUEL charme vainqueur du monde  
Vers Dieu m'éleve aujourd'hui ?  
Malheureux l'homme qui fonde  
Sur les hommes son appui .  
Leur gloire fuit et s'efface  
En moins de temps que la trace  
Du vaisseau qui fend les mers ,  
Ou de la fleche rapide  
Qui, loin de l'œil qui la guide ,  
Cherche l'oiseau dans les airs .

De la sagesse immortelle  
La voix tonne et nous instruit :  
Enfants des hommes, dit-elle,  
De vos soins quel est le fruit ?  
Par quelle erreur, ames vaines ,  
Du plus pur sang de vos veines  
Achetez-vous si souvent ,  
Non un pain qui vous repaïsse ,  
Mais une ombre qui vous laisse  
Plus affamés que devant !

Le pain que je vous propose  
Sert aux anges d'aliment ;  
Dieu lui-même le compose  
De la fleur de son froment :  
C'est ce pain si délectable  
Que ne sert point à sa table

Le monde que vous suivez.  
 Je l'offre à qui veut me suivre ;  
 Approchez. Voulez-vous vivre ?  
 - Prenez, mangez, et vivez.

O sagesse, ta parole  
 Fit éclore l'univers,  
 Posa sur un double pôle  
 La terre au milieu des airs.  
 Tu dis ; et les cieux parurent,  
 Et tous les astres coururent  
 Dans leur ordre se placer.  
 Avant les siècles tu regnes.  
 Et qui suis-je, que tu daignes  
 Jusqu'à moi te rabaisser ?

Le Verbe, image du Père,  
 Laisa son trône éternel,  
 Et d'une mortelle mère  
 Voulut naître homme et mortel.  
 Comme l'orgueil fut le crime  
 Dont il naissoit la victime,  
 Il déponilla sa splendeur,  
 Et vint, pauvre et misérable,  
 Apprendre à l'homme coupable  
 Sa véritable grandeur.

L'ame, heureusement captive,  
 Sous ton joug trouve la paix,  
 Et s'abreuve d'une eau vive  
 Qui ne s'épuise jamais.  
 Chacun peut boire en cette onde ;  
 Elle invite tout le monde :  
 Mais nous courons follement  
 Chercher des sources bourbenses,  
 Ou des citernes trompeuses  
 D'où l'eau fuit à tout moment.

## PLAN DU PREMIER ACTE

## D'IPHIGENIE EN TAURIDE.

## SCÈNE I.

**I**PHIGÉNIE vient avec une captive grecque , qui s'étonne de sa tristesse , et lui demande si elle est affligée de ce que la fête de Diane se passera sans qu'on immole aucun étranger ». Tu peux croire , dit Iphigénie , si c'est là un sentiment digne de la fille d'Agamemnon. Tu sais avec quelle répugnance j'ai préparé les misérables que l'on a sacrifiés depuis que je préside à ces cruelles cérémonies. Je me faisais une joie de ce que la fortune n'avoit amené aucun Grec pour cette journée , et je triomphois de la douleur commune qui est répandue dans cette isle , où l'on compte pour un présage funeste de ce que nous manquons de victimes pour cette fête. Mais je ne puis résister à la secrète tristesse dont je suis occupée depuis le songe que j'ai fait cette nuit. J'ai cru que j'étois à Mycenes dans la maison de mon pere : il m'a semblé que mon pere et ma mere nageoient dans le sang , et que moi-même je tenois un poignard à la main pour en égorger mon frere Oreste. Hélas ! mon cher Oreste ! = Mais , madame , vous êtes trop éloignés l'un de l'autre pour craindre l'accomplissement de votre songe. = Et ce n'est pas aussi ce que je crains : mais je crains avec raison qu'il n'y ait de grands malheurs dans ma famille : les rois sont sujets à de grands changements. Ah ! si je t'avois perdu,



mon cher frere Oreste , sur qui seul j'ai fondé mes espérances ! Car enfin j'ai plus sujet de t'aimer que tout le reste de ma famille : tu ne fus point coupable de ce sacrifice où mon pere m'avoit condamnée dans l'Aulide ; tu étois un enfant de dix ans. Tu as été élevé avec moi , et tu es le seul de toute la Grece que je regrette tous les jours. = Mais , madame , quelle apparence qu'il sache l'état où vous êtes ? Vous êtes dans une isle détestée de tout le monde : si le hasard y amene quelque Grec , on le sacrifie. Que ne renoncez-vous à la Grece ? Que ne répondez-vous à l'amour du prince ? = Eh ! que me serviroit de m'y attacher ? Son pere Thoas lui défend de m'aimer ; il ne me parle qu'en tremblant : car ils ignorent tous deux ma naissance , et je n'ai garde de leur découvrir une chose qu'ils ne croiroient pas ; car quelle apparence qu'une fille que des pirates ont enlevée dans le moment qu'on alloit la sacrifier pour le salut de la Grece , fût la fille du général de la Grece ? Mais voici ce prince.

## SCENE II.

Qu'avez-vous , prince ? D'où vient ce désordre et cette émotion ? = Madame , je suis cause du plus grand malheur du monde... Vous savez combien j'ai détesté avec vous les sacrifices de cette isle ; je me réjouissois de ce que vous seriez aujourd'hui dispensée de cette funeste occupation ; et cependant je suis cause que vous avez deux Grecs à sacrifier. = Comment , seigneur ? = On m'est venu avertir que deux jeunes hommes étoient environnés d'une grande foule de peuple contre lequel ils se défendoient. J'ai couru sur le bord de la mer : je les ai trouvés à la porte du temple , qui vendoient chèrement leur vie , et qui ne songeoient chacun qu'à la défense l'un de l'autre. Leur courage m'a piqué de générosité. Je les ai dé-

endus moi-même : j'ai désarmé le peuple, et ils se sont rendus à moi. Leurs habits les ont fait passer pour Grecs ; ils l'ont avoué. J'ai frémi à cette parole : on les a amenés malgré moi à mon père, et vous pouvez juger quelle sera leur destinée. La joie est universelle, et on remercie les dieux d'une prise qui me met au désespoir. Mais enfin, madame, ou je ne pourrai, ou je vous affranchirai bientôt de la malheureuse dignité qui vous engage à ces sacrifices. Mais voici le roi mon père.

## SCENE III.

Quoi ! madame, vous êtes encore ici ! ne devriez-vous pas être dans le temple pour remercier la déesse de ces deux victimes qu'elle nous a envoyées ? Allez préparer tout pour le sacrifice, et vous reviendrez ensuite, afin qu'on vous remette entre les mains ces deux étrangers.

## SCENE IV.

« Iphigénie sort, et le prince fait quelques efforts  
 « pour obtenir de son père la vie des deux Grecs, afin  
 « qu'il ne les ait pas sauvés inutilement. Le roi le  
 « maltraite, et lui dit que ce sont là les sentiments qui  
 « lui ont été inspirés par la jeune Grecque ; il lui re-  
 « proche la passion qu'il a pour une esclave ». = Et qui  
 vous dit, seigneur, que c'est une esclave ? = Et quelle  
 autre qu'une esclave, dit le roi, auroit été choisie  
 par les Grecs pour être sacrifiée ? = Quoi ! ne vous  
 souvient-il plus des habillements qu'elle avoit lors-  
 qu'on l'amena ici ? Avez-vous oublié que les pirates  
 l'enleverent dans le moment qu'elle alloit recevoir le  
 coup mortel ? Nos peuples eurent plus de compassion  
 pour elle que les Grecs n'en avoient eu ; et au lieu de

la sacrifier à Diane, ils la choisirent pour présider elle-même à ses sacrifices. « Le prince sort déplorant sa malheureuse générosité, qui a sauvé la vie à deux Grecs, pour la leur faire perdre plus cruellement. »

## SCÈNE V.

« Le roi témoigne à son confident qu'il se fait violence en maltraitant son fils ». Mais quelle apparence de donner les mains à une passion qui le déshonore? Allons, et demandons à la déesse, parmi nos prières, qu'elle donne à mon fils des sentiments plus dignes de lui.

## PREMIERE LETTRE

## DE M. RACINE

*A l'auteur des hérésies imaginaires et des  
deux visionnaires.*

MONSIEUR,

Je vous déclare que je ne prends point de parti entre monsieur Desmarêts et vous; je laisse à juger au monde quel est le visionnaire de vous deux. J'ai lu jusqu'ici vos lettres avec assez d'indifférence, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon qu'elles me sembloient bien ou mal écrites. Je remarquois que vous prétendiez prendre la place de l'auteur (1) des petites lettres : mais je remarquois en même temps que vous étiez beaucoup au-dessous de lui, et qu'il y avoit une grande différence entre une provinciale et une imaginaire.

Je m'étonnois même de voir le Port-Royal aux mains avec MM. Chamillart (2) et Desmarêts. Où est cette fierté, disois-je, qui n'en vouloit qu'au pape, aux archevêques et aux jésuites? Et j'admirois en secret la conduite de ces peres, qui vous ont fait prendre le change, et qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles. Ne croyez pas

(1) Des lettres provinciales.

(2) Docteur de Sorbonne.

pour cela que je vous blâme de les laisser en repos : au contraire , si j'ai à vous blâmer de quelque chose , c'est d'étendre vos inimitiés trop loin , et d'intéresser dans le démêlé que vous avez avec Desmarêts cent autres personnes dont vous n'avez aucun sujet de vous plaindre.

Et qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme ? Pourquoi voulez-vous que ces ouvrages d'esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes , et horrible devant Dieu ? Faut-il , parceque Desmarêts a fait autrefois un roman et des comédies , que vous preniez en aversion tous ceux qui se sont mêlés d'en faire ? Vous avez assez d'ennemis : pourquoi en chercher de nouveaux ? Oh ! que le provincial étoit bien plus sage que vous ! Voyez comme il flatte l'académie dans le temps même qu'il persécute la Sorbonne. Il n'a pas voulu se mettre tout le monde sur les bras ; il a ménagé les faiseurs de romans : il s'est fait violence pour les louer ; car , Dieu merci , vous ne louez jamais que ce que vous faites. Et , croyez-moi , ce sont peut-être les seules gens qui vous étoient favorables.

Mais , si vous n'étiez pas content d'eux , il ne falloit pas tout d'un coup les injurier. Vous pouviez employer des termes plus doux que ces mots « d'empoisonneurs publics ( 1 ) , et de gens horribles parmi

---

(1) D'EMPOISONNEURS PUBLICS, etc. Voyez le passage de la première visionnaire. « Ces qualités de faire des romans et des pièces de théâtre , qui ne sont pas si fort honorables au jugement des honnêtes gens , sont si horribles étant considérées selon les principes de la religion chrétienne et les règles de l'évangile. Un faiseur de romans et un poète de théâtre est un empoisonneur public , non des corps , mais des âmes , etc. »

à les chrétiens ». Pensez-vous que l'on vous en croie sur votre parole ? Non , non , monsieur ; on n'est point accoutumé à vous croire si légèrement. Il y a vingt ans que vous dites tous les jours que les cinq propositions ne sont pas dans Jansénius ; cependant on ne vous croit pas encore.

Mais nous connoissons l'austérité de votre morale. Nous ne trouvons point étrange que vous damniez les poètes ; vous en damnez bien d'autres qu'eux. Ce qui nous surprend , c'est de voir que vous voulez empêcher les hommes de les honorer. Hé , monsieur ! contentez - vous de donner les rangs dans l'autre monde ; ne réglez point les récompenses de celui-ci : vous l'avez quitté il y a long-temps. Laissez-le juger des choses qui lui appartiennent. Plaiguez-le , si vous voulez , d'aimer les bagatelles , et d'estimer ceux qui les font ; mais ne leur envie point de misérables honneurs auxquels vous avez renoncé.

Aussi-bien il ne vous sera pas facile de les leur ôter : ils en sont en possession depuis trop de siècles. Sophocle , Euripide , Térence , Homère et Virgile , nous sont encore en vénération , comme ils l'ont été dans Athènes et dans Rome. Le temps , qui a abattu les statues qu'on leur a élevées à tous , et les temples mêmes qu'on a élevés à quelques uns d'eux , n'a pas empêché que leur mémoire ne vint jusqu'à nous. Notre siècle , qui ne croit pas être obligé de suivre votre jugement en toutes choses , nous donne tous les jours des marques de l'estime qu'il fait de ces sortes d'ouvrages , dont vous parlez avec tant de mépris ; et , malgré toutes ces maximes sévères que toujours quelque passion vous inspire , il ose prendre la liberté de considérer toutes les personnes en qui l'on voit luire quelques étincelles du feu qui échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité.

Vous croyez , sans doute , qu'il est bien plus hono-

rable de faire des (1) ENLUMINURES, des CHAMILLARDES, et des ONGUENTS POUR LA BRULURE. Que voulez-vous ? tout le monde n'est pas capable de s'occuper à des choses si importantes ; tout le monde ne peut pas écrire contre les jésuites : on peut arriver à la gloire par plus d'une voie.

Mais, direz-vous, il n'y a plus maintenant de gloire à composer des romans et des comédies ; ce que les païens ont honoré est devenu horrible parmi les chrétiens. Je ne suis pas un théologien comme vous : je prendrai pourtant la liberté de vous dire que l'église ne nous défend point de lire les poètes, qu'elle ne nous commande point de les avoir en horreur. C'est en partie dans leur lecture que les anciens peres se sont formés. Saint Grégoire de Nazianze n'a pas fait de difficulté de mettre la passion de Notre-Seigneur en tragédie. Saint Augustin cite Virgile aussi souvent que vous citez saint Augustin.

Je sais bien qu'il s'accuse de s'être laissé attendrir à la comédie, et d'avoir pleuré en lisant Virgile. Qu'est-ce que vous concluez de là ? Direz-vous qu'il ne faut plus lire Virgile, et ne plus aller à la comédie ? Mais saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir aux chants de l'église. Est-ce à dire qu'il ne faut plus aller à l'église ?

Et vous autres qui avez succédé à ces peres, de quoi vous êtes-vous avisés de mettre en françois les comédies de Térence ? Falloit-il interrompre vos saintes occupations pour devenir des traducteurs de comédies ? Encore, si vous nous les aviez données avec leurs graces, le public vous seroit obligé de la

---

(1) DES ENLUMINURES, DES CHAMILLARDES, etc. ce sont les titres de quelques livres que MM. de Port-Royal écrivoient en ce temps-là contre leurs adversaires.

peine que vous avez prise. Vous direz peut-être que vous en avez retranché quelques libertés. Mais vous dites aussi que le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un voile d'honnêteté ne sert qu'à les rendre plus dangereuses. Ainsi vous voilà vous-mêmes au rang des empoisonneurs.

Est-ce que vous êtes maintenant plus saints que vous n'étiez en ce temps-là ? Point du tout ; mais en ce temps-là Desmarêts n'avoit pas écrit contre vous : le crime du poëte vous a irrités contre la poésie. Vous n'avez pas considéré que ni M. d'Urfé, ni Corneille, ni Gomberville votre ancien ami, n'étoient point responsables de la conduite de Desmarêts : vous les avez tous enveloppés dans sa disgrâce. Vous avez même oublié que mademoiselle de Scudéry avoit fait une peinture avantageuse du Port-Royal dans sa Clélie. Cependant j'avois osé dire que vous aviez souffert patiemment qu'on vous eût loués dans ce livre horrible. L'on fit venir au désert le volume qui parloit de vous : il y courut de main en main, et tous les solitaires voulurent voir l'endroit où ils étoient traités d'illustres. Ne lui a-t-on pas même rendu ses louanges dans l'une des PROVINCIALES ? et n'est-ce pas elle que l'auteur entend, lorsqu'il parle d'une personne qu'il admire sans la connoître ?

Mais, monsieur, si je m'en souviens, on a loué même Desmarêts dans ces lettres. D'abord l'auteur en avoit parlé avec mépris, sur le bruit qui couroit qu'il travailloit aux apologies des jésuites. Il vous fit savoir qu'il n'y avoit point de part : aussitôt il fut loué comme un homme d'honneur et comme un homme d'esprit.

Tout de bon, monsieur, ne vous semble-t-il pas qu'on pourroit faire sur ce procédé les mêmes réflexions que vous avez faites tant de fois sur le procédé des jésuites ? Vous les accusez de n'envisager dans les



personnes que la haine ou l'amour qu'on avoit pour leur compagnie. Vous deviez éviter de leur ressembler. Cependant on vous a vus de tout temps louer et blâmer le même homme, selon que vous étiez contents ou mal satisfaits de lui. Sur quoi je vous ferai souvenir d'une petite histoire que m'a contée autrefois un de vos amis: elle marque assez bien votre caractère.

Il disoit qu'un jour deux capucins arriverent à Port-Royal, et y demanderent l'hospitalité. On les reçut d'abord assez froidement, comme tous les religieux y étoient reçus. Mais enfin il étoit tard, et l'on ne put pas se dispenser de les recevoir. On les mit tous deux dans une chambre, et on leur porta à souper. Comme ils étoient à table, le diable, qui ne vouloit pas que ces bons peres soupassent à leur aise, mit dans la tête de quelqu'un de vos messieurs que l'un de ces capucins étoit un certain pere Maillard qui s'étoit depuis peu signalé à Rome en sollicitant la bulle du pape contre Jansénius. Ce bruit vint aux oreilles de la mere (1) Angélique. Elle accourt au parloir avec précipitation, et demande qu'est-ce qu'on a servi aux capucins, quel pain et quel vin on leur a donnés. La tourriere lui répond qu'on leur a donné du pain blanc et du vin des messieurs. Cette supérieure zélée commande qu'on le leur ôte, et que l'on mette devant eux du pain des valets et du cidre. L'ordre s'exécute. Ces bons peres, qui avoient bu chacun un coup, sont bien étonnés de ce changement. Ils prennent pourtant la chose en patience, et se couchent, non sans admirer le soin qu'on prenoit de leur faire faire pénitence. Le lendemain ils demanderent à dire la messe, ce

---

(1) Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal. Elle étoit sœur de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, et de M. d'Andilli.

qu'on ne put pas leur refuser. Comme ils la disoient, M. de Bagnols entra dans l'église, et fut bien surpris de trouver le visage d'un capucin de ses parents dans celui que l'on prenoit pour le pere Maillard. M. de Bagnols avertit la mere Angélique de son erreur, et l'assura que ce pere étoit un fort bon religieux, et même dans le cœur assez ami de la vérité. Que fit la mere Angélique? elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant. Les capucins furent conduits avec honneur de l'église dans le réfectoire, où ils trouverent un bon déjeuner qui les attendoit, et qu'ils mangerent de fort bon cœur, bénissant Dieu qui ne leur avoit pas fait manger leur pain blanc le premier.

Voilà, monsieur, comme vous avez traité Desmarrêts, et comme vous avez toujours traité tout le monde. Qu'une femme fût dans le désordre, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disoient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut : s'ils vous étoient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. La science étoit traitée comme la vertu. Ce n'étoit pas assez, pour être savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous les auteurs; il falloit avoir lu Jansénius, et n'y avoir point lu les propositions.

Je ne doute point que vous ne vous justifiez par l'exemple de quelque pere : car qu'est-ce que vous ne trouvez point dans les peres? Vous nous direz que saint Jérôme a loué Rufin comme le plus savant homme de son siècle, tant qu'il a été son ami; et qu'il traita le même Rufin comme le plus ignorant de son siècle, depuis qu'il se fut jeté dans le parti d'Origene. Mais vous m'avouerez que ce n'est pas cette inégalité de sentiments qui l'a mis au rang des saints et des docteurs de l'église.

Et, sans sortir encore de l'exemple de Desmarêts, quelles exclamations ne faites-vous point sur ce qu'un homme qui a fait autrefois des romans, et qui confesse, à ce que vous dites, qu'il a mené une vie déréglée, à la hardiesse d'écrire sur les matières de la religion ! Dites-moi, monsieur, que faisoit dans le monde M. le Maître ? Il plaidoit, il faisoit des vers. Tout cela est également profane, selon vos maximes. Il avoue aussi, dans une lettre, qu'il a été dans le dérèglement, et qu'il s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc avez-vous souffert qu'il ait tant fait de traductions, tant de livres sur les matières de la grace ? Ho ! ho ! direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence ; il a été deux ans entiers à bêcher le jardin, à faucher les prés, à laver les vaisselles ; voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de saint Augustin. Mais, monsieur, vous ne savez pas quelle a été la pénitence de Desmarêts ; peut-être a-t-il fait plus que tout cela. Croyez-moi, vous n'y regarderiez point de si près, s'il avoit écrit en votre faveur. C'étoit là le seul moyen de sanctifier une plume profanée par des romans et des comédies.

Enfin, je vous demanderois volontiers ce qu'il faut que nous lisions, si ces sortes d'ouvrages nous sont défendus. Encore faut-il que l'esprit se délasse quelquefois. Nous ne pouvons pas toujours lire vos livres. Et puis, à vous dire la vérité, vos livres ne se font plus lire comme ils faisoient : il y a long-temps que vous ne dites plus rien de nouveau. En combien de façons avez-vous conté l'histoire du pape Honorius ! Que l'on regarde ce que vous avez fait depuis dix ans, vos disquisitions, vos dissertations, vos réflexions, vos considérations, vos observations, on n'y trouvera aucune chose, sinon que les propositions ne sont pas dans Jansénius. Hé ! messieurs, demeurez-en

là : ne le dites plus. Aussi-bien , à vous parler franchement , nous sommes résolus d'en croire plutôt le pape et le clergé de France , que vous. -

Pour vous , monsieur , qui entrez maintenant en lice contre Desmarêts , nous ne refusons point de lire vos lettres. Poussez votre ennemi à toute rigueur : examinez chrétiennement ses mœurs et ses livres : feuillotez les registres du châtelet : employez l'autorité de saint Bernard , pour le déclarer visionnaire : établissez de bonnes règles pour nous aider à reconnoître les fous ; nous nous en servirons en temps et lieu. Mais ne lui portez point de coups qui puissent retomber sur les autres. Sur-tout , je vous le répète ; gardez-vous bien de croire vos lettres aussi bonnes que les LETTRES PROVINCIALES. Ce seroit une étrange vision que celle-là. Je vois bien que vous voulez attraper ce genre d'écrire. L'enjouement de M. Pascal a plus servi à votre parti que tout le sérieux de M. Arnauld. Mais cet enjouement n'est point du tout votre caractère. Vous retombez dans les froides plaisanteries des ENLUMINURES. Vos bons mots ne sont d'ordinaire que de basses allusions. Vous croyez dire , par exemple , quelque chose de fort agréable , quand vous dites , sur une exclamation que fait M. Chamillard , que « son grand O n'est qu'un o en chiffre » ; et quand vous l'avertissez de ne pas suivre le grand nombre , « de peur d'être un docteur à la douzaine ». On voit bien que vous vous efforcez d'être plaisant : mais ce n'est pas le moyen de l'être.

Retranchez-vous donc sur le sérieux ; remplissez vos lettres de longues et doctes périodes ; citez les peres ; jetez-vous souvent sur les injures , et presque toujours sur les antitheses. Vous êtes appelé à ce style. Il faut que chacun suive sa vocation.

Je suis . etc.

## SECONDE LETTRE DE M. RACINE

EN RÉPONSE

*A celles de MM. Dubois et Barbier d'Aucourt.*

**J**E POURROIS, messieurs, vous faire le même compliment que vous me faites; je pourrois vous dire qu'on vous fait beaucoup d'honneur de vous répondre: mais j'ai une plus haute idée de tout ce qui sort de Port-Royal, et je me tiens au contraire fort honoré d'entretenir quelque commerce avec ceux qui approchent de si grands hommes. Toute la grace que je vous demande, c'est qu'il me soit permis de vous répondre en même temps à tous deux; car, quoique vos lettres soient écrites d'une manière bien différente, il suffit que vous combattiez pour la même cause; je n'ai point d'égard à l'inégalité de vos humeurs, et je ferois conscience de séparer deux jansénistes. Aussi-bien, je vois que vous me reprochez à-peu-près les mêmes crimes; toute la différence qu'il y a, c'est que l'un me les reproche avec chagrin, et tâche par-tout d'émonvoir la pitié et l'indignation de ses lecteurs, au lieu que l'autre s'est chargé de les réjouir. Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein, le monde vous a laissés rire et pleurer tout seuls. Mais le monde est d'une étrange humeur; il ne vous rend point justice: pour moi, qui fais profession de vous la rendre, je vous puis assurer au moins que le mélancolique m'a fait rire, et que le plaisant m'a fait pitié. Ce n'est pas que vous demeuriez toujours dans les bornes de votre partage: il

prend quelquefois envie au plaisant de se fâcher, et au mélancolique de s'égayer; car, sans compter la manière ingénieuse dont il nous peint ces Romains qu'on voyoit à la tête d'une armée et à la queue d'une charrue, il me dit assez galamment « que si je veux me servir de l'autorité de saint Grégoire en faveur de la tragédie, il faut me résoudre à être toute ma vie le poète de la passion ». Voyez à quoi l'on s'expose, quand on force son naturel; il n'a pu rire sans abuser du plus saint de nos mystères; et la seule plaisanterie qu'il fait est une impiété.

Mais vous vous accordez sur-tout dans la pensée que je suis un poète de théâtre, vous en êtes pleinement persuadés; et c'est le sujet de toutes vos réflexions sévères et enjouées. Où en seriez-vous, messieurs, si l'on découvroit que je n'ai point fait de comédies? Voilà bien des lieux communs hasardés, et vous auriez pénétré inutilement tous les replis du cœur d'un poète.

Par exemple, messieurs, si je supposois que vous êtes deux grands docteurs; si je prenois mes mesures là-dessus, et qu'ensuite (car il arrive des choses plus extraordinaires) on vint à découvrir que vous n'êtes rien moins tous deux que de savants théologiens, que ne diriez-vous point de moi? Vous ne manquerez pas encore de vous écrier que je ne me connois point en auteurs, que je confonds les CHAMILLARDES avec les VISIONNAIRES, et que je prends des hommes fort communs pour de grands hommes. Aussi ne prétendez pas que je vous donne cet avantage sur moi; j'aime mieux croire, sur votre parole, que vous ne savez pas les peres, et que vous n'êtes tout au plus que les très humbles serviteurs de l'auteur des IMAGINAIRES.

Je croirai même, si vous voulez, que vous n'êtes point de Port-Royal, comme le dit un de vous, qu'on

qu'à dire le vrai j'ai peine à comprendre qu'il ait renoncé de gaieté de cœur à sa plus belle qualité. Combien de gens ont lu sa lettre, qui ne l'eussent pas regardée si le Port-Royal ne l'eût adoptée, si ces messieurs ne l'eussent distribuée avec les mêmes éloges qu'un de leurs écrits ! Il a voulu peut-être imiter M. Pascal, qui dit dans quelqu'une de ses lettres qu'il n'est point de Port-Royal. Mais, messieurs, vous ne considérez pas que M. Pascal faisoit honneur à Port-Royal, et que Port-Royal vous fait beaucoup d'honneur à tous deux. Croyez-moi : si vous en êtes, ne faites point de difficulté de l'avouer ; et si vous n'en êtes point, faites tout ce que vous pourrez pour y être reçus, vous n'avez que cette voie pour vous distinguer. Le nombre de ceux qui condamnent Jansénius est trop grand ; le moyen de se faire connoître dans la foule ? Jetez-vous dans le petit nombre de ses défenseurs ; commencez à faire les importants ; mettez-vous dans la tête que l'on ne parle que de vous, et que l'on vous cherche par-tout pour vous arrêter ; délogez souvent ; changez de nom, si vous ne l'avez déjà fait ; ou plutôt n'en changez point du tout, vous ne sauriez être moins connus qu'avec le vôtre. Sur-tout louez vos messieurs, et ne les louez pas avec retenue. Vous les placez justement après David et Salomon ; ce n'est pas assez, mettez-les devant : vous ferez un peu souffrir leur humilité, mais ne craignez rien, ils sont accoutumés à bénir tous ceux qui les font souffrir.

Aussi vous vous en acquittez assez bien : vous les voulez obliger, à quelque prix que ce soit. C'est peu de les préférer à tous ceux qui ont jamais paru dans le monde, vous les préférez même à ceux qui se sont le plus signalés dans leur parti ; vous rabaissez M. Pascal pour relever l'auteur des IMAGINAIRES ; vous dites que M. Pascal n'a que l'avantage d'avoir eu des

sujets plus heureux que lui. Mais, monsieur, vous qui êtes plaisant, et qui croyez vous connaître en plaisanterie, croyez-vous que le POUVOIR PROCHAIN et la GRACE SUFFISANTE fussent des sujets plus divertissans que tout ce que vous appelez les visions de Desmarêts? Cependant vous ne nous persuaderez pas que les dernières IMAGINAIRES soient aussi agréables que les premières PROVINCIALES : tout le monde lisoit les unes, et vos meilleurs amis peuvent à peine lire les autres.

Pensez-vous vous-mêmes que je fasse une grande injustice à ce dernier de lui attribuer une CHAMILLARDE? Savez-vous qu'il y a d'assez bonnes choses dans ces CHAMILLARDES? Cet homme ne manque point de hardiesse; il possède assez bien le caractère de Port-Royal; il traite le pape familièrement; il parle aux docteurs avec autorité. Que dis-je? Savez-vous qu'il a fait un grand écrit qui a mérité d'être brûlé? Mais cela seroit plaisant, que je prisse contre vous le parti de tous vos auteurs; c'est bien assez d'avoir défendu M. Pascal. Il est vrai que j'ai eu quelque pitié de voir traiter l'auteur des CHAMILLARDES avec tant d'inhumanité, et tout cela parcequ'on l'a convaincu de quelques fautes. Il fera mieux une autre fois; il a bonne intention. Il s'est fait cent querelles pour vos amis; voulez-vous qu'il soit mal avec tout le monde; et qu'il ne soit estimé des jésuites ni des jansénistes? Ne craignez-vous point qu'on vous fasse le même traitement? Car qui empêchera quelqu'un de me répondre, et de me dire, en parlant de vous: Quoi! monsieur, vous avez pu croire que messieurs de Port-Royal avoient adopté une lettre si peu digne d'eux! Ne voyez-vous point qu'elle rebat cent fois la même chose; qu'elle est obscure en beaucoup d'endroits, et froide par-tout? Ils me diront ces raisons et d'autres encore, et j'en serai fâché pour vous; car votre belle



humeur tient à peu de chose ; la moindre mortification la suspendra, et vous retombez dans la mélancolie de votre confrère.

Mais il s'ennuieroit peut-être, si je le laissois plus long-temps sans l'entretenir ; il faut revenir à lui, et faire tout ce que je pourrai pour le divertir. J'avoue que ce n'est pas une petite entreprise ; car que dire à un homme qui ne prend rien en raillerie, et qui trouve par-tout des sujets de se fâcher ? Ce n'est pas que je condamne sa mauvaise humeur ; il a ses raisons : c'est un homme qui s'intéresse sérieusement dans le succès de vos affaires ; il voit qu'elles vont de pis en pis, et qu'il n'est pas temps de se réjouir. C'est sans doute ce qui fait qu'il s'emporte tant contre la comédie. Comment peut-on aller au théâtre, comment peut-on se divertir, lorsque la vérité est persécutée, lorsque la fin du monde s'approche, lorsque tout le monde a tantôt signé ? Voilà ce qu'il pense ; et c'est ce qu'algua un jour fort à propos un de vos confrères ; car je ne dis rien de moi-même.

C'étoit chez une personne qui, en ce temps-là, étoit fort de vos amies ; elle avoit eu beaucoup d'envie d'entendre lire le *TARTUFFE*, et l'on ne s'opposa point à sa curiosité : on vous avoit dit que les jésuites étoient joués dans cette comédie ; les jésuites au contraire se flattoient qu'on en vouloit aux jansénistes. Mais il n'importe ; la compagnie étoit assemblée, Molière alloit commencer, lorsqu'on vit arriver un homme fort échauffé, qui dit tout bas à cette personne : Quoi ! madame, vous entendrez une comédie le jour que le mystère de l'iniquité s'accomplit, ce jour qu'on nous ôte nos mères ? Cette raison parut convaincante ; la compagnie fut congédiée. Molière s'en retourna, bien étonné de l'empressement qu'on avoit eu pour le faire venir, et de celui qu'on avoit pour le renvoyer.....

En effet, messieurs, quand vous raisonnerez de la sorte, nous n'aurons rien à répondre, il faudra se rendre : car, de me demander, comme vous faites, si je crois la comédie une chose sainte, si je la crois propre à faire mourir le vieil homme ; je dirai que non : mais je vous dirai en même temps qu'il y a des choses qui ne sont pas saintes, et qui sont pourtant innocentes. Je vous demanderai si la chasse, la musique, le plaisir de faire des sabots, et quelques autres plaisirs que vous ne vous refusez pas à vous-mêmes, sont fort propres à faire mourir le vieil homme, s'il faut renoncer à tout ce qui divertit, s'il faut pleurer à toute heure. Hélas ! oui, dira le mélancolique. Mais que dira le plaisant ? Il voudra qu'il lui soit permis de rire quelquefois, quand ce ne seroit que d'un jésuite : il vous prouvera, comme ont fait vos amis, que la raillerie est permise, que les peres ont ri, que Dieu même a raillé. Et vous semble-t-il que les lettres provinciales soient autre chose que des comédies ? Dites-moi, messieurs, qu'est-ce qui se passe dans les comédies ? On y joue un valet fourbe, un bourgeois avare, un marquis extravagant, et tout ce qu'il y a dans le monde de plus digne de risée. J'avoue que le provincial a mieux choisi ses personnages ; il les a cherchés dans les couvents et dans la Sorbonne ; il introduit sur la scène, tantôt des jacobins, tantôt des docteurs, et toujours des jésuites. Combien de rôles leur fait-il jouer ! tantôt il amène un jésuite bon homme, tantôt un jésuite méchant, et toujours un jésuite ridicule. Le monde en a ri pendant quelque temps ; et le plus austère janséniste auroit cru trahir la vérité que de n'en pas rire.

Reconnoissez donc, monsieur, que puisque nos comédies ressemblent si fort aux vôtres, il faut bien qu'elles ne soient pas si criminelles que vous le dites. Pour les peres, c'est à vous de nous les citer : c'est à

vous, ou à vos amis, de nous convaincre, par une foule de passages, que l'église nous interdit absolument la comédie en l'état qu'elle est; alors nous cesserons d'y aller, et nous attendrons patiemment que le temps vienne de mettre les jésuites sur le théâtre.

J'en pourrais dire autant des romans, et il semble que vous ne les condamnez pas tout-à-fait. « Mon Dieu! monsieur, me dit l'un de vous, que vous avez de choses à faire avant que de lire les romans »! Vous voyez qu'il ne défend pas de les lire; mais il veut auparavant que je m'y prépare sérieusement. Pour moi, je n'en avois pas une idée si haute; je croyois que ces sortes d'ouvrages n'étoient bons que pour désennuyer l'esprit, pour l'accoutumer à la lecture, et pour le faire passer ensuite à des choses plus solides. En effet, quel moyen de retourner aux romans, quand on a lu une fois les voyages de Saint-Amour, Wendrox, Palafox, et tous vos auteurs? Sans mentir, ils ont tout une autre manière d'écrire que les faiseurs de romans; ils ont tout une autre adresse pour embellir la vérité: ainsi vous avez grand tort quand vous m'accusez de les comparer avec les autres. Je n'ai point prétendu égarer Desmarêts à M. le Maître: il ne faut point pour cela que vous souleviez les juges et le palais contre moi; je reconnois de bonne foi que les plaidoyers de ce dernier sont, sans comparaison, plus dévots que les romans du premier: je crois bien que si Desmarêts avoit revu ses romans depuis sa conversion, comme on dit que M. le Maître a revu ses plaidoyers, il y auroit peut-être mis de la spiritualité: mais il a cru qu'un pénitent devoit oublier tout ce qu'il a fait pour le monde. Quel pénitent, dites-vous, qui fait des livres de lui-même; au lieu que M. le Maître n'a jamais osé faire que des traductions! Mais, messieurs, il n'est pas que M. le Maître n'ait fait des préfaces, et vos

préfaces sont fort souvent de fort gros livres. Il faut bien se hasarder quelquefois : si les saints n'avoient fait que traduire, vous ne traduiriez que des traductions.

Vous vous étendez fort au long sur celle qu'on a faite de Térence ; vous dites que je n'en puis tirer aucun avantage , et que le traducteur a rendu un grand service à l'état et à l'église, en expliquant un auteur nécessaire pour apprendre la langue latine. Je le veux bien. Mais pourquoi choisir Térence ? Cicéron n'est pas moins nécessaire que lui ; il est plus en usage dans les colleges ; il est assurément moins dangereux : car quand vous nous dites qu'on ne trouve point dans Térence ces passions convertes que vous craignez tant, il faut bien que vous n'ayez jamais lu la première et la cinquième scène de l'Andrienne, et tant d'autres endroits des comédies que l'on a traduites, vous y auriez vu ces passions naïvement exprimées ; ou plutôt il faut que vous ne les ayez lus que dans le français, et en ce cas j'avoue que vous les avez pu lire sans danger.

Voilà, messieurs, tout ce que je voulois vous dire ; car pour l'histoire des capucins, il paroît bien, par la manière dont vous la niez, que vous la croyez véritable. L'un de vous me reproche seulement d'avoir pris des capucins pour des cordeliers ; l'autre me veut faire croire que j'ai voulu parler du père Mulard. Non, messieurs ; je sais combien ce cordelier est décrié parmi vous : on se plaignoit encore en ce temps-là d'un capucin, et ce sont des capucins qui ont bu le cidre. Il se peut faire que celui qui m'a conté cette aventure, et qui y étoit présent, n'a pas retenu exactement le nom du père dont on se plaignoit ; mais cela ne fait pas que le reste ne soit véritable. Et pourquoi le nier ? quel tort cela fait-il à la mère Angélique ? Cela ne doit point empêcher vos amis d'achever sa

vie qu'ils ont commencée; ils pourront même se servir de cette histoire, et ils en feront un chapitre particulier, qu'ils intituleront : DE L'ESPRIT DE DISCERNEMENT QUE DIEU AVOIT DONNÉ A LA SAINTE MERE.

Vous voyez bien que je ne cherche pas à faire de longues lettres. Je ne manquerois pas de matiere pour grossir celle-ci; je pourrois vous rapporter cent de vos passages, comme vous rapportez presque tous les miens : mais, ou ils seroient ennuyeux, et je ne veux pas que vous vous ennuyiez vous-mêmes; ou ils seroient divertissans, et je ne veux pas qu'on me reproche, comme à vous, que je ne divertis que par les passages des autres. Je prévois même que je ne vous écrirai pas davantage. Je ne refuse point de lire vos APOLOGIES, ni d'être spectateur de vos disputes; mais je ne veux point y être mêlé. Ce seroit une chose étrange, que, pour un avis que j'ai donné en passant, je me fusse attiré sur les bras tous les disciples de saint Augustin. Ils n'y trouveroient pas leur compte; ils n'ont point accoutumé d'avoir affaire à des inconnus : il leur faut des gens connus et des plus élevés en dignité; je ne suis ni l'un ni l'autre, et par conséquent je crains peu ces vérités dont vous me menacez. Il se pourroit faire qu'en voulant me dire des injures vous en diriez au meilleur de vos amis; croyez-moi, retournez aux jésuites, ce sont vos ennemis naturels.

De Paris, ce 10 mai 1666.

---

---

**DISCOURS**

*Prononcé à l'Académie française, à la réception  
de M. l'abbé COLBERT, le 30 octobre 1678.*

**M**ONSIEUR,

IL m'est sans doute très honorable de me voir à la tête de cette célèbre compagnie; et je dois beaucoup au hasard de m'avoir mis dans une place où le mérite ne m'auroit jamais élevé. Mais cet honneur, si grand par lui-même, me devient, je l'avoue, encore plus considérable, quand je songe que la première fonction que j'ai à faire dans la place où je suis, c'est de vous expliquer les sentiments que l'académie a pour vous.

Vous croyez lui devoir des remerciements pour l'honneur que vous dites qu'elle vous a fait; mais elle a aussi des graces à vous rendre: elle vous est obligée, non seulement de l'honneur que vous lui faites, mais encore de celui que vous avez déjà fait à toute la république des lettres.

Oui, monsieur, nous savons combien elles vous sont redevables. Il y a long-temps que l'académie a les yeux sur vous: aucune de vos démarches ne lui a été inconnue. Vous portez un nom que trop de raisons ont rendu sacré pour les gens de lettres: tout ce qui regarde votre illustre maison ne leur sauroit plus être ni inconnu ni indifférent.

Nous avons considéré avec attention les progrès que vous avez faits dans les sciences : mais si vous aviez excité d'abord notre curiosité , vous n'avez guere tardé à exciter notre admiration. Et quels applaudissemens n'a-t-on point donnés à cette excellente philosophie que vous avez publiquement enseignée ! Au lieu de quelques termes barbares , de quelques frivoles questions que l'on avoit accoutumé d'entendre dans les écoles , vous y avez fait entendre de solides vérités , les plus beaux secrets de la nature , les plus importants principes de la métaphysique. Non , monsieur , vous ne vous êtes point borné à suivre une route ordinaire ; vous ne vous êtes point contenté de l'écorce de la philosophie , vous en avez approfondi tous les secrets. Vous avez rassemblé ce que les anciens et les modernes avoient de solide et d'ingénieux ; vous avez parcouru tous les siècles pour nous en rapporter les découvertes. L'oserai-je dire ? vous avez fait connoître , dans les écoles , Aristote même , dont on n'y voit souvent que le fantôme.

Cependant cette savante philosophie n'a été pour vous qu'un passage pour vous élever à une plus noble science , je veux dire à la science de la religion. Et quels progrès n'avez-vous point faits dans cette étude sacrée ! Avec quelles marques d'estime la plus fameuse faculté de l'univers vous a-t-elle adopté , vous a-t-elle associé dans son corps ! L'académie a pris part à tous vos honneurs. Elle applaudissoit à vos célèbres actions ; mais , monsieur , depuis qu'elle vous a vu monter en chaire , qu'elle vous a entendu prêcher les vérités de l'évangile , non seulement avec toute la force de l'éloquence , mais même avec toute la justesse et toute la politesse de notre langue , alors l'académie ne s'est plus contentée de vous admirer , elle a jugé que vous lui étiez nécessaire. Elle vous a

choisi, elle vous a nommé pour remplir la première place qu'elle a pu donner. Oui, monsieur, elle vous a choisi : car ( nous voulons bien qu'on le sache ) ce n'est point la brigue, ce ne sont point les sollicitations qui ouvrent les portes de l'académie ; elle va elle-même au-devant du mérite ; elle lui épargne l'embarras de se venir offrir ; elle cherche les sujets qui lui sont propres. Et qui pouvoit lui être plus propre que vous ? Qui pouvoit mieux nous seconder dans le dessein que nous nous sommes tous proposé de travailler à immortaliser les grandes actions de notre auguste protecteur ? Qui pouvoit mieux nous aider à célébrer ce prodigieux nombre d'exploits, dont la grandeur nous accable, pour ainsi dire, et nous met dans l'impuissance de les exprimer ? Il nous faut des années entières pour écrire dignement une seule de ses actions.

Cependant chaque année, chaque mois, chaque journée même, nous présente une foule de nouveaux miracles. Etonnés de tant de triomphes, nous pensions que la guerre eût porté sa gloire au plus haut point où elle pouvoit monter. En effet, après tant de provinces si rapidement conquises, tant de batailles gagnées, les places emportées d'assaut, les villes sauvées du pillage, et toutes ces grandes actions dont vous nous avez fait une si vive peinture, auroit-on pu s'imaginer que cette gloire dût encore croître ? La paix qu'il vient de donner à l'Europe nous présente quelque chose de plus grand encore que tout ce qu'il a fait dans la guerre. Je n'ai garde d'entreprendre ici de faire l'éloge de ce héros, après l'éloquent discours que vous venez de nous faire entendre. Non-seulement nous y avons reconnu l'élévation de votre esprit, la sublimité de vos pensées ; mais on y voit briller sur-tout ce zèle pour votre prince, et cette ardente passion pour sa gloire, qui est la marque si



particulière à laquelle on reconnoît toute votre illustre famille. Tandis que le chef de la maison, rempli de ce noble zèle, ne donne point de relâche à son infatigable génie; tandis qu'il jette un œil pénétrant jusques dans les moindres besoins de l'état; avec quelle ardeur, quelle vigilance, ses enfants, ses frères, ses neveux, tout ce qui lui appartient, s'empres- sent-ils à le soulager, à le secourir! L'un travaille heureusement à soutenir la gloire de la navigation; l'autre se signale dans les premiers emplois de la guerre; l'autre donne tous ses soins à la paix, et renverse tous les obstacles que quelques désespérés vouloient apporter à ce grand ouvrage. Je ne finirois point si je vous mettois devant les yeux tout ce qu'il y a d'illustre dans votre maison. Vous entrez, monsieur, dans une compagnie que vous trouvez pleine de ce même esprit, de ce même zèle. Car, je le répète encore, nous sommes tous rivaux dans la passion de contribuer quelque chose à la gloire d'un si grand prince. Chacun y emploie les différents talents que la nature lui a donnés. Et ce travail même qui nous est commun, ce dictionnaire qui de soi-même semble une occupation si sèche et si épineuse, nous y travaillons avec plaisir. Tous les mots de la langue, toutes les syllabes nous paroissent précieuses, parce- que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur.

## DISCOURS

*Prononcé à l'Académie françoise, à la réception de MM. T. CORNEILLE et BERGERET, le 2 janvier 1685.*

MESSEURS,

IL n'est pas besoin de dire ici combien l'académie a été sensible aux deux pertes considérables qu'elle a faites presque en même temps, et dont elle seroit inconsolable, si, par le choix qu'elle a fait de vous, elle ne les voyoit aujourd'hui heureusement réparées.

Elle a regardé la mort de M. Corneille comme un des plus grands coups qui la pût frapper : car, bien que, depuis un an, une longue maladie nous eût privés de sa présence, et que nous eussions perdu en quelque sorte l'espérance de le revoir jamais dans nos assemblées, toutefois il vivoit ; et l'académie, dont il étoit le doyen, avoit au moins la consolation de voir dans la liste où sont les noms de tous ceux qui la composent, de voir, dis-je, immédiatement au-dessous du nom sacré de son auguste protecteur, le fameux nom de Corneille.

Et qui d'entre nous ne s'applaudiroit pas en lui-même, et ne ressentiroit pas un secret plaisir d'avoir pour confrere un homme de ce mérite ? Vous, monsieur, qui non seulement étiez son frere, mais qui

avez couru long-temps une même carrière avec lui, vous savez les obligations que lui a notre poésie; vous savez en quel état se trouvoit la scène française lorsqu'il commença à travailler. Quel désordre! quelle irrégularité! Nul goût, nulle connoissance des véritables beautés du théâtre; les auteurs aussi ignorants que les spectateurs; la plupart des sujets extravagants et démanés de vraisemblance; point de mœurs, point de caracteres; la diction encore plus vicieuse que l'action, et dont les pointes et de misérables jeux de mots faisoient le principal ornement; en un mot, toutes les regles de l'art, celles même de l'honnêteté et de la bienséance, par-tout violées.

Dans cette enfance, ou, pour mieux dire, dans ce chaos du poëme dramatique parmi nous, votre illustre frere, après avoir quelque temps cherché le bon chemin, et lutté, si je l'ose ainsi dire, contre le mauvais goût de son siècle, enfin inspiré d'un génie extraordinaire, et aidé de la lecture des anciens, fit voir sur la scène la raison, mais la raison accompagnée de toute la pompe, de tous les ornements dont notre langue est capable; accorda heureusement la vraisemblance et le merveilleux, et laissa bien loin derrière lui tout ce qu'il avoit de rivaux, dont la plupart, désespérant de l'atteindre, et n'osant plus entreprendre de lui disputer le prix, se bornerent à combattre la voix publique déclarée pour lui, et essayerent en vain, par leurs discours et par leurs frivoles critiques, de rabaisser un mérite qu'ils ne pouvoient évaluer.

La scène retentit encore des acclamations qu'ex-citerent à leur naissance le Cid, Horace, Cinna, Pompée, tous ces chefs-d'œuvre représentés depuis sur tant de théâtres, traduits en tant de langues, et qui vivront à jamais dans la bouche des hommes. A dire le vrai, où trouvera-t-on un poëte qui ait pos-

sédé à-la-fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties, l'art, la force, le jugement, l'esprit? Quelle noblesse, quelle économie dans les sujets! Quelle véhémence dans les passions! Quelle gravité dans les sentiments! Quelle dignité et en même temps quelle prodigieuse variété dans les caractères! Combien de rois, de princes, de héros de toutes nations, nous a-t-il représentés, toujours tels qu'ils doivent être, toujours uniformes avec eux-mêmes, et jamais ne se ressemblant les uns aux autres! Parmi tout cela, une magnificence d'expression proportionnée aux maîtres du monde qu'il fait souvent parler, capable néanmoins de s'abaisser quand il veut, et de descendre jusqu'aux plus simples naïvetés du comique, où il est encore inimitable; enfin, ce qui lui est sur-tout particulier, une certaine force, une certaine élévation, qui surprend, qui enlève, et qui rend jusqu'à ses défauts, si on lui en peut reprocher quelques uns, plus estimables que les vertus des autres: personnage véritablement né pour la gloire de son pays; comparable, je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents tragiques, puisqu'elle confesse elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux Eschyle, aux Sophocle, aux Euripide, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocle, des Périclès, des Alcibiade, qui vivoient en même temps qu'eux.

Oni, monsieur, que l'ignorance rabaisse tant qu'elle voudra l'éloquence et la poésie, et traite les habiles écrivains de gens inutiles dans les états; nous ne craignons point de dire, à l'avantage des lettres et de ce corps fameux dont vous faites maintenant partie, que du moment que des esprits sublimes, passant de bien loin les bornes communes, se distinguent, s'immortalisent par des chefs-d'œuvre,

comme ceux de M. votre frere, quelque étrange inégalité que, durant leur vie, la fortune mette entre eux et les plus grands héros, après leur mort cette différence cesse : la postérité, qui se plaît, qui s'instruit dans les ouvrages qu'ils lui ont laissés, ne fait point de difficulté de les éгалer à tout ce qu'il y a de plus considérable parmi les hommes, fait marcher de pair l'excellent poète et le grand capitaine. Le même siècle qui se glorifie aujourd'hui d'avoir produit Auguste ne se glorifie guere moins d'avoir produit Horace et Virgile. Ainsi, lorsque dans les âges suivans on parlera avec étonnement des victoires prodigienses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles. La France se souviendra avec plaisir que sous le regne du plus grand de ses rois a fleuri le plus grand de ses poètes. On croira même ajouter quelque chose à la gloire de notre auguste monarque, lorsqu'on dira qu'il a estimé, qu'il a honoré de ses bienfaits cet excellent génie; que même, deux jours avant sa mort, et lorsqu'il ne lui restoit plus qu'un rayon de connoissance, il lui envoya encore des marques de sa libéralité; et qu'enfin les dernieres paroles de Corneille ont été des remerciements pour LOUIS LE GRAND.

Voilà, monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frere : voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connoître à toute l'Europe. Il en avoit d'autres qui, bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges; je veux dire, homme de probité et de piété, bon pere de famille, bon parent, bon ami. Vous le savez, vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire, n'a pu altérer. Mais

ce qui nous touche de plus près, c'est qu'il étoit encore un très bon académicien : il aimoit, il cultivoit nos exercices; il y apportoit sur-tout cet esprit de douceur, d'égalité, de déférence même, si nécessaire pour entretenir l'union dans les compagnies. L'a-t-on jamais vu vouloir se préférer à aucun de ses confreres? L'a-t-on jamais vu tirer ici aucun avantage des applaudissemens qu'il recevoit dans le public? Au contraire, après avoir paru en maître, et, pour ainsi dire, régné sur la scène, il venoit, disciple docile, chercher à s'instruire dans nos assemblées, laissoit, pour me servir de ses propres termes, laissoit ses lauriers à la porte de l'académie, toujours prêt à soumettre son opinion à l'avis d'autrui, et, de tous tant que nous sommes, le plus modeste à parler, à prononcer, je dis même sur des matieres de poésie.

Vous auriez pu bien mieux que moi, monsieur, lui rendre ici les justes honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez peut-être appréhendé avec raison qu'en faisant l'éloge d'un frere, avec qui vous avez d'ailleurs tant de conformité, il ne semblât que vous faisiez votre propre éloge. C'est cette conformité que nous avons tous eue en vue, lorsque, tout d'une voix, nous vous avons appelé pour remplir sa place; persuadés que nous sommes que nous retrouverons en vous, non seulement son nom, son même esprit, son même enthousiasme, mais encore sa même modestie, sa même vertu, son même zele pour l'académie.

Je m'apperçois qu'en parlant de modestie, de vertu, et des autres qualités propres pour l'académie, tout le monde songe ici avec douleur à l'autre perte que nous avons faite; je veux dire à la mort du savant M. de Cordemoy, qui, avec tant d'autres talens, possédoit au souverain degré toutes les parties d'un véritable académicien; sage, exact; labo-

rieux, et qui, si la mort ne l'eût point ravi au milieu de son travail, alloit peut-être porter l'histoire aussi loin que M. Corneille a porté la tragédie. Mais, après tout ce que vous avez dit sur son sujet, vous, monsieur, qui, par l'éloquent discours que vous venez de faire, vous êtes montré si digne de lui succéder, je n'ai garde de vouloir entreprendre un éloge qui, sans rien ajouter à sa louange, ne feroit qu'affaiblir l'idée que vous avez donnée de son mérite.

Nous avons perdu en lui un homme qui, après avoir donné au barreau une partie de sa vie, s'étoit depuis appliqué tout entier à l'étude de notre ancienne histoire. Nous lui avons choisi pour successeur un homme qui, après avoir été assez longtemps l'organe d'un parlement célèbre, a été appelé à un des plus importants emplois de l'état, et qui, avec une connoissance exacte et de l'histoire et de tous les bons livres, nous apporte encore quelque chose de bien plus utile et de bien plus considérable pour nous, je veux dire la connoissance parfaite de la merveilleuse histoire de notre protecteur.

Et qui pourra mieux que vous nous aider à parler de tant de grands événements, dont les motifs et les principaux ressorts ont été si souvent confiés à votre fidélité, à votre sagesse? Qui sait mieux à fond tout ce qui s'est passé de mémorable dans les cours étrangères, les traités, les alliances, et enfin toutes les importantes négociations qui, sous son regne, ont donné le branle à toute l'Europe (1)?

Toutefois, disons la vérité, monsieur, la voie de la négociation est bien courte sous un prince qui, ayant toujours de son côté la puissance et la raison,

---

(1) M. Bergeret étoit premier commis de M. de Croissy ministre et secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

n'a besoin, pour faire exécuter ses volontés, que de les déclarer. Autrefois la France, trop facile à se laisser surprendre par les artifices de ses voisins, autant qu'elle étoit heureuse et redoutable dans la guerre, autant passoit-elle pour infortunée dans les accommodements. L'Espagne sur-tout, l'Espagne, son orgueilleuse ennemie, se vante de n'avoir jamais signé, même au plus fort de nos prospérités, que des traités avantageux, et de regagner souvent par un trait de plume ce qu'elle avoit perdu en plusieurs campagnes. Que lui sert maintenant cette adroite politique, dont elle faisoit tant de vanité? Avec quel étonnement l'Europe a-t-elle vu, dès les premières démarches du roi, cette superbe nation contrainte de venir jusques dans le Louvre reconnoître publiquement son infériorité, et nous abandonner depuis, par des traités solennels, tant de places si fameuses, tant de grandes provinces, celles même dont ses rois empruntoient leurs plus glorieux titres! Comment s'est fait ce changement? Est-ce par une longue suite de négociations trainées? Est-ce par la dextérité de nos ministres dans les pays étrangers? Eux-mêmes confessent que le roi fait tout, voit tout dans les cours où il les envoie, et qu'ils n'ont tout au plus que l'embarras d'y faire entendre avec dignité ce qu'il leur a dicté avec sagesse.

Qui l'eût dit au commencement de l'année dernière, et dans cette même saison où nous sommes, lorsqu'on voyoit de toutes parts tant de haines éclater, tant de ligue se former, et cet esprit de discorde et de défiance qui souffloit la guerre aux quatre coins de l'Europe, qui l'eût dit, qu'avant la fin du printemps tout seroit calme? Quelle apparence de pouvoir dissiper sitôt tant de ligue? Comment accorder tant d'intérêts si contraires? Comment calmer cette foule d'états et de princes, bien plus irrités de



notre puissance, que des mauvais traitements qu'ils prétendoient avoir reçus ? N'eût-on pas cru que vingt années de conférences ne suffiroient pas pour terminer toutes ces querelles ? La diete d'Allemagne, qui n'en devoit examiner qu'une partie, depuis trois ans qu'elle y étoit appliquée n'en étoit encore qu'aux préliminaires. Le roi cependant, pour le bien de la chrétienté, avoit résolu dans son cabinet qu'il n'y eût plus de guerre. La veille qu'il doit partir pour se mettre à la tête d'une de ses armées, il trace six lignes, et les envoie à son ambassadeur à la Haie. Là-dessus les provinces délibèrent ; les ministres des hauts-alliés s'assemblent ; tout s'agite, tout se remue : les uns ne veulent rien céder de ce qu'on leur demande ; les autres redemandent ce qu'on leur a pris ; et tous ont résolu de ne point poser les armes. Mais lui, qui sait bien ce qui en doit arriver, ne semble pas même prêter d'attention à leurs assemblées ; et, comme le Jupiter d'Homere, après avoir envoyé la terreur parmi ses ennemis, tournant les yeux vers les autres endroits qui ont besoin de ses regards, d'un côté il fait prendre Luxembourg, de l'autre il s'avance lui-même aux portes de Mons ; ici, il envoie des généraux à ses alliés ; là, il fait foudroyer Gènes ; il force Alger à lui demander pardon ; il s'applique même à régler le dedans de son royaume, soulage ses peuples, et les fait jouir par avance des fruits de la paix ; et enfin, comme il l'avoit prévu, voit ses ennemis, après bien des conférences, bien des projets, bien des plaintes inutiles, contraints d'accepter ces mêmes conditions qu'il leur a offertes, sans avoir pu en rien retrancher, y rien ajouter, ou, pour mieux dire, sans avoir pu, avec tous leurs efforts, s'écarter d'un seul pas du cercle étroit qu'il lui avoit plu de leur tracer.

Quel avantage pour tous tant que nous sommes,

messieurs, qui, chacun selon nos différents talents, avons entrepris de célébrer tant de grandes choses ! Vous n'aurez point, pour les mettre en jour, à discuter, avec des fatigues incroyables, une foule d'intrigues difficiles à développer. Vous n'aurez pas même à fouiller dans le cabinet de ses ennemis : leur mauvaise volonté, leur impuissance, leur douleur est publique à toute la terre. Vous n'aurez point à craindre enfin tous ces longs détails de chicanes ennuyeuses qui sechent l'esprit de l'écrivain, et qui jettent tant de langueur dans la plupart des histoires modernes, où le lecteur, qui cherchoit des faits, ne trouvant que des paroles, sent mourir à chaque pas son attention, et perd de vue le fil des événements. Dans l'histoire du roi, tout vit, tout marche, tout est en action : il ne faut que le suivre, si l'on peut, et le bien étudier lui seul. C'est un enchaînement continu de faits merveilleux, que lui-même commence, que lui-même achève, aussi clairs, aussi intelligibles quand ils sont exécutés, qu'impénétrables avant l'exécution. En un mot, le miracle suit de près un autre miracle : l'attention est toujours vive, l'admiration toujours tendue ; et l'on n'est pas moins frappé de la grandeur et de la promptitude avec laquelle se fait la paix, que de la rapidité avec laquelle se font les conquêtes.

Heureux ceux qui, comme vous, monsieur, ont l'honneur d'approcher de près ce grand prince, et qui, après l'avoir contemplé avec le reste du monde dans ces importantes occasions où il fait le destin de toute la terre, peuvent encore le contempler dans son particulier, et l'étudier dans les moindres actions de sa vie, non moins grand, non moins héros, non moins admirable, plein d'équité, plein d'humanité ; toujours tranquille, toujours maître de lui, sans inégalité, sans foiblesse, et enfin le plus sage, le plus parfait de tous les hommes !

---

---

EXTRAIT  
DU TRAITE DE LUCIEN,

*Intitulé : Comment il faut écrire l'histoire.*

L'HISTOIRE est toute différente de la poésie. Le poète a besoin de tous les dieux : quand il veut peindre Agamemnon, il lui fait la tête et les yeux de Jupiter, la poitrine de Neptune, le bouclier de Mars. L'historien peint Philippe borgne, comme il étoit.

Alexandre jeta dans l'Hydaspe l'histoire d'Aristobule, qui lui faisoit faire des actions merveilleuses qu'il n'avoit point faites, et lui dit qu'il lui faisoit grace de ne l'y pas faire jeter lui même.

Il y a des historiens qui croient faire grand plaisir à un prince en ravalant le mérite de ses ennemis. Achille seroit moins grand s'il n'avoit pas défait un Hector. D'autres invectivent contre les chefs des ennemis, comme s'ils vouloient les défaire la plume à la main.

Un autre remplira son histoire de petits détails et de mots de l'art, comme feroit un soldat ou un ouvrier qui auroit travaillé dans le camp ; un autre emploiera tout son temps à faire d'ennuyieuses descriptions de l'habillement ou des armes du général, ou d'un bois : et quand ils viennent aux grandes affaires, ils y sont tout neufs ; ils pensent attraper le merveilleux, en écrivant des choses contre le vraisemblable, des blessures prodigieuses, des morts incroyables.

L'un se sert quelquefois de phrases belles et ma-

gnifiques, comme pourroit faire un poëte, et tombe tout-à-coup dans de basses expressions. C'est un homme qui a un pied chaussé d'un brodequin, et une sandale à l'autre pied.

Un autre décrit curieusement et fort au long les petites choses, et passe légèrement sur les grandes.

Voilà les principales fautes où peut tomber un historien. Voici les principales qualités qu'il doit avoir.

Les deux plus nécessaires, ce sont un bon sens pour les choses du monde, et une agréable expression. La première est un don du ciel; l'autre se peut acquérir par un grand travail et une grande lecture des anciens.

Il faut qu'un historien ait vu une armée, des soldats rangés en bataille, ce que c'est qu'une aile, un front, des bataillons, des machines de guerre, etc., et qu'il ne s'en rapporte pas aux yeux d'autrui.

Sur-tout il doit être libre, n'espérant ni ne craignant rien; inaccessible aux présents et aux récompenses, ne faisant grace à personne, juge équitable et indifférent, sans pays et sans maître, ἀδαιμονος. Qu'il dise les choses comme elles sont, sans les farder ni les déguiser; car il n'est pas poëte, il est narrateur, et par conséquent n'est point responsable de ce qu'il raconte: en un mot, il faut qu'il sacrifie à la seule vérité, et qu'il n'ait pas devant les yeux des espérances aussi courtes que celles de cette vie, mais l'estime de toute la postérité. Qu'il imite cet architecte du phare d'Egypte, qui mit sur du plâtre le nom du roi qui l'employoit, mais dessous ce plâtre son propre nom, sachant bien que le plâtre tomberoit, et que son nom se verroit éternellement sur la pierre.

Alexandre a dit plus d'une fois: « Oh! que ne puis-je revenir dans trois ou quatre cents ans, pour

« entendre de quelle manière les hommes parleront  
« de moi! »

Il ne faut pas se mettre en tête d'avoir un style si magnifique, il faut s'y prendre plus familièrement. Que le sens à la vérité soit pressé, qu'il y ait du sens et des choses par-tout; mais que l'expression soit claire, et comme parlent les honnêtes gens. Car, comme l'historien ne doit avoir dans l'esprit que la liberté et la vérité, il faut aussi qu'il n'ait pour but dans son style que la netteté, et de représenter les choses telles qu'elles sont. En un mot, que tout le monde l'entende, et que les savants le louent: ce qui arrivera, s'il se sert d'expressions qui ne soient point trop recherchées, ni aussi trop communes.

Il faut pourtant que l'historien ait quelque chose du poète dans les pensées, sur-tout lorsqu'il viendra à décrire une bataille, des armées qui se vont choquer, des vaisseaux prêts à combattre: c'est alors qu'il a besoin, pour ainsi dire, d'un vent poétique qui enfle les voiles, et qui fasse grossir la mer. Il faut pourtant que l'expression ne s'élève guère de terre.

N'avoir point trop soin de l'harmonie et du son, mais aussi ne pas écorcher les oreilles.

Il faut bien prendre garde de qui on prend des mémoires, et ne consulter que des gens non suspects ou de haine ou de complaisance, soit pour eux-mêmes, soit pour les autres.

Quand on a fait provision de bons mémoires, alors il faut les condre, et faire comme un corps d'histoire, sec et décharné d'abord, pour y mettre ensuite la chair et les couleurs.

Il faut, comme le Jupiter d'Homère, que l'historien porte les yeux de tous côtés, et qu'il voie aussi bien ce qui se passe dans le parti ennemi, que dans l'autre parti.

Il doit être comme un miroir pur et sans tache, qui reçoit les objets tels qu'ils sont, ne mettant rien du sien qu'une expression naïve, sans se mettre en peine de quelle nature est ce qu'il dit, mais de quelle manière il le doit dire.

Sa narration ne doit pas être décousue : non seulement les choses doivent se suivre, mais se tenir les unes aux autres.

Il faut savoir ne point s'étendre dans les descriptions : témoin Homère, qui en a pu faire de si belles, et qui a si souvent passé par-dessus courageusement. Ne croyez point que Thucydide soit long dans la description de la peste ; songez de quelle importance est tout ce qu'il dit : il fuit les choses, mais les choses l'arrêtent malgré lui.

On peut s'élever et être orateur dans les harangues, pourvu qu'elles conviennent à celui qui parle.

Il faut être court et circonspect dans les jugements, jamais calomniateur. Il faut toujours être appuyé de preuves. L'historien n'est point devant des juges pour faire le procès à ceux dont il parle : il ne doit point être accusateur, mais historien.

## FRAGMENTS HISTORIQUES.

QUAND le cardinal Mazarin sortit de France, il demanda un homme de confiance à M. le Tellier, qui lui donna Colbert, en priant le cardinal que quand il recevoit de lui des lettres secretes, il ne les gardât point, mais les rendit à Colbert. Un jour le cardinal en voulut garder une; Colbert lui résista, jusqu'à le mettre en colere.

Le cardinal Mazarin dit à Villeroy, quatre jours avant sa mort : « On fait bien des choses en cet état, « qu'on ne fait pas se portant bien ». Le lendemain il vit M. le Prince, lui parla long-temps, et fort affectueusement. M. le Prince reconnut après qu'il ne lui avoit pas dit un mot de vrai.

Il recommanda au roi trois hommes; Colbert, Lescot jouaillier, et Ratabon des bâtimens.

M. Colbert disoit qu'au commencement que le roi prit connoissance des affaires, ce prince lui dit et aux autres ministres : « Je vous avoue franchement que « j'ai un fort grand penchant pour les plaisirs; mais « si vous vous appercevez qu'il me fasse négliger mes « affaires, je vous ordonne de m'en avertir. »

La reine mere savoit qu'on arrêteroit M. Fouquet. On l'avoit dit à Laigues, pour le dire à madame de Chevreuse, afin qu'elle y disposât la reine; ce qui se fit à Dampierre. Villeroy le sut aussi. Le roi vouloit le faire arrêter dans Vaux : « Quoi! au milieu d'une « fête qu'il vous donne » ? lui dit la reine.

Le roi, peu avant le jugement de M. Fouquet, dit à la reine dans son oratoire, qu'il vouloit qu'elle lui promît une chose qu'il lui demandoit; c'étoit, si Fouquet étoit condamné, de ne lui point demander sa

grace. Le jour de l'arrêt, il dit chez mademoiselle la Vallière : « S'il eût été condamné à mort, je l'aurois laissé mourir ». Il avoit dit à M. de Turenne très fortement de ne plus se mêler de cette affaire.

Le roi se nettoyant les pieds, un valet-de-chambre qui tenoit la bougie lui laissa tomber sur le pied de la cire toute brûlante; il dit froidement : « Tu aurois aussi bien fait de la laisser tomber à terre. »

A un autre valet-de-chambre qui en hiver apporta sa chemise toute froide, il dit encore sans gronder : « Tu me la donneras brûlante à la canicule. »

Un portier du parc, qui avoit été averti que le roi devoit sortir par cette porte, ne s'y trouva pas, et se fit long-temps chercher. Comme il venoit tout en courant, c'étoit à qui lui diroit des injures. Le roi dit : « Pourquoi le grondez-vous? Croyez-vous qu'il ne soit pas assez affligé de m'avoir fait attendre? »

Le nonce lui dit que si le doge de Gênes et quatre des principaux sénateurs venoient, la république demeureroit sans chefs pour la gouverner. Il répondit : « Ils apprendront à mieux gouverner. »

En donnant l'agrément et la dispense d'âge à M. Chopin pour la charge de lieutenant-criminel, le roi lui dit : « Je vous exhorte à suivre plutôt les maximes de vos ancêtres que les exemples de vos prédécesseurs. »

L'évêque de Metz, revenant de son séminaire, où il avoit passé dix jours, parloit devant le roi avec exagération du désintéressement de tous ses ecclésiastiques, qui ne faisoient aucun cas, disoit-il, ni de bénéfices, ni de richesses, et qui même s'en moquoient : « Vous vous moquez donc bien d'eux », lui dit le roi.

A son lever, l'archevêque d'Embrun louoit beaucoup la harangue de l'abbé Colbert. Le roi dit à M. de Maulevrier : « Promettez-moi de ne pas dire un



« mot à Colbert de tout ce que va dire l'archevêque d'Embrun ». Et ensuite il dit à l'archevêque : « Continuez tant qu'il vous plaira. »

Le chevalier de Lorraine, obligé de se retirer, dit au roi, en prenant congé de lui, qu'il ne vouloit plus songer qu'à son salut. Quand il fut sorti, le roi dit : « Le chevalier de Lorraine songe à faire une retraite, et emmène avec lui le pere Nantouillet. »

Quand je lui eus récité mon discours, il me dit : « Je vous louerois davantage, si vous ne m'aviez pas tant loué. »

On prétend que les remontrances que lui faisoit M. Colbert, au sujet des bâtimens, l'avoient chagriné jusques-là qu'il dit une fois à Mansard : « On me donne trop de dégoût, je ne veux plus songer à bâtir. »

Il écrivit à M. Colbert peu de jours avant la mort de ce ministre, pour lui commander de manger et de prendre soin de lui. M. Colbert ne dit pas un mot après qu'on lui eut lu cette lettre. On lui apporta un bouillon, et il le refusa. Madame Colbert lui dit : « Ne voulez-vous pas répondre au roi ? » Il lui dit : « Il est bien temps de cela ! c'est au roi des rois que je songe à répondre ». Comme elle lui disoit une autre fois quelque chose de cette nature, il lui dit : « Madame, quand j'étois dans ce cabinet à travailler pour les affaires du roi, ni vous ni les autres n'osiez y entrer; et maintenant qu'il faut que je travaille aux affaires de mon salut, vous ne me laissez point en repos ». Le vicaire de saint Eustache vint lui dire qu'il avertiroit ses paroissiens de prier Dieu pour sa santé. « Non pas cela, dit M. Colbert : qu'ils prient Dieu de me faire miséricorde. »

## T A I L L E S.

En 1658, 56 millions.	En 1680, 32 millions.
En 1678, 40.	En 1681, 35.
En 1679, 34.	En 1685, 35.

La dépense des bâtimens, en 1685, a monté à 16 millions.

Le nonce Roberti disoit : « Bisogna infarinarsi di teologia, e far un fondo di politica. »

Le même nonce disoit à M. l'abbé le Tellier, depuis archevêque de Reims, qui lui soutenoit l'autorité du concile au-dessus du pape : « On n'avez qu'un « bénéfice, ou croyez à l'autorité du pape. »

M. l'archevêque de Reims répondit à l'évêque d'Antun qui lui monroit un beau buffet d'argent en lui disant qu'il étoit pour les pauvres : « Vous pouvez leur en épargner la façon. »

Quand il fut coadjuteur sous le titre de Nazianze, les RR. PP..... lui vinrent demander sa protection. Il leur dit : « Je n'ai point de pouvoir à Reims ; mais « à Nazianze, tant que vous voudrez. »

On dit qu'à Strasbourg, quand le roi y fit son entrée, les députés des Suisses l'étant venus voir, l'archevêque de Reims, qui vit parmi eux l'évêque de Bâle, dit à son voisin : « C'est quelque misérable, « apparemment, que cet évêque. Comment ! lui dit « d'autre, il a cent mille livres de rente. Oh ! oh ! dit « l'archevêque, c'est donc un honnête homme ». Et il lui fit mille caresses.

Mylord Roussel, qui a eu depuis peu le cou coupé à Londres, en montant à l'échafaud donna sa montre au ministre qui l'exhortoit à la mort : « Tenez, dit-il, voilà qui sert à marquer le temps ; je vais compter par l'éternité ». Ce ministre étoit M. Burnet.

Dikfeld a avoué à un Danois, nommé M. Schell, que ce Grandval qui fut exécuté en Hollande pour avoir voulu assassiner le prince d'Orange, avoit déclaré en mourant que jamais le roi de France n'avoit eu connoissance de son dessein ; et que s'étant même voulu adresser à M. de Louvois, celui-ci lui dit que si le roi savoit qu'il eût une pareille pensée, il le feroit pendre.

On pensa commencer la guerre dès 1666. Le roi en avoit fort envie ; mais il n'y avoit rien de prêt. Lorsqu'on la commença, l'artillerie n'étoit pas prête ; et ce fut une des raisons qui fit qu'on s'arrêta à réparer Charleroi : de là le roi alla à Avesnes, où on fit venir la reine et madame de Montespan.

En 1672, le roi voulut que messieurs de Malte se déclarassent aussi contre les Hollandois ; ils dirent qu'ils ne se déclaroient jamais que contre les Turcs.

VITRY. Affection des habitants, feux de joie, lanternes à toutes les fenêtres. Ils arracherent de l'église où le roi devoit entendre la messe la tombe d'un de leurs gouverneurs qui avoit été dans le parti de la ligue, de peur que le roi ne vit dans leur église le nom et l'épithape d'un rebelle.

SERMAISE, vilain lieu. Le fauteuil du roi pouvoit à peine tenir dans sa chambre.

COMMERCI. Le bruit de la cour ce jour-là étoit qu'on retourneroit à Paris.

TOUL. On séjourna un jour. Le roi fit le tour de la ville, visita les fortifications, et ordonna deux bastions du côté de la rivière.

METZ. On séjourna deux jours. Le maréchal de Créqui s'y rendit, et eut ordre de partir le lendemain. Quantité d'officiers eurent ordre de marcher vers Thionville. Le roi visita encore les fortifications, qu'il fit réparer. Grand zèle des habitants de Metz pour le roi.

VERDUN. Le roi y trouva Monsieur, qui avoit une grosse fièvre. Il alla visiter la citadelle.

STENAY. Le roi y arriva avant la reine, et alla voir les fortifications de la citadelle. Le roi quitta la reine, et partit le matin à cheval. Il ne trouva point son diné en chemin ; il mangea sous une halle, et but d'un très mauvais vin.

AUBIGNY, méchant village. Le roi coucha dans

une ferme; il vouloit aller le lendemain à Landrecies, mais tout le monde cria que c'étoit trop loin. Il envoya les maréchaux des logis à Guise : il dina le lendemain à une abbaye, et fit jaser un moine pour se divertir.

**GUISE.** Grand nombre de charités qu'il faisoit en chemin. Une vieille femme demanda où étoit le roi : on le lui montra ; et elle lui dit : « Je vous avois déjà vu une fois, vous êtes bien changé ». Le roi approchant de Valenciennes reçut la nouvelle que Gand étoit investi. A une lieue de Valenciennes le roi m'a montré sept villes tout d'une vue, qui sont maintenant à lui ; il me dit : « Vous verrez Tournai, qui vaut bien que je hasarde quelque chose pour le conserver ». Le roi en arrivant à Valenciennes se trouva si las, qu'il ne pouvoit se résoudre à monter jusqu'à sa chambre.

**GAND**, 4 mars. Le roi trouva Gand investi par le maréchal d'Humieres. Il dina, et alla donner les quartiers, et faire le tour de la place. Le quartier du roi étoit depuis le petit Escaut jusqu'au grand Escaut ; M. de Luxembourg depuis le grand Escaut jusqu'au canal du Sas-de-Gand ; M. de Schomberg entre ce canal et le canal de Bruges ; M. de Lorges entre le canal de Bruges et le petit Escaut. La Lis passoit au travers de son quartier. M. le maréchal d'Humieres étoit dans le quartier du roi. Les lignes de circonvallation étoient commencées, et le roi les fit achever ; elles étoient de sept lieues de tour. On commença dès le soir à préparer la tranchée. M. de Maran fit faire un boyau, dont on s'est servi depuis et qui a été l'attaque de la droite, qu'on a appelée L'ATTAQUE DE NAVARRE. Le lendemain 5, la tranchée fut ouverte sur la gauche par le régiment des Gardes.

Le roi a dit après la prise de Gand, qu'il y avoit plus de trois mois que le roi d'Angleterre avoit mandé

vermeil, qui lui demeueroient aussi. Au sortir de chez Ottobon, l'ami commun dit à ce prélat qu'Olimpia comprenoit bien son dessein galant, et en étoit charmée. Celui-ci mena son ami dans son cabinet, et lui montra un très beau collier de perles, en disant : « Ceci ira encore avec la credenza (le buffet) ». Quinze jours après il y eut une promotion dans laquelle Ottobon fut nommé, et il renvoya aussitôt le collier de perles chez le marchand, et fit ôter de sa vaisselle les armes d'Olimpia.

M. Pignatelli, maintenant pape, au retour de sa nonciature de Pologne, n'étoit guere mieux instruit des affaires de ce pays-là, que s'il n'eût jamais sorti de Rome. Un jour qu'on parloit du siege de Belgrade, le pape Innocent X, qui avoit fort à cœur la guerre du Turc, dit à M. Pignatelli qu'il vint l'après-dîner l'entretenir sur la situation de Belgrade. Le bon prélat, fort embarrassé, se confia à un capitaine suisse de la garde du pape, qui avoit servi quelques années en Hongrie. Ce capitaine fit ce qu'il put pour lui faire comprendre la situation de cette place; et, lui ouvrant les deux doigts de la main, lui disoit, *Eccovi la Sava, ecco il Danuvio*; et dans la fourche des deux doigts, *Ecco Belgrada*. Pignatelli s'en alla à l'audience, tenant ses deux doigts ouverts, et répétant la leçon du Suisse; mais sur le point d'entrer, il oublia lequel de ses deux doigts étoit la Save et le Danube, et revint au Suisse lui demander la position de ces deux rivieres. Du reste, pape de grande piété, et aimant fort l'église.

Le courier de l'évêque de Marseille, Fourbin, qui apporta en France la nouvelle de l'élection de Sobieski pour roi de Pologne, alla descendre chez M. le Tellier, et fut renvoyé en Pologne avec une lettre du cardinal de Bonzi pour la reine. Ce cardinal lui mandoit que, si le roi son mari vouloit, on lui

donneroit cent mille écus pour nommer au cardinalat un sujet qui auroit tout l'appui qu'on pouvoit desirer pour faire réussir cette nomination ; et ce sujet étoit M. l'archevêque de Reims.

Lè roi de Pologne Sobieski ne songeoit point à reconnoître le prince d'Orange pour roi d'Angleterre, n'ayant ni besoin en Hollande de lui, ni affaire à lui. Un Polonois qui avoit besoin d'une recommandation auprès du prince d'Orange donna 300 pistoles à un religieux qui étoit auprès du roi de Pologne, et le roi se laissa gagner par ce religieux.

Comme le roi de Pologne fut monté à cheval pour aller secourir Vienne, la reine le regardoit en pleurant, et embrassant un jeune fils qu'elle avoit. Le roi lui dit : « Qu'avez-vous à pleurer, madame ? » Elle répondit : « Je pleure de ce que cet enfant n'est pas en état de vous suivre comme les autres ». Le roi s'adressant au nonce lui dit : « Mandez au pape que vous m'avez vu à cheval, et que Vienne est secourue ». Après la levée du siege il écrivit au pape : « Je suis venu, j'ai vu, Dieu a vaincu ». Il avoit mandé à l'empereur qu'il n'y avoit qu'à ne point craindre les Turcs, et aller à eux.

J'ai oui dire à M. le Prince, aux premieres nouvelles de ce siege, que si la tête n'avoit pas entièrement tourné aux Allemands, le plus grand bonheur pour l'empereur étoit que les Turcs eussent assiégé Vienne.

Insolence des bourgeois d'Anvers, qui, dans un feu d'artifice, représenterent le Grand-Turc, un prince de l'Europe, et le diable, ligués tous trois, qu'on faisoit sauter en l'air.

Les cardinaux ont envoyé à l'empereur cent mille écus, les dames romaines autant, et le pape deux fois autant.

Le roi, dès qu'il eut reçu la nouvelle du siège levé, l'envoya dire au nonce.

Le roi de Pologne joue tous les soirs à Colimaillard : on le fait jouer de peur qu'il ne s'endorme.

La raison pourquoi le cardinal Mazarin différoit tant à accorder les grâces qu'il avoit promises, c'est qu'il étoit persuadé que l'espérance est bien plus capable de retenir les hommes dans le devoir, que non pas la reconnaissance. Siri dit que les secrets de ce cardinal étoient souvent trahis et révélés aux ennemis par des domestiques infidèles et intéressés. Il fermoit les yeux pour ne pas voir leur fripponnerie ; et c'étoit là la plus grande récompense dont il payoit leurs services, comme il punissoit leur infidélité en ne leur payant point leurs gages.

Il ne donna rien au courier qui lui apporta la nouvelle de la paix de Munster, et ne lui fit pas même payer son voyage ; au lieu que l'empereur donna un riche présent et mille écus de pension à celui qui la lui apporta. La reine de Suède fit noble son courier. Servien étoit au désespoir. Siri, qui dit encore que ce cardinal étoit maître de toutes ses passions, excepté de l'avarice, ajoute qu'il avoit l'artifice de trouver toujours quelques défauts aux plus belles actions des généraux d'armée, non pas tant pour les rendre plus vigilants à l'avenir, que pour diminuer leurs services, et délivrer le roi de la nécessité de les récompenser.

Dans le premier volume des *Memorie recondite*, Siri charge Frà Paolo de n'avoir pas été bon catholique. J'ai relu avec attention cet endroit de son histoire ; sa narration m'a paru fort embarrassée ; et de tout ce qu'il dit je ne vois pas qu'on puisse tirer aucune démonstration contre la pureté de la foi de Frà Paolo.

Il dit même deux choses qui semblent se contredire; l'une, que dans le cœur Frà Paolo étoit luthérien; l'autre, qu'il étoit en commerce avec les huguenots de France. Il avance le premier fait sur un simple ouï-dire; il appuie le second sur des dépêches de M. Brulart, ambassadeur de France à Venise, qui sont dans la bibliothèque du roi. Ces dépêches portent, dit Siri, que le nonce du pape en France, ayant surpris des lettres de Frà Paolo à des huguenots, forma le dessein de le déferer à l'inquisition de Venise, et en même temps d'en donner avis au sénat, afin que la république combatt de quel théologien elle se servoit; car Frà Paolo avoit la qualité de théologien de la république. Mais le nonce, ayant fait réflexion qu'étant ministre du pape le sénat n'auroit pas grand égard à son témoignage, s'adressa à M. Brulart, pour le prier de se charger de la chose, et de se plaindre, tant au nom du roi son maître, que pour l'intérêt de la religion, des cabales que Frà Paolo faisoit avec les calvinistes de France. M. Brulart, connoissant à quel point la république étoit prévenue pour Frà Paolo, ne jugea pas à propos d'intenter cette accusation. Cet ambassadeur, en arrivant à Venise, dit Siri, avoit en la curiosité de voir un homme aussi fameux, et voulut lui rendre visite: mais Frà Paolo, qui se tenoit toujours sur ses gardes, fit dire à l'ambassadeur qu'étant théologien de la république il ne lui étoit pas permis d'avoir commerce avec les ministres des princes, sans permission de ses supérieurs, c'est-à-dire du sénat. Siri ajoute que l'ambassadeur, sachant d'ailleurs que c'étoit un homme sans foi, sans religion, sans conscience, et qui ne croyoit pas l'immortalité de l'ame, ne se soucia plus de le connoître, et que la chose en demeura là. Il dit encore que l'ambassadeur avoit apporté pour Frà Paolo des lettres de M. de Thou



et de M. l'Echassier, avocat au parlement, comme voulant insinuer que c'étoient des calvinistes. Tout cela, ce me semble, ne prouve pas grand'chose. Il faudroit avoir rapporté quelques unes de ces lettres, pour juger si elles étoient hérétiques. Un homme peut écrire à des huguenots, sans être huguenot lui-même; d'autant plus que Siri, comme j'ai déjà remarqué, l'accuse d'avoir été de la confession d'Ausbourg. Siri auroit mieux fait, ou de bien prouver la chose, ou de ne pas noircir légèrement la mémoire d'un homme qui vaut infiniment mieux que lui, et qui peut-être avoit plus de religion que Siri même. Je ne sais si ce n'est pas même faire tort à la religion, de dire qu'un homme si généralement estimé n'a point eu de religion. Les impies peuvent abuser de cet exemple.

C'étoit sur le pensionnaire Wit que rouloit la principale conduite des états, homme sélé pour la république, et ennemi de la maison d'Orange, qu'il tenoit le plus bas qu'il pouvoit. Il avoit hérité ces sentiments de son pere, vieux magistrat de Dort, qu'on regardoit autrefois comme le chef du parti opposé au prince Guillaume. Ce prince, jeune et entreprenant, fier de l'alliance du roi d'Angleterre, qui lui avoit donné sa fille, regardoit le titre de gouverneur et de capitaine général des états comme trop au-dessous de lui; et aspiroit assez ouvertement à la monarchie. Il fit arrêter Wit dans son hôtel à la Haie, et l'envoya prisonnier; avec cinq des principaux de ce parti, dans son château de Lowvestein. En même temps il marcha vers Amsterdam, qu'il avoit fait investir; et ne manqua que de quelques heures la prise de cette grande ville. On peut dire, avec assez de certitude, qu'il n'y avoit plus de république en Hollande, si la mort de ce prince, qu'on croit même avoir été avancée par quelque breuvage, n'eût inter-

rompu tous ses desseins. Il laissa sa femme enceinte du prince qui vit aujourd'hui, dont elle accoucha deux mois après la mort de son mari. La Zélande et quelques autres provinces vouloient qu'il succédât à toutes les dignités de son père; mais la province de Hollande, où la faction de Wis étoit la plus forte, empêcha que cette bonne volonté d'eût aucun effet. La charge de gouverneur et de capitaine général ne fut point remplie; et les états s'emparèrent et de la nomination des magistrats, et de tous les autres privilèges attachés à cette charge. On prétend que le vicil, Wit, avant que de mourir, ne cessoit d'encourager son fils à l'abaissement de cette maison, dont il regardoit l'élevation comme la ruine de la liberté; et qu'il lui répétoit souvent ces paroles: « Souviens-toi, mon fils, de la prison de Louvestein. »

101 Au siège de Cambrai, Vanban n'étoit pas d'avis qu'on attaquât la demi-lune de la citadelle. Du Metz, brave homme, mais chaud et emporté, persuada au roi de ne pas différer davantage. Ce fut dans cette contestation que Vanban dit au roi: « Vous perdrez peut-être à cette attaque tel homme qui vaut mieux que la place. » Du Metz l'emporta: la demi-lune fut attaquée et prise; mais les ennemis y étant revenus avec un feu épouvantable, ils la reprirent, et le roi y perdit plus de quatre cents hommes et quarante officiers. Vauban, deux jours après, l'attaqua dans les formes, et s'en rendit maître, sans y perdre que trois hommes. Le roi lui promit qu'une autre fois il le laisseroit faire.

C'étoit M. d'Épernay que M. le Prince et M. de Turenne firent gouverneur de Philipsbourg, et qui, dans le temps même qu'ils lui déclaroient qu'ils l'avoient choisi pour cela, et qu'ils lui recommandoient de bien faire son devoir, les interrompit pour aller chasser une chèvre qui mangeoit un chou sur un bastion.

Depuis l'année 1689 jusqu'au 10 octobre 1695, on a fait pour quatre cents soixante et dix millions d'affaires extraordinaires.

Le roi avoit cette année près de cent mille chevaux, et quatre cents cinquante mille hommes de pied : c'étoit quarante mille chevaux de plus qu'il n'avoit dans la guerre de Hollande.

M. de Feuquieres avoit parlé tout l'hiver de l'avantage qu'on trouveroit à porter le fort de la guerre en Allemagne. Lorsqu'on fut arrivé au Quesnoi, et qu'on eut la prise de Heidelberg, des discours furent remis sur le tapis. Le roi demanda à Chamlai un mémoire où il expliquât les raisons pour la Flandre et pour l'Allemagne. Chamlai avoua qu'il appuya un peu trop pour l'Allemagne. Ainsi on résolut dès-lors de pousser de ce côté-là, et le détachement de monseigneur fut résolu. Le roi apprit cette résolution à M. de Luxembourg près de Mons.

M. le maréchal de Lorges dit qu'il avoit proposé tout l'hiver le siege de Maïence, comme beaucoup plus important et plus aisé même que celui de Heidelberg. Il prétend aussi que monseigneur lui ayant demandé au-delà du Rhin ce qu'il y avoit à faire, il lui répondit qu'il falloit faire ce que César avoit fait en Espagne contre les lieutenants de Pompée; c'est-à-dire faire périr l'armée de M. de Bade, en lui coupant les vivres et les fourrages. M. de Boufflers fut de son avis. M. de Choiseul dit, « Cela me passe ». La chose auroit pourtant été exécutée, mais les nouvelles d'Italie firent prendre d'autres résolutions.

Dans le commencement, Turenne étoit fort haï des ministres, qu'il bravoit tous les jours. M. le Tellier envoyoit toujours demander à d'Humieres où l'on alloit camper. Il avoit décrié dans l'esprit du roi plusieurs maréchaux, sur-tout le maréchal de Grammont, qui étoit au désespoir, et qui monta la tranchée à la tête

des gardes. Il pousoit Duras, et le favorisoit en toutes rencontres. Il voulut faire attaquer le château de Tournai par Lauzun, déjà favori, quoique d'Humieres fût de jour. Bellefonds, qui étoit aussi fort favorisé du roi et de M. de Turenne, ne vouloit point du gouvernement de Lille; pour ne pas quitter la cour; et Turenne le fit donner à d'Humieres, qui se remit en grace avec lui. Après la paix, Turenne eut bien du dessous; il demanda quartier au comte de Grammont, qui l'accabloit de plaisanteries devant le roi, et disoit que M. le Prince entendoit bien mieux les sieges que Turenne.

Le cardinal Mazarin destinoit à Turenne, s'il eût voulu se faire catholique, les plus grands emplois et les premières dignités du royaume, avec une de ses nieces: mais mademoiselle de Bouillon, que la conversion de son frere aîné avoit mortellement affligée, fit son possible pour traverser cette seconde conversion.

Le brevet qui fit messieurs de Bouillon princes ne fut point enregistré, comme l'échange l'a été. Ce fut depuis ce brevet, que M. de Turenne ne voulut plus prendre la qualité de maréchal de France; et ce fut mademoiselle de Bouillon sa sœur qui l'en détourna. Il ne se trouva plus aux assemblées des maréchaux, et envoyoit même leur recommander les affaires pour lesquelles on le sollicitoit. Les maréchaux furent sur le point de le citer; mais ils n'osèrent.

Vesselini étoit d'abord chef des mécontents. Après lui, Tekeli: puis, celui-ci s'étant tiré adroitement d'affaire, Tekeli prit sa place, homme de fort bonne maison, seigneur d'Humiade, et des descendants du fameux Humiade. Son pere étoit chevalier de la toison. Il étoit tout jeune quand on fit le procès à Nadasti et au comte de Serin, et s'enfuit de Vienne pour se retirer en Transilvanie.

Le grand-seigneur ne songeoit à rien moins qu'à la réduction des Cosaques, quand ils lui envoyèrent demander sa protection. Il étoit à la chasse à Larissas, vers la fin du siège de Candie. Ce fut le général Tetera, chef des Cosaques, qui s'y en alla, pour se venger des Polonois, qui avoient pris le parti de son secrétaire révolté contre lui. Le grand-seigneur leur donna un étendard pour marque qu'il les prenoit en sa protection.

Vers le même temps les Hongrois, irrités de la mort du comte de Serin, envoyèrent aussi demander au grand-seigneur sa protection.

L'empereur, pour ramener les mécontents, leur écrivoit pour les exhorter à venir partager avec lui les grands butins qu'il faisoit en France.

Catherine de Médicis étoit fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbain, et de Magdeleine de la Tour, de la maison de Boulogne. Le pape Clément VII son oncle la dota, en la mariant, d'une somme de cent mille écus comptant; et Magdeleine de la Tour déclara dans son contrat de mariage qu'elle lui donnoit et substituait son droit de succession aux comtés d'Auvergne et de Lauraguais, baronnie de la Tour, et autres terres possédées alors par Anne de la Tour sa sœur aînée, laquelle n'avoit point d'enfants. En effet, après la mort de cette Anne, Catherine, comme unique héritière de la maison de Boulogne, entra en possession de toutes ces terres en l'année 1559. Le roi Henri II son mari étant mort, le duché de Valois lui fut assigné. En 1582 elle détacha de ce duché la terre de la Ferté-Milon, et l'engagea à madame de Sauve, depuis marquise de Noirmontier, pour une somme de dix mille écus d'or, que la reine Catherine lui avoit accordée pour récompense de ses services. Le roi Henri III son fils continua depuis et la donation et l'engagement. Catherine mourut en 1589, et

le roi Henri III lui survécut de huit ou neuf mois. Ainsi ce prince a été ou a dû être son héritier. Il est vrai que Catherine fit don par son testament des comtés d'Anvergne et de Lauraguais à feu M. le duc d'Angoulême, qui en prit même alors le nom de comte d'Anvergne. Mais en 1606 la fameuse reine Marguerite, restée seule des enfants, fit déclarer ce testament nul, et, en vertu de la donation par forme de substitution, stipulée dans le contrat de mariage de Catherine, se fit adjuger par le parlement de Paris toutes les terres que la reine sa mère avoit possédées, et aussitôt en fit présent au Dauphin, qui depuis a été Louis XIII, de telle façon que ces comtés et cette baronnie ont été réunis à la couronne.

M. DE SCHOMBERG. Son grand-père amena des troupes au service de Henri IV, lorsque le prince Casimir en amena ; et M. de Schomberg prétend qu'il lui en est encore dû de l'argent.

Son père fut gouverneur de l'électeur palatin, depuis roi de Bohême, celui qui alla en Angleterre négocier le mariage avec la princesse Elisabeth.

Il eut beaucoup de part aux partis qui se formèrent en Bohême pour l'électeur, et mourut à trente-trois ans, avant que ce prince fût élu roi.

M. de Schomberg n'avoit que sept ou huit mois à la mort de son père. Il dit que l'électeur voulut être son tuteur, et nomma quatre commissaires pour administrer son bien. Il prétend de grandes sommes de M. l'électeur palatin, pour cette administration, dont on ne lui a pas rendu compte.

Il se trouva à seize ans à la bataille de Nortlingue ; il se trouva aussi à la fameuse retraite de Mayence ; il se trouva à la retraite de devant Dole sous M. de Rantzau, qui lui avoit donné une compagnie dans son régiment.

Hermentstein ayant été pris par les ennemis, le

Turenne avoit écrit à la cour pour faire que M. Lillebonne commandât en qualité de capitaine général; ainsi il n'auroit été que subalterne. Voilà les premiers mécontentemens qu'il eut de M. de Turenne, etc.

**PIERRE DE MARCA.** Il fut nourri de lait de chevre les quatre premiers mois. Il se maria, eut plusieurs enfans, et demeura veuf en 1632. Il étoit alors conseiller au conseil de Pau; et lorsqu'en 1640 Louis XIII érigea ce conseil en parlement, il fit Marca président.

On disoit que le cardinal de Richelieu, dans le dessein de se faire patriarche en France, avoit fait faire par M. Dupuy le livre des Libertés de l'église gallicane. Il parut un livre intitulé *Optatus Gallus*, contre le livre de M. Dupuy. Marca répondit à ce livre par ordre du cardinal, et ce fut le sujet qui lui fit faire son livre de *Concordia Sacerdotii et Imperii* l'an 1641. La même année le roi le nomma à l'évêché de Conserans. On lui refusa assez long-temps ses bulles, à cause de ce livre, dont plusieurs endroits avoient choqué la cour de Rome. Après la mort d'Urban VIII, Innocent X fit encore examiner ce livre, et apportoit bien des longueurs aux bulles de Marca, qui en ce temps-là même fit un écrit pour expliquer son dessein sur la publication du livre de *Concordia*, etc., le soumettre à l'autorité et à la censure du saint-siège, et prouver que les rois étoient les défenseurs et non pas les auteurs des canons, que les libertés de l'église gallicane consistoient dans la pratique des canons et des décrétales; et beaucoup d'autres choses peu avantageuses aux rois. Il envoya ce dernier livre à Innocent X, avec une lettre où il désavouoit beaucoup de choses qu'il avoit avancées dans le premier, demandoit pardon des fautes où il étoit tombé, et déclaroit qu'à l'avenir il soutiendrait de

toute sa force les droits de l'église : tout cela, comme il l'avoit lui-même dans une autre lettre, pour avoir ses bulles, qu'il eut en 1647. Il n'étoit que tonsuré ; il se fit ordonner prêtre, après avoir reçu ses bulles à Barcelone, où autrefois saint Paulin fut ordonné prêtre, mais malgré lui.

Peu de temps après il écrivit *de singulari Primatu Petri*, pour faire plaisir à Innocent X, ensuite une lettre sur l'autorité des papes envers les conciles généraux.

En 1644 il avoit été fait visiteur général de la Catalogne, avec une juridiction sur les troupes, et avec le soin des finances. En 1651 il partit de Barcelone, et fit son entrée à Conserans. L'année d'après il fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Il écrivit fort humblement à Innocent X pour avoir ses bulles, et se comparoit à un Exupere qui, ayant été, disoit-il, président en Espagne, fut élevé par Innocent I à l'évêché de Toulouse. Sur quoi Baluze remarque que son Mécénas (car c'est ainsi qu'il appelle toujours Marca) fit un mensonge de dessein formé pour chatouiller les oreilles du pape : car l'Exupere qui fut évêque de Toulouse n'étoit point l'Exupere qui exerça la magistrature en Espagne. Baluze rapporte qu'ayant appris qu'un auteur l'avoit accusé de s'être trompé sur ce fait d'histoire, il rioit de la simplicité de cet auteur, qui n'avoit pas pris garde qu'il s'agissoit d'avoir ses bulles, et qu'il falloit tromper le pape, qui ne lui étoit pas d'ailleurs fort favorable.

Le pape le soupçonnoit fort mal-à-propos d'être janséniste, et ne lui envoyoit point ses bulles : mais heureusement ce pape ayant publié alors sa constitution contre Jansénius, et Marca l'ayant reçue avec grande joie, on lui envoya ses bulles.

En 1656 il fut député à l'assemblée du clergé, où il soutint si vigoureusement les intérêts du saint siege,



que le pape Alexandre VII l'en remercia par un bref. C'étoit lui qui écrivoit toutes les lettres du clergé au pape.

Comme il avoit honte d'être si long-temps absent de son diocèse, pour lever son scrupule on le fit ministre d'état. Durant les conférences de la paix, il fut un des commissaires pour régler les limites des deux royaumes du côté des Pyrénées. Ses décisions furent suivies; c'est-à-dire que les comtés de Roussillon, de Conflans, le Caspir, et le Val de Quérol, avec une grande partie de la Cerdagne, demeurèrent à la France. Après la mort du cardinal, le roi le mit de son conseil de conscience avec l'archevêque d'Auch, l'évêque de Rodez, et le pere Annat. Peu de temps après il fit un traité de l'infailibilité du pape, qui est son dernier ouvrage.

Le 25 février 1662, la duchesse de Retz apporta au roi la démission du cardinal de Retz pour l'archevêché de Paris, qu'il avoit signée à Commerci le 13 février. Le jour même le roi appela Marca dans son cabinet, lui dit qu'il le faisoit archevêque de Paris, et écrivit lui-même au pape pour avoir ses bulles. Il tomba malade le 10 mai suivant, reçut le 12 juin des lettres de Rome qui l'assuroient de sa translation à l'archevêché de Paris, en témoigna une grande joie, et mourut le 28 juillet, laissant un fils qui avoit sa charge de premier président, et l'abbaye de saint Albin d'Angers. Marca mourut à soixante-huit ans, et fut enterré dans le chœur de Notre-Dame, au-dessous du trône archiépiscopal.

## REFLEXIONS PIEUSES.

## SUR QUELQUES PASSAGES

## DE L'ECRITURE SAINTE.

**Ps. 77.** *Adhuc escæ erant in ore ipsorum, et ira Dei ascendit super eos.* Combien de gens ayant travaillé toute leur vie pour parvenir à quelque fortune, à une charge, etc. meurent dans le moment qu'ils espèrent en jouir, ayant encore le morceau dans la bouche!

**Ps. 105.** *Et dedit eis petitionem ipsorum, etc.* C'est dans sa colere que Dieu accorde la plupart des choses qu'on desire dans ce monde avec passion.

**Isaïe, 55.** *Quare appenditis argentum non in panibus, etc.* Pourquoi se donner tant de peine pour des choses qui nous rassasient si peu, et qui nous laissent mourir de faim? L'enfant prodigue souhaitoit au moins pouvoir se rassasier de gland; et encore ne peut-on parvenir à avoir de ce gland.

*Venite, emite absque argento,* dit Isaïe. Nous n'avons qu'à nous tourner vers Dieu, il nous donnera de quoi nous nourrir en abondance.

*Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare.* **Mat. 20.** Belle leçon pour nous faire souffrir toutes les négligences de nos domestiques. Il n'y a qu'à se bien mettre dans l'esprit qu'on n'est point né pour être servi, mais pour servir.

**Jean, 11, v. 9.** *Nonne duodecim sunt horæ diei? etc.* Jésus-Christ entend parler du temps que son pere a prescrit à sa vie mortelle, et la compare à une journée, comme s'il disoit : Tant que le jour

luit, on peut marcher sans péril; mais quand la nuit est venue, on ne peut marcher sans tomber : ainsi les Juifs ont beau me vouloir perdre, ils n'ont aucun pouvoir de me faire du mal, jusqu'à ce que la nuit, c'est-à-dire le temps des ténèbres, soit venue.

*Idem, c. 18, v. 1. Trans torrentem Cedron.* Grotius croit qu'il étoit ainsi nommé à cause qu'il y avoit eu des cedres dans cette vallée. En grec c'est le torrent des cedres. Jésus-Christ accomplit ici ce qui le figura en la personne de David, quand ce roi, fuyant Absalon, passa ce torrent, étant trahi par Achitophel.

*V. 6. Abieruat retrorsum.* David a dit, ps. 35, *Advertantur retrorsum*; et Isaïe, 37, *Cadant retrorsum*. Quelle terreur n'imprimera-t-il point quand il viendra juger, s'il a été si terrible étant près d'être jugé!

*Responsum non dedit ei, c. 19, v. 9.* Il lui en avoit assez dit, en lui disant que son royaume n'étoit pas de ce monde; et d'ailleurs Pilate, en faisant maltraiter un homme qu'il croyoit innocent, s'étoit rendu indigne qu'on l'éclaircît davantage. Ne s'étoit-il pas même rendu indigne que Jésus-Christ lui répondit maintenant, lui qui, lui ayant demandé ce que c'étoit que la vérité, n'avoit pas daigné attendre la réponse? Les gens qui ont négligé de savoir la vérité, quand ils la pouvoient apprendre, ne retrouvent pas toujours l'occasion qu'ils ont perdue.

*Nescis quia potestatem habeo, etc. v. 10.* Puisqu'il est en son pouvoir de le sauver, il se reconnoît donc coupable de sa mort, à laquelle il ne souscrit que par une lâche complaisance.

*Non habemus regem, etc. v. 15.* Les Juifs reconnoissent donc que le temps du messie est venu, puisque le sceptre n'est plus dans Juda; et en même temps ils renoncent à la promesse du messie.

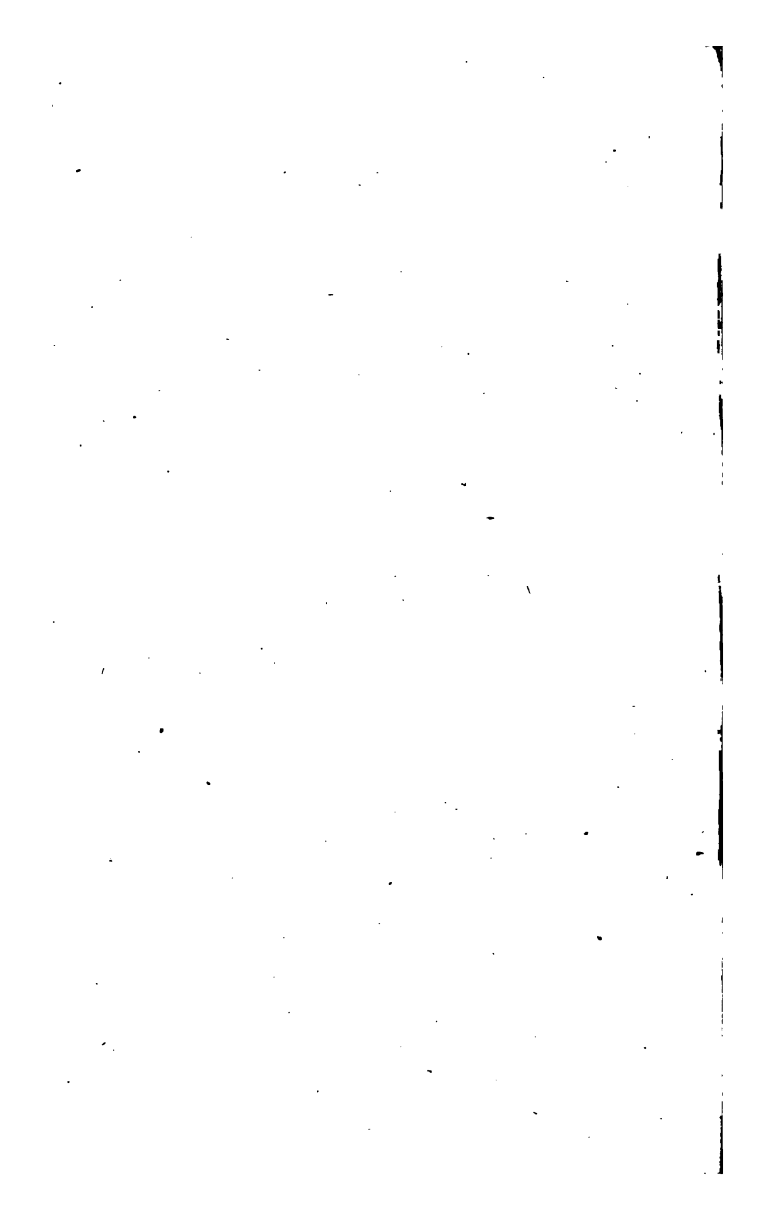
*Quod scripsi, scripsi.* C'étoit comme la sentence du juge, à laquelle on ne pouvoit plus rien changer. D'ailleurs Philon a remarqué que Pilate étoit d'un esprit inflexible. Dieu se sert de tout cela pour faire triompher la vérité en dépit des Juifs.

*Miserunt sortem, v. 24.* Cette tunique, qui n'est point déchirée, est l'unité qu'on ne doit jamais rompre.

*Stabat, v. 25.* La sainte Vierge étoit debout, et non pas évanouie, comme les peintres la représentent. Elle se souvenoit des paroles de l'ange, et savoit la divinité de son fils. Et dans le chapitre suivant, ni dans aucun évangéliste, elle n'est point nommée entre les saintes femmes qui allèrent au sépulcre : elle étoit assurée que Jésus-Christ n'y étoit plus.

*Separatim involutum, c. 20, v. 7.* Les linges ainsi placés, et séparés les uns des autres, marquoient que le corps n'avoit point été enlevé par des voleurs. Ceux qui volent font les choses plus tumultuairement.

*Ad fratres meos, v. 17.* Il les appelle freres, pour les consoler du peu de courage qu'ils ont témoigné. *Narrabo nomen tuum fratribus meis.* Il semble que Jésus-Christ ait eu ce verset en vue en les appelant ses freres, comme tout ce qui précède dans ce même psaume a été une prédiction de ses souffrances.



ABRÉGÉ  
DE L'HISTOIRE  
DE  
PORT-ROYAL.

---

---

## PREFACE DE L'ÉDITEUR.

L'HISTOIRE que l'on donne au public est une suite nécessaire des œuvres de Jean Racine. Boileau la regardoit comme le plus parfait morceau d'histoire que nous eussions en notre langue; et M. l'abbé d'Olivet, ce critique judicieux, dit aussi qu'elle doit donner à Racine, parmi ceux de nos auteurs qui ont le mieux écrit en prose, le même rang qu'il tient parmi nos poètes (1).

Le nom de l'historien et le sujet même de cet écrit doivent encore lui concilier l'estime des gens de lettres. Qui n'aimeroit en effet à voir l'auteur d'Athalie tracer d'une main fidèle le tableau des vertus qui caractérisoient la maison de Port-Royal ?

On n'a pas pu découvrir en quel temps Racine travailloit à cette histoire; mais il y a lieu de croire que c'étoit vers 1693. Louis Racine, qui s'est montré digne héritier des talents et de la piété de Jean Racine son père, raconte, dans les mémoires de sa vie (2), ce que Boileau lui avoit appris sur l'origine de cette histoire particulière. « Les religieuses de Port-Royal » ayant, dit-il, été obligées de présenter un mémoire » à M. l'archevêque de Paris au sujet du partage de » leurs biens avec la maison de Port-Royal de Paris,

---

(1) Histoire de l'académie françoise, tome II, p. 343:

(2) Mémoires sur Racine, tome I; page 299.

« mon pere, toujours disposé à leur rendre service  
 « dans leurs affaires temporelles, fit pour elles ce  
 « mémoire. Quoiqu'il ne contint qu'une explication  
 « en peu de mots de leur recette et de leur dépense...  
 « M. l'archevêque, en ayant apparemment goûté le  
 « style, et voyant quelquefois mon pere à la cour,  
 « lui dit que, puisqu'il avoit été élevé à Port-Royal,  
 « personne ne pouvoit mieux que lui le mettre au fait  
 « d'une maison dont il entendoit parler de plusieurs  
 « manieres différentes, et qu'il lui demandoit un mé-  
 « moire historique qui l'instruisit de ce qui s'étoit  
 « passé. Tous ceux qui ont eu quelque liaison avec  
 « mon pere ont toujours reconnu la même simplicité  
 « dans ses mœurs que dans sa foi, et ont en même  
 « temps admiré le zele avec lequel il se portoit à ser-  
 « vir ses amis... Avec ce même zele il écrivit l'histoire  
 « de Port-Royal, dans l'espérance de rendre favora-  
 « bles à ces religieuses les sentiments de leur archevê-  
 « que, et sans intention, selon les apparences, de  
 « la rendre publique. Il remit cette histoire la veille  
 « de sa mort à un ami. »

Racine mourut le 21 avril 1699. Depuis ce mo-  
 ment son ouvrage fut enseveli dans des ténèbres im-  
 pénétrables même à la famille de l'auteur. Il n'en sor-  
 tit qu'en 1742. Mais il ne parut pas alors tout entier :  
 ceux qui avoient procuré l'édition n'avoient que la  
 première partie ; et les recherches les plus exactes  
 ne purent faire découvrir la seconde, que la prudence



118    P R E F A C E  D E  L' E D I T E U R .

obligeoit de dérober au public. M. le cardinal de Fleury vivoit encore. Le crédit des jésuites , redoutables sous l'autorité du ministre qu'ils avoient trompé , alarma les personnes qui conservoient ce monument précieux. Feu M. l'abbé Racine , entre les mains duquel une copie de l'ouvrage étoit tombée , se contenta d'en insérer des extraits dans son abrégé de l'Histoire ecclésiastique.

C'est d'après cette même copie qu'on a fait l'édition complète que nous réimprimons aujourd'hui.

---

---

A B R É G É

DE L'HISTOIRE

DE

P O R T - R O Y A L .

---

P R E M I E R E P A R T I E .

L'ABBAYE de Port-Royal, près de Chevreuse, est une des plus anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée, en l'année 1204, par un saint évêque de Paris, nommé Eudes de Sully, de la maison des comtes de Champagne, proche parent de Philippe-Auguste. C'est lui dont on voit la tombe en cuivre élevée de deux pieds à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris. La fondation n'étoit que pour douze religieuses : ainsi ce monastere ne possédoit pas de fort grands biens. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Montmorenci et les comtes de Montfort. Ils lui firent successivement plusieurs donations, dont les plus considérables ont été confirmées par le roi S. Louis, qui donna aux religieuses sur son domaine une rente en forme d'aumône, dont elles jouissent encore aujourd'hui ; si bien qu'elles reconnoissent avec raison ce saint roi pour un de leurs fondateurs.

Le pape Honoré III accorda à cette abbaye de grands privilèges, comme entre autres celui d'y célébrer l'office divin quand même tout le pays seroit en interdit. Il permettoit aussi aux religieuses de donner retraite à des séculières qui, étant dégoûtées du monde et pouvant disposer de leur personne, voudroient se réfugier dans leur convent pour y faire pénitence, sans néanmoins se lier par des vœux. Cette bulle est de l'année 1223, un peu après le quatrième concile général de Latran.

Sur la fin du dernier siècle ce monastere, comme beaucoup d'autres, étoit tombé dans un grand relâchement : la règle de S. Benoît n'y étoit presque plus connue ; la clôture même n'y étoit plus observée, et l'esprit du siècle en avoit entièrement banni la régularité. Marie Angélique Arnauld, par un usage qui n'étoit que trop commun en ces temps-là, en fut faite abbesse n'ayant pas encore onze ans accomplis. Elle n'en avoit que huit lorsqu'elle prit l'habit, et elle fit profession à neuf ans entre les mains du général de Cîteaux qui la bénit dix-huit mois après. Il y avoit peu d'apparence qu'une fille faite abbesse à cet âge, et d'une manière si peu régulière, eût été choisie de Dieu pour rétablir la règle dans cette abbaye. Cependant elle étoit à peine dans sa dix-septième année que Dieu, qui avoit de grands desseins sur elle, se servit pour la toucher d'une voie assez extraordinaire. Un capucin qui étoit sorti de son convent par libertinage, et qui alloit se faire apostat dans les pays étrangers, passant par hasard à Port-Royal, fut prié par l'abbesse et par les religieuses de prêcher dans leur église. Il le fit ; et ce misérable parla avec tant de force sur le bonheur de la vie religieuse, sur la beauté et sur la sainteté de la règle de S. Benoît, que la jeune abbesse en fut vivement émue. Elle forma dès-lors la résolution, non seulement de pratiquer sa règle dans

toute sa rigueur, mais d'employer même tous ses efforts pour la faire aussi observer à ses religieuses. Elle commença par un renouvellement de ses vœux, et fit une seconde profession, n'étant pas satisfaite de la première. Elle réforma tout ce qu'il y avoit de mondain et de sensuel dans ses habits, ne porta plus qu'une chemise de serge, ne coucha plus que sur une simple paille, s'abstint de manger de la viande, et fit fermer de bonnes murailles son abbaye, qui ne l'étoit auparavant que d'une méchante clôture de terre éboulée presque par-tout. Elle eut grand soin de ne point alarmer ses religieuses par trop d'empressement à leur vouloir faire embrasser la règle. Elle se contentoit de donner l'exemple, leur parlant peu, priant beaucoup pour elles, et accompagnant de torrents de larmes le peu d'exhortations qu'elle leur faisoit quelquefois. Dieu bénit si bien cette conduite, qu'elle les gagna toutes les unes après les autres, et qu'en moins de cinq ans la communauté de biens, le jeûne, l'abstinence de viande, le silence, la veille de la nuit, et enfin toutes les austérités de la règle de S. Benoît furent établies à Port-Royal de la même manière qu'elles le sont encore aujourd'hui.

Cette réforme est la première qui ait été introduite dans l'ordre de Cîteaux. Aussi y fit-elle un fort grand bruit; et elle eut la destinée que les plus saintes choses ont toujours eue, c'est-à-dire qu'elle fut occasion de scandale aux uns et d'édification aux autres. Elle fut extrêmement désapprouvée par un fort grand nombre de moines et d'abbés même, qui regardoient la bonne chère, l'oisiveté, la mollesse, et en un mot le libertinage, comme d'anciennes coutumes de l'ordre, où il n'étoit pas permis de toucher. Toutes ces sortes de gens déclamerent avec beaucoup d'emportement contre les religieuses de Port-Royal, les traitant de folles, d'embéguinées, de novatrices, de

schismatiques même; et ils parloient de les faire excommunier. Ils avoient pour eux l'assistant du général, grand chasseur, et d'une si profonde ignorance qu'il n'entendoit pas même le latin de son *Pater*. Mais heureusement le général, nommé dom Bouchérat, se trouva un homme très sage et très équitable, et ne se laissa point entraîner à leurs sentiments.

Plusieurs maisons non seulement admirèrent cette réforme, mais résolurent même de l'embrasser. Mais on crut par-tout qu'on ne pouvoit réussir dans une si sainte entreprise sans le secours de l'abbesse de Port-Royal. Elle eut ordre du général de se transporter dans la plupart de ces maisons, et d'envoyer de ses religieuses dans tous les couvents où elle ne pourroit aller elle-même. Elle alla à Maubuisson, au Lis, à Saint-Aubin, pendant que la mere Agnès Arnauld sa sœur et d'autres de ses religieuses alloient à Saint-Cyr, à Gomerfontaine, à Tard, aux iales d'Auxerre, et ailleurs. Toutes ces maisons regardoient l'abbesse et les religieuses de Port-Royal comme des anges envoyés du ciel pour le rétablissement de la discipline. Plusieurs abbesses vinrent passer des années entières à Port-Royal pour s'y instruire à loisir des saintes maximes qui s'y pratiquoient. Il y eut aussi un grand nombre d'abbayes d'hommes qui se réformèrent sur ce modele. Ainsi l'on peut dire avec vérité que la maison de Port-Royal fut une source de bénédictions pour tout l'ordre de Citeaux, où l'on commença de voir revivre l'esprit de saint Benoît et de saint Bernard, qui y étoit presque entièrement éteint.

De tous les monasteres que je viens de nommer il n'y en eut point où la mere Angélique trouvât plus à travailler que dans celui de Maubuisson, dont l'abbesse, sœur de madame Gabrielle d'Estrées, après

plusieurs années d'une vie toute scandaleuse, avoit été interdite, et renfermée à Paris dans les Filles Pénitentes. A peine la mere Angélique commençoit à faire connoître Dieu dans cette maison, que madame d'Estrées, s'étant échappée des Filles Pénitentes, revint à Maubuisson avec une escorte de plusieurs jeunes gentilshommes accoutumés à y venir passer leur temps; et une des portes lui en fut ouverte par une des anciennes religieuses. Aussitôt le confesseur de l'abbaye, qui étoit un moine, grand ennemi de la réforme, voulut persuader à la mere Angélique de se retirer. Il y eut même un de ces gentilshommes qui lui appuya le pistolet sur la gorge pour la faire sortir. Mais tout cela ne l'étonnant point, l'abbesse, le confesseur et ces jeunes gens la prirent par force et la mirent hors du couvent avec les religieuses qu'elle y avoit amenées, et avec toutes les novices à qui elle avoit donné l'habit. Cette troupe de religieuses déstituée de tout secours, et ne sachant où se retirer, s'achemina en silence vers Pontoise, et en traversa tout le fauxbourg et une partie de la ville les mains jointes et leur voile sur le visage, jusqu'à ce qu'enfin quelques habitants du lieu, touchés de compassion, leur offrirent de leur donner retraite chez eux. Mais elles n'y furent pas longtemps; car au bout de deux ou trois jours le parlement, à la requête de l'abbé de Cîteaux, ayant donné un arrêt pour renfermer de nouveau madame d'Estrées, le prévôt de l'Isle fut envoyé avec main-forte pour se saisir de l'abbesse, du confesseur, et de la religieuse ancienne qui étoit de leur cabale. L'abbesse s'enfuit de bonne heure par une porte du jardin; la religieuse fut trouvée dans une grande armoire pleine de hardes où elle s'étoit cachée; et le confesseur, ayant sauté par-dessus les murs, s'alla

séfugier chez les jésuites de Pontoise. Ainsi la mere Angélique demeura paisible dans Maubuisson, et y continua sa sainte mission pendant cinq années.

Ce fut là qu'elle vit pour la première fois saint François de Sales, et qu'il se lia entre eux une amitié qui a duré toute la vie du saint évêque, qui voulut même que la mere de Chantal fût associée à cette union. L'on voit dans les lettres de l'un et de l'autre la grande idée qu'ils avoient de cette merveilleuse fille. De son côté la mere Angélique procura aussi à M. Arnauld son pere et à toute sa famille la connoissance de ce saint prélat. Il fit un voyage à Port-Royal pour y voir la mere Agnès de saint Paul, seur de cette abbesse. Il alloit voir très souvent M. Arnauld son pere et M. d'Andilly son frere, à Paris, et à une maison qu'ils avoient à la campagne, charmé de se trouver dans une famille si pleine de vertu et de piété. La dernière fois qu'il les vit il donna sa bénédiction à tous leurs enfants, et entre autres au célèbre M. Arnauld, docteur de Sorbonne, qui n'avoit alors que six ans. La bienheureuse mere de Chantal vécut encore vingt ans depuis qu'elle eut connu la mere Angélique. Elle ne faisoit point de voyage à Paris qu'elle ne vint passer plusieurs jours de suite avec elle, versant dans son sein ses plus secretes pensées, et desirant avec ardeur que les filles de la Visitation et celles de Port-Royal fussent unies du même lien d'amitié qui avoit si étroitement uni leurs deux meres.

Après cinq ans de travail à Maubuisson, la mere Angélique se trouvant déchargée du soin de cette abbaye par la nomination que le roi avoit faite d'une autre abbesse (1) en la place de madame d'Estrées,

---

(1) Charlotte de Bourbon-Soissons, fille de Charles de Bourbon comte de Soissons et de Dreux, pair et grand-maitre de France, fils puiné de Louis I, prince de Condé.

elle se résolut d'aller trouver sa chere communauté de Port-Royal. Elle ne l'avoit pas laissée néanmoins orpheline, l'ayant mise en partant sous la conduite de la mere Agnès dont j'ai parlé. Elle étoit plus jeune de deux ans que la mere Angélique, et avoit été faite abbesse aussi jeune qu'elle; mais Dieu l'ayant aussi éclairée de fort bonne heure, elle avoit remis au roi l'abbaye de Saint-Cyr, dont elle étoit pourvue, pour venir vivre simple religieuse dans le couvent de sa sœur. Mais la mere Angélique, pleine d'admiration de sa vertu, avoit obtenu qu'on la fit sa coadjutrice. C'est cette même Agnès qui a depuis dressé les constitutions de Port-Royal, qui furent approuvées par M. de Gondy archevêque de Paris. On a aussi d'elle plusieurs traités très édifiants, et qui font connoître tout ensemble l'élévation et la solidité de son esprit.

Lorsque la mere Angélique se préparoit à partir de Maubuisson, trente religieuses qui y avoient fait profession entre ses mains se jeterent à ses pieds, et la conjurerent de les emmener avec elle. L'abbaye de Port-Royal étoit fort pauvre, n'ayant été fondée, comme j'ai dit, que pour douze religieuses. Le nombre en étoit alors considérablement augmenté, et ces trente filles de Maubuisson n'avoient à elles toutes que cinq cents livres de pension viagere. Cependant la mere Angélique ne balança pas un moment à leur accorder leur demande. Elle se contenta d'en écrire à la mere Agnès; et sur sa réponse elle les fit même partir quelques jours devant elle. Ces pauvres filles n'abordoient qu'en tremblant une maison qu'elles venoient pour ainsi dire affamer; mais elles y furent reçues avec une joie qui leur fit bien voir que la charité de la mere s'étoit aussi communiquée à toute la communauté.

Il étoit resté à Maubuisson quelques esprits qui n'avoient pu entièrement s'assujettir à la réforme.



D'ailleurs madame de Soissons, qui avoit succédé à madame d'Estrées, n'avoit pas pris un fort grand soin d'y entretenir la régularité que la mere Angélique y avoit établie; si bien que cette sainte fille ne cessoit de demander à Dieu qu'il regardât cette maison avec des yeux de miséricorde. Sa priere fut exaucée. Cette abbaye étant venue encore à vaquer au bout de quatre ans par la mort de madame de Soissons (1), le roi Louis XIII fit demander à la mere Angélique une de ses religieuses pour l'en faire abbesse. Elle lui en proposa une qu'on appelloit sœur Marie-des-Anges, à qui le roi donna aussitôt son brevet. La plupart des personnes qui connoissoient cette fille lui trouvoient à la vérité une grande douceur et une profonde humilité, mais elles doutoient qu'elle eût toute la fermeté nécessaire pour remplir une place de cette importance. Le succès fit voir combien la mere Angélique avoit de discernement; car cette fille si humble et si douce sut réduire en très peu de temps les esprits qui étoient demeurés le plus rebelles, rangea les anciennes sous le même joug que les jeunes, ne s'étonna point des persécutions de certains moines, et même de certains visiteurs de l'ordre, accoutumés au faste et à la dépense, et qui ne pouvoient souffrir le saint usage qu'elle faisoit des revenus de cette abbaye.

Ce fut de son temps que deux fameuses religieuses de Montdidier furent introduites à Manbisson par un de ces visiteurs, pour y enseigner, disoit-il, les secrets de la plus sublime oraison. La mere des Anges et la mere Angélique n'étoient point assez intérieures au gré de ces peres, et ils leur reprochoient souvent de ne connoître d'autre perfection que celle qui s'acquiert par la mortification des sens et par la

---

(1) Morte en octobre 1626.

pratique des bonnes œuvres. La mere des Anges, qui avoit appris à Port-Royal à se défier de toute nouveauté, fit observer de près ces deux filles; et il se trouva que, sous un jargon de pur amour et d'anéantissement, elles cachotent toutes les illusions et toutes les horreurs que l'église a condamnées de nos jours dans Molinos. Elles étoient en effet de la secte de ces illuminés de Roye qu'on nommoit les *Guérinets*, dont le cardinal de Richelieu fit faire une si exacte perquisition. La mere des Anges ayant donné avis du péril où étoit son monastere, ces deux religieuses furent renfermées très étroitement par ordre de la cour; et le visiteur qui les protégeoit eut lui-même bien de la peine à se tirer d'affaire. En un mot la mere des Anges, malgré toutes les traverses qu'on lui suscitoit, rétablit entièrement dans Maubuisson le véritable esprit de saint Bernard, qui s'y maintint encore aujourd'hui par les soins de l'illustre princesse que la Providence en a faite abbesse (1). Et après avoir gouverné pendant vingt-deux ans ce célèbre monastere avec une sainteté dont la mémoire s'y conservera éternellement, elle en donna sa démission au roi, et vint reprendre à Port-Royal son rang de simple religieuse. Elle demandoit même à y recommencer son noviciat, de peur, disoit-elle, qu'ayant si long-temps commandé elle n'eût appris à désobéir.

Cependant la communauté de Port-Royal s'étant accrue jusqu'au nombre de quatre-vingts religieuses, elles étoient fort serrées dans ce monastere, situé dans un lieu fort humide, et dont les bâtimens étoient extrêmement bas et enfoncés. Ainsi les maladies y

---

(1) Madame Louise-Marie Hollandine, princesse palatine de Baviere, qui fut nommée abbesse de Maubuisson en 1664, et qui mourut en 1709. Voyez l'abrégé de sa vie à la fin des Vies des Saints de M. Blondel.

devièrent fort fréquentes, et le couvent ne fut bientôt plus qu'une infirmerie. Mais la Providence n'abandonna point la mere Angélique dans ce besoin: elle lui fit trouver des ressources dans sa propre famille. Madame Arnauld sa mere, qui étoit fille du célèbre M. Marion avocat général, étoit demeurée veuve depuis quelques années, et avoit conçu la résolution, non seulement de se retirer du monde, mais même, ce qui est assez particulier, de se faire religieuse sous la conduite de sa fille. Comme elle sut l'extrémité où la communauté étoit réduite, elle acheta de son argent au fauxbourg Saint-Jacques une maison, et la donna pour en faire comme un hospice. On ne vouloit y transporter d'abord qu'une partie des religieuses; mais le monastere des champs devenant plus mal-sain de jour en jour, on fut obligé de l'abandonner entièrement, et de transférer à Paris toute la communauté, après en avoir obtenu le consentement du roi et de l'archevêque. On se logea comme on put dans cette nouvelle maison. L'on fit un dortoir d'une galerie, on lambrissa les greniers pour y pratiquer des cellules, et la salle fut changée en une chapelle.

La réputation de la mere Angélique, et les merveilles qu'on racontoit de la vie toute sainte de ses religieuses, lui attirèrent bientôt l'amitié de beaucoup de personnes de piété. La reine Marie de Médicis les honora d'une bienveillance particulière, et, par des lettres-patentes enregistrées au parlement, prit le titre de fondatrice et de bienfaitrice de ce nouveau monastere. Elle ne fut pas vraisemblablement en état de leur donner des marques de sa libéralité, mais elle leur procura un bien qu'elles n'eussent jamais osé espérer sans une protection si puissante.

Plus la mere Angélique avoit sujet de louer Dieu

des bénédictions qu'il avoit répandues sur sa communauté, plus elle avoit lieu de craindre qu'après sa mort et après celle de la mere Agnès, sa coadjutrice, on n'introduisit en leur place quelque abbesse qui, n'ayant point été élevée dans la maison, détruiroit peut-être en six mois tout le bon ordre qu'elle avoit tant travaillé à y établir. La reine Marie de Médicis entra avec bonté dans ses sentiments. Elle parla au roi son fils dans le temps qu'il revenoit triomphant après la prise de la Rochelle; et lui représentant tout ce qu'elle connoissoit de la sainteté de ces filles, elle toucha tellement sa piété, qu'il crut lui-même rendre un grand service à Dieu en consentant que cette abbaye fût élective et triennale. La chose fut confirmée par le pape Urbain VIII. Aussitôt la mere Angélique et la mere Agnès se démissionnèrent, l'une de sa qualité d'abbesse, et l'autre de celle de coadjutrice; et la communauté élut pour trois ans une des religieuses de la maison.

La mere Angélique venoit d'obtenir du même pape une autre grace qui ne lui parut pas moins considérable. Elle avoit toujours en au fond de son cœur un fort grand amour pour la hiérarchie ecclésiastique, et souhaitoit aussi ardemment d'être soumise à l'autorité épiscopale, que les autres abbeses desirent d'en être soustraites. Son souhait sur cela étoit d'autant plus raisonnable, que l'abbaye de Port-Royal, fondée par un évêque de Paris, avoit long-temps dépendu immédiatement de lui et de ses successeurs; mais dans la suite un de ces évêques avoit consenti qu'elle reconnût la juridiction de l'abbé de Cîteaux. Elle avoit donc fait représenter ces raisons au pape, qui, les ayant approuvées, remit en effet cette abbaye sous la juridiction de l'ordinaire; et l'affranchit entièrement de la dépendance de Cîteaux, en y conservant néanmoins tous les privilèges attachés

aux maisons de cet ordre. M. de Goudy en prit donc en main le gouvernement, en examina et approuva les constitutions, et en fit faire la visite par M. \*\*\* qui fut le premier supérieur qu'il donna à ce monastere.

Ce fut vers ce temps-là que Louise de Bourbon, premiere femme du duc de Longueville, princesse d'une éminente vertu, forma, avec M. Zamet évêque de Langres, le dessein d'instituer un ordre de religieuses particulièrement consacrées à l'adoration du mystere de l'eucharistie, et qui, par leur assistance continuelle devant le saint-sacrement, réparassent en quelque sorte les outrages que lui font tous les jours et les blasphêmes des protestants et les communions sacrilèges des mauvais catholiques. Ils communiquèrent tous deux leur pensée à la mere Angélique, et la prièrent non seulement de les aider à former cet institut, mais d'en vouloir même accepter la direction, et de donner quelques unes de ses religieuses pour en commencer avec elle l'établissement. Cette proposition fut d'autant plus de son goût, qu'il y avoit déjà plus de quinze ans que cette même assistance continuelle devant le saint-sacrement avoit été établie à Port-Royal, d'abord pendant le jour seulement, et ensuite pendant la nuit même. Toutes les religieuses de ce monastere, ayant appris un si louable dessein, furent touchées d'une sainte jalousie de ce qu'on fondoit pour cela un nouvel ordre, au lieu de l'établir dans Port-Royal même. Elles demanderent avec instance que, sans chercher d'autre maison que la leur, on leur permit d'ajouter les pratiques de cet institut aux autres pratiques de leur regle, et de joindre en elles le nom glorieux des Filles du Saint-Sacrement à celui de Filles de S. Bernard. La princesse étoit d'avis de leur accorder leur demande; mais l'évêque persista à vouloir un ordre et un habit particulier.

Ce prélat étoit un homme plein de bonnes intentions et fort zélé, mais d'un esprit fort variable et fort borné. Il avoit plusieurs fois changé le dessein de son institut : il vouloit d'abord en faire un ordre de religieux plus retirés et encore plus austères que les chartreux ; puis il jugea plus à propos que ce fût un ordre de filles. Sa première vue pour ces filles étoit qu'elles fussent extrêmement pauvres, et que, pour mieux honorer le profond abaissement de Jésus-Christ dans l'eucharistie, elles portassent sur leur habit toutes les marques d'une extrême pauvreté ; ensuite il imagina qu'il falloit attirer la vénération du peuple par un habit qui eût quelque chose d'anguste et de magnifique : mais la mere Angélique desira que tout se ressentit de la simplicité religieuse. Il avoit fait divers autres réglemens, dont la plupart eurent besoin d'être rectifiés. La mere Angélique, voyant ces incertitudes, eut un secret pressentiment que cet ordre ne seroit pas de longue durée ; mais la bulle étant arrivée, où elle étoit nommée supérieure, et où il étoit ordonné que ce seroient des religieuses tirées de Port-Royal qui en commenceroient l'établissement, elle se mit en devoir d'obéir. La bulle nommoit aussi trois supérieurs ; savoir, M. de Gondy archevêque de Paris, M. de Bellegarde archevêque de Sens, et l'évêque de Langres. Mais ce dernier, comme fondateur, et d'ailleurs étant grand directeur de religieuses, eut la principale conduite de ce monastere. La mere Angélique entra donc avec trois de ses religieuses et quatre postulantes dans la maison destinée pour cet institut. Cette maison étoit dans la rue Coquillere, qui est de la paroisse de Saint-Eustache ; et le saint sacrement y fut mis avec beaucoup de solennité. Bientôt après on y reçut des novices, et ce fut l'archevêque de Paris qui leur donna le voile.

La nouveauté de cet institut donna beaucoup occasion au monde de parler ; et dans ces commencements la mere Angélique eut à essayer bien des peines et des contradictions ; son principal chagrin étoit de voir l'évêque de Langres presque toujours en différend avec l'archevêque de Sens, qui ne pouvoit compatir avec lui. Leur désunion éclata sur-tout à l'occasion du chapelet secret du saint-sacrement. Comme cette affaire fit alors un fort grand bruit, et que les ennemis de Port-Royal s'en sont voulu prévaloir dans la suite contre ce monastere, il est bon d'expliquer en peu de mots ce que c'étoit que cette querelle.

Ce chapelet secret étoit un petit écrit de trois ou quatre pages, contenant des pensées affectueuses sur le mystere de l'eucharistie ; on, pour mieux dire, c'étoient comme des élans d'une ame toute pénétrée de l'amour de Dieu dans la contemplation de sa charité infinie pour les hommes dans ce mystere. La mere Agnès, de qui étoient ces pensées, n'avoit guere songé à les rendre publiques ; elle en avoit simplement rendu compte au pere de Gondren son confesseur, depuis général de l'Oratoire, qui, pour sa propre édification, lui avoit ordonné de les mettre par écrit. Il en tomba une copie entre les mains d'une sainte carmélite nommée la mere Marie de Jésus. Cette mere étant morte un mois après, on fit courir sous son nom cet écrit qui avoit été trouvé sur elle ; mais on sut bientôt qu'il étoit de la mere Agnès. L'évêque de Langres le trouva merveilleux, et en parla avec de grands sentiments d'admiration. L'archevêque de Sens, qui en avoit été fort touché d'abord, commença tout-à-coup à s'en dégoûter. Il le donna même à examiner à M. Duval, supérieur des carmélites, et à quelques autres docteurs à qui on ne dit point qui l'avoit composé. Ces docteurs jugeant

à la rigueur de certaines expressions abstraites et relevées, telles que sont à-peu-près celles des mystiques, le condamnerent; d'autres docteurs consultés par l'évêque de Langres l'approuverent au contraire avec éloge: tellement que les esprits venant à s'échauffer, et chacun écrivant pour soutenir son avis, la chose fut portée à Rome. Le pape ne trouva dans l'écrit aucune proposition digne de censure; mais pour le bien de la paix, et parceque ces matieres n'étoient pas de la portée de tout le monde, il jugea à propos de le supprimer; et il le fut en effet.

Entre les théologiens qui avoient écrit pour le soutenir, Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, avoit fait admirer la pénétration de son esprit et la profondeur de sa doctrine. Il ne connoissoit point alors la mere Agnès, et avoit même été préoccupé contre le chapelet secret à cause des différens qu'il avoit causés; mais l'ayant trouvé très bon, il avoit pris lui-même la plume pour défendre la vérité qui lui sembloit opprimée: il n'avoit point mis son nom à son ouvrage non plus qu'à ses autres livres; mais l'évêque de Langres, ayant su que c'étoit de lui, l'alla chercher pour le remercier. A mesure qu'il le connut plus particulièrement, il fut épris de sa rare piété et de ses grandes lumieres; et, comme il n'avoit rien plus à cœur que de porter les filles du Saint-Sacrement à la plus haute perfection, il jugea que personne au monde ne pouvoit mieux l'aider dans ce dessein que ce grand serviteur de Dieu. Il le conjura donc de venir faire des exhortations à ces filles, et même de les vouloir confesser. L'abbé lui résista assez long-temps; fuyant naturellement ces sortes d'emplois; et se tenant le plus renfermé qu'il pouvoit dans son cabinet, où il passoit pour ainsi dire les jours et les nuits, partie dans la priere, et partie à composer des ouvrages qui pussent être utiles à l'église: enfin



néanmoins, les instances réitérées de l'évêque lui paroissant comme un ordre de Dieu de servir ces filles, il s'y résolut.

Dès que la mere Angélique l'eut entendu parler des choses de Dieu, et qu'elle eut connu par quel chemin sûr il conduisoit les ames, elle crut retrouver en lui le saint évêque de Geneve, par qui elle avoit été autrefois conduite; et les autres religieuses prirent aussi en lui la même confiance. En effet, pour me servir ici du témoignage public que lui a rendu un prélat (1) non moins considérable par sa piété que par sa naissance; « ce savant homme n'avoit point « d'autres sentiments que ceux qu'il avoit puisés dans « l'écriture sainte et dans la tradition de l'église : sa « science n'étoit que celle des saints peres ; il ne « parloit point d'autre langage que celui de la parole « de Dieu, et, bien loin de conduire les ames par des « voies particulieres et écartées, il ne savoit point « d'autre chemin pour les mener à Dieu que celui de « la pénitence et de la charité ». Toutes ces filles firent en peu de temps un tel progrès dans la perfection sous sa conduite, que l'évêque de Langres ne cessoit de remercier Dieu du confesseur qu'il lui avoit inspiré de leur donner.

Dans le raviement où étoit ce prélat, il proposa plusieurs fois à l'abbé de souffrir qu'il travaillât pour le faire nommer son coadjuteur à l'évêché de Langres; et sur son refus il le pressa au moins de vouloir être son directeur. Mais l'abbé le pria de l'en dispenser, lui faisant entendre qu'il y auroit peut-être plusieurs choses sur lesquelles ils ne seroient point d'accord; et, avec la sincérité qui lui étoit naturelle, il ne put s'empêcher de lui toucher quelque chose de la rési-

(1) Fex M. de Laval, évêque de la Rochelle.

dence et de l'obligation où il étoit de ne pas faire de si longs séjours hors de son diocèse. L'évêque étoit de ces gens qui, bien qu'au fond ils aient de la piété, n'entendent pas volontiers des vérités qu'ils ne se sentent pas disposés à pratiquer. Cela commença un peu à le refroidir pour l'abbé de Saint-Cyran. Bientôt après il crut s'apercevoir que les filles du Saint-Sacrement n'avoient point pour ses avis la même déférence qu'elles avoient pour cet abbé. Sa mauvaise humeur étoit encoore fomentée par une certaine dame, sa pénitente, qu'il avoit fait entrer au Saint-Sacrement, et dont il faisoit lui seul un cas merveilleux. En un mot, ayant, comme j'ai dit, l'esprit fort foible; il entra contre l'abbé dans une si fariéuse jalousie, qu'il ne le pouvoit plus souffrir. L'abbé de Saint-Cyran fit d'abord ce qu'il put pour le guérir de ses défiances; et même, voyant qu'il s'aigrissoit de plus en plus, cessa d'aller au monastere du Saint-Sacrement. Mais cette discrétion ne servit qu'à irriter cet esprit malade, honteux qu'on se fût apperçu de sa foiblesse; tellement qu'il vint à se dégoûter même de son institut; et, non content de rompre avec ces filles, il se liga avec les ennemis de cet abbé; et, ce qu'on aura peine à comprendre, donna même au cardinal de Richelieu des mémoires contre lui.

Ce ne fut pas là la seule querelle que lui attira la jalousie de la direction. Le fameux pere Joseph étoit, comme on sait, fondateur des religieuses du Calvaire. Quoique plongé fort avant dans les affaires du siècle, il se piquoit d'être un fort grand maître en la vie spirituelle, et ne vouloit point que ses religieuses eussent d'autre directeur que lui. Un jour néanmoins, se voyant sur le point d'entreprendre un long voyage pour les affaires du roi, il alla trouver l'abbé de Saint-Cyran pour lui recommander ses cheres filles du Calvaire, et obtint de lui qu'il les confesserait en son ab-

sence. A son retour il fut charmé du progrès qu'elles avoient fait dans la perfection ; mais il crut s'apercevoir bientôt qu'elles avoient senti l'extrême différence qu'il y a d'un directeur partagé entre Dieu et la cour, à un directeur uniquement occupé du salut des âmes. Il en conçut contre l'abbé un fort grand dépit, et ne lui pardonna, non plus que l'évêque de Langres, cette diminution de son crédit sur l'esprit de ses pénitentes : tellement qu'il ne fût pas des moins ardens depuis ce temps-là à lui rendre de mauvais offices auprès du premier ministre.

Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il n'étoit qu'évêque de Luçon, avoit connu à Poitiers l'abbé de Saint-Cyran ; et, ayant conçu pour ses grands talents et pour sa vertu l'estime que tous ceux qui le connoissoient ne pouvoient lui refuser, il ne fut pas plutôt en faveur qu'il songea à l'élever aux premières dignités de l'église. Il le fit présenter sur l'évêché de Baïonne qu'il lui destinoit, et qui étoit le pays de sa naissance. Mais son extrême humilité, et cette espèce de sainte horreur qu'il eut toute sa vie pour les sublimes fonctions de l'épiscopat, l'empêchèrent d'accepter cette offre. Ce fut le premier sujet de mécontentement que ce ministre eut contre lui.

Son second crime à son égard fut de passer pour n'approuver pas la doctrine que ce cardinal avoit enseignée dans son catéchisme de Luçon touchant l'attrition, formée par la seule crainte des peines, qu'il prétendoit suffire pour la justification dans le sacrement. Ce n'est pas que l'abbé de Saint-Cyran fût jamais entré dans aucune discussion sur cette matière ; mais il ne laissoit pas ignorer qu'il étoit persuadé que sans aimer Dieu le pécheur ne pouvoit être justifié. Outre que le cardinal se piquoit encore plus d'être grand théologien que grand politique, il étoit si dangereux de le contredire sur ce point particu-

lier de l'attrition, que le pere Seguenot de l'Oratoire fut mis à la Bastille pour avoir soutenu la nécessité de l'amour de Dieu dans la pénitence, et que ce fut aussi, à ce qu'on prétend, pour le même sujet que le pere Caussin, confesseur du roi, fut disgracié.

Mais ce qui acheva de perdre l'abbé de Saint-Cyran dans l'esprit du cardinal, ce fut une offense d'une autre nature que les deux premières, mais qui le touchoit beaucoup plus au vif. On sait avec quelle chaleur ce premier ministre avoit entrepris de faire casser le mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Lorraine sa seconde femme. Pour s'autoriser dans ce dessein, et pour rassurer la conscience timorée de Louis XIII, il fit consulter l'assemblée générale du clergé et tout ce qu'il y avoit de plus célèbres théologiens tant réguliers que séculiers. L'assemblée et presque tous ces théologiens, jusqu'au pere Gondren, général de l'Oratoire, et jusqu'au pere Vincent, supérieur des missionnaires, furent d'avis de la nullité du mariage; mais quand on vint à l'abbé de Saint-Cyran, il ne cacha point qu'il croyoit que le mariage ne pouvoit être cassé.

Venons maintenant à la querelle qu'il eut avec les jésuites. Elle prit naissance en Angleterre. Les jésuites de ce pays-là, n'ayant pu se résoudre à reconnoître la juridiction de l'évêque que le pape y avoit envoyé, non seulement obligerent cet évêque à s'enfuir de ce royaume, mais écrivirent des livres fort injurieux contre l'autorité épiscopale et contre la nécessité même du sacrement de la confirmation. Le clergé d'Angleterre envoya ces livres en France; et ils y furent aussitôt censurés par l'archevêque de Paris, puis par la Sorbonne, et enfin par une grande assemblée d'archevêques et d'évêques. Les jésuites de France n'abandonnerent pas leurs confreres dans une cause que leur conduite, dans tous les pays du

monde, fait bien voir qu'ils ont résolu de soutenir. Ils publièrent contre toutes ces censures des réponses où ils croyoient avoir terrassé la Sorbonne et les évêques. Tous les gens de bien frémissaient de voir ainsi fouler aux pieds la hiérarchie que Dieu a établie dans son église, lorsqu'on vit paroître sous le nom de *Petrus Aurelius* un excellent livre qui mettoit en poudre toutes les réponses des jésuites. Ce livre fut reçu avec un applaudissement incroyable. Le clergé de France le fit imprimer plusieurs fois à ses dépens, s'efforça de découvrir qui étoit le défenseur de l'épiscopat, et, ne pouvant percer l'obscurité où sa modestie le tenoit caché, fit composer en l'honneur de son livre par le célèbre M. Godeau, évêque de Grasse, un éloge magnifique qui fut imprimé à la tête du livre même.

Les jésuites n'étoient pas moins en peine que les évêques de savoir qui étoit cet inconnu. Et comme la vengeance a des yeux plus perçants que la reconnaissance, ils démêlèrent que, si l'abbé de Saint-Cyran n'étoit l'auteur de cet ouvrage, il y avoit du moins la principale part. On jugera sans peine jusqu'où alla contre lui leur ressentiment, par la colere qu'ils témoignèrent contre M. Godeau pour avoir fait l'éloge que je viens de dire. Ils publièrent contre ce prélat si illustre deux satires en latin, dont l'une avoit pour titre, *Godellus an Poëta*; et c'étoit leur pere Vavasseur qui étoit auteur de ces satires. L'abbé devint à leur égard non seulement un hérétique, mais un hérésiarque abominable qui vouloit faire une nouvelle église et renverser la religion de Jésus-Christ. C'est l'idée qu'ils s'efforcèrent alors de donner de lui, et qu'ils en veulent donner encore dans tous leurs livres.

Le cardinal de Richelieu, excité par leurs clameurs et par ses ressentiments particuliers, le fit arrêter et

mettre au bois de Vincennes. Il fit aussi saisir tous ses papiers, dont il y avoit plusieurs coffres pleins. Mais comme on n'y trouva que des extraits des peres et des conciles, et des matériaux d'un grand ouvrage qu'il préparoit pour défendre l'eucharistie contre les ministres huguenots, tous ses papiers lui furent aussitôt renvoyés au bois de Vincennes. On abandonna aussi une procédure fort irrégulière que l'on avoit commencée contre lui. Mais la liberté ne lui fut rendue que cinq ans après, c'est-à-dire à la mort du cardinal de Richelieu, Dieu ayant permis cette longue prison pour mieux faire connoître la piété extraordinaire de cet abbé, à laquelle le fameux Jean de Verth, qui avec d'autres officiers étrangers étoit aussi alors prisonnier au bois de Vincennes, rendit un témoignage très particulier. Car le cardinal de Richelieu ayant voulu qu'il fût spectateur d'un ballet fort magnifique qui étoit de sa composition, et ce général ayant vu à ce ballet un certain évêque qui s'empressoit pour en faire les honneurs, il dit publiquement que le spectacle qui l'avoit le plus surpris en France, s'étoit *d'y voir les saints en prison et les évêques à la comédie.*

Ce fut aussi dans cette prison que l'abbé de Saint-Cyran écrivit ces belles lettres chrétiennes et spirituelles dont il s'est fait tant d'éditions avec l'approbation d'un fort grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, qui les ont considérées comme l'ouvrage de nos jours qui donne la plus haute et la plus parfaite idée de la vie chrétienne.

Il mourut le 11 octobre 1643, huit mois après qu'il fut sorti du bois de Vincennes; et ses funérailles furent honorées de la présence de tout ce qu'il y avoit à Paris de prélats plus considérables. A peine il eut les yeux fermés, que les jésuites se débordèrent en une infinité de nouvelles invectives

contre sa mémoire, faisant imprimer entre autres de prétendus interrogatoires qu'ils avoient tronqués et falsifiés. Et quoiqu'il eût reçu avec une extrême piété le viatique des mains du curé de Saint-Jacques du Haut-pas, et que la gazette même en eût informé tout le public, ils n'en furent pas moins hardis à publier qu'il étoit mort sans vouloir recevoir ses sacrements. J'ai cru devoir rapporter tout de suite ces événements pour faire mieux connoître ce grand personnage, contre lequel la calomnie s'est déchaînée avec tant de licence, et qui a tant contribué par ses instructions et par ses exemples à la sainteté du monastère de Port-Royal.

La rupture de l'évêque de Langres avec les filles du Saint-Sacrement et l'emprisonnement de l'abbé de Saint-Cyran ne furent pas les seules disgrâces dont elles furent alors affligées. Elles perdirent aussi la duchesse de Longueville leur fondatrice, qui mourut avant que d'avoir pu laisser aucun fonds pour leur subsistance; tellement que, se voyant dénuées de toute protection, et d'ailleurs étant fort incommodées dans la maison où elles étoient, sans aucune espérance de s'y pouvoir agrandir, elles se retirèrent en 1638 à Port-Royal, où il y avoit déjà quelques années que la mère Angélique étoit retournée.

Ce fut alors que les religieuses de ce monastère renouvelèrent leurs instances, et demandèrent à relever un institut qui étoit abandonné, et qu'il sembloit que Dieu même eût voulu leur réserver. Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, depuis évêque d'Angers, étoit alors à Rome pour les affaires du roi. Elles s'adressèrent à lui et le prièrent de s'entremettre pour elles auprès du pape, qui leur accorda volontiers par un bref le changement qu'elles demandoient. Mais l'affaire souffrit à Paris de grandes difficultés à cause de quelques intérêts temporels qu'il falloit

accommoder. Enfin, le parlement ayant terminé ces difficultés, le roi donna ses lettres et l'archevêque de Paris son consentement. Elles se dévouerent donc avec une joie incroyable à l'adoration perpétuelle du mystere auguste de l'eucharistie, et prirent le nom de filles du Saint-Sacrement. Mais elles ne quitterent pas l'habit de saint Bernard; elles changerent seulement leur scapulaire noir en un scapulaire blanc, où il y avoit une croix d'écarlate attachée par-devant, pour désigner par ces deux couleurs le pain et le vin qui sont les voiles sous lesquels Jésus-Christ est caché dans ce mystere. M. du Saussay leur supérieur, alors official de Paris, et depuis évêque de Toul, célébra cette cérémonie (en 1647) avec un grand concours de peuple. L'année suivante M. de Gondy bénit leur église, dont le bâtiment ne faisoit que d'être achevé, et la dédia aussi sous le nom du S.-Sacrement.

Pendant cet état florissant de la maison de Paris, les religieuses n'avoient pas perdu le souvenir de leur monastere des champs. On n'y avoit laissé qu'un chapelain pour y dire la messe et y administrer les sacrements aux domestiques. Bientôt après, M. le Maître, neveu de la mere Angélique, ayant à l'âge de vingt-neuf ans renoncé au barreau et à tous les avantages que sa grande éloquence lui pouvoit procurer, s'étoit retiré dans ce désert pour y achever sa vie dans le silence et dans la retraite. Il y fut suivi par un de ses freres qui avoit été jusqu'alors dans la profession des armes. Quelque temps, après M. de Sacy son autre frere, si célèbre par les livres de piété dont il a enrichi l'église, s'y retira aussi avec eux pour se préparer dans la solitude à recevoir l'ordre de la prêtrise. Leur exemple y attira encore cinq ou six autres tant séculiers qu'ecclésiastiques, qui, étant comme eux dégoûtés du monde, se vinrent rendre les compagnons de leur



Dès la naissance de leur compagnie, la Sorbonne condamna leur institut par une censure où elle déclaroit, entre autres choses, que cette société étoit bien plus née pour la destruction que pour l'édification. L'université s'opposa de tout son pouvoir à son établissement en France; et n'ayant pu l'empêcher, elle tint toujours ferme à ne pas souffrir qu'ils fussent admis dans son corps. Il y eut même diverses occasions, dont on ne veut point rappeler ici la mémoire, où elle demanda avec instance au parlement qu'ils fussent chassés du royaume; et ce fut dans une de ces occasions qu'elle prit pour son avocat Antoine Arnauld (1), pere de la mere Angélique, l'un des plus éloquents hommes de son siècle. Il étoit d'une famille d'Auvergne, très distinguée par le zele ardent qu'elle avoit toujours montré pour la royauté pendant toutes les fureurs de la ligue. Antoine Arnauld passoit aussi pour un des plus zélés royalistes qu'il y eût dans le parlement; et ce fut principalement pour cette raison que l'université remit sa cause entre ses mains. Il plaida cette cause avec une véhémence et un éclat que les jésuites ne lui ont jamais pardonné. Quoiqu'il eût toujours été très bon catholique, né de parents très catholiques, leurs écrivains n'ont pas laissé de le traiter de huguenot, descendu de huguenots.

Mais cette querelle ne fut que le prélude des grands démêlés que le célèbre Antoine Arnauld son fils, docteur de Sorbonne, a eus depuis avec cette puissante compagnie. N'étant encore que bachelier, il témoignoit un fort grand zele contre les nouveautés que

---

(1) Le 12 juillet 1594, ce célèbre avocat fit contre la société un plaidoyer plein de force, qui a été imprimé plusieurs fois.

leurs auteurs avoient introduites dans la doctrine de la grace et dans la morale. Mais la querelle ne commença proprement qu'au sujet du livre de la Fréquente Communion, que ce docteur avoit composé.

Le but de ce livre étoit d'établir par la tradition et par l'autorité des peres et des conciles les dispositions que l'on doit apporter en approchant du sacrement de l'eucharistie, et de combattre les absolutions précipitées, qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs enviellis dans le crime, sans les obliger à quitter leurs mauvaises habitudes, et sans les éprouver par une sérieuse pénitence. M. Arnauld n'étoit point l'agresseur dans cette dispute, et il ne faisoit que répondre à un écrit qu'on avoit fait pour décrier la conduite de quelques ecclésiastiques de ses amis, attachés aux véritables maximes de l'église sur la pénitence.

Quoique les jésuites ne fussent point nommés dans ce livre, non pas même le jésuite dont l'écrit y étoit réfuté, on n'ose presque dire avec quel emportement ils s'éleverent et contre l'ouvrage et contre l'auteur. Ils n'eurent aucun égard au jugement de seize tant archevêques qu'évêques, et de vingt-quatre des plus célèbres docteurs de la faculté, dont les approbations étoient imprimées à la tête du livre. Ils engagèrent leurs plus fameux écrivains à prendre la plume pour le réfuter, et ordonnerent à leurs prédicateurs de le décrier dans tous leurs sermons. Les uns et les autres parloient du livre comme d'un ouvrage abominable qui tendoit à renverser la pénitence et l'eucharistie; et de l'auteur comme d'un monstre qu'on ne pouvoit trop tôt étouffer, et dont ils demandoient le sang aux grands de la terre. Il y eut un de ces prédicateurs qui en pleine chaire osa même prendre à partie les prélats approbateurs. Il s'emporta contre eux à de tels excès, qu'il fut condamné par une as-

semblé d'évêques à leur en faire satisfaction à genoux ; et il fallut qu'il subit cette pénitence.

Les jésuites n'eurent pas sujet d'être plus contents de la démarche où ils avoient engagé la reine mere, en obtenant de cette princesse un commandement à M. Arnauld d'aller à Rome pour y rendre compte de sa doctrine. Un pareil ordre souleva contre eux tous les corps pour ainsi dire du royaume. Le clergé, le parlement, l'université, la faculté de théologie, et la Sorbonne en particulier, allèrent les uns après les autres trouver la reine pour lui faire là-dessus leurs très humbles remontrances, et pour la supplier de révoquer ce commandement, non moins préjudiciable aux intérêts du roi qu'injurieux à la Sorbonne et à toute la nation.

Mais ce fut sur-tout à Rome où ces peres se signalerent contre le livre de la Fréquente Communion, et remuerent toute sorte de machines pour l'y faire condamner. Ils y firent grand bruit d'un endroit de la préface qui n'avoit aucun rapport avec le reste du livre, et où, en parlant de S. Pierre et de S. Paul, il est dit que ce sont deux chefs de l'église qui n'en font qu'un. Ils songerent à profiter de l'alarme où l'on étoit encore en ce pays-là des prétendus desseins du cardinal de Richelieu, qu'on avoit accusé de vouloir établir un patriarcat en France. Ils faisoient donc entendre que par cette proposition M. Arnauld vouloit attaquer la primauté du saint-siege, et admettre dans l'église deux papes avec une autorité égale. Mais malgré tous leurs efforts la proposition ne fut point censurée en elle-même, ni telle qu'elle est dans la préface de M. Arnauld. L'inquisition censura seulement la proposition générale qui égaleroit de telle sorte ces deux apôtres qu'il n'y eût aucune subordination de S. Paul à l'égard de S. Pierre dans

le gouvernement de l'église universelle (1). Pour ce qui est du livre, il sortit de l'examen sans la moindre flétrissure, et tout le crédit des jésuites ne put même le faire mettre à l'*index*. Un grand nombre d'évêques en France confirma par des approbations publiques le jugement qu'en avoient porté leurs confreres. Il fut reçu avec les mêmes éloges dans les royaumes les plus éloignés. On voyoit aussi, par des lettres du pape Alexandre VII, combien il en approuvoit la doctrine; et on peut dire en un mot qu'elle fut dès-lors regardée, et qu'elle l'est encore aujourd'hui, comme la doctrine de l'église même.

Les religieuses de Port-Royal n'avoient eu aucune part à toutes ces contestations. Quand même le livre de la Fréquente Communion auroit été aussi plein de blasphèmes contre l'eucharistie que les jésuites le publioient, elles n'en étoient pas moins prosternées jour et nuit devant le saint-sacrement. Mais M. Arnauld étoit frere de la mere Angélique. Il avoit sa mere, six de ses sœurs et six de ses nieces religieuses à Port-Royal. Lui-même, lorsqu'il fut fait prêtre, avoit donné tout son bien à ce monastere, ayant jugé qu'il devoit entrer pauvre dans l'état ecclésiastique. Il avoit aussi choisi sa retraite dans la solitude de Port-Royal-des-Champs avec M. d'Andilly son frere aîné, et avec ses deux neveux M. le Maître et M. de Sacy. C'est de là que sortoient tous ces

---

(1) Voici les termes du décret, qui est du 25 janvier 1647: *Propositionem hanc.... ita explicatam ut ponat omnimodam æqualitatem inter S. Petrum et S. Paulum sine subordinatione et subjectione S. Pauli ad S. Petrum in potestate suprema et regimine universalis ecclesie, hæreticam censuit et declaravit.* Voyez l'avertissement qui est à la tête de la *Relation de M. Bourgeois*, p. viij, ix, et suivantes.

excellents ouvrages si édifiants pour l'église, et qui faisoient tant de peine aux jésuites. C'en fut assez pour rendre cette maison horrible à leurs yeux. Ils s'accoutumèrent à confondre dans leur idée les noms d'Arnauld et de Port-Royal, et conçurent pour toutes les religieuses de ce monastere la même haine qu'ils avoient pour la personne de ce docteur.

Ceux qui ne savent pas toute la suite de cette querelle sont peut-être en peine de ce qu'on pouvoit objecter à ces filles dans ces commencements. Car il ne s'agissoit point alors de formulaire ni de signature, et la fameuse distinction du fait et du droit n'avoit point encore donné de prétexte aux jésuites pour les traiter de rebelles à l'église. Cela n'embarrassa point le pere Brisacier, l'un de leurs plus emportés écrivains. C'est lui qu'ils avoient choisi pour aller solliciter à Rome la censure du livre de la Fréquente Communion. Le mauvais succès de son voyage excitant vraisemblablement sa mauvaise humeur, il en vint jusqu'à cet excès d'impudence et de folie que d'accuser ces religieuses dans un livre public de ne point croire au saint-sacrement, de ne jamais communier, non pas même à l'article de la mort, de n'avoir ni eau bénite ni images dans leur église, de ne prier ni la vierge ni les saints, de ne point dire leur chapelet, les appelant Asacrementaires, des vierges folles, et passant même jusqu'à cet excès de vouloir insinuer des choses très injurieuses à la pureté de ces filles

Il ne falloit, pour connoître d'abord la fausseté de toutes ces exécrales calomnies, qu'entrer seulement dans l'église de Port-Royal. Elle portoit, comme j'ai dit, par excellence le nom d'église du Saint-Sacrement. Le monastere, les religieuses, tout étoit consacré à l'adoration perpétuelle du sacré mystere de l'eucharistie. On n'y pouvoit entendre de messe conventuelle qu'on n'y vit communier un fort grand nom-

bre de religieuses. On y trouvoit de l'eau bénite à toutes les portes. Elles ne peuvent chanter leur office sans invoquer la vierge et les saints. Elles font tous les samedis une procession en l'honneur de la vierge, et ont pour elle une dévotion toute particulière; dignes filles en cela de leur pere S. Bernard. Elles portent toutes un chapelet et le récitent très souvent; et, ce qui surprendra les ennemis de ces religieuses, c'est que M. Arnould lui-même, qu'ils accusoient de leur en avoir inspiré le mépris, a toujours eu un chapelet sur lui, et qu'il n'a guere passé de jour en sa vie sans le réciter.

Le livre du pere Brisacier excita une grande indignation dans le public. M. de Gondy, archevêque de Paris, lança aussitôt contre ce livre une censure fondroyante (1), qu'il fit publier au prône dans toutes les paroisses. Il y prenoit hautement la défense des religieuses de Port-Royal, et rendoit un témoignage authentique et de l'intégrité de leur foi et de la pureté de leurs mœurs. Tous les gens de bien s'attendoient que le pere Brisacier seroit désavoué par sa compagnie, et que, pour ne pas adopter par son silence de si horribles calomnies, elle lui en feroit faire une rétractation publique, puis l'enverroit dans quelque maison éloignée pour y faire pénitence. Mais, bien loin de prendre ce parti, le pere Paulin, alors confesseur du roi, à qui on parla de ce livre, dit qu'il l'avoit lu, et qu'il le trouvoit un livre très modéré. On voit dans le catalogue qu'ils ont fait imprimer des ouvrages de leurs écrivains ce même livre du pere Brisacier cité avec éloge. Pour lui, il fut fait alors rec-

---

(1) Cette censure est datée du 29 décembre 1651: elle se trouve à la fin des Mémoires de M. du Fossé, p. 518.

teur de leur college de Rouen , et à quelque temps de là supérieur de leur maison professe de Paris. Ainsi, sans avoir fait aucune réparation de tant d'impostures si atroces, il continua le reste de sa vie à dire ponctuellement la messe tous les jours, confessant et donnant des absolutions, et ayant sous sa direction les directeurs mêmes de la plus grande partie des consciences de Paris et de la cour. On n'ose pousser plus loin ces réflexions, et on laisse aux révérends peres jésuites à les faire sérieusement devant Dieu.

Le mauvais succès de ces calomnies n'empêcha pas d'autres jésuites de les répéter en mille rencontres. Il y en eut un, appelé le pere Meynier, qui publia un livre avec ce titre : « Le Port-Royal d'intelligence avec Geneve contre le saint-sacrement de l'autel; par le R. P. Meynier de la compagnie de Jésus ». Le livre étoit aussi impudent que le titre, et enchérissoit encore sur les excès du pere Brisacier. On y renouveloit l'extravagante histoire du prétendu complot formé en 1621 par M. Arnauld, par l'abbé de Saint-Cyran, et par trois autres, pour anéantir la religion de Jésus-Christ, et pour établir le déisme; quoique M. Arnauld eût déjà invinciblement prouvé qu'il n'avoit que neuf ans l'année où l'on disoit qu'il avoit formé cette horrible conjuration. Le pere Meynier faisoit même entrer dans ce complot la mere Agnès et les autres religieuses de Port-Royal.

Quelque absurdes que fussent ces calomnies, à force néanmoins de les répéter et toujours avec la même assurance, les jésuites les persuadoient à beaucoup de petits esprits, et sur-tout à leurs pénitents et à leurs pénitentes, la plupart personnes foibles et qui ne pouvoient s'imaginer que leurs directeurs fussent capables d'avancer sans fondement de si effroyables impostures. Ils les firent croire principalement dans les couvents qui étoient sous leur con-

duite; jusques-là qu'il s'en trouve encore aujourd'hui dans Paris, où les religieuses, quoique d'une dévotion d'ailleurs très édifiante, soutiennent aux personnes qui les vont voir qu'on ne communie point à Port-Royal, et qu'on n'y invoque ni la vierge ni les saints. Non seulement on trouve des maisons de religieuses, mais des communautés entières d'ecclésiastiques, qui, pleines de cette erreur, s'effarouchent encore au nom de Port-Royal, et qui regardent cette maison comme un séminaire de toute sorte d'hérésies.

On aura peut-être de la peine à comprendre comment une société aussi sainte dans son institution, et aussi pleine de gens de piété que l'est celle des jésuites, a pu avancer et soutenir de si étranges calomnies. Est-ce, dira-t-on, que l'esprit de religion s'est tout-à-coup éteint en eux? Non, sans doute; et c'est même par principe de religion que la plupart les ont avancées. Voici comment. La plus grande partie d'entre eux est convaincue que leur société ne peut être attaquée que par des hérétiques. Ils n'ont lu que les écrits de leurs peres : ceux de leurs adversaires sont chez eux des livres défendus. Ainsi, pour savoir si un fait est vrai, le jésuite s'en rapporte au jésuite : de là vient que leurs écrivains ne font presque autre chose dans ces occasions que se copier les uns les autres, et qu'on leur voit avancer comme certains et incontestables des faits dont il y a trente ans qu'on a démontré la fausseté. Combien y en a-t-il qui sont entrés tout jeunes dans la compagnie, et qui sont passés d'abord du collège au noviciat! ils ont oui dire à leurs régents que le Port-Royal est un lieu abominable; ils le disent ensuite à leurs écoliers. D'ailleurs c'est le vice de la plupart des gens de communauté de croire qu'ils ne peuvent faire de mal en défendant l'honneur de leur corps : cet honneur



est une espece d'idole à qui ils se croient permis de sacrifier tout, justice, raison, vérité. On peut dire constamment des jésuites, que ce défaut est plus commun parmi eux que dans aucun corps; jusques-là que quelques uns de leurs casuistes ont avancé cette maxime horrible, qu'un religieux peut en conscience calomnier et tuer même les personnes qu'il croit faire tort à sa compagnie (1).

Ajoutez qu'à toutes ces querelles de religion il se joignoit encore entre les jésuites et les écrivains de Port-Royal une pique de gens de lettres. Les jésuites s'étoient vus long-temps en possession du premier rang dans les lettres, et on ne lisoit presque d'autres livres de dévotion que les leurs. Il leur étoit donc très sensible de se voir déposséder de ce premier rang et de cette vogue par de nouveaux venus devant lesquels il sembloit pour ainsi dire que tout leur génie et leur savoir se fussent évanouis. En effet il est assez surprenant que depuis le commencement de ces disputes il ne soit sorti de chez eux aucun ouvrage digne de la réputation que leur compagnie s'étoit acquise: comme si Dieu, pour me servir des termes de l'écriture, leur avoit tout-à-coup ôté leurs prophetes. Leur pere Petau même, si célèbre par son savoir, ayant échoué contre le livre de la Fréquente Communion, et son livre étant demeuré chez leur libraire avec tous leurs autres ouvrages, pen-

---

(1) Cette doctrine a été enseignée en propres termes par une multitude d'auteurs de la compagnie, tels que le pere Lamy, *Cours de théologie*, tome I, disp. 36, n. 118, édit. d'Anvers 1649; Escobar, *Somme de la théolog. mor.* traité I, exam. 7, chap. 3, n. 45; et elle a été défendue par leur pere Pirot, auteur de l'infâme Apologie des Casuistes.

dant que les ouvrages de Port-Royal étoient, tout ensemble l'admiration des savants et la consolation de toutes les personnes de piété.

Les jésuites, au lieu d'attribuer ces heureux succès des livres de leurs adversaires à la bonté de la cause qu'ils soutenoient et à la pureté de la doctrine qui y étoit enseignée, s'en prenoient à une certaine politesse de langage qu'ils leur ont reprochée long-temps comme une affectation contraire à l'austérité des vérités chrétiennes. Ils ont fait depuis une étude particulière de cette même politesse; mais leurs livres, manquant d'onction et de solidité, n'en ont pas été mieux reçus du public pour être écrits avec une justesse grammaticale qui va jusqu'à l'affectation.

Ils eurent même peur pendant quelque temps que le Port-Royal ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire ne tarît leur crédit dans sa source; car quelques personnes de qualité, craignant pour leurs enfants la corruption qui n'est que trop ordinaire dans la plupart des collèges, et appréhendant aussi que s'ils faisoient étudier ces enfants seuls, ils ne manquassent de cette émulation qui est souvent le principal aiguillon pour faire avancer les jeunes gens dans l'étude, avoient résolu de les mettre plusieurs ensemble sous la conduite de gens choisis: ils avoient pris là-dessus conseil de M. Arnauld, et de quelques ecclésiastiques de ses amis, et on leur avoit donné des maîtres tels qu'ils les pouvoient souhaiter. Ces maîtres n'étoient pas des hommes ordinaires; il suffit de dire que l'un d'entre eux étoit le célèbre M. Nicole; un autre étoit ce même M. Lancelot à qui l'on doit les nouvelles méthodes grecques et latines, si connues sous le nom de *Méthodes de Port-Royal*. M. Arnauld ne dédaignoit pas de travailler lui-même à l'instruction de cette jeunesse par des ouvrages très utiles; et c'est ce qui a donné

naissance aux excellents livres de la logique, de la géométrie, et de la grammaire générale. On peut juger de l'utilité de ces écoles par les hommes de mérite qui s'y sont formés. De ce nombre ont été MM. Bignon, l'un conseiller d'état, et l'autre premier président du grand-conseil; M. de Hatlay et M. de Bagnols, aussi conseillers d'état; et le célèbre M. le Nain de Tillemont, qui a tant édifié l'église et par la sainteté de sa vie et par son grand travail sur l'Histoire ecclésiastique.

Cette instruction de la jeunesse fut, comme j'ai dit, une des principales raisons qui animèrent les jésuites à la destruction de Port-Royal, et ils crurent devoir tenter toutes sortes de moyens pour y parvenir. Leurs entreprises contre le livre de la *Fréquente Communion* ne leur ayant pas réussi, ils dressèrent contre leurs adversaires une autre batterie, et crurent que les disputes qu'ils avoient avec eux sur la grâce leur fourniroient un prétexte plus favorable pour les accabler. Ces disputes avoient commencé vers le temps même que la *Fréquente Communion* parut, et ce fut au sujet de l'*Augustinus* de Jansénius, évêque d'Ypres. Dans ce livre, imprimé depuis sa mort, cet évêque, en voulant établir la doctrine de S. Augustin sur la grâce, y combattoit fortement l'opinion de Molina, jésuite, homme fort audacieux, et qui avoit parlé de ce grand docteur de l'église avec un fort grand mépris. Les jésuites, intéressés à soutenir leur confrère sur une doctrine que toute leur école s'étoit avisée d'embrasser, s'étoient fort déchaînés contre l'ouvrage et contre la personne même de Jansénius, qu'ils traitoient de calviniste et d'hérétique, comme ils traitent ordinairement tous leurs adversaires. Ils étoient d'autant plus mal fondés à le traiter d'hérétique, que lui-même, par son testament et dans plusieurs endroits de son livre, déclare

qu'il soumet entièrement sa doctrine au jugement du saint-siège : ainsi, quand même il auroit avancé quelque hérésie, on ne seroit pas en droit pour cela de dire qu'il fût hérétique. M. Arnauld dont, persuadé que le livre de ce prélat ne contenoit que la doctrine de S. Augustin, pour laquelle il s'étoit hautement déclaré lui-même plusieurs années avant l'impression de ce livre, avoit pris la plume pour le défendre, et avoit composé ensuite plusieurs ouvrages sur la grace qui avoient eu un prodigieux succès. Cela avoit fort alarmé non seulement les jésuites, mais même quelques professeurs de théologie et quelques autres vieux docteurs de la faculté qui étoient d'opinion contraire à S. Augustin, et qui craignoient que la doctrine de la grace efficace par elle-même ne gagnât le dessus dans les écoles ; ils se réunirent donc tous ensemble pour la décrier et pour en empêcher le progrès. M. Cornet, l'un d'entre eux, qui avoit été jésuite, et qui étoit alors (en 1649) syndic de la faculté, s'avisait pour cela d'un moyen tout particulier. Il apporta à la faculté cinq propositions sur la grace pour y être examinées. Ces propositions étoient embarrassées de mots si captieux et si équivoques, que, bien qu'elles fussent en effet très hérétiques, elles sembloient néanmoins ne dire sur la grace que presque les mêmes choses que disoient les défenseurs de S. Augustin.

M. Cornet n'osa pas avancer qu'elles fussent extraites de Jansénius ; et il déclara même dans l'assemblée de la faculté qu'il n'étoit pas question de Jansénius en cette occasion. Mais les docteurs attachés à la doctrine de saint Augustin, ayant reconnu l'artifice, se récrièrent que ce n'étoit point la coutume de la faculté d'examiner des propositions vagues et sans nom d'auteur ; que celles-ci étoient des propositions captieuses et fabriquées exprès pour en

faire retomber la condamnation sur la grâce efficace ; et, voyant qu'on ne laissoit pas de nommer des commissaires, soixante-dix d'entre eux appelèrent comme d'abus de tout ce qu'avoit fait le syndic. Le parlement reçut leur appel, et imposa silence aux deux partis.

Mais les jésuites et leurs partisans ne s'en tinrent pas là : ils écrivirent (en 1650) une lettre au pape Innocent X pour le prier de prononcer sur ces mêmes propositions. Ils ne disoient pas qu'elles eussent été tirées de Jansénius, mais seulement qu'elles étoient soutenues en France par plusieurs docteurs, et insinuoient que le livre de cet évêque y avoit excité de fort grands troubles parmi les théologiens. Cette lettre fut composée par M. Habert, évêque de Vabres, qui s'étoit des premiers signalé contre Jansénius, et contre lequel M. Arnauld avoit écrit avec beaucoup de force. Quoique l'assemblée générale du clergé se tint alors à Paris, ils n'osèrent pas y parler de cette affaire, de peur que la lettre venant à être examinée publiquement et avec un peu d'attention, elle ne révoltât tout ce qu'il y avoit de prélats jaloux de l'honneur de leur caractère, lesquels trouveroient étrange que cette dispute étant née dans le royaume, elle ne fût pas jugée, au moins en première instance, par les évêques du royaume même. La chose fut donc conduite avec plus de secret ; et cette lettre fut portée séparément par un jésuite, nommé le pere Dinet, à un fort grand nombre de prélats, tant à Paris que dans les provinces. La plupart d'entre eux ont même depuis avoué qu'ils l'avoient signée sans savoir de quoi il s'agissoit, et par pure déférence pour la signature de leurs confreres.

Les défenseurs de saint Augustin, ayant appris cette démarche, se trouverent fort embarrassés. Les uns vouloient qu'on ne prit point d'intérêt dans l'a-

faire, et que, sans se donner aucun mouvement, on laissât condamner à Rome des propositions en effet très condamnables, et qui, comme elles n'étoient d'aucun auteur, n'étoient aussi soutenues de personne. Les autres, au contraire, appréhenderent assez mal-à-propos, comme la suite l'a justifié, que la véritable doctrine de la grace ne se trouvât enveloppée dans cette condamnation (1), et furent d'avis d'envoyer au pape pour lui représenter les artifices et les mauvaises intentions de leurs adversaires. Cet avis l'ayant emporté, M. de Gondrin, archevêque de Sens, MM. de Châlons, d'Orléans, de Comminges, de Beauvais, d'Angers, et huit ou dix autres prélats, zélés défenseurs de la doctrine de la grace efficace, députerent à Rome trois ou quatre des plus habiles théologiens attachés à cette doctrine. Ils les chargèrent d'une lettre pour le pape, où, après s'être plaints à sa sainteté qu'on eût voulu l'engager à décider sur des propositions faites à plaisir, et qui, étant énoncées en des termes ambigus, ne pouvoient produire d'elles-mêmes que des disputes pleines de chaleur dans la diversité des interprétations qu'on leur peut donner, ils la supplioient de vouloir examiner à fond cette affaire, de bien distinguer les différents sens des propositions, et d'observer dans le jugement qu'elle en feroit la forme légitime des jugemens ecclésiastiques, qui consistoit principalement à entendre les défenses et les raisons des parties. Ils ne dissimuloient pas même que dans les regles cette affaire avoit dû être discutée par les évêques de France avant

---

(1) Les évènements qui ont suivi cette première attaque livrée à la vérité, en manifestant les desseins des jésuites contre la doctrine de la grace efficace, n'ont que trop justifié les alarmes de messieurs de Port-Royal.

que d'être portée à sa sainteté. On s'imaginera aisément que cette lettre ne fut pas fort au goût de la cour de Rome, aussi éloignée de vouloir entrer dans les discussions qu'on lui demandoit, que prévenue qu'il n'appartient point aux évêques de faire des décisions sur la doctrine. En effet leurs députés, pendant près de deux ans qu'ils demeurèrent à Rome, demandèrent inutilement d'être entendus en présence de leurs parties : ils demandèrent avec aussi peu de succès que les différents sens que pouvoient avoir les propositions fussent distingués dans la censure qu'on en feroit. Le pape donna (1) sa constitution, où il condamnoit les cinq propositions sans aucune distinction de sens hérétique ni catholique, et se contenta d'assurer publiquement ces députés, lorsqu'ils prirent congé de lui, que cette condamnation ne regardoit ni la grâce efficace par elle-même, ni la doctrine de saint Augustin, « qui étoit, dit-il, et qui seroit toujours la doctrine de l'église. »

Si M. Arnauld et ses amis avoient eu un mauvais dessein en demandant l'éclaircissement de ces propositions, et s'ils avoient eu cet orgueil qui est proprement le caractère des hérétiques, ils auroient pu appeler sur-le-champ de cette décision au concile, puisque cette décision ne s'étoit faite que dans une congrégation particulière, et que le pape, selon la doctrine de France (2), n'est infallible qu'à la tête d'un concile. Mais comme ils n'avoient eu en vue que la vérité, et que jamais personne n'a eu plus d'horreur

(1) Le 31 mai 1653.

(2) Il n'estoit plus exact de dire, d'après le clergé de France, que les décisions du pape ne deviennent infallibles que quand elles sont confirmées par le consentement de toute l'église.

du schisme que M. Arnauld, lui et ses amis reçurent avec un profond respect la constitution, et reconnurent sincèrement, comme ils avoient toujours fait, que ces propositions étoient hérétiques. A la vérité, ils répéterent ce qu'ils avoient dit plusieurs fois avant la constitution, qu'il ne leur paroissoit pas que ces propositions fussent dans le livre de Jansénius, où ils s'offroient même d'en faire voir de toutes contraires.

Une conduite si sage et si humble auroit dû faire un fort grand plaisir aux jésuites, si les jésuites avoient été des enfants de paix, et qu'ils n'eussent cherché que la vérité. En effet, les cinq propositions étant si généralement condamnées, il n'y avoit plus de nouvelle hérésie à craindre : c'est ce qu'on peut voir clairement dans la lettre circulaire qui fut écrite alors par l'assemblée des évêques où la constitution fut reçue : « Nous voyons, disent-ils, par la grace de Dieu, qu'en cette rencontre tous disent la même chose, et glorifient le Pere céleste d'une même bouche aussi bien que d'un même cœur ». Du reste il importoit peu pour l'église que ces propositions fussent ou ne fussent pas dans le livre d'un évêque qui, comme j'ai dit, avoit vécu très attaché à l'église, et qui étoit mort dans une grande réputation de sainteté. Mais il parut bien, par le soin que les jésuites prirent de perpétuer la querelle et de troubler toute l'église pour une question aussi frivole que celle-là, que c'étoit en effet aux personnes qu'ils en vouloient, et que leur vengeance ne seroit jamais satisfaite, qu'ils n'eussent perdu M. Arnauld et détruit une sainte maison contre laquelle ils avoient prononcé cet arrêt dans leur colere, *Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea.*

Ils publièrent donc que la soumission de leurs adversaires étoit une soumission forcée et qu'ils étoient



toujours hérétiques dans le cœur. Ils ne se contentoient pas de les traiter comme tels dans leurs écrits et dans leurs sermons ; il n'y eut sorte d'inventions dont ils ne s'avisassent pour le persuader au peuple, et pour l'accoutumer à les regarder comme des gens frappés d'anathème. Ils firent graver une planche d'almanach où l'on voyoit Jansénius en habit d'évêque avec des ailes de démon au dos, et le pape qui le foudroyoit lui et tous ses sectateurs. Ils firent jouer dans leur collège de Paris une farce où ce même Jansénius étoit emporté par les diables ; et, dans une procession publique qu'ils firent faire aux écoliers de leur collège de Mâcon, ils le représentèrent encore chargé de fers et trainé en triomphe par un de ces écoliers qui représentoit la grâce suffisante. Peu s'en falloit que saint Augustin ne fût traité lui-même comme cet évêque : du moins le pere Adam et plusieurs autres de leurs auteurs, à l'exemple de Molina, le dégradèrent de sa qualité de docteur de la grâce, l'accusant d'être tombé en plusieurs excès dans ses écrits contre les Pélagiens, et soutenant qu'il eût mieux valu qu'il n'eût jamais écrit sur ces matières.

Il arriva même, au sujet de ce saint, un assez grand scandale dans un acte de théologie qui se soutenoit chez eux (à Caen) et où plusieurs évêques assistoient ; car un bachelier dans la dispute ayant opposé à leur répondant l'autorité de ce pere sur la doctrine de la grâce, le répondant eut l'insolence de dire, *Transcat Augustinus* ; comme si depuis la constitution l'autorité de saint Augustin devoit être comptée pour rien. Ils faisoient, par une horrible impiété, des vœux publics à la Vierge pour lui demander que, si les jansénistes continuoient à nier la grâce suffisante accordée à tous les hommes, elle obtint par ses prières qu'ils fussent exclus eux seuls de la rédemption que

Jésus-Christ avoit méritée par sa mort à tous les hommes.

Ils commettoient impunément tous ces excès , et en tiroient un grand avantage, qui étoit de rendre odieux tous ceux qu'ils appeloient jansénistes à toutes les personnes qui n'étoient pas instruites à fond sur ces matieres. Les mots même de *grace efficace* et de *prédestination* faisoient peur à toutes ces personnes. Ils regardoient comme suspects de l'hérésie des cinq propositions tous les livres et tous les sermons où ces mots étoient employés ; jusques-là qu'on raconte d'un prélat ami des jésuites , homme fort peu éclairé , qu'étant entré dans le réfectoire d'une abbaye de son diocèse , et y ayant entendu lire ces paroles qui renfermoient en elles tout le sens de la grace efficace , « C'est Dieu qui opere en nous le vouloir et le faire » , il imposa silence au lecteur et se fit apporter le livre pour l'examiner ; mais il fut assez surpris lorsqu'il trouva que c'étoient les épîtres de S. Paul.

Les prétendus jansénistes avoient beau affirmer dans leurs écrits que Dieu ne commande point aux hommes des choses impossibles , que non seulement on peut résister , mais qu'on résiste souvent à la grace ; que Jésus-Christ est mort pour les réprouvés aussi bien que pour les justes : les jésuites soutenoient toujours que c'étoient des gens qui parloient contre leur pensée , et ils épuisoient leur subtilité pour trouver dans ces mêmes écrits quelque trace des cinq propositions. C'est ainsi qu'ils firent un fort grand bruit contre les *Heures* qu'on appelle de Port-Royal , parceque , dans la version de deux endroits des hymnes , la rime ou la mesure du vers n'avoit pas permis au traducteur de traduire à la lettre le *Christe redemptor omnium* , quoiqu'en plusieurs endroits des *Heures* on eût énoncé en propres termes que Jésus-Christ étoit venu pour sauver tout le monde.

Ils n'eurent point de repos qu'ils ne les eussent fait mettre par l'inquisition à l'*index*, mais si inutilement pour le dessein qu'ils avoient de les décrier, que ces *Heures* depuis ce temps-là n'en ont pas été moins courues de tout le monde, et que c'est encore le livre que presque toutes les personnes de piété portent à l'église, n'y en ayant point dont il se soit fait tant d'éditions. On sait même qu'elles ne furent point mises à l'*index* pour cette omission que je viens de dire; autrement il y eût fallu mettre le bréviaire de la révision du pape Urbain VIII, qui, à cause de la quantité et de la mesure du vers, a aussi retranché des hymnes ce même *Christe redemptor omnium*. Mais la cour de Rome, je ne sais pas trop pourquoi, avoit défendu la traduction de l'office de la Vierge en langue vulgaire; de sorte que les *Heures de Port-Royal* y furent alors censurées à cause que l'office de la Vierge y étoit traduit en françois, dans le même temps que les jésuites assuroient qu'à Port-Royal on ne prioit point la Vierge.

Mais pour reprendre le fil de mon discours, les jésuites ne se bernoient pas à décrier leurs adversaires sur la seule doctrine de la grace; il n'y avoit d'hérésie ni sorte d'impiété dont ils ne s'efforçassent de les faire croire coupables; c'étoit tous les jours de nouvelles accusations. On disoit qu'ils n'admettoient chez eux ni indulgences ni messes particulières; qu'ils imposoient aux femmes des pénitences publiques pour les péchés les plus secrets, même pour de très légères fautes; qu'ils inspiroient le mépris de la sainte communion; qu'ils ne croyoient l'absolution du prêtre que déclaratoire; qu'ils rejetoient le concile de Trente; qu'ils étoient ennemis du pape; qu'ils vouloient faire une nouvelle église; qu'ils nioient jusqu'à la divinité de Jésus-Christ; et une infinité d'autres extravagances, toutes plus hor-

ribles les unes que les autres, qui sont répandues dans les écrits des jésuites, et qu'on trouve ramassées tout nouvellement par un de ces peres en un miserable libelle en forme de catéchisme (1), qui se débitoit, il y a près d'un an, dans un couvent de Paris dont ils sont les directeurs. Aux accusations d'hérésie ils ajoutaient encore celles de crime d'état, voulant faire passer trois ou quatre prêtres et une douzaine de solitaires qui ne songeoient qu'à prier Dieu et à se faire oublier de tout le monde comme un parti de factieux qui se formoit dans le royaume. Ils impuetoient à cabale les actions les plus saintes et les plus vertueuses. J'en rapporterai ici un exemple par où on pourra juger de tout le reste.

Feu M. de Bagnols et quelques autres amis de Port-Royal ayant contribué jusqu'à une somme de près de quatre cent mille francs pour secourir les pauvres de Champagne et de Picardie pendant la famine de l'année 1652, la chose ne se put faire si secrètement qu'il n'en vint quelque vent aux oreilles des jésuites. Aussitôt l'un deux, nommé le pere d'Anjou, qui prêchoit dans la paroisse de S. Benoit, avança en pleine chaire qu'il savoit de science certaine que les jansénistes, sous prétexte d'assister les pauvres, amassoient de grandes sommes qu'ils employoient à faire des cabales contre l'état. Le curé de saint Benoit ne put souffrir une calomnie si atroce, et monta le lendemain en chaire pour en faire voir l'impudence et la fausseté. Mais l'affaire n'en demeura pas là. Mademoiselle Virole, fille dévote et de qualité, entre

---

(1) Il y a apparence que le libelle dont l'auteur parle est celui qui a pour titre : *Histoire de Jansénius et Saint-Cyran, par demandes et par réponses*. Il parut en 1692. Voyez ce qui en est dit dans le VIII tome de la *Morale pratique*, chap. XIV.

les mains de laquelle on avoit remis cette somme, alla trouver le pere Vincent, supérieur de la mission, et l'obligea de justifier par son registre comme quoi tout cet argent avoit été porté chez lui, et comme on l'avoit ensuite distribué aux pauvres des deux provinces que je viens de dire. Mais une calomnie étoit à peine détruite que les jésuites en inventoient une autre. Ils ne parloient d'autre chose que de la puissante faction des jansénistes. Ils mettoient M. Arnauld à la tête de ce parti, et peu s'en falloit qu'on ne lui donnât déjà des soldats et des officiers. Je parlerai ailleurs de ces accusations de cabale, et j'en ferai voir plus à fond tout le ridicule.

Tous ces bruits pourtant, quoique si absurdes, ne laissoient pas que d'être écoutés par les gens du monde, et principalement à la cour, où l'on présume aisément le mal, sur-tout des personnes qui font profession d'une vie réglée et d'une morale un peu austère. Les jésuites y gouvernoient alors la plupart des consciences. Ils n'eurent donc pas de peine à prévenir l'esprit de la reine mere, princesse d'une extrême piété, mais qui avoit été fort tourmentée durant sa régence par des factions qui s'éleverent et qu'elle craignoit toujours de voir renaître. Ils prirent sur-tout soin de lui décrier les religieuses de Port-Royal. Et, quoiqu'elles fussent encore moins instruites des disputes sur la grace que des autres démêlés, ils ne laissoient pas de lui représenter ces saintes filles comme ayant part à toutes les factions, et comme entrant dans toutes les disputes.

M. Arnauld n'ignoroit pas tout ce déchaînement des jésuites; mais il ne se donnoit pas de grands mouvements pour le réprimer, persuadé que toutes ces calomnies si extravagantes se détruiraient d'elles-mêmes, et qu'il n'y avoit qu'à laisser parler la vérité. Il ne songeoit donc plus qu'à vivre en repos, et avoit

résolu de consacrer désormais ses veilles à des ouvrages qui n'essent pour but que l'édification de l'église sans aucun mélange de ces contestations.

Les jésuites cependant travailloient puissamment à établir la créance du fait, et profitoient de toutes les conjonctures qui pouvoient les favoriser dans ce dessein. Le cardinal Mazarin n'avoit pas été d'abord fort porté pour eux, et il étoit même prévenu de beaucoup d'estime pour le grand mérite de leurs adversaires. D'ailleurs il voyoit avec assez d'indifférence toutes ces contestations, et n'étoit pas trop fâché que les esprits en France s'échauffassent pour de semblables disputes qui les empêchoient de se mêler d'affaires qui lui auroient paru plus graves et plus sérieuses. Il n'étoit pas non plus fort porté à faire plaisir au pape Innocent X, qui n'avoit jamais témoigné beaucoup de bonne volonté pour lui, et à qui de son côté il avoit donné long-temps tous les dégoûts qu'il avoit pu. Mais depuis l'emprisonnement du cardinal de Retz, qu'il regardoit comme son ennemi capital, il avoit gardé plus de mesures avec ce même pape, de peur qu'il ne voulût prendre connoissance de cette affaire, et qu'il n'en vînt à quelque déclaration qui auroit pu faire de l'embarras.

Là-dessus le pere Annat, nouvellement arrivé de Rome pour être confesseur du roi, fit entendre à ce premier ministre que la chose du monde qui pouvoit plus gagner le pape, c'étoit de faire en sorte que sa constitution fût reçue par toute la France sans aucune explication ni distinction. Le cardinal se résolut donc de faire au saint pere un plaisir qui lui coûteroit ai peu. Il assembla au Louvre en sa présence trente-huit archevêques ou évêques qui se trouvoient alors à Paris. Quelques jours auparavant le nonce du pape avoit fait au roi de fort grandes plaintes d'une lettre pastorale que l'archevêque de Sens avoit pu-

blée au sujet de la constitution, et dont la cour de Rome avoit été extrêmement piquée. Le cardinal ne fit aucune mention de cette lettre dans l'assemblée; mais se plaignant aux prélats de ce qu'on cludoit la constitution *par des subtilités*, disoit-il, *nouvellement inventées*, il les exhorta à chercher les moyens de finir ces divisions, et de donner une pleine satisfaction à sa sainteté. Quelques évêques lui voulaient représenter que tout le monde étant d'accord sur la doctrine, le reste ne valoit pas la peine d'être relevé ni d'exciter de nouvelles contestations; mais le gros de l'assemblée fut de l'avis du premier ministre et jugea l'affaire très importante. On nomma huit commissaires, du nombre desquels étoient MM. d'Embrun et de Toulouse, pour examiner avec soin le livre de Jansénius et pour en faire leur rapport dans huitaine.

Au bout de ce terme si court le cardinal donna à toute l'assemblée un festin fort magnifique, et au sortir de table on parla des affaires de l'église. L'archevêque d'Embrun, portant la parole pour tous les commissaires, fit entendre à messeigneurs, par un discours des plus éloquents, à ce que dit la relation du clergé, non pas qu'ils eussent trouvé dans Jansénius les cinq propositions en propres termes, mais qu'à juger d'un auteur par tout le contexte de sa doctrine, on ne pouvoit pas douter qu'elles n'y fussent, et qu'ils y en avoient trouvé même de plus dangereuses; qu'au reste il y avoit deux preuves incontestables que les cinq propositions y étoient, et qu'il falloit s'en tenir à ces deux preuves. L'une étoit les termes mêmes de la bulle, qu'on ne pouvoit nier, à moins que d'être très méchant grammairien, qui ne rapportassent ces propositions à Jansénius. L'autre étoit les lettres des évêques de France écrites à sa sainteté avant et après la constitution, par lesquelles

il paroïssoit visiblement qu'ils avoient tous supposé que les cinq propositions étoient en effet de Jansénius. Sur un tel fondement il fut arrêté à la pluralité des voix que l'assemblée déclaroit par un jugement définitif que le pape avoit condamné ces propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius, et qu'elle écrivoit à sa sainteté et à tous les évêques de France pour les informer de ce jugement. Quatre prélats de l'assemblée, savoir l'archevêque de Sens et les évêques de Cominges, de Beauvais et de Valence, refusaient de signer ces lettres, et ne souffrirent qu'on y mit leurs noms qu'après avoir protesté qu'ils n'y consentoient que pour conserver l'union avec leurs confreres.

La lettre au pape lui fut rendue par l'évêque de Lodeve, depuis évêque de Montpellier, qui étoit alors à Rome. La même relation porta que le pape la baisa avec de grands transports de joie, confessant qu'il n'avoit point reçu un plus sensible plaisir de tout son pontificat. Il y fit aussitôt réponse par un bref daté du 27 septembre 1654, et adressé à l'assemblée générale du clergé qui se devoit tenir au premier jour. Ce bref étoit succinct, et il n'y étoit pas dit un mot de ce jugement rendu par les évêques : le pape y témoignoit seulement sa joie de la soumission des prélats de France à sa constitution, dans laquelle il avoit, disoit-il, condamné la doctrine de Jansénius. Ce bref étant arrivé en France avec la nouvelle de la mort du pape, le cardinal Mazarin, sans attendre l'assemblée générale, convoqua encore une assemblée particuliere de quinze prélats, en présence desquels le bref fut ouvert (le 10 mai 1655); et il fut résolu d'envoyer la constitution et le bref à tous les évêques, qui furent exhortés à les faire souscrire par tous les ecclésiastiques et par toutes les communautés tant régulières que séculières de leurs diocèses. C'est là



première fois qu'il a été parlé de signature dans cette affaire. Il est assez étrange que quinze évêques aient voulu imposer à toute l'église de France une loi que le pape n'imposoit pas lui-même, et dont ni aucun pape ni aucun concile ne s'étoient jamais avisés.

La cour de Rome, devenue plus hardie par la conduite des prélats de France, fit mettre à l'*index* non seulement la lettre pastorale de l'archevêque de Sens, mais encore celles de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Cominges, quoiqu'elle n'eût d'autre crime à reprocher à ces deux derniers que d'avoir dit que le pape par sa constitution n'avoit pas prétendu donner atteinte ni à la doctrine de saint Augustin, ni au droit qu'ont les évêques de juger au moins en première instance des causes majeures, et de prononcer sur des questions de foi et de doctrine lorsque ces questions sont nées ou agitées dans leurs diocèses.

M. Arnauld garda un profond silence sur tout ce qui s'étoit passé dans ces assemblées, et se contentoit de gémir en secret des plaies que cette malheureuse querelle faisoit à l'épiscopat et à l'église. Ce fut vers ce temps-là que lui et ses neveux commencèrent la traduction du nouveau Testament de Mons, qui n'a été achevée que long-temps depuis. Ils travailloient aussi à de nouvelles Vies des Saints, et préparoient des matériaux pour le grand ouvrage de LA PRÉFÉRRE. Les religieuses de Port-Royal donnerent occasion à la naissance de cet ouvrage, en priant M. Arnauld de faire un recueil des plus considérables passages des peres sur l'eucharistie, et de partager ces passages en plusieurs leçons pour les matines de tous les jeudis de l'année. Ce recueil est ce qu'on appelle l'office du Saint-Sacrement. M. le duc de Luines, qui depuis sa retraite avoit fort étudié les peres de l'église, et qui avoit un très

beau génie pour la traduction, s'employa aussi à ce travail; mais à quoi il s'appliquoit dans sa solitude, et non pas à ces occupations basses et serviles que les courtisans lui attribuoient fausement pour tourner en ridicule une vie très noble et très chrétienne qu'ils ne se sentoient pas capables d'imiter.

Ce fut aussi en ce même temps que l'illustre M. Pascal connut Port-Royal et M. Arnauld. Cette connoissance se fit par le moyen de mademoiselle Pascal sa sœur, religieuse dans ce monastere. Cette vertueuse fille avoit fait beaucoup d'éclat dans le monde par la beauté de son esprit et par un talent singulier qu'elle avoit pour la poésie; mais elle avoit renoncé de bonne heure aux vains amusements du siècle, et étoit une des plus humbles religieuses de la maison. Lorsqu'elle y entra, elle avoit voulu donner tout son bien au convent; mais la mere Angélique et les autres meres ne voulurent pas le recevoir, et obtinrent d'elle qu'elle n'apporteroit qu'un dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des religieuses excita la curiosité de M. Pascal, et il voulut connoître plus particulièrement une maison où l'on étoit si fort au-dessus de l'intérêt. Il étoit déjà dans de grands sentiments de piété, et il y avoit même deux ou trois ans que, malgré l'inclination et le génie prodigieux qu'il avoit pour les mathématiques, il s'étoit dégoûté de ses spéculations pour ne plus s'appliquer qu'à l'étude de l'écriture et des grandes vérités de la religion. La connoissance de Port-Royal et les grands exemples de piété qu'il y trouva le frappèrent extrêmement: il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès-lors tout commerce avec les gens du monde; il renonça même à un mariage très avantageux qu'il étoit sur le point de conclure, et embrassa une vie très austere et très mortifiée, qu'il a continuée jus-

qu'à la mort. Il étoit fort touché du grand mérite de M. Arnauld, et avoit conçu pour lui une estime qu'il trouva bientôt occasion de signaler.

Le silence que ce docteur s'étoit imposé sur les disputes de la grace ne fut pas de longue durée, et il fut obligé indispensablement de le rompre par une occasion assez extraordinaire. Un prêtre de la communauté de saint Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. le duc de Liancourt, et lui déclara qu'il lui refuseroit aussi la communion s'il se présenteoit à l'autel. Le sujet qu'il alléguoit d'un refus si injurieux, c'est que ce seigneur retirait chez lui un ecclésiastique ami de Port-Royal, et que mademoiselle de la Roche-Guilon sa petite-fille étoit pensionnaire dans ce monastère. On n'auroit peut-être pas fait beaucoup d'attention à l'entreprise téméraire de ce confesseur; mais ce qui rendit l'affaire plus considérable, c'est qu'il fut avoué par le curé et par les autres supérieurs de ce séminaire, gens très dévots, mais fort prévenus contre Port-Royal. M. Arnauld écrivit là-dessus une lettre sans nom d'auteur. Elle fit beaucoup de bruit. Il se crut obligé d'en écrire une seconde beaucoup plus ample où il mit son nom, et où il justifioit à fond la pureté de sa foi et l'innocence des religieuses de Port-Royal.

Il y avoit déjà du temps que ses ennemis attendoient avec impatience quelque ouvrage avoué de lui où ils pussent soit à droit soit à tort trouver une matière de censure. Cette lettre vint très à propos pour eux, et ils prétendirent qu'il y avoit deux propositions erronées. Dans l'une, qui regardoit le fait de Jansénius, M. Arnauld disoit qu'ayant lu exactement le livre de cet évêque il n'y avoit point trouvé les cinq propositions, étant prêt du reste de les condamner par-tout où elles seroient, et dans le livre même de Jansénius si elles s'y trouvoient.

L'autre, qui regardoit le dogme, étoit une proposition composée des propres termes de saint Chrysostome et de saint Augustin, et portoit que les péchés nous montrent en la personne de saint Pierre un juste à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, avoit manqué. Ces propositions furent déferées à la faculté par des docteurs du parti des jésuites; et ceux-ci firent si bien par leurs intrigues et en Sorbonne et sur-tout à la cour, qu'ils vinrent à bout de faire censurer la première de ces propositions comme téméraire, et la seconde comme hérétique.

Il n'y eut jamais de jugement moins juridique, et tous les statuts de la faculté de théologie y furent violés. On donna pour commissaires à M. Arnould ses ennemis déclarés, et l'on n'eut égard ni à ses excuses ni à ses défenses: on lui refusa même de venir en personne dire ses raisons. Quoique par les statuts les moines ne dussent pas se trouver dans les assemblées au nombre de plus de huit, il s'y en trouva toujours plus de quarante. Et, pour empêcher ceux du parti de M. Arnould de dire tout ce qu'ils avoient préparé pour sa défense, le temps que chaque docteur devoit dire son avis fut limité à une demi-heure: on mit pour cela sur la table une clepsydre, c'est-à-dire une horloge de sable, qui étoit la mesure de ce temps; invention non moins odieuse en de pareilles occasions que honteuse dans son origine, et qui, au rapport du cardinal Palavicin, ayant été proposée au concile de Trente par quelques gens, fut rejetée avec détestation par tout le concile. Enfin, dans le dessein d'ôter entièrement la liberté des suffrages, le chancelier Seguier, malgré son grand âge et ses incommodités, eut ordre d'assister à toutes ces assemblées. Près de quatre-vingts des plus célèbres docteurs, voyant une procé-

deux si irrégulière, résolurent de s'absenter, et aimèrent mieux sortir de la faculté que de souscrire à la censure. M. de Launoy même, si fameux par sa grande érudition, quoiqu'il fit profession publique d'être sur la grâce d'autre sentiment que saint Augustin, sortit aussi comme les autres, et écrivit contre la censure une lettre où il se plaignoit avec beaucoup de force du renversement de tous les privilèges de la faculté.

Le jour que cette censure fut signée (en février 1656) parut aux jésuites un grand jour pour leur compagnie. Non seulement ils s'imaginoient triompher par-là de M. Arnauld et de tous les docteurs attachés à la grâce efficace, mais ils croyoient triompher de la Sorbonne même, et s'être vengés de toutes les censures dont elle avoit flétri les Garasse, les Santarel, les Baum, et plusieurs autres de leurs peres, puisqu'ils l'avoient obligée de censurer, en censurant M. Arnauld, deux peres de l'église dont sa seconde proposition étoit tirée, et de se faire à elle-même une plaie incurable par la nécessité où ils la mirent de retrancher de son corps ses plus illustres membres. D'ailleurs ils donnoient aussi par-là une grande idée de leur pouvoir et du crédit qu'ils avoient à la cour: ils confirmoient le roi et la reine mère dans toutes les préventions qu'ils leur avoient inspirées contre leurs adversaires.

Mais ils songerent à tirer des fruits plus solides de leur victoire. Ils obtinrent un ordre pour casser ces petits établissemens que j'ai dit qu'on avoit faits pour l'instruction de la jeunesse, et qu'ils appeloient des écoles de jansénisme. Le lieutenant-civil alla à Port-Royal-des-champs pour en faire sortir les écoliers et les précepteurs, avec tous les solitaires qui s'y étoient retirés. M. Arnauld fut obligé de se cacher; et il y avoit même déjà un ordre signé pour

ôter aux religieuses des deux maisons leurs novices et leurs pensionnaires. En un mot, Port-Royal étoit dans la consternation, et les jésuites au comble de leur joie, lorsque le miracle de la sainte épine arriva.

On a donné au public plusieurs relations de ce miracle. Entre autres, feu M. l'évêque de Tournay, non moins illustre par sa piété et par sa doctrine que par sa naissance, l'a raconté fort au long dans un livre (1) qu'il a composé contre les athées, et s'en est servi comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion. Mais on pourroit s'en servir aussi comme d'une preuve étonnante de l'indifférence de la plupart des hommes de ce siècle sur la religion, puisqu'une merveille si extraordinaire et qui fit alors tant d'éclat est presque entièrement effacée de leur souvenir. C'est ce qui m'oblige à en rapporter ici jusqu'aux plus petites circonstances, d'autant plus qu'elles contribueront à faire mieux connoître tout ensemble et la grandeur du miracle et l'esprit et la sainteté du monastère où il est arrivé.

Il y avoit à Port-Royal de Paris une jeune pensionnaire de dix à onze ans, nommée mademoiselle

(1) Ce livre de M. Choiseul a pour titre, *Mémoires sur la religion*, imprimés chez Billaine en 1680. « L'innocence de l'enfant, la sincérité, la suffisance et le nombre des témoins, dit cet illustre prélat, page 83, « m'assurent tellement de la vérité de ce miracle, que « non seulement ce seroit en moi une opiniâtreté, mais « une extravagance et une espece de folie, d'en douter... « J'entendis dire à Dabacé (page 82), en présence d'un « grand prince, que cette guérison si prompte ne lui « paroïsoit pas un moindre miracle que la résurrection « d'un mort, parceque les remedes les plus efficaces du « monde n'auroient pu rien opérer en si peu de temps, etc.»

Perrier, fille de M. Perrier conseiller à la cour des aides de Clermont, et niece de M. Pascal. Elle étoit affligée depuis trois ans et demi d'une fistule lacrymale au coin de l'œil gauche. Cette fistule, qui étoit fort grosse au-dehors, avoit fait un fort grand ravage en dedans; elle avoit entièrement carié l'os du nez et percé le palais, en telle sorte que la matiere qui en sortoit à tout moment lui couloit le long des joues et par les narines, et lui tomboit même dans la gorge. Son œil s'étoit considérablement apétissé, et toutes les parties voisines étoient tellement abreuvées et altérées par la fluxion, qu'on ne pouvoit lui toucher ce côté de la tête sans lui faire beaucoup de douleur. On ne pouvoit la regarder sans une espece d'horreur; et la matiere qui sortoit de cet ulcere étoit d'une puanteur si insupportable, que, de l'avis même des chirurgiens, on avoit été obligé de la séparer des autres pensionnaires, et de la mettre dans une chambre avec une de ses compagnes beaucoup plus âgée qu'elle, en qui on trouva assez de charité pour vouloir bien lui tenir compagnie. On l'avoit fait voir à tout ce qu'il y avoit d'oculistes, de chirurgiens et même d'opérateurs plus fameux. Mais les remèdes ne faisant qu'irriter le mal, comme on craignoit que l'ulcere ne s'étendît enfin sur tout le visage, trois des plus habiles chirurgiens de Paris, Cressé, Guillard et Dalencé, furent d'avis d'y appliquer au plutôt le feu. Leur avis fut envoyé à M. Perrier, qui se mit aussitôt en chemin pour être présent à l'opération; et on attendoit de jour à autre qu'il arrivât.

Cela se passa dans le temps que l'orage dont j'ai parlé étoit tout près d'éclater contre le monastere de Port-Royal. Les religieuses y étoient dans de continuelles prieres; et l'abbesse d'alors, qui étoit cette même Marie des Anges qu'il avoit été de Mau-

buisson , l'abbesse , dis-je , étoit dans une espece de retraite , où elle ne faisoit autre chose jour et nuit que lever les mains au ciel , ne lui restant plus aucune espérance de secours de la part des hommes.

Dans ce même temps il y avoit à Paris un ecclésiastique de condition et de piété nommé M. de la Potterie , qui , entre plusieurs saintes reliques qu'il avoit recueillies avec grand soin , prétendoit avoir une des épines de la couronne de Notre-Seigneur. Plusieurs couvents avoient en une sainte curiosité de voir cette relique. Il l'avoit prêtée entre autres aux carmélites du fauxbourg Saint-Jacques , qui l'avoient portée en procession dans leur maison. Les religieuses de Port-Royal , touchées de la même dévotion , avoient aussi demandé à la voir , et elle leur fut portée le vingt-quatrième de mars 1656 , qui se trouvoit alors le vendredi de la troisième semaine de carême , jour auquel l'église chante à l'introit de la messe ces paroles tirées du psaume 85 : *Fac mecum signum in bonum , etc.* « Seigneur , faites éclater un prodige en ma faveur , « afin que mes ennemis le voient et soient confon- « dus. Qu'ils voient , mon Dieu , que vous m'avez « secouru et que vous m'avez consolé. »

Les religieuses ayant donc reçu cette sainte épine la posèrent au-dedans de leur chœur sur une espece de petit autel contre la grille , et la communauté fut avertie de se trouver à une procession qu'on devoit faire après vêpres en son honneur. Vêpres finies on chanta les hymnes et les prières convenables à la sainte couronne d'épines et au mystère douloureux de la passion ; après quoi elles allèrent chacune en leur rang baiser la relique , les religieuses professes les premières , ensuite les novices , et les pensionnaires après. Quand ce fut le tour de la petite Perrier , la maîtresse des pensionnaires , qui s'étoit tenue debout auprès de la grille pour voir passer tout



ce petit peuple, l'ayant apperçue, ne put la voir défigurée comme elle étoit sans une espee de frissonnement mêlé de compassion ; et elle lui dit : « Re-  
« commandez-vous à Dieu, ma fille, et faites toucher  
« votre œil malade à la sainte épine ». La petite fille fit ce qu'on lui dit, et elle a depuis déclaré qu'elle ne douta point sur la parole de sa maîtresse que la sainte épine ne la guérit.

Après cette cérémonie toutes les autres pensionnaires se retirèrent dans leur chambre. Elle n'y fut pas plutôt qu'elle dit à sa compagne : « Ma sœur, « je n'ai plus de mal, la sainte épine m'a guérie ». En effet, sa compagne, l'ayant regardée avec attention, trouva son œil gauche tout aussi sain que l'autre, sans tumeur, sans matiere, et même sans cicatrice. On peut juger combien dans toute autre maison que Port-Royal une aventure si surprenante feroit de mouvement et avec quel empressement on iroit en avertir toute la communauté : cependant, parceque c'étoit l'heure du silence, et que ce silence s'observe encore plus exactement le carême que dans les autres temps, que d'ailleurs toute la maison étoit dans un plus grand recueillement qu'à l'ordinaire, ces deux jeunes filles se tinrent dans leur chambre, et se couchèrent sans dire un seul mot à personne.

Le lendemain matin une des religieuses employées auprès des pensionnaires vint pour peigner la petite Perrier ; et comme elle appréhendoit de lui faire du mal, elle évitoit comme à son ordinaire d'appuyer sur le côté gauche de la tête. Mais la jeune fille lui dit : « Ma sœur, la sainte épine m'a guérie. — Com-  
« ment, ma sœur ! vous êtes guérie ? — Regardez, et  
« voyez, lui répondit-elle ». En effet la religieuse regarda, et vit qu'elle étoit entièrement guérie. Elle alla en donner avis à la mere abbesse, qui vint et qui remercia Dieu de ce merveilleux effet de sa puissance.

Mais elle jugea à propos de ne le point divulguer au-dehors, persuadée que, dans la mauvaise disposition où les esprits étoient alors contre leur maison, elles devoient éviter sur toutes choses de faire parler le monde. En effet le silence est si grand dans ce monastere, que plus de six jours après ce miracle il y avoit des sœurs qui n'en avoient point entendu parler.

Mais Dieu, qui ne vouloit pas qu'il demeurât caché, permit qu'au bout de trois ou quatre jours Dalencé, l'un des trois chirurgiens qui avoient fait la consultation que j'ai dite, vint dans la maison pour une autre malade. Après sa visite il demanda aussi à voir la petite fille qui avoit la fistule. On la lui amena; mais ne la reconnoissant point, il répéta encore une fois qu'il demandoit la petite fille qui avoit une fistule. On lui dit tout simplement que c'étoit celle qu'il voyoit devant lui. Dalencé fut étonné, regarda la religieuse qui lui parloit, et s'alla imaginer qu'on avoit fait venir quelque charlatan qui avec un palliatif avoit suspendu le mal. Il examina donc sa malade avec une attention extraordinaire, lui pressa plusieurs fois l'œil pour en faire sortir de la matiere, lui regarda dans le nez et dans le palais, et enfin, tout hors de lui, demanda ce que cela vouloit dire. On lui avoua ingénument comme la chose s'étoit passée; et lui courut aussitôt tout transporté chez ses deux confreres, Guillard et Cressé. Les ayant ramenés avec lui, ils furent tous trois saisis d'un égal étonnement; et après avoir confessé que Dieu seul avoit pu faire une guérison si subite et si parfaite, ils allerent remplir tout Paris de la réputation de ce miracle. Bientôt M. de la Potterie, à qui on avoit rendu sa relique, se vit accablé d'une foule de gens qui venoient lui demander à la voir. Mais il en fit présent aux religieuses de Port-Royal, croyant qu'elle

ne pouvoit pas être mieux révérec que dans la même église où Dieu avoit fait par elle un si grand miracle. Ce fut donc pendant plusieurs jours un flot continuel de peuple qui abordoit dans cette église, et qui venoit pour y adorer et pour y baiser la sainte épine; et on ne parloit d'autre chose dans Paris.

Le bruit de ce miracle étant venu à Compiègne où étoit alors la cour, la reine mere se trouva fort embarrassée. Elle avoit peine à croire que Dieu eût si particulièrement favorisé une maison qu'on lui dépeignoit depuis si long-temps comme infectée d'hérésie, et que ce miracle dont on faisoit tant de récit eût même été opéré en la personne d'une des pensionnaires de cette maison, comme si Dieu eût voulu approuver par-là l'éducation que l'on y donnoit à la jeunesse. Elle ne s'en fia ni aux lettres que plusieurs personnes de piété lui en écrivoient, ni au bruit public, ni même aux attestations des chirurgiens de Paris; elle y envoya M. Félix, premier chirurgien du roi, estimé généralement pour sa grande habileté dans son art et pour sa probité singulière, et le chargea de lui rendre un compte fidele de tout ce qui lui paroîtroit de ce miracle. M. Félix s'acquitta de sa commission avec une fort grande exactitude. Il interrogea les religieuses et les chirurgiens, se fit raconter la naissance, le progrès et la fin de la maladie, examina attentivement la pensionnaire, et enfin déclara que la nature ni les remedes n'avoient eu aucune part à cette guérison, et qu'elle ne pouvoit être que l'ouvrage de Dieu seul.

Les grands-vicaires de Paris, excités par la voix publique, furent obligés d'en faire aussi une exacte information. Après avoir rassemblé les certificats d'un grand nombre des plus habiles chirurgiens et de plusieurs médecins, du nombre desquels étoit M. Bouvard, premier médecin du roi, et pris l'avis des plus

considérables docteurs de Sorbonne, ils donnerent une sentence qu'ils firent publier, par laquelle ils certifioient la vérité du miracle, exhortoient les peuples à en rendre à Dieu des actions de grâces, et ordonnoient qu'à l'avenir tous les vendredis la relique de la sainte épine seroit exposée dans l'église de Port-Royal à la vénération des fideles. En exécution de cette sentence, M. de Hodenck, grand-vicaire, célébra la messe dans l'église avec beaucoup de solennité, et donna à baiser la sainte relique à toute la foule du peuple qui y étoit accourue.

Pendant que l'église rendoit à Dieu ces actions de grâces et se réjouissoit du grand avantage que ce miracle lui donnoit sur les athées et sur les hérétiques, les ennemis de Port-Royal, bien loin de participer à cette joie, demeuroient tristes et confondus, selon l'expression du psaume. Il n'y eut point d'efforts qu'ils ne fissent pour détruire dans le public la créance de ce miracle : tantôt ils accusoient les religieuses de fourberie, prétendant qu'au lieu de la petite Perrier elles montroient une sœur qu'elle avoit et qui étoit aussi pensionnaire dans cette maison ; tantôt ils assuroient que ce n'avoit été qu'une guérison imparfaite, et que le mal étoit revenu plus violent qu'on jamais ; tantôt que la fluxion étoit tombée sur les parties nobles, et que la petite fille en étoit à l'extrémité. Je ne sais point positivement si M. Félix eut ordre de la cour de s'informer de ce qui en étoit ; mais il paroît, par une seconde attestation signée de sa main, qu'il retourna encore à Port-Royal, et qu'il certifia de nouveau et la vérité du miracle et la parfaite santé où il avoit trouvé cette demoiselle.

Enfin il parut un écrit, et personne ne douta que ce ne fût du pere Annat, avec ce titre ridicule, « Le « Rabat-joie des jansénistes, ou Observations sur le « miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, composé

« par un docteur de l'église catholique ». L'auteur faisoit judicieusement d'avertir qu'il étoit catholique, n'y ayant personne qui, à la seule inspection de ce titre, et plus encore à la lecture du livre, ne l'eût pris pour un protestant très envenimé contre l'église. Il avoit assez de peine à convenir de la vérité du miracle; mais enfin, voulant bien le supposer vrai, il en tiroit la conséquence du monde la plus étrange, savoir, que Dieu, voyant les religieuses infectées de l'hérésie des cinq propositions, il avoit opéré ce miracle dans leur maison pour leur prouver que Jésus-Christ étoit mort pour tous les hommes. Il faisoit là-dessus un grand nombre de raisonnemens tous plus extravagants les uns que les autres, par où il ôtoit à la véritable religion l'une de ses plus grandes preuves, qui est celle des miracles. Pour conclusion il exhortoit les fideles à se bien donner de garde d'aller invoquer Dieu dans l'église de Port-Royal, de peur qu'en y cherchant la santé du corps ils n'y trouvassent la perte de leurs ames.

Mais il ne parut pas que ces exhortations eussent fait une grande impression sur le public; la foule croissoit de jour en jour à Port-Royal, et Dieu même sembloit prendre plaisir à autoriser la dévotion des peuples par la quantité de nouveaux miracles qui se firent en cette église. Non seulement tout Paris avoit recours à la sainte épine et aux prières des religieuses, mais de tous les endroits du royaume on leur demandoit des linges qui eussent touché à cette relique; et ces linges, à ce qu'on raconte, opéroient plusieurs guérisons miraculeuses.

Vraisemblablement la piété de la reine mere fut touchée de la protection visible de Dieu sur ces religieuses. Cette sage princesse commença à juger plus favorablement de leur innocence. On ne parla plus de leur ôter leurs novices ni leurs pensionnaires, et on

leur laissa la liberté d'en recevoir tout autant qu'elles voudroient. M. Arnauld même recommença à se montrer, on, pour mieux dire, s'alla replonger dans son désert avec M. d'Andilly son frere, ses deux neveux, et M. Nicole, qui depuis deux ans ne le quittoit plus, et qui étoit devenu le compagnon inséparable de ses travaux. Les autres solitaires y revinrent aussi peu-à-peu, et y recommencerent leurs mêmes exercices de pénitence.

On songeoit si peu alors à inquiéter les religieuses de Port-Royal, que le cardinal de Retz leur ayant accordé un autre supérieur en la place de M. du Saus-say, qu'il avoit destitué de tout emploi dans le diocèse de Paris, on ne leur fit aucune peine là-dessus; quoique M. Singlin, qui étoit ce nouveau supérieur, ne fût pas fort au goût de la cour, où les jésuites avoient pris un fort grand soin de le décrier. Il y avoit déjà plusieurs années qu'il étoit confesseur de la maison de Paris; et ses sermons y attiroient quantité de monde, bien moins par la politesse de langage que par les grandes et solides vérités qu'il prêchoit. On les a depuis donnés au public sous le nom d'*Instructions chrétiennes*; et ce n'est pas un des livres les moins édifiants qui soient sortis de Port-Royal. Mais le talent où il excelloit le plus, c'étoit dans la conduite des ames. Son bon sens joint à une piété et à une charité extraordinaires imprimoit un tel respect, que, bien qu'il n'eût pas la même étendue de génie et de science que M. Arnauld, non seulement les religieuses, mais M. Arnauld lui-même, M. Pascal, M. le Maître, et tous ces autres esprits si sublimes, avoient pour lui une docilité d'enfant, et se conduisoient en toutes choses par ses avis.

Dieu s'étoit servi de lui pour convertir et attirer à la piété plusieurs personnes de la première qualité. Et comme il les conduisoit par des voies très oppo-

nées à celles du siècle, il ne tarda guère à être accusé de maximes outrées sur la pénitence. M. de Gondy, qui s'étoit d'abord laissé surprendre à ses ennemis, lui avoit interdit la chaire; mais ayant bientôt reconnu son innocence, il le rétablit trois mois après, et vint lui-même grossir la foule de ses auditeurs. Il vécut toujours dans une pauvreté évangélique; jusques-là qu'après sa mort on ne lui trouva pas de quoi faire les frais pour l'enterrer, et qu'il fallut que les religieuses assistassent de leurs charités quelques uns de ses plus proches parents qui étoient aussi pauvres que lui. Les jésuites néanmoins passerent jusqu'à cet excès de fureur que de lui reprocher dans plusieurs libelles de s'être enrichi aux dépens de ses pénitents, et de s'être approprié plus de huit cent mille francs sur les grandes restitutions qu'il avoit fait faire à quelques uns d'entre eux : et il n'y a pas eu plus de réparation des outrages faits au confesseur que des faussetés avancées contre les religieuses. Le cardinal de Retz ne pouvoit donc faire à ces filles un meilleur présent que de leur donner un supérieur de ce mérite, ni mieux marquer qu'il avoit hérité de toute la bonne volonté de son prédécesseur.

Comme c'est cette bonne volonté dont on a fait le plus grand crime aux prétendus jansénistes, il est bon de dire ici jusqu'à quel point a été leur liaison avec ce cardinal. On ne prétend point le justifier de tous les défauts qu'une violente ambition entraîne d'ordinaire avec elle; mais tout le monde convient qu'il avoit de très excellentes qualités, entre autres une considération singulière pour les gens de mérite et un fort grand desir de les avoir pour amis. Il regardoit M. Arnauld comme un des premiers théologiens de son siècle, étant lui-même un théologien fort habile : et il lui a conservé jusqu'à la mort cette estime qu'il avoit conçue pour lui dès qu'ils étoient

ensemble sur les bancs ; jusques-là qu'après son retour en France il a mieux aimé se laisser rayer du nombre des docteurs de la faculté que de souscrire à la censure dont nous venons de parler, et qui lui parut toujours l'ouvrage d'une cabale.

La vérité est pourtant que tandis qu'il fut coadjuteur , c'est-à-dire dans le temps qu'il étoit à la tête de *la Fronde*, messieurs de Port-Royal eurent très peu de commerce avec lui, et qu'il ne s'amusoit guere alors à leur communiquer ni les secrets de sa conscience ni les ressorts de sa politique. Et comment les auroit-il pu communiquer ? il n'ignoroit pas, et personne dès-lors ne l'ignoroit, que c'étoit la doctrine de Port-Royal, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut se révolter en conscience contre son légitime prince ; que, quand même il en seroit injustement opprimé, il doit souffrir l'oppression, et n'en demander justice qu'à Dieu, qui seul a droit de faire rendre compte aux rois de leurs actions. C'est ce qui a toujours été enseigné à Port-Royal, et c'est ce que M. Arnauld a fortement maintenu dans ses livres, et particulièrement dans son Apologie pour les Catholiques, où il a traité la question à fond. Mais non seulement messieurs de Port-Royal ont soutenu cette doctrine, ils l'ont pratiquée à la rigueur. C'est une chose connue d'une infinité de gens, que, pendant les guerres de Paris, lorsque les plus fameux directeurs de conscience donnoient indifféremment l'absolution à tous les gens engagés dans les deux partis, les ecclésiastiques de Port-Royal tinrent toujours ferme à la refuser à ceux qui étoient dans le parti contraire à celui du roi. On sait les rudes pénitences qu'ils ont imposées au prince de Conti et à la duchesse de Longueville pour avoir eu part aux troubles dont nous parlons, et les sommes immenses qu'il en a coté à ce prince pour réparer autant qu'il étoit



possible les désordres dont il avoit pu être cause pendant ces malheureux temps. Les jésuites ont eu peut-être plus d'une occasion de procurer à l'église de pareils exemples; mais ou ils n'étoient pas persuadés des mêmes maximes qu'on suivoit là-dessus à Port-Royal, ou ils n'ont pas eu la même vigueur pour les faire pratiquer.

Quelle apparence donc que le cardinal de Retz ait pu faire entrer dans une faction contre le roi des gens remplis de ces maximes, et prévenus de ce grand principe de S. Paul et de S. Augustin, qu'il n'est pas permis de faire un petit mal afin qu'il en arrive un grand bien? On veut pourtant bien avouer que, lorsqu'il fut archevêque après la mort de son oncle, les religieuses de Port-Royal le reconnurent pour leur légitime pasteur, et firent des prières pour sa délivrance. Elles s'adresserent aussi à lui pour les affaires spirituelles de leur monastere, du moment qu'elles surent qu'il étoit en liberté. On ne nie pas même qu'ayant su l'extrême nécessité où il étoit après qu'il eut disparu de Rome, elles et leurs amis ne lui aient prêté quelque argent pour subsister, ne s'imaginant pas qu'il fût défendu ni à des ecclésiastiques ni à des religieuses d'empêcher leur archevêque de mourir de faim. C'est de là aussi que leurs ennemis prirent occasion de les noircir dans l'esprit du cardinal Mazarin en persuadant à ce ministre qu'il n'avoit point de plus grands ennemis que les jansénistes; que le cardinal de Retz n'étoit parti de Rome que pour se venir jeter entre leurs bras; qu'il étoit même caché à Port-Royal; que c'étoit là que se faisoient tous les manifestes qu'on publioit pour sa défense; qu'ils lui avoient déjà fait trouver tout l'argent nécessaire pour une guerre civile, et qu'il ne désespéroit pas par leur moyen de se rétablir à force ouverte dans son siege. On a bien vu dans la suite l'im-

pertinence de ces calomnies. Mais pour en faire mieux voir le ridicule il est bon d'expliquer ici ce que c'étoit que M. Arnauld, qu'on faisoit l'auteur et le chef de toute la cabale.

Tout le monde sait que c'étoit un génie admirable pour les lettres et sans bornes dans l'étendue de ses connoissances : mais tout le monde ne sait pas, ce qui est pourtant très véritable, que cet homme si merveilleux étoit aussi l'homme le plus simple, le plus incapable de finesse et de dissimulation, et le moins propre en un mot à former ni à conduire un parti; qu'il n'avoit en vue que la vérité, et qu'il ne gardoit sur cela aucunes mesures, prêt à contredire ses amis lorsqu'ils avoient tort, et à défendre ses ennemis s'il lui paroissoit qu'ils eussent raison; qu'au reste jamais théologien n'eut des opinions si saines et si pures sur la soumission qu'on doit au roi et aux puissances; que non seulement il étoit persuadé, comme nous l'avons déjà dit, qu'un sujet pour quelque occasion que ce soit ne peut point s'élever contre son prince, mais qu'il ne croyoit pas même que dans la persécution il pût murmurer.

Toute la conduite de sa vie a bien fait voir qu'il étoit dans ces sentiments. En effet, pendant plus de quarante ans qu'on a abusé pour le perdre du nom et de l'autorité du roi, a-t-il manqué une occasion de faire éclater et son amour pour sa personne et son admiration pour les grandes qualités qu'il reconnoissoit en lui? Obligé de se retirer dans les pays étrangers pour se soustraire à la haine implacable de ses ennemis, à peine y fut-il arrivé qu'il publia son *Apologie pour les Catholiques*; et l'on sait qu'une partie de ce livre est employée à justifier la conduite du roi à l'égard des huguenots, et à justifier les jésuites mêmes. M. le marquis de Grana ayant su qu'il étoit caché dans Bruxelles, le fit assurer de sa protection; mais il témoigna en même temps un fort grand desir

de voir ce docteur, dont la réputation avoit rempli toute l'Europe. M. Arnauld ne refusa point sa protection ; mais il le fit prier de le laisser dans son obscurité, et de ne point l'obliger à voir un gouverneur des Pays-bas espagnols pendant que l'Espagne étoit en guerre avec la France : et M. de Grana fut assez galant homme pour approuver la délicatesse de son scrupule.

Lorsque le prince d'Orange se fut rendu maître de l'Angleterre, les jésuites, qu'on regardoit par-tout comme les principales causes des malheurs du roi Jacques, ne furent pas, à ce qu'on prétend, les derniers à vouloir se rendre favorable le nouveau roi. Mais M. Arnauld, qui avoit tant d'intérêt à ne pas s'attirer son indignation, ne put retenir son zèle : il prit la plume, et écrivit avec tant de force pour défendre les droits du roi Jacques et pour exhorter tous les princes catholiques à imiter la générosité avec laquelle le roi l'avoit recueilli en France, que le prince d'Orange exigea de tous ses alliés, et sur-tout des Espagnols, de chasser ce docteur de toutes les terres de leur domination. Ce fut alors qu'il se trouva dans la plus grande extrémité où il se fût trouvé de sa vie, la France lui étant fermée par les jésuites, et tous les autres pays par les ennemis de la France.

On a su de quelques amis qui ne le quitterent point dans cette extrémité qu'un de leurs plus grands embarras étoit d'empêcher que, dans tous les lieux où il cherchoit à se cacher, son trop grand zèle pour le roi ne le fit découvrir. Il étoit si persuadé que ce prince ne pouvoit manquer dans la conduite de ses entreprises, que sur cela il entreprenoit tout le monde ; jusques-là que sur la fin de ses jours étant sujet à tomber dans un assoupissement que l'on croyoit dangereux pour sa vie, ces mêmes amis ne savoient point de meilleur moyen pour l'en tirer que de lui crier ou

que les François avoient été battus, ou que le roi avoit levé le siege de quelque place ; et il reprenoit toute sa vivacité naturelle pour disputer contre eux et leur soutenir que la nouvelle ne pouvoit pas être vraie. Il n'y a qu'à lire son testament, où il déclare à Dieu le fond de son cœur : on y verra avec quelle tendresse, bien loin d'imputer au roi toutes les traverses que lui ou ses amis ont essayées, il plaide, pour ainsi dire, devant Dieu la cause de ce prince, et justifie la pureté de ses intentions.

Oserai-je parler ici des épreuves extraordinaires où l'on a mis son amour inébranlable pour la vérité ? De grands cardinaux très instruits des intentions de la cour de Rome, n'ont point caché qu'il n'a tenu qu'à lui d'être revêtu de la pourpre romaine, et que, pour parvenir à une dignité qui auroit si glorieusement lavé tous les reproches d'hérésie que ses ennemis lui ont osé faire, il ne lui en auroit coûté que d'écrire contre les propositions du clergé de France (1) touchant l'autorité du pape. Bien loin d'accepter ces offres, il écrivit même contre un docteur flamand qui avoit traité d'hérétiques ces propositions. Un des ministres du roi, qui lut cet écrit, charmé de la force de ses raisonnements, proposa de le faire imprimer au Louvre ; mais la jalousie des ennemis de M. Arnauld l'emporta et sur la fidélité du ministre et sur l'intérêt du roi même. Voilà quel étoit cet homme qu'on a toujours dépeint comme si dangereux pour l'état, et contre lequel les jésuites peu de temps avant sa mort firent imprimer un livre avec cet infâme titre, *Antoine Arnauld fugitif pour se dérober à la justice du roi.*

Je ne saurois mieux finir cette longue digression

---

(1) Les quatre célèbres articles de 1682.

que par les propres paroles que le cardinal de Retz dit à quelques uns de ses plus intimes amis qui , en lui parlant de ses aventures passées, lui demandoient si en effet en ces temps-là il avoit reçu quelques secours de la cabale des jansénistes. « Je me connois , leur répon- dit-il , en cabale , et pour mon malheur je ne m'en suis que trop mêlé. J'avois autrefois quelque habitude avec les gens dont vous parlez , et je voulus les sonder pour voir si je les pourrois mettre à quelque usage : mais, vous pouvez vous en fier à ma parole , je ne vis jamais de gens qui par inclination et par incapacité fussent plus éloignés de tout ce qui s'appelle cabale ». Ce même cardinal leur avoua aussi qu'il avoit auprès de lui pendant sa disgrâce deux théologiens réputés jansénistes qui ne purent jamais souffrir que dans l'extrême besoin où il étoit il prit de l'argent que les Espagnols lui faisoient offrir , et qu'il se vit par-là obligé à en emprunter de ses amis. Quelques uns de ceux à qui il tint ce discours vivent encore ; et ils sont dans une telle réputation de probité , que je suis bien sûr qu'on ne récuseroit pas leur témoignage.

Mais, pour reprendre le fil de notre narration , le miracle de la sainte épine ne fut pas la seule mortification qu'eurent alors les jésuites ; car ce fut dans ce temps-là même que parurent les fameuses *Lettres provinciales* , c'est-à-dire l'ouvrage qui a le plus contribué à les décréter. M. Pascal , auteur de ces lettres , avoit fait les trois premières pendant qu'on examinoit en Sorbonne la lettre de M. Arnauld. Il y avoit expliqué les questions sur la grace avec tant d'art et de netteté , qu'il les avoit rendues non seulement intelligibles , mais agréables à tout le monde. M. Arnauld y étoit pleinement justifié de l'erreur dont on l'accusoit , et les ennemis mêmes de Port-Royal avoient que jamais ouvrage n'avoit été composé avec plus d'es-

prit et de justesse. M. Pascal se crut donc obligé d'employer ce même esprit à combattre un des plus grands abus qui se soient jamais glissés dans l'église; c'est à savoir la morale relâchée de quantité de casuistes, et dont les jésuites faisoient le plus grand nombre, qui, sous prétexte d'éclaircir les cas de conscience, avoient avancé dans leurs livres une multitude infinie de maximes abominables qui tendoient à ruiner toute la morale de Jésus-Christ.

On avoit déjà fait plusieurs écrits contre ces maximes, et l'université avoit présenté plusieurs requêtes au parlement pour intéresser la puissance séculière à réprimer l'audace de ces nouveaux docteurs. Cela n'avoit pas néanmoins produit un fort grand effet; car ces écrits, quoique très solides, étant fort secs, n'avoient été lus que par très peu de personnes. On les avoit regardés comme des traités de scholastique dont il falloit laisser la connoissance aux théologiens; et les jésuites par leur crédit avoient empêché toutes les requêtes d'être répondues. Mais M. Pascal venant à traiter cette matière avec sa vivacité merveilleuse, cet heureux agrément que Dieu lui avoit donné fit un éclat prodigieux, et rendit bientôt ces misérables casuistes l'horreur et la risée de tous les honnêtes gens.

On peut juger de la consternation où ces lettres jetèrent les jésuites, par l'aveu sincère qu'ils en font eux-mêmes. Ils confessent, dans une de leurs réponses, que les exils, les emprisonnements et tous les plus affreux supplices n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir moqués et abandonnés de tout le monde: en quoi ils font connoître tout ensemble et combien ils craignent d'être méprisés des hommes et combien ils sont attachés à soutenir leurs méchants auteurs. En effet, pour regagner cette estime du public à laquelle ils sont si sensibles, ils

n'avoient qu'à désavouer de bonne foi ces mêmes auteurs, et à remercier l'auteur des lettres de l'ignominie salutaire qu'il leur avoit procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives à quoi ils ne s'emportassent contre sa personne, quoiqu'elle leur fût alors entièrement inconnue. Le pere Anaat disoit que pour toute réponse à ses quinze premières lettres il n'y avoit qu'à lui dire quinze fois qu'il étoit un janséniste. Et l'on sait ce que veut dire un janséniste au langage des jésuites. Ils voulurent même l'accuser de mauvaise foi dans la citation des passages de leurs casuistes; mais il les réduisit au silence par ses réponses. D'ailleurs il n'y avoit qu'à lire leurs livres pour être convaincu de son exacte fidélité. Et malheureusement pour eux beaucoup de gens eurent alors la curiosité de les lire; jusques-là que, pour satisfaire l'empressement du public, il se fit une nouvelle édition de la Théologie morale d'Escobar, laquelle est comme le précis de toutes les abominations des casuistes; et cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante.

Dans ce temps-là même il arriva une chose qui acheva de mettre la vérité dans tout son jour. Un des principaux curés de Rouen, qui avoit lu les petites lettres, fit en présence de son archevêque, en un synode de plus de huit cents curés, un discours fort pathétique sur la corruption qui s'étoit depuis peu introduite dans la morale. Quoique les jésuites n'eussent point été nommés dans ce discours, le pere Brisacier, qui étoit alors recteur du collège des jésuites à Rouen, n'en eut pas plutôt avis que sa bile se réchauffa: il prit la plume et fit un libelle en forme de requête, où il déchiroit ce vertueux ecclésiastique avec la même fureur qu'il avoit déchiré les religieuses de Port-Royal.

Les autres curés, touchés du traitement indigne qu'on faisoit à leur confrere, eurent soin avant toutes

choses de s'instruire à fond du sujet de leur querelle. Ils prirent d'un côté les Lettres provinciales, et de l'autre les livres des casuistes, résolus de poursuivre, ou la condamnation de ces lettres si les casuistes y étoient cités à faux, ou la condamnation des casuistes si ces citations étoient véritables. Ils y trouverent non seulement tous les passages qui étoient rapportés, mais encore un grand nombre de beaucoup plus horribles, que M. Pascal avoit fait scrupule de citer. Ils dresserent un extrait de tous ces passages, et le présenterent avec une requête à M. de Harlay, alors leur archevêque, qui a été depuis archevêque de Paris. Mais lui, jugeant que cette affaire regardoit toute l'église, les renvoya à l'assemblée générale du clergé, et y députa même un de ses grands-vicaires avec ordre d'y présenter l'extrait et la requête.

Les curés de Rouen écrivirent aussitôt à ceux de Paris pour les prier de les aider de leurs lumières et de leur crédit, et même de se joindre à eux dans une cause qui étoit, disoient-ils, la cause de l'évangile. Les curés de Paris n'avoient pas attendu cette lettre pour s'élever contre la morale des nouveaux casuistes : ils s'étoient déjà assemblés plusieurs fois sur ce sujet ; tellement qu'ils n'eurent pas de peine à se joindre avec leurs confrères. Ils dresserent aussi de leur côté un extrait de plus de quarante propositions de ces casuistes, et le présenterent à l'assemblée du clergé pour en demander la condamnation en même temps que la requête des curés de Rouen y fut présentée.

Comme c'est principalement aux évêques à maintenir dans l'église la saine doctrine, tout le monde s'attendoit que le zèle des prélats éclateroit encore plus fortement que celui de tous ces curés. En effet quelle apparence que ces mêmes évêques, qui se donnoient alors tant de mouvement pour faire condamner dans Jansénins cinq propositions équivoques



qu'on doutoit qui s'y trouvaient, pussent hésiter à condamner dans les livres des casuistes un si grand nombre de propositions toutes plus abominables les unes que les autres, qui y étoient énoncées en propres termes, et qui tendoient au renversement entier de la morale de Jésus-Christ? A la vérité il paroît, par les témoignages publics de quelques prélats députés à l'assemblée dont nous parlons, qu'ils ne purent entendre sans horreur la lecture de ces propositions des casuistes, et qu'ils furent sur le point de se boucher les oreilles, comme firent les peres du concile de Nicée lorsqu'ils entendirent les propositions d'Arius. Mais les égards qu'on avoit pour les jésuites prévalurent sur cette horreur. L'assemblée se contenta de faire dire aux curés par les commissaires qu'elle avoit nommés pour examiner leur requête qu'étant sur le point de se séparer, et l'affaire qu'ils lui proposoient étant d'une grande discussion, elle n'avoit plus assez de temps pour y travailler. Du reste elle ordonna aux agents du clergé de faire imprimer les instructions de saint Charles sur la pénitence, et de les envoyer dans tous les diocèses, « afin que cet excellent ouvrage servit comme de barrière pour arrêter le cours des nouvelles opinions sur la morale. »

Quoique les jésuites n'eussent pas lieu de se plaindre de la sévérité des prélats, ils furent néanmoins très mortifiés de la publication de ce livre, sur lequel ils n'ignoroient pas que toute la doctrine du livre de la Fréquente Communion étoit fondée. Mais ils se plainquirent sur-tout de l'abbé de Ciron, qu'ils accusèrent d'avoir composé la lettre circulaire des évêques qui accompagnoit ce même livre. Et plutôt à Dieu que leur animosité contre cet abbé se fût arrêtée à sa personne, et ne se fût pas étendue sur un saint établissement de filles (les filles de l'Enfance)

dont il avoit dressé les constitutions, et qu'ils ont eu le crédit de faire détruire au grand regret de la province de Languedoc, et de toute l'église même, qui en recevoit autant d'utilité que d'édification !

Comme tous ces extraits des curés avoient achevé de convaincre tout le monde de la fidélité des citations de M. Pascal, les jésuites prirent un parti tout contraire à celui qu'ils avoient pris jusqu'alors : ils entreprirent de défendre ouvertement la doctrine de leurs auteurs. C'est ce qui leur fit publier le livre de l'Apologie des casuistes, composé par le pere Piro, ami du pere Annat, et qui enseignoit la théologie au college de Clermont. Comme ils n'avoient pu obtenir de privilege pour l'imprimer, on n'y voyoit ni nom d'auteur, ni nom d'imprimeur. Mais ils le débitèrent publiquement dans leur college ; ils en distribuerent eux-mêmes plusieurs exemplaires aux amis de la société tant à Paris que dans les provinces. Le pere Brisacier le fit lire en plein réfectoire dans le college de Rouen. Il avoit plus de raisons qu'un autre de soutenir ce bel ouvrage, puisqu'on y renouveloit contre les religieuses de Port-Royal et contre leurs directeurs les mêmes impostures dont il pouvoit se dire l'inventeur.

Mais sa compagnie n'eut pas long-temps sujet de s'applaudir de la publication de ce livre. Jamais ouvrage n'a excité un si grand soulèvement dans l'église. Les curés de Paris dresserent d'abord deux requêtes, pour les présenter, l'une au parlement, l'autre aux grands-vicaires. Le pere Annat, pour parer ce coup, obtint qu'ils fussent mandés au Louvre pour rendre raison de leur conduite ; mais cela ne fit que hâter la condamnation de cet exécrationnable livre. En effet, le cardinal Mazarin ayant demandé aux curés en présence du roi et des principaux ministres de son conseil pourquoi ils vouloient s'adresser au

parlement au sujet d'un livre de théologie, ils répondirent avec une fermeté respectueuse qu'il ne s'agissoit point dans ce livre de simples questions de théologie, mais que la doctrine qu'il contenoit ne tendoit pas moins qu'à autoriser les plus grands crimes, tels que le vol, l'usure, le duel, l'adultère, et l'homicide; et que la sûreté des sujets du roi et celle de sa majesté même étant intéressée à sa condamnation, ils s'étoient crus en droit de porter leurs plaintes aux mêmes tribunaux qui avoient autrefois condamné les Santarel, les Mariana, et les autres dangereux auteurs de cette même société. On n'eut pas le moindre réponse à leur faire. Le chancelier, qui étoit présent, déclara qu'il avoit refusé le privilège de ce livre. Enfin le roi, après avoir exigé des curés qu'ils se contenteroient de s'adresser aux juges ecclésiastiques, leur promit d'envoyer ses ordres en Sorbonne pour y examiner l'Apologie. Le roi tint parole; et toutes les brigues des jésuites et des docteurs de leur parti ne purent empêcher que la faculté ne fit une censure, et que cette censure ne fût publiée. Les grands-vicaires de Paris en publièrent aussi une de leur côté; et presque en même temps, plus de trente archevêques et évêques, quelques uns même de ceux que les jésuites croyoient le plus dans leur dépendance, foudroyèrent à l'envi et l'Apologie et la méchante morale des casuistes.

Les jésuites perdoient patience pendant ce soulèvement si universel; mais ils ne purent jamais se résoudre à désavouer l'Apologie. Le pere Annat fit plusieurs écrits contre les curés, et il les traita avec la même hauteur que les jésuites traitent ordinairement leurs adversaires; mais ceux-ci le réfutèrent courageusement, et le couvrirent de confusion sur tous les points dont on les vouloit accuser. D'autres jésuites s'attaquèrent aux évêques mêmes, et écrivirent contre

leurs censures. Ils publioient hautement que ce n'étoit point aux évêques à prononcer sur de telles matieres, et que c'étoient des causes majeures qui devoient être renvoyées à Rome, comme on y avoit renvoyé les cinq propositions. Ils furent fort mortifiés lorsqu'au bout de six mois ils virent leur livre condamné par un décret de l'inquisition. Ils trouvoient néanmoins encore des raisons de se flatter, disant que l'inquisition n'avoit supprimé l'Apologie que pour des considérations de police. Enfin le pape Alexandre VII, après duquel ils avoient toujours été en si grande faveur, frappa d'anathème quarante-cinq propositions de leurs casuistes. Quelques années après il condamna encore le livre d'un pere Moya, jésuite espagnol, qui, sous le nom d'*Amadæus Guimeneus*, enseignoit la même doctrine que l'Apologie, et censura de même le fameux Garamuel, grand défenseur de toutes les méchantes maximes des casuistes. Pour achever de purger l'église de cette pernicieuse doctrine le pape Innocent XI, en l'année 1668, fit un décret où il condamnoit à-la-fois soixante-cinq propositions aussi tirées des casuistes, avec excommunication encourue *ipso facto* par ceux qui directement ou indirectement auront la hardiesse de les soutenir.

Qui n'eût cru qu'une compagnie qui fait un vœu particulier d'obéissance et de soumission avengle au saint-siege garderoit du moins le silence sur une doctrine si solennellement condamnée, et feroit désormais enseigner dans ses écoles une morale plus conforme à l'évangile et aux décisions des papes? Mais le faux honneur de la société l'a emporté encore en cette occasion sur toutes les raisons de religion et de politique, et même sur les constitutions fondamentales de la société. Il ne s'est presque point passé d'années depuis ce temps-là que les jésuites,

soit par de nouveaux livres, soit par des thèses publiques, n'aient soutenu les mêmes pernicieuses maximes. On sait avec combien d'évêques ils se brouillent encore tous les jours sur ce sujet. Peu s'en est fallu enfin qu'ils n'aient déposé leur propre général pour avoir fait imprimer avec l'approbation du pape un livre contre la probabilité, laquelle est regardée à bon droit comme la source de toute cette horrible morale.

Mais pendant que les jésuites soutenoient avec cette opiniâtreté les erreurs de leurs casuistes, et ne se rendoient ni sur le fait ni sur le droit aux censures des papes et des évêques, ils ne poursuivoient pas avec moins d'audace la condamnation de leurs adversaires. Ce ne fut pas assez pour le pere Annat d'avoir fait juger dans l'assemblée du Louvre que les propositions étoient dans Jansénius, et d'avoir ensuite fait ordonner dans l'assemblée des quinze évêques que la constitution et le bref seroient signés par tout le royaume; il entreprit encore d'établir un formulaire ou profession de foi qui comprit également la créance du fait et du droit, et d'en faire ordonner la sousscription sous les peines portées contre les hérétiques. C'est ce fameux formulaire qui a tant causé de troubles dans l'église, et dont les jésuites ont tiré un si grand usage pour se venger de toutes les personnes qu'ils haïssoient. Tout le monde convient que ce fut M. de Marca qui dressa ce formulaire avec le pere Annat, et qui le fit recevoir dans l'assemblée générale de 1655.

Ce prélat étoit un homme de beaucoup d'esprit, très habile dans le droit canon et dans tout ce qui s'appelle la police extérieure de l'église, sur laquelle il avoit même fait des livres très savants et fort opposés aux prétentions de la cour de Rome: mais il savoit fort peu de théologie, ne s'étant destiné que fort tard

à l'état ecclésiastique, et ayant passé plus de la moitié de sa vie dans des emplois séculiers; d'abord président au parlement de Pau, puis intendant en Catalogne, d'où il avoit été élevé à l'évêché de Conserans, et ensuite à l'archevêché de Toulouse. Sa grande habileté jointe à l'extrême passion qu'il témoignoit contre les jansénistes lui donnoit un grand crédit dans les assemblées du clergé; il en dressoit tous les actes, et en formoit pour ainsi dire toutes les décisions.

M. de Marca et le pere Annat convenoient dans le dessein de faire déclarer hérétiques les défenseurs de Jansénius, mais ils ne convenoient pas dans la maniere de tourner la chose. Le pere Annat prétendoit que les papes étant infallibles aussi bien sur le fait que sur le droit, on ne pouvoit nier sans hérésie un fait que le pape avoit décidé. Mais cela n'accommodoit pas M. de Toulouse, qui avoit soutenu très fortement l'opinion contraire dans ses livres, et cela, fondé sur l'autorité de tout ce qu'il y a de plus habiles écrivains, de ceux même qui sont le plus attachés à la cour de Rome, tels que les cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, le pere Petau, et plusieurs autres savants jésuites, qui tous ont enseigné que l'église n'exige point la créance des faits non révélés, et qui n'ont point fait difficulté de contester des faits très importants décidés dans des conciles généraux. Les censeurs mêmes de la seconde lettre de M. Arnauld, quelque animés qu'ils fussent contre sa personne, n'avoient qualifié que de téméraire la proposition de ce docteur où il disoit qu'il n'avoit point trouvé dans Jansénius les propositions condamnées. Les jansénistes donc ne pouvoient même, selon leurs ennemis, être traités tout au plus que de téméraires; et le pere Annat vouloit qu'ils fussent déclarés hérétiques.

Dans cet embarras M. de Marca s'avisa d'un expédient dont il s'applaudit fort : il prétendit que le fait de Jansénius étoit un fait certain d'une nature particulière, et qui étoit tellement lié avec le droit qu'ils ne pouvoient être séparés. Le pape, disoit ce prélat, déclare qu'il a condamné comme hérétique la doctrine de Jansénius : or les jansénistes soutiennent la doctrine de Jansénius : donc les jansénistes soutiennent une doctrine hérétique. C'étoit un des plus ridicules sophismes qui se pût faire, puisque le pape n'expliquant point ce qu'il entendoit par la doctrine de Jansénius, la même question de fait subsistoit toujours entre ses adversaires et ses défenseurs, dont les uns croyoient voir dans cette doctrine tout le venin des cinq propositions, et les autres n'y croyoient voir que la doctrine de saint Augustin. Il n'est pas croyable néanmoins combien de gens se laisserent éblouir à ce faux argument. Le pere Annat le répétoit à chaque bout de champ dans ses livres, et ce ne fut qu'après un nombre infini de réfutations qu'il fut obligé de l'abandonner.

Cependant lui et M. de Toulouse ayant préparé tous les matériaux pour faire accepter leur formulaire dans l'assemblée générale, deux prélats envoyés par le roi y vinrent exhorter les évêques de la part de sa majesté à chercher les moyens d'extirper l'hérésie du jansénisme. En même temps tous les prélats qui se trouvoient alors à Paris (en 1656) eurent aussi ordre de se rendre dans la grande salle des Augustins. Alors M. de Toulouse présenta à l'assemblée une ample relation qu'il avoit composée à sa mode de toute l'affaire de Jansénius. Cette relation étant lue, on fit aussi lecture de la constitution et du bref, des déclarations du roi et de toutes les lettres des assemblées précédentes. M. de Marca fit un grand discours sur l'autorité de la présente assemblée,

qu'il égalait à un concile national. Tout cela, comme on peut penser, fut fort long, et occupa presque toutes les deux séances dans lesquelles cette grande affaire fut terminée, en telle sorte que ceux qui y étoient présents n'eurent autre chose à faire qu'à écouter et à signer. Il n'y eut pour ainsi dire ni examen ni délibération. Ceux qui n'étoient pas de l'avis du formulaire furent entraînés par le grand nombre. On confirma les délibérations des assemblées précédentes ; le formulaire fut approuvé, et on résolut qu'il seroit envoyé à tous les évêques absents, avec ordre à eux d'exécuter les résolutions de l'assemblée, sous peine d'être exclus de toute assemblée du clergé, soit générale, soit particulière, et même des assemblées provinciales. Tout cela se fit le premier et le deuxième jour de septembre.

En même temps l'assemblée écrivit au nouveau pape pour lui rendre compte de tout ce qu'elle avoit fait contre les jansénistes. Ce pape, qui s'appeloit auparavant Fabio Chigi, avoit pris le nom d'Alexandre VII. Je ne puis m'empêcher de rapporter à son sujet une chose assez particulière que le cardinal de Retz raconte dans l'histoire qu'il a composée du conclave où ce même pape fut élu. Il dit que le cardinal François Barberin, dont le parti étoit fort puissant dans le conclave, fut long-temps sans se pouvoir résoudre de donner sa voix à Chigi, craignant que son étroite liaison avec les jésuites ne l'engageât quand il seroit pape à donner quelque atteinte à la doctrine de saint Augustin, pour laquelle Barberin avoit toujours en un fort grand respect. Chigi, ajoute le cardinal de Retz, n'ignora pas ce scrupule. Quelques jours après, s'étant trouvé à une conversation où le cardinal Albizzi, passionné partisan des jésuites, parloit de saint Augustin avec beaucoup de mépris, il prit avec beaucoup de chaleur la défense de ce



saint docteur, et parla de telle sorte que non seulement le cardinal Barberin fut entièrement rassuré, mais qu'on se flatta même que Chigi seroit homme à donner la paix à l'église.

Il est évident que jamais les jésuites ne furent plus puissants à Rome que sous son pontificat. Il ne tarda guere à publier une constitution où, non content de confirmer la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions, il traitoit d'enfans d'iniquité tous ceux qui osoient dire que ces propositions n'avoient point été extraites de Jansénius ni condamnées au sens de cet évêque, assurant qu'il avoit assisté lui-même au jugement de toute cette affaire, et que l'intention de son prédécesseur avoit été de condamner la doctrine de Jansénius. Il y a de l'apparence qu'il disoit vrai. Cependant l'assemblée du clergé rapporte dans son procès-verbal une chose assez surprenante ; c'est que M. l'évêque de Lodeve, dans le compte qu'il rendit à messeigneurs d'un entretien qu'il avoit eu avec Innocent X, leur dit que ce pape l'avoit assuré de sa propre bouche que son intention n'avoit point été de toucher ni à la personne, ni à la mémoire de Jansénius, ni même précisément à la question de fait.

Mais l'assemblée ne se mit pas fort en peine d'accorder ces contrariétés. Elle ne se plaignit pas même de certains termes de la nouvelle bulle qui étoient très injurieux à l'épiscopat, et se contenta de les adoucir le mieux qu'elle put dans la version françoise qu'elle en fit faire. Du reste elle reçut avec de grands témoignages de respect la constitution, en fit faire mention dans le formulaire, où il ne fut plus parlé du bref d'Innocent X, et résolut de supplier le roi de la faire enregistrer dans son parlement. On'appréhenda que le parlement ne rejetât cette bulle pour plusieurs raisons, et entre autres pour les mêmes causes qui

avoient empêché qu'on y présentât la bulle d'Innocent X, je veux dire parcequ'elle étoit faite par le pape seul sans aucun concile, sans avoir pris même l'avis des cardinaux, et, comme on dit, *motu proprio*, ce qu'on ne reconnoît point en France. Mais le roi l'ayant lui-même portée au parlement, sa présence empêcha toutes les oppositions qu'on auroit pu faire. Tous les évêques la firent publier dans leurs diocèses. Mais pour le formulaire, ils en firent eux-mêmes si peu de cas, qu'il ne paroît point qu'aucun d'eux en ait exigé la souscription, non pas même l'archevêque de Toulouse, qu'on en regardoit comme l'inventeur. Ainsi les choses demeurèrent au même état où elles se trouvoient avant l'assemblée, tout le monde étant d'accord sur le dogme, et ceux qui doutoient du fait ne se croyant pas obligés de reconnoître plus d'infaillibilité sur ce fait dans Alexandre VII que dans son prédécesseur. Le cardinal Mazarin lui-même, soit que les grandes affaires de l'état l'occupassent alors tout entier, soit qu'il ne fût pas toujours d'humeur à accorder aux jésuites tout ce qu'ils lui demandoient, ne donna aucun ordre pour exécuter les décisions de l'assemblée, et parut être retombé pour cette querelle dans la même indifférence où il avoit été dans les commencements.

Les choses demeurèrent en cet état jusques vers la fin de décembre de l'année 1660, auquel temps l'assemblée générale, dont l'ouverture s'étoit faite au commencement de cette même année, eut ordre de remettre sur le tapis l'affaire du jansénisme. Aussitôt tous les prélats de dehors furent mandés pour y travailler, et entre autres l'archevêque de Toulouse, qui n'étoit point de cette assemblée, mais qui y vint plaider avec beaucoup de chaleur la cause de son formulaire. Il fit sur-tout de grandes plaintes d'un écrit qu'on avoit fait contre ce formulaire dont on avoit

renversé tous les principes par les propres principes que M. de Toulouse avoit autrefois enseignés dans ses livres. Cet écrit étoit du même M. de Launoy dont nous avons déjà parlé, qui ne prenoit, comme j'ai dit, aucun intérêt à la doctrine de saint Augustin, mais qui, par la même raison qu'il n'avoit pu souffrir de voir renverser par la censure de Sorbonne tous les privilèges de la faculté, n'avoit pu digérer aussi de voir toutes les libertés de l'église gallicane et toute l'ancienne doctrine de la France renversées par le formulaire du clergé.

Celui qui présidoit à l'assemblée de 1660 étoit M. de Harlai, archevêque de Rouen. On peut juger qu'il ne négligea pas cette grande occasion de se signaler. Il eut plusieurs prises avec les plus illustres députés du premier et du second ordre qui lui sembloient trop favorables aux jansénistes, fit sonner fort haut dans tous ses avis la volonté du roi et les intentions de M. le cardinal Mazarin. Tout cela n'empêcha pas M. l'évêque de Laon, depuis cardinal d'Éstrées, M. de Bassompierre, évêque de Xaintes, et d'autres évêques des plus considérables, de s'élever avec beaucoup de fermeté contre le nouveau joug qu'on vouloit imposer aux fideles en leur prescrivant la même créance pour les faits non révélés que pour les dogmes. La brigue contraire l'emporta néanmoins sur toutes leurs raisons, et le plus grand nombre fut à l'ordinaire de l'avis du président, c'est-à-dire de l'avis de la cour. On enchérit encore sur les résolutions des dernières assemblées : on ordonna de nouvelles peines contre ceux qui refuseroient de se soumettre; on comprit dans le nombre de ceux qui seroient obligés de signer le formulaire non seulement les religieuses, mais même les régents et les maîtres d'écoles : chose jusqu'alors inouïe dans l'église catholique, et qui n'avoit été pratiquée que par les protestants d'Allemagne.

Le cardinal Mazarin mourut quinze jours après ces délibérations. Les défenseurs de Jansénius s'étoient d'abord flattés que cette mort apporteroit quelque changement favorable à leurs affaires ; mais lorsqu'ils virent de quelles personnes le roi avoit composé son conseil de conscience , et que c'étoit M. de Marca et le pere Annat qui y avoient la principale autorité , ils jugerent bien qu'ils ne devoient plus mettre leur confiance qu'en Dieu seul , et que toutes les autres voies pour faire connoître leur innocence leur étoient fermées.

---

---

A B R É G É

DE L'HISTOIRE

DE

P O R T - R O Y A L .

---

S E C O N D E   P A R T I E .

**N**ous avons vu jusqu'ici la calomnie employer tous ses efforts pour décrier le monastere de Port-Royal. Nous allons voir maintenant tomber sur cette maison l'orage qui se formoit depuis tant d'années , et la passion des jésuites armée , pour la perdre , non plus simplement de l'autorité du premier ministre , mais de toute la puissance royale. Je ne doute pas que la postérité , qui verra un jour , d'un côté les grandes choses que le roi a faites pour l'avancement de la religion catholique , et de l'autre les grands services que M. Arnauld a rendus à l'église , et la vertu extraordinaire qui a éclaté dans la maison dont nous parlons , n'ait peine à comprendre comment il s'est pu faire que , sous un roi si plein de piété et de justice , une maison si sainte ait été détruite , et que ce même M. Arnauld ait été obligé d'aller finir sa vie dans les pays étrangers. Mais ce n'est pas la première fois que Dieu a permis que de fort grands saints aient été

traités en coupables par des princes très vertueux. L'histoire ecclésiastique est pleine de pareils exemples; et il faut avouer que jamais prévention n'a été fondée sur des raisons plus apparentes que celle du roi contre tout ce qui s'appelle jansénisme.

Car bien que les défenseurs de la grace n'aient jamais soutenu les cinq propositions en elles-mêmes ni avoué qu'elles fussent d'aucun auteur, bien qu'ils n'eussent, comme j'ai déjà dit, envoyé leurs docteurs à Rome que pour exhorter sa sainteté à prendre bien garde en prononçant sur ces propositions chimériques de ne point donner d'atteinte à la véritable doctrine de la grace; le pape néanmoins les ayant condamnées sans aucune explication comme extraites de Jansénius, il sembloit que les prétendus jansénistes eussent entièrement perdu leur cause; et la plupart du monde, qui ne savoit pas le nœud de la question, croyoit que c'étoit en effet leur opinion que le pape avoit condamnée: la distinction même du fait et du droit qu'ils alléguoient paroissoit une adresse imaginée après coup pour ne se point soumettre. Il n'est donc pas surprenant que le roi, à qui ses grands emplois ne laissoient pas le temps de lire leurs nombreuses justifications, crût, sur tant de circonstances si vraisemblables et si peu vraies, qu'ils étoient dans l'erreur. D'ailleurs, quelques grands principes qu'on eût à Port-Royal sur la fidélité et sur l'obéissance qu'on doit aux puissances légitimes; quelque persuadé qu'on y fût qu'un sujet ne peut jamais avoir de juste raison de s'élever contre son prince, le roi étoit prévenu que les jansénistes n'étoient pas bien intentionnés pour sa personne et pour son état; et ils avoient eux-mêmes sans y penser donné occasion à lui inspirer ces sentiments par le commerce, quoiqu'innocent, qu'ils avoient eu avec le cardinal de Retz, et par leur facilité plus chrétienne que judicieuse à

recevoir beaucoup de personnes, ou dégoûtées de la cour, ou tombées dans la disgrâce, qui venoient chez eux chercher des consolations, quelquefois même se jeter dans la pénitence. Joignez à cela qu'encore que les principaux d'entre eux fussent fort réservés à parler et à se plaindre, ils avoient des amis moins réservés et indiscrets qui tenoient quelquefois des discours très peu excusables. Ces discours, quoiqu'avancés souvent par un seul particulier, étoient réputés des discours de tout le corps; leurs adversaires prenoient grand soin qu'ils fussent rapportés au premier ministre ou au roi même. On sait que sa majesté a toujours un jésuite pour confesseur. Le pere Annat, qui l'a été fort long-temps, outre l'intérêt général de sa compagnie, avoit encore un intérêt particulier qui l'animoit contre les gens dont nous parlons. Il se piquoit d'être grand théologien et grand écrivain. Il entassoit volume sur volume, et ne pouvoit digérer de voir ses livres ( malgré tous les mouvements que sa compagnie se donnoit pour les faire valoir ) méprisés du public, et ceux de ses adversaires dans une estime générale. Tous ceux qui ont connu ce pere savent qu'étant assez raisonnable dans les autres choses, il ne connoissoit plus ni raison ni équité quand il étoit question des janséistes. Tout ce qui approchoit du roi mais sur-tout les gens d'église n'osoient guère lui parler sur ce chapitre que dans les sentiments de son confesseur. Il ne se tenoit point d'assemblée d'évêques où l'on ne fit des délibérations contre la prétendue nouvelle hérésie, et ils comparoient dans leurs harangues quelques déclarations qu'on avoit obtenues de sa majesté contre les jansénistes à tout ce que les Constantin et les Théodose avoient fait de plus considérable pour l'église. Les papes mêmes excitoient dans leurs brefs son zèle à examiner une secte si pernicieuse. C'étoient

tous les jours de nouvelles accusations. On lui présentait des livres où on assuroit que pendant les guerres de Paris les ecclésiastiques de Port-Royal avoient offert au duc d'Orléans de lever et d'entretenir douze mille hommes à leurs dépens, et qu'on en donneroit la preuve dès que sa majesté en voudroit être informée. On eut l'impudence d'avouer dans un de ces livres que M. de Gondrin, archevêque de Sens, qu'on appeloit l'un des apôtres du jansénisme, avoit chargé l'épée à la main et taillé en pièces dans une ville de son diocèse un régiment d'Irlandois qui étoit au service de sa majesté. Tous ces ouvrages se débitoient avec privilege; et les réponses où l'on couvroit de confusion de si ridicules calomnieux étoient supprimées par autorité publique, et quelquefois même brûlées par la main du bourreau.

Quel moyen donc que la vérité pût parvenir aux oreilles du roi? Le peu de gens qui auroient pu avoir assez de fermeté pour la lui dire étoient retirés de la cour ou décriés eux-mêmes comme jansénistes. Et qui est-ce qui auroit pu être à couvert d'une pareille diffamation, puisqu'on a vu un pape, pour avoir fait écrire une lettre un peu obligeante à M. Arnauld, diffamé lui-même publiquement comme fauteur des jansénistes?

Ainsi une des premières choses à quoi sa majesté se crut obligée prenant l'administration de ses affaires après la mort du cardinal Mazarin, ce fut de délivrer son état de cette prétendue secte.

Il fit donner un arrêt dans son conseil d'état pour faire exécuter les résolutions de l'assemblée du clergé, et écrivit à tous les archevêques et évêques de France à ce qu'ils eussent à s'y conformer, avec ordre à chacun d'eux de lui rendre compte de sa soumission deux mois après qu'ils auroient reçu sa lettre. Mais les jésuites n'eurent rien plus à cœur que de lui faire



rniner la maison de Port-Royal. Il y avoit long-temps qu'ils la lui représentoient comme le centre et la principale école de la nouvelle hérésie. On ne se donna pas même le temps de faire examiner la foi des religieuses. Le lieutenant-civil et le procureur du roi eurent ordre de s'y transporter pour en chasser toutes les pensionnaires et les postulantes, avec défense d'en plus recevoir à l'avenir; et un commissaire du châtelet alla faire la même chose au monastere des champs. L'abbesse, qui étoit alors la mere Agnès, sœur de la mere Angélique, reçut avec un profond respect les ordres du roi, et, sans faire la moindre plainte de ce qu'on les condamnoit ainsi avant que de les entendre, demanda seulement au lieutenant-civil si elle ne pourroit pas donner le voile à sept de ses postulantes qui étoient déjà au noviciat, et que la communauté avoit admises à la vêtüre. Il n'en fit point de difficulté; et, sur la parole de ce magistrat, quatre de ces filles prirent l'habit le lendemain, qui étoit le jour de la Quasimodo; et les trois autres le prirent aussi le lendemain, qui étoit le jour de S. Marc. Cette affaire fut rapportée au roi d'une manière si odieuse, qu'il renvoya sur-le-champ le lieutenant-civil avec une lettre de cachet pour faire ôter l'habit à ces novices. L'abbesse se trouva dans un fort grand embarras, ne croyant pas qu'ayant donné à des filles le saint habit à la face de l'église, il lui fût permis de le leur ôter sans qu'elles se fussent attiré ce traitement par quelque faute. Elle écrivit au roi une lettre très respectueuse pour lui expliquer ses raisons, et pour le supplier aussi de vouloir considérer si sa majesté, sans aucun jugement canonique, pouvoit en conscience, en leur défendant de recevoir des novices, supprimer et éteindre un monastere et un institut légitimement établi pour donner des servantes à Jésus-Christ dans la suite

de tous les siècles. Mais cette lettre ne produisit d'autre fruit que d'attirer une seconde lettre de cachet, par laquelle le roi réitéroit ses ordres à l'abbesse d'ôter l'habit aux sept novices, et de les renvoyer dans vingt-quatre heures, sous peine de désobéissance et d'encourir son indignation. Du reste il lui déclaroit « Qu'il n'avoit pas prétendu supprimer  
« son monastère par une défense absolue d'y recevoir des novices à l'avenir, mais seulement jusques  
« à nouvel ordre : lequel seroit donné par autorité  
« ecclésiastique lorsqu'il aura été pourvu à votre content (ce sont les termes de la lettre) d'un supérieur et d'un directeur d'une capacité et piété reconnue, et duquel la doctrine ne sera point soupçonnée de jansénisme ; à l'établissement duquel nous  
« entendons qu'il soit procédé incessamment par les  
« vicaires généraux et l'archevêque de Paris. »

Après une telle lettre on n'osa plus garder les sept novices, et on les rendit à leurs parents. Mais on ne put jamais les faire résoudre à quitter l'habit. Elles le gardèrent pendant plus de trois ans, attendant toujours qu'il plût à Dieu de rouvrir les portes d'une maison où elles voyoient que leur salut étoit attaché.

L'une de ces novices étoit cette mademoiselle Perrier qui avoit été guérie par la sainte épine ; et Dieu a permis qu'elle soit restée dans le siècle, afin que plus de personnes pussent apprendre de sa bouche ce miracle si étonnant : elle est encore vivante au moment que j'écris ceci ; et sa piété exemplaire, très digne d'une vierge chrétienne, ne contribue pas peu à confirmer le témoignage qu'elle rend à la vérité.

Les pensionnaires et les postulantes chassées, on chassa aussi le supérieur et les confesseurs. Alors M. Decontes, doyen de Notre-Dame, l'un des grands-vicaires, amena aux religieuses, par ordre du roi, M. Bail, curé de Montmartre et sous-pénitencier,

pour être leur supérieur et leur confesseur ; et celui-ci nomma deux prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet pour être leurs confesseurs sous lui. On ne pouvoit guere choisir de gens plus prévenus contre les jansénistes. M. Bail sur-tout leur étoit fort opposé. Ses cheveux se hérissoient au seul nom de Port-Royal, et il avoit toute sa vie ajouté une foi entiere à tout ce que les jésuites publioient contre cette maison ; très dévot d'ailleurs, et qui avoit fort étudié les casuistes.

Six semaines après qu'il eut été établi supérieur, M. Decontes et lui eurent ordre de faire la visite des deux maisons, et ils commencerent par la maison de Paris ; ils y trouverent la célèbre mere Angélique qui étoit dangereusement malade, et qui mourut même pendant le cours de cette visite ; mais comme cette sainte fille a eu tant de part à tout le bien que Dieu a opéré dans ce monastere, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de raconter ici avec quelle fermeté héroïque elle soutint cette désolation de sa maison, et de toucher quelques unes des principales circonstances de sa mort.

Elle avoit passé tout l'hiver à Port-Royal des Champs avec une santé fort foible et fort languissante, ne s'étant point bien rétablie d'une grande maladie qu'elle avoit eue l'été précédent. Il y avoit déjà du temps qu'elle exhortoit ses religieuses à se préparer, par beaucoup de prieres, aux tribulations qu'elle prévoyoit qui leur devoient arriver. On lui avoit pourtant écrit de Paris que les affaires s'adoucissoient ; mais elle n'en avoit rien cru, et disoit toujours que le temps de la souffrance étoit arrivé. En effet, elle apprit dans la semaine de Pâques les résolutions qui avoient été prises contre ce monastere. Malgré ses grandes infirmités et l'amour qu'elle avoit pour son désert, elle manda à la mere abbessse que si l'on jugeoit à Paris sa présence nécessaire dans une

conjoncture si importante, elle s'y feroit porter; elle le fit, en effet, sur ce qu'on lui écrivit qu'il étoit à propos qu'elle vint. Elle apprit en chemin que ce jour-là même M. le lieutenant civil étoit venu dans la maison de Paris, et les ordres qu'il y avoit apportés. Elle se mit aussitôt à réciter le *Te Deum* avec les sœurs qui l'accompagnoient dans le carrosse, leur disant qu'il falloit remercier Dieu de tout et en tout temps. Elle arriva avec cette tranquillité dans la maison; et comme elle vit des religieuses qui pleuroient: « Quoi! dit-elle, mes filles, je pense que l'on « pleure ici! Et où est votre foi »? Cette grande fermeté néanmoins n'empêcha pas que les jours suivans ses entrailles ne fussent émues, lorsqu'elle vit sortir toutes ces pauvres filles qu'on venoit enlever les unes après les autres, et qui, comme d'innocents agneaux, perçoient le ciel de leurs cris en venant prendre congé d'elle et lui demander sa bénédiction. Il y en eut trois entre autres pour qui elle se sentoit particulièrement attendrir; c'étoient mesdemoiselles de Luynes et mademoiselle de Bagnols. Elle les avoit élevées toutes trois presque au sortir du berceau, et ne pouvoit oublier avec quels sentimens de piété leurs parents, qui avoient fait beaucoup de bien à la maison, les lui avoient autrefois recommandées pour en faire des offrandes dignes d'être consacrées à Dieu dans son monastere. Elles étoient sur le point d'y prendre l'habit, et attendoient ce jour avec beaucoup d'impatience.

L'heure étant venue qu'il falloit qu'elles sortissent, la mere Angélique, qui sentit son cœur se déchirer à cette séparation, et que sa fermeté commençoit à s'ébranler, tout-à-coup s'adressa à Dieu pour le prier de la soutenir, et prit la résolution de les mener elle-même à la porte où leurs parents les attendoient. Elle les leur remit entre les mains avec tant de mar-

ques de constance, que madame de Chevreuse, qui venoit querir mesdemoiselles de Luynes, ne put s'empêcher de lui faire compliment sur son grand courage. « Madame, lui dit la mere Angélique d'un ton « qui acheva de la remplir d'admiration, tandis que « Dieu sera Dieu j'espérerai en lui, et ne perdrai point « courage ». Ensuite, s'adressant à mademoiselle de Luynes l'ainée, qui fondoit en larmes : « Allez, ma « fille, lui dit-elle, espérez en Dieu, et mettez en lui « votre confiance; nous nous reverrons ailleurs, où « il ne sera plus au pouvoir des hommes de nous « séparer ».

Mais dans tous ces combats de la foi et de la nature, à mesure que la foi prenoit le dessus, à mesure aussi la nature tomboit dans l'accablement; et l'on s'apperçut bientôt que sa santé déperissoit à vue d'œil. Ajoutez à tous ces déchirements de cœur le mouvement continuel qu'il falloit qu'elle se donnât dans ce temps de trouble et d'agitation, étant obligée à toute heure, tantôt d'aller au parloir, tantôt d'écrire des lettres, soit pour demander conseil, soit pour en donner: il n'y avoit point de jour qu'elle ne reçût des lettres des religieuses des Champs, chez qui il se passoit la même chose qu'à Paris, et qui n'avoient recours qu'à elle dans tout ce qui leur arrivoit. Elle étoit de toutes les processions qu'on faisoit alors pour implorer la miséricorde de Dieu.

La dernière où elle assista, ce fut celle pour les sept novices, afin qu'il plût à Dieu d'exaucer les prières qu'elles lui faisoient pour demeurer dans la maison. On lui donna à porter une relique de la vraie croix, et elle y alla nu-pieds comme toutes les autres religieuses; elle se traîna comme elle put le long des cloîtres, dont on faisoit le tour: mais, en rentrant du cloître dans le chœur, elle tomba en foiblesse, et il fallut la reporter dans sa chambre et

dans son lit, d'où elle ne se releva plus. Il lui prit une fort grande oppression accompagnée de fièvre; et cette oppression, qui étoit continuelle, avoit des accès si violents qu'on croyoit à tous moments qu'elle alloit mourir; en telle sorte que, dans l'espace de deux mois, on fut obligé de lui apporter trois fois le saint viatique.

Mais la plus rude de toutes les épreuves, tant pour elle que pour toute la communauté, ce fut l'éloignement de M. Singlin et des autres confesseurs, du nombre desquels étoient M. de Sacy et M. de Sainte-Marthe, deux des plus saints prêtres qui fussent alors dans l'église. Il y avoit plus de vingt ans que la mère Angélique se confessoit à M. de Singlin; et l'on peut dire qu'après Dieu elle avoit remis en lui toute espérance de son salut. On peut juger combien il lui fut sensible d'être privée de ses lumières et de ses consolations dans un temps où elles lui étoient si nécessaires, sur-tout sentant approcher l'heure de sa mort. Cependant elle supporta cette privation si douloureuse avec la même résignation que tout le reste; et voyant ses religieuses qui s'affligeoient de n'avoir plus personne pour les conduire, et qui se regardoient comme des brebis sans pasteur: « Il ne s'agit pas, leur disoit-elle, de pleurer la perte que vous avez faite en la personne de ces vertueux ecclésiastiques, mais de mettre en œuvre les saintes instructions qu'ils vous ont données. Croyez-moi, mes filles, nous avons besoin de toutes les humiliations que Dieu nous envoie. Il n'y avoit point de maison en France plus comblée des biens spirituels que la nôtre, ni où il y eût plus de connoissance de la vérité: mais il eût été dangereux pour nous de demeurer plus long-temps dans notre abondance; et si Dieu ne nous eût abaissées, nous serions peut-être tombées. Les hommes ne savent pas

« pourquoi ils font les choses; mais Dieu, qui se sert d'eux, sait ce qu'il nous fait. »

Mais tous ces sentiments dont son cœur étoit rempli paroîtront encore mieux dans une lettre qu'elle écrivit alors à un des amis de la maison, très vivement touché de tout ce qui se passoit; voici cette lettre :

« Enfin, monsieur, Dieu nous a dépoüllées de peres, de sœurs, et d'enfants. Son saint nom soit béni! La douleur est céans; mais la paix y est aussi dans une soumission entière à sa divine volonté. Nous sommes persuadées que cette visite est une grande miséricorde de Dieu sur nous, et qu'elle nous étoit absolument nécessaire pour nous purifier et nous disposer à faire un saint usage de ses graces que nous avons reçues avec tant d'abondance. Car, croyez-moi, si Dieu daigne avoir sur nous de plus grands desseins de miséricorde, la persécution ira plus avant. Humilions-nous de tout notre cœur pour nous rendre dignes de ses faveurs si véritables et si inconnues aux hommes. Pour vous, je vous supplie d'être le plus solitaire que vous pourrez, et de parler fort peu, sur-tout de nous. Ne racontez point ce qui se passe si l'on ne vous en parle. Ecoutez; et répondez le moins que vous pourrez. Souvenez-vous de cette excellente remarque de M. de Saint-Cyran, que l'évangile et la passion de Jésus-Christ est écrite dans une très grande simplicité et sans aucune exagération. L'orgueil, la vanité et l'amour-propre se mêlent par-tout; et, puisque Dieu nous a unies par sa sainte charité, il faut que nous le servions dans l'humilité. Le plus grand fruit de la persécution, c'est l'humiliation. L'humilité se conserve dans le silence : gardons-la donc aux pieds de notre Seigneur, et attendons de sa bonté notre force et notre soutien. »

C'est dans ce même esprit qu'elle répondit un jour à quelques sœurs qui lui demandoient ce qu'elle pensoit qu'elles deviendroient toutes, et si on ne leur rendroit point leurs novices et leurs pensionnaires : « Mes « filles, ne vous tourmentez point de tout cela; je ne « suis pas en peine si on vous rendra vos novices et « vos pensionnaires, mais je suis en peine si l'esprit « de la retraite, de la simplicité et de la pauvreté, se « conservera parmi vous; pourvu que ces choses subsistent, moquez-vous de tout le reste. »

Il n'y avoit presque point de jours qu'on ne lui vint annoncer quelques nouvelles affligeantes. Tantôt on lui disoit que le lieutenant-civil étoit dans la clôture avec des maçons pour faire murer jusqu'aux portes par où entroient les charrois pour les nécessités du jardin et de la maison; tantôt, que ce magistrat faisoit avec des archers des perquisitiones dans les maisons voisines pour voir si quelques uns des confesseurs n'y seroient point cachés; une autre fois, qu'on viendroit enlever et disperser toutes les religieuses. Mais elle demouroit toujours dans le calme, ne permettant jamais qu'on se plaignît, même des jésuites, et disant toujours : « Prions Dieu et pour eux « et pour nous ». Cependant, comme il étoit aisé de juger par tous ces traitements extraordinaires qu'il falloit qu'on eût étrangement prévenu l'esprit du roi contre la maison, on crut devoir faire un dernier effort pour détromper sa majesté: toute la communauté s'adressa donc à la mere Angélique, et on l'obligea d'écrire à la reine mere, dont elle étoit plus connue que du roi, et qui avoit toujours conservé beaucoup de bonté pour M. d'Andilly son frere. Comme cette lettre a été imprimée, je n'en rapporterai ici que la substance. Elle y représentoit une partie des bénédictions que Dieu avoit répandues sur elle et sur son monastere, et entre autres le bonheur qu'elle avoit



eu d'avoir saint François de Sales pour directeur, et la bienheureuse mere de Chantal pour intime amie. Elle rappeloit ensuite toutes les calomnies dont on l'avoit déchirée et ses religieuses, la protection que leur innocence avoit trouvée auprès de feu M. de Gondy leur archevêque et leur supérieur, et les censures dont il avoit flétri les infâmes libelles de leurs accusateurs, qui n'avoient pas laissé de continuer leurs impostures. Elle rapportoit les témoignages que ce prélat et tous les supérieurs qu'il leur avoit donnés avoient rendus de la pureté de leur foi, de leur soumission au pape et à l'église, et de l'entiere ignorance où on les avoit toujours entretenues touchant les matieres contestées; jusques-là qu'on ne leur laissoit pas lire le livre de la fréquente Communion à cause des disputes auxquelles il avoit donné occasion. Elle faisoit souvenir la reine de la maniere miraculeuse dont Dieu s'étoit déclaré pour elles, et la supplioit enfin de leur accorder la même protection que Philippe II, roi d'Espagne, son aieul, avoit accordée à sainte Thérèse; qui, malgré son éminente sainteté, s'étoit vne calomniée aussi-bien que les peres de son ordre, et noircie auprès du pape par les mêmes accusations d'hérésie dont on chargeoit les religieuses de Port-Royal et leurs directeurs.

La mere Angélique dicta cette lettre à plusieurs reprises, étant interrompue presque à chaque ligne par des syncopes et des convulsions violentes que causoit sa maladie. La lettre étant écrite, elle ne voulut plus entendre parler d'aucune affaire, et ne songea plus qu'à l'éternité. Bien qu'elle eût passé sa vie dans des exercices continuels de pénitence, et n'eût jamais fait autre chose que de travailler à son salut et à celui des autres, elle étoit si pénétrée de la sainteté infinie de Dieu et de sa propre indignité, qu'elle ne pouvoit penser sans frayeur au moment terrible où

elle comparoit devant lui. La sainte confiance qu'elle avoit en sa miséricorde gagna enfin le dessus. Son extrême humilité la rendit fort attentive, dans ces derniers jours de sa vie à ne rien dire et à ne rien faire de trop remarquable, si qui donnât occasion de parler d'elle, avec estime après sa mort : et sur ce qu'on lui représentoit un jour que la mère Marie des Anges, qu'elle estimoit et qui étoit morte il y avoit trois ans, avoit dit avant que de mourir beaucoup de choses dont on se souvenoit avec édification, elle répondit brusquement : Cette mère, étoit fort simple et fort humble, et moi je ne le suis pas. Quelques semaines avant sa mort ses oppressions diminuèrent beaucoup, et on la crut presque hors de péril ; mais bientôt les jambes lui enflèrent et ensuite tout le corps, et tous ses maux se changèrent en une hydropisie qui fut jugée sans remède.

Dans ce temps, le même M. Decontes et M. Bail, qui commençoient leur visite, étant entrés dans la chambre, et M. Decontes lui ayant demandé comment elle se trouvoit, elle lui répondit d'un fort grand sang froid : « Comme une fille, monsieur, qui va mourir... Hé, quoi ! ma mère, s'écria M. Decontes, vous dites cela comme une chose indifférente ; la mort ne vous étonne-t-elle point?... Moi ? lui dit-elle, je suis venue ici pour me préparer à mourir ; mais je n'y étois pas venue pour voir tout ce que j'y vois ». M. Decontes à ces mots haussant les épaules sans rien répliquer : « Monsieur, lui dit la mère, je vous entends. Voici le jour de l'homme ; mais le jour de Dieu, viendra, qui découvrira bien des choses. »

Il est incroyable combien ses souffrances augmentèrent dans les trois dernières semaines de sa maladie, tant par les douleurs de son enflure, que parce que son corps s'écorcha en plusieurs endroits ; ajoutez à cela un si extrême dégoût que la nourriture lui

étoit devenue un supplice. Elle enduroit tous ces maux avec une paix et une douceur étonnante, et ne témoigna jamais d'impatience que du trop grand soin qu'on prenoit de chercher des moyens pour la mettre plus à son aise. « Saint Benoît nous ordonne, » disoit-elle, « de traiter les malades comme Jésus-Christ même, mais cela s'entend des soulagemens nécessaires et non pas des raffinemens pour flatter la sensualité ». On la voyoit dans un recueillement continuel, toujours les yeux levés vers le ciel, et n'ouvrant la bouche que pour adresser à Dieu des paroles courtes et enflammées, la plupart tirées des psaumes et des autres livres de l'écriture.

La veille de sa mort, les médecins jugeant qu'elle ne pouvoit plus aller guere loin, on lui apporta pour la troisieme fois, comme j'ai dit, le saint viatique. Bien loin de se plaindre, comme j'ai dit, de n'être pas secourue en cette occasion par les ecclésiastiques en qui elle avoit eu tant de confiance, elle remercia Dieu de ce qu'elle mourroit pauvre de tout point et également privée des secours spirituels et des temporels. Elle reçut le saint viatique avec tant de marques de paix, de fermeté, et d'aveuement, que long-temps après sa mort les religieuses disoient que pour s'exciter à communier dignement elles n'avoient qu'à se représenter la manière édifiante dont leur sainte mere avoit communie devant elles. Bientôt après, elle entra dans l'agonie, qui fut d'abord très douloureuse; mais enfin toutes ses souffrances se terminerent en une espece de léthargie pendant laquelle elle s'endormit du sommeil des justes, le soir du sixieme d'août, jour de la transfiguration, âgée de soixante-dix ans moins deux jours. Fille véritablement illustre, et digne, par son ardente charité envers Dieu et envers le prochain, par son extrême amour pour la pauvreté et pour la pénitence; et enfin par

les grands talents de son esprit, d'être comparée aux plus saintes fondatrices.

Le bruit de sa mort s'étant répandu, et son corps ayant été le lendemain, vers le soir, exposé à la grille selon la coutume, l'église fut en un moment pleine d'une foule de peuple, qui venoient bien moins en intention de prier Dieu pour elle que de se recommander à ses prières. Ils demandoient tous avec instance qu'on fit toucher à cette mere, les uns leur chapelet et leurs médailles, les autres leurs Heures, quelques uns même leurs mouchoirs qu'ils présentoient tout trempés de leurs larmes. On en fit d'abord quelque difficulté; mais ne pouvant résister à leur empressement, deux sœurs ne firent autre chose tout ce soir, et le lendemain depuis le point du jour jusques à son enterrement, que de recevoir et de rendre ce que l'on passoit; et l'on voyoit ce peuple baiser avec transport les choses qu'on leur rendoit, l'appelant, les uns leur bonne mere, les autres la mere des pauvres. Il n'y eut pas jusques aux ecclésiastiques qui entreferent pour l'enterrer qui ne purent s'empêcher, quoiqu'ils ne fussent point de la maison, de lui baiser les mains comme celles d'une sainte. Dieu a bien voulu confirmer sa sainteté par plusieurs miracles; et l'on en pourroit rapporter un grand nombre, sans le soin particulier que les religieuses de Port-Royal ont toujours eu non seulement de cacher le plus qu'elles peuvent leur vie austere et pénitente aux yeux des hommes, mais de leur dérober même la connoissance des merveilles que Dieu a opérées de temps en temps dans leur monastere.

Revenons maintenant à la visite : elle dura près de deux mois; et pendant tout ce temps M. Decontes et M. Bail visiterent exactement les deux maisons, et interrogerent toutes les religieuses les unes après les autres, même les converses; M. Bail sur-tout y ap-

portoit une application extraordinaire, fort étonné de trouver les choses si différentes de ce qu'il s'étoit imaginé. Il tendoit même des pièges à la plupart de ces filles dans les questions qu'il leur faisoit, comme s'il eût été bien aise de les trouver dans quelque opinion qui eût l'apparence d'hérésie. Il y en eut à qui il demanda, puisqu'elles croyoient que Jésus-Christ étoit mort pour tous les hommes, si elles ne croyoient pas aussi qu'il fût mort pour le diable. Enfin, ne pouvant résister à la vérité, il leur rendit justice, et signa avec M. Deçonges la carte de visite, dont j'ai cru devoir rapporter cet article tout entier :

« Ayant trouvé, par la visite, cette maison en un  
 « état régulier bien ordonné, une exacte observance  
 « des regles et des constitutions, une grande union  
 « et charité entre les sœurs, et la fréquentation des  
 « sacrements digne d'approbation, avec une soumis-  
 « sion due à notre saint pere le pape et à tous ses  
 « décrets par une foi orthodoxe et une obéissance  
 « légitime; n'ayant rien trouvé ni reconnu en l'un et  
 « en l'autre monastere qui soit contraire à ladite foi or-  
 « thodoxe et à la doctrine de l'église catholique, apos-  
 « tolique et romaine, ni aux bonnes mœurs, mais  
 « plutôt une grande simplicité, sans curiosité dans les  
 « questions controversées dont elles ne s'entretiennent  
 « point, les supérieurs ayant eu soin de les en empê-  
 « cher : nous les exhortons toutes par les entrailles  
 « de Jésus-Christ d'y persévérer constamment, et la  
 « mere abbesse d'y tenir la main. »

Voilà en peu de mots l'apologie des religieuses de Port-Royal. Les voilà reconnues pour très pures dans leur foi et dans leurs mœurs, très soumises à l'église et très ignorantes des matières contestées; et voilà par conséquent les jésuites déclarés de très grands calomniateurs par l'homme même que les jésuites avoient fait nommer pour examiner ces filles. Vrai-

semblablement on se garda bien de montrer au roi cette carte de visite, qui auroit été capable de lui donner contre les persécuteurs de ces religieuses toute l'indignation qu'ils lui avoient inspirée contre elles. Je ne sais point si M. Bail prit pour les justifier les soins que sa conscience l'obligeoit de prendre : la vérité est que depuis ce temps-là il les traita assez doucement ; il faisoit même assez volontiers , pour les consoler dans l'affliction où il les voyoit , ce qu'il pouvoit ; et pour cela il leur apportoit quelquefois des cantiques spirituels dont il avoit fait les airs et les paroles , et vouloit les leur faire chanter à la grille.

Cependant le formulaire commençoit à exciter beaucoup de troubles. Plusieurs évêques refusèrent de le faire signer dans leurs diocèses , et écrivirent au roi pour se plaindre des entreprises de l'assemblée du clergé , qui , méritant à peine le nom de simple synode , prétendoit s'ériger en concile national , prescrivait des formules de foi , et décernoit des peines contre les prélats qui refuseroient de se soumettre à ses décisions. Le premier qui écrivit fut messire Nicolas Pavillon , évêque d'Aleth , qui étoit alors regardé comme le saint Charles de l'église de France. Il y avoit vingt-deux ans qu'il étoit évêque , et depuis ce temps-là il n'étoit jamais sorti de son diocèse que pour assister aux états de la province.

Le grand amour pour la résidence , joint à la sainteté extraordinaire de sa vie et à un zèle ardent pour la discipline , le faisoit dès-lors traiter de janséniste. Il avoit été néanmoins dans l'opinion qu'on devoit aux constitutions une soumission pleine et entière sans aucune distinction du fait et du droit ; mais il rapporte lui même , dans une lettre qu'il écrivit à M. de Péréfixe , qu'ayant examiné à fond la matière et demandé à Dieu par beaucoup de prières qu'il voulût l'éclairer , il avoit reconnu qu'il s'étoit trompé ,

et que le fait de Jansénius étoit d'une telle nature qu'on n'en pouvoit exiger par autorité ni la créance ni la souscription. Ce fut donc dans ce même sens qu'il écrivit au roi et aux prélats de l'assemblée. Son exemple fut suivi par les évêques de Cominges, de Beauvais, d'Angers, et de Vence. Ce dernier représentoit avec beaucoup de douleur qu'on avoit surpris la piété de sa majesté en lui faisant croire qu'il y avoit dans son royaume une nouvelle hérésie, ajoutant que le formulaire avoit été regardé par la plupart des prélats même de l'assemblée comme une semence malheureuse de troubles et de divisions. Tous ces évêques que je viens de nommer écrivirent aussi au pape pour lui faire les mêmes plaintes contre le formulaire et pour lui demander la conduite qu'ils devoient tenir en cette rencontre.

Mais rien ne fit mieux connoître combien tout le monde étoit soumis sur la doctrine que tous les applaudissements qu'on donna au mandement des grands-vicaires de Paris où la distinction du fait et du droit étoit établie. On couroit en foule signer le formulaire selon la distinction de ce mandement; déjà même plusieurs prélats de l'assemblée déclaroient tout haut qu'ils n'avoient jamais prétendu exiger d'autre signature. Les jésuites virent avec douleur cette soumission universelle, et que dans deux mois, si le mandement subsistoit, il n'y avoit plus de jansénistes dans le royaume. Le pere Annat alla trouver ses bons amis, M. de Marca, auteur du formulaire, et M. l'archevêque de Rouen, président de l'assemblée. Ceux-ci firent aussitôt parler les agents du clergé. On fit entendre au roi que le mandement des grands-vicaires avoit excité un fort grand scandale, qu'il éluoit le sens des constitutions, et rendoit inutiles toutes les délibérations des prélats et les arrêts de sa majesté. Là-dessus les grands-vicaires

sont mandés à Fontainebleau , où étoit la cour, où étoient aussi en grand nombre messieurs les prélats.

M. de Marca , toujours fort entêté de sa prétendue inséparabilité du fait et du droit , fit un grand discours pour persuader aux grands-vicaires qu'ils n'avoient point dû séparer ces deux questions. Après qu'il eut fini , ils lui demanderent par grace qu'il voulût mettre ses raisons par écrit , afin qu'ils les pussent examiner plus à loisir. M. de Marca , de concert avec le pere Annat , fit l'écrit qu'on lui demandoit ; et le lendemain les grands-vicaires lui apporterent leurs observations, où toutes ses raisons étoient détruites de fond en comble. Il voulut leur répliquer par un autre écrit ; mais en moins de vingt - quatre heures cet écrit fut encore réfuté par de nouvelles observations plus foudroyantes que les premières.

Alors messieurs les prélats , reconnoissant qu'ils ne pouvoient l'emporter par la raison , eurent recours à la force. Ils firent casser et déclarer nul par un arrêt du conseil le mandement des grands-vicaires , avec défense à tout le monde de le signer. En même temps le mandement fut envoyé à Rome ; et le roi écrivit au pape pour le faire révoquer. Les grands-vicaires de leur côté écrivirent au pape une grande lettre où ils lui rendoient compte de leur mandement , qui , en faisant rendre , disoient-ils , aux constitutions tout le respect qui leur étoit dû , auroit mis le calme dans l'église , s'il n'avoit été traversé par des gens ennemis de la paix , et par des évêques trop amoureux de leur formule de foi , qu'ils s'étoient avisés de proposer à tout le royaume , et dans laquelle ils avoient ajouté aux constitutions des choses qui n'y étoient pas. Cette lettre étoit accompagnée d'un acte signé par tous les curés de Paris , qui déclaroient que le mandement , bien loin d'avoir excité du scandale , avoit été d'une fort grande édi-



fication pour tout le diocèse, et étoit regardé de tous les gens de bien comme l'unique moyen de pacifier l'église. On peut dire que la politique de l'église de Rome ne parut jamais mieux qu'en cette occasion. Elle étoit bien éloignée d'approuver que des évêques s'ingérassent de faire des professions de foi pour les faire signer à tous leurs confreres ; mais elle étoit aussi trop éclairée sur ses intérêts pour ne pas approuver la conduite de ces évêques qui donnoient par-là au pape une infailibilité sans borne. Sa sainteté écrivit aux grands-vicaires un bref extrêmement sévère, les traitant d'enfants de Bélial, mais sans dire un mot ni du formulaire ni des décisions de l'assemblée : il les exhortoit en termes généraux à revenir à résipiscence et à imiter l'obéissance des évêques et la piété du roi ; après quoi il leur donnoit sa bénédiction. Il ne fit réponse ni à l'évêque d'Angers ni aux autres prélats qui s'étoient adressés à lui pour le consulter. Il se contenta de faire écrire au nonce par le cardinal Chigi ; et ce nonce avoit ordre de renvoyer tous ces évêques au bref que sa sainteté avoit écrit aux grands-vicaires de Paris, et de leur dire de s'y conformer. Ces prélats demeurèrent fermes dans la résolution qu'ils avoient prise de ne point déférer aux décisions de l'assemblée. Mais les grands vicaires firent un autre mandement, par lequel ils révoquoient le premier, et ordonnoient la signature pure et simple du formulaire ; et en même temps ils eurent ordre de le faire signer aux religieuses de Port-Royal.

Le premier mandement avoit déjà causé beaucoup de trouble parmi ces filles, qui appréhendoient en le signant de blesser la vérité. Mais comme c'est cette crainte, et, si l'on veut, ce scrupule, qui leur a dans la suite attiré tant de persécutions et qui a en quelque sorte causé la ruine de leur maison, il est bon de

dire ici d'où venoit en elles une si grande délicatesse de conscience.

Les religieuses de Port-Royal, comme j'ai dit, et comme il paroît par la carte de visite que j'ai rapportée, n'avoient originairement aucune connoissance des matieres contestées; leurs directeurs ne les en entretenoient point, et ne leur en avoient appris que ce qui étoit absolument nécessaire pour leur salut: mais en récompense ils les avoient instruites à fond des devoirs de leur profession et des maximes de l'évangile. On leur avoit fortement imprimé dans l'esprit ces grands principes de saint Paul et de saint Augustin, « Qu'il n'est point permis de pécher pour quelque occasion que ce soit; qu'il vaudroit mieux s'exposer à tous les plus grands supplices que de faire un léger mensonge; que Dieu et la vérité n'étant qu'un, on ne sauroit la blesser sans le blesser lui-même; qu'on ne peut point dé-poser pour un fait dont on n'est point instruit; et que d'attester qu'on croit ce qu'on ne croit pas, c'est un crime horrible devant Dieu et devant les hommes ». Sur-tout on leur avoit inspiré une extrême horreur pour toutes ces restrictions mentales et pour toutes ces fausses adresses inventées par les casuistes modernes dans la vue de pallier le mensonge et d'éluder la vérité. Cela étant, on peut aisément concevoir d'où venoit la répugnance de ces filles à signer le formulaire. La nécessité où on les réduisoit les avoit enfin obligées malgré elles de s'instruire de la contestation qui faisoit tant de bruit dans l'église, et qui les jetoit dans de si grands embarras. Elles avoient appris que deux papes, à la sollicitation des jésuites et de plusieurs évêques, avoient condamné comme extraites de Jansénius, évêque d'Ypres, cinq propositions très abominables; que tout le monde avouoit que ces propositions étoient

bien condamnées; mais qu'un grand nombre de docteurs distingués par leur piété et par leur mérite, du nombre desquels étoient les directeurs de leur maison, soutenoient qu'elles n'étoient point dans le livre de cet évêque, où ils offroient même d'en faire voir de toutes contraires; qu'il s'étoit fait sur cela de part et d'autre quantité de livres où ceux-ci paroisoient avoir en tout l'avantage. Il y avoit donc lien de donner, et elles doutoient effectivement, que ces propositions fussent dans le livre de cet évêque, mort en odeur de sainteté, et qui, dans son ouvrage même, paroissoit soumis jusqu'à l'excès au saint-siège. Ainsi, soit qu'elles se trompassent ou non, pouvoient-elles en sûreté de conscience signer le formulaire? N'étoit-ce pas attester qu'elles croyoient le contraire de ce qu'en effet elles pensoient? On répondoit qu'elles devoient se fier à la décision de deux papes; mais elles avoient appris de toute l'église que les papes ni même des conciles ne sont point infallibles sur des faits non révélés. Et y a-t-il quelqu'un, si ce n'est les jésuites, qui le puisse soutenir? le contraire n'est-il pas aujourd'hui avoué de toute la terre, et n'étoit-il pas alors aussi vrai qu'il l'est maintenant? Il est donc constant que ces filles ne refusoient de signer que parcequ'elles craignoient de faire un mensonge; mais leur délicatesse sur cela étoit si grande, que, quelque tour que les grands-vicaires eussent donné à leur premier mandement, plusieurs religieuses néanmoins, sur la seule peur d'être obligées de le signer, tombèrent malades; et il prit à la sœur de M. Pascal, qui s'appeloit en religion sœur Euphémie, et qui étoit alors sous-prieure à Port-Royal-des-Champs, une fièvre dont elle mourut: les autres ne consentirent à signer qu'après avoir mis à la tête de leurs souscriptions deux ou trois lignes qui portoient qu'elles embrassoient absolument et sans réserve la foi de l'église

catholique, qu'elles condamnoient toutes les erreurs qu'elle condamne, et que leur signature étoit un témoignage de cette disposition.

On peut juger par-là de l'effet que fit sur elles le second mandement. « Que veut-on de nous davantage ? disoient-elles aux grands-vicaires. N'avons-nous pas rendu un témoignage sincère de notre soumission pour le saint-siège ? veut-on que nous portions témoignage d'un livre que nous n'entendons point, et que nous ne pouvons entendre ? » Là-dessus elles prenoient à témoin M. Decontes de la pureté de leur foi, et de l'ignorance où il les avoit trouvées sur toutes ces contestations. Les grands-vicaires étoient fort fâchés de les voir dans cette agitation, et de leur persévérance dans un refus qui alloit vraisemblablement attirer la ruine de l'une des plus saintes communautés qu'il y eût dans l'église. Ils épuisèrent leur esprit à chercher des tempéraments qui pussent sauver ces filles : ils les conjurèrent de s'aider un peu elles-mêmes et de faire quelque chose qui leur donnât occasion de les servir. A la fin elles s'offrirent de signer avec cette espèce de préambule : « Nous, abbesse, prieures et religieuses des deux monastères de Paris et des champs, etc. considérant que, dans l'ignorance où nous sommes de toutes les choses qui sont au-dessus de notre profession et de notre sexe, tout ce que nous pouvons faire est de rendre témoignage de notre foi ; nous déclarons très volontiers par notre signature qu'étant soumises avec un très profond respect à notre saint père le pape, et n'ayant rien de si précieux que la foi, nous embrassons sincèrement et de cœur tout ce que sa sainteté et le pape Innocent X en ont déjà décidé, et rejetons toutes les erreurs qu'ils ont jugé y être contraires. »

Les grands-vicaires portèrent à la cour cette dé-

claration, et employèrent tous leurs efforts pour l'y faire approuver. Ils y portèrent en même temps une déclaration à-peu-près semblable, que les religieuses du Val-de-Grace et celles de plusieurs autres couvents leur avoient aussi présentée, et sans laquelle elles refusoient de signer. On ne leur parla point de ces autres religieuses; mais ils eurent ordre de ne point admettre l'explication de celles de Port-Royal, et d'exiger d'elles une souscription pure et simple. Mais sur ces entrefaites le cardinal de Retz ayant donné sa démission de l'archevêché de Paris, et le roi ayant nommé un autre archevêque, il ne fut plus question du mandement de ces grands-vicaires.

Cependant les jésuites, pour autoriser toutes ces violences, s'opiniâtroient à vouloir de plus en plus faire du fait de Jansénius un dogme de foi. Comme ils voyoient avec quelle facilité leurs adversaires avoient ruiné toutes les frivoles raisons sur lesquelles M. de Marca avoit voulu fonder ce nouveau dogme, ils crurent que tout le mal venoit de ce que ce prélat baisoit trop et ne parloit pas assez nettement. Pour y remédier ils firent soutenir publiquement dans leur college de Clermont une these où ils avancerent en propres termes cette proposition, « Que Jésus-Christ en montant au ciel avoit donné à saint Pierre et à ses successeurs la même infailibilité et dans le fait et dans le droit qu'il avoit lui-même » : d'où ils concluoient très naturellement que, le pape ayant décidé que les cinq propositions étoient dans Jansénius, on ne pouvoit nier sans hérésie qu'elles n'y fussent. C'est ainsi que ces peres, dans la passion de rendre hérétiques leurs adversaires, se rendoient eux-mêmes coupables d'une très dangereuse hérésie, et non seulement d'une hérésie, mais d'une impiété manifeste, en égalant à Dieu la créature, et voulant qu'on rendit à la simple parole d'un homme mortel le même

culte que l'on doit rendre à la parole éternelle. Mais ils n'étoient pas moins criminels envers le roi et envers l'état par les avantages que la cour de Rome pouvoit tirer de cette these, plus préjudiciable à la souveraineté des rois que les opinions des Mariana et des Santarel, tant condamnées par le clergé de France, par le parlement, et par la Sorbonne : aussi excita-t-elle un fort grand scandale. Voici ce que le célèbre M. Godeau, évêque de Vence, en écrivit à un de ses amis : « Où est l'ancienne Sorbonne qui a  
 « foudroyé par avance cette proposition ? Où sont  
 « les Servin, les Marion, et les Harlay ? Où sont les  
 « évêques de l'assemblée de Melun ? Où est enfin notre  
 « honneur et notre conscience de nous taire quand il  
 « y a un si grand sujet de parler ! Qu'il est fâcheux de  
 « vivre en un si mauvais temps ? Et à quoi, mon Dieu,  
 « nous réservez-vous ? Mais espérons en celui qui  
 « mortifie et qui vivifie ; il laisse aujourd'hui préva-  
 « loir les ténèbres, mais il saura en tirer la lumière. »

Cependant, le pourra-t-on croire ! les évêques, la Sorbonne et le parlement gardèrent sur cette these un profond silence. Les jansénistes seuls se remuerent, et il n'y eut que ces prétendus ennemis de l'église et de l'état qui, joints aux curés de Paris, eurent assez de courage pour défendre alors l'état et l'église. Ils dénoncerent la these à tous les évêques ; ils s'adresserent au parlement même, et découvrirent par un excellent écrit les conséquences de cette pernicieuse doctrine : encore le crédit des jésuites fut-il assez grand pour faire brûler cet écrit par la main du bourreau.

Ils eurent dans ce temps-là un nouveau sujet de triomphe par la nomination que le roi fit de M. de Marca à l'archevêché de Paris. Pouvoit-on douter qu'étant, comme nous l'avons vu, le principal auteur du formulaire, il n'en exigeât la signature avec

toute la rigueur imaginable? Déjà même les nouveaux grands-vicaires que le chapitre avoit nommés, comme pendant la vacance, s'empessant à lui faire leur cour, avoient publié un troisieme mandement qui jetoit la terreur dans tout le diocese de Paris. Ils y réformoient tout ce qui leur sembloit de trop modéré dans les précédents, réputoient nulles toutes les signatures faites avec restriction ou explication, et déclaroient suspens et interdits *ipso facto* tous les ecclésiastiques qui dans quinze jours n'auroient pas signé leur ordonnance. Mais ce zele précipité n'eut aucune suite. On leur prouva leur incompetence par de bonnes raisons; et leur mandement tomba de lui-même. Si l'on en croit de fort grands prélats qui ont très particulièrement connu M. de Marca, cet archevêque étoit fort changé sur le sujet de son formulaire. Ils prétendent même qu'il étoit sérieusement touché du trouble que cette affaire avoit excité, et qu'il n'attendoit que ses bulles pour essayer tous les moyens de terminer les choses par la douceur. Quelles que fussent ses intentions, Dieu ne lui permit pas de les exécuter, et il mourut le jour même que ses bulles arriverent.

Sa mort fut suivie de près de celle de l'illustre M. Pascal: il n'étoit âgé que de trente-neuf ans; mais, quoiqu'encore jeune, ses grandes austérités et son application continuelle aux choses les plus relevées l'avoient tellement épuisé qu'on peut dire qu'il mourut de vieillesse, et laissa imparfait un grand ouvrage qu'il avoit entrepris contre les athées. Les fragments qu'on en trouva dispersés dans ses papiers, et qui ont été donnés au public sous le nom de *Pensées de M. Pascal*, peuvent faire juger, et du mérite qu'auroit eu tout l'ouvrage s'il eût eu le temps de l'achever, et de l'impression vive que les grandes vérités de la religion avoient faite sur son esprit. On

publia que sur la fin de sa vie il avoit rompu tout commerce avec messieurs de Port-Royal, parcequ'il ne les trouvoit pas, disoit-on, assez soumis aux constitutions; et on citoit là-dessus le témoignage du curé de saint Etienne-du-Mont qui lui avoit administré dans sa maladie les derniers sacrements.

La vérité est qu'un peu avant sa mort M. Pascal eut quelque dispute avec M. Arnauld sur le sujet des constitutions : mais, bien loin de prétendre qu'on se devoit soumettre aveuglément aux constitutions, il trouvoit au contraire qu'on s'y soumettoit trop; car appréhendant, comme on peut le voir dans les Provinciales, que les jésuites n'abusassent un jour, contre la doctrine de saint Augustin, de la condamnation des cinq propositions, il vouloit non seulement qu'en signant le formulaire on fit la distinction du fait et du droit, mais qu'on déclarât qu'on ne prétendoit en aucune sorte donner atteinte à la grace efficace par elle-même, parcequ'à son avis, plutôt que de laisser flétrir une si sainte doctrine, il falloit souffrir tous les plus mauvais traitements, et même l'excommunication. M. Arnauld soutenoit au contraire que c'étoit faire injure à la véritable doctrine de la grace de témoigner quelque défiance qu'elle eût pu être condamnée, et qu'elle étoit assez à découvert et par la déclaration d'Innocent X. et par le consentement de toute l'église; qu'au reste le schisme étoit le plus grand de tous les maux, que l'ombre même en étoit horrible, et qu'il falloit sur toutes choses éviter d'y donner occasion. Ces deux grands hommes écrivirent sur cela l'un et l'autre, mais sans sortir des bornes de la charité et sans blesser le moins du monde l'estime mutuelle dont ils étoient liés, et qu'ils ont conservée jusques au dernier soupir. M. Pascal mourut entre les bras de M. de Sainte-Marthe, ami intime de M. Arnauld, et l'un



des plus zélés défenseurs des religieuses de Port-Royal. Mais voici ce qui a donné lieu à croire le contraire de ce que nous disons. M. Pascal, dans quelques entretiens qu'il eut avec le curé de saint-Etienne, lui toucha quelque chose de cette dispute, sans lui particulariser de quoi il s'agissoit ; de sorte que ce bon curé, qui ne supposoit pas que M. Arnauld eût pu pécher par trop de déférence aux constitutions, s'imagina que c'étoit tout le contraire : non seulement il le dit ainsi à quelques uns de ses amis, mais il l'attesta même par écrit. Mais les parents de M. Pascal, touchés du tort que ce bruit faisoit à la vérité, allèrent trouver ce bon homme, lui montrèrent les écrits qui s'étoient faits sur cette dispute, et le convainquirent si bien de sa méprise, qu'il rétracta aussitôt sa déposition par des lettres qu'il leur permit de rendre publiques.

Après la mort de M. de Marca, il se passa près de dix-huit mois pendant lesquels on ne pressa point la signature. On crut même un temps que les affaires alloient changer de face ; car la cour de Rome, pendant qu'on élevoit en France son autorité, outragea le roi en la personne du duc de Créqui son ambassadeur. Le roi ressentit vivement cette offense et résolut d'en tirer raison. Comme la querelle pouvoit aller loin par l'opiniâtreté du pape à soutenir les auteurs de cet attentat, le parlement et les ministres du roi commencèrent à ouvrir les yeux sur le trop grand cours qu'ils avoient laissé prendre à ce qu'on appelle en France les opinions ultramontaines. On ne dit pourtant rien aux jésuites ; mais, sur l'avis quel'on eut d'une these qu'un bachelier breton se préparoit à soutenir, où il y avoit des propositions moins exorbitantes à la vérité que celles du college de Clermont, mais qui étoient contraires aux libertés de l'église gallicane, et qui, en donnant au pape une autorité souveraine sur l'église,

établissent son infailibilité et détruisent la nécessité des conciles, le parlement prit cette occasion d'agir. Il manda le syndic de la faculté qui avoit signé la these, le bachelier qui devoit la soutenir, et le docteur qui devoit y présider, et, après leur avoir fait les réprimandes qu'ils méritoient, donna un arrêt, par lequel la these étoit supprimée, avec défenses d'enseigner, lire et soutenir, dans les écoles et ailleurs, aucune proposition de cette nature; et il étoit ordonné que cet arrêt seroit lu en pleine assemblée de la faculté et inséré dans ses registres. A peine cet arrêt venoit d'être rendu, qu'on eut avis d'une autre these à-peu-près semblable, qui avoit été soutenue au college des Bernardins, signée encore du même syndic de la faculté. Le parlement donna un second arrêt plus sévère que le premier contre le répondant et le président, et par cet arrêt le syndic fut suspendu pour six mois des fonctions de son syndicat.

Ce syndic étoit le docteur Grandin, fameux moliniste, et qui avoit eu la principale part à tout ce qui s'étoit fait en Sorbonne contre M. Arnauld. Lui et les autres partisans des jésuites souffrirent beaucoup de voir ainsi attaquer la doctrine de l'infailibilité, qui étoit leur doctrine favorite. Ils firent même, quoiqu'inutilement, plusieurs efforts pour empêcher la faculté d'enregistrer ces arrêts. Mais la plus saine partie des docteurs saisit cette occasion de laver la faculté du reproche qu'on lui faisoit publiquement d'avoir abandonné son ancienne doctrine. Ils travaillèrent avec tant de succès, que la faculté dressa la fameuse déclaration de ses sentiments, contenus en six articles, dans lesquels elle exposoit combien elle étoit éloignée d'enseigner ni que le pape eût aucune autorité sur le temporel des rois, ni qu'il fût infailible et supérieur au concile. Elle présenta elle-même ces six articles au roi, et ensuite au parlement, qui la félicita d'être

rentrée dans ses véritables maximes , et de s'être assurée contre toutes ces nouveautés dangereuses que la cabale des moines et de quelques particuliers liés d'intérêts avec eux avoit depuis vingt ans introduites dans les écoles. Presque en même temps il y eut un autre arrêt pour réduire , selon l'ancien usage , le nombre des docteurs mendiants à deux de chaque ordre dans les assemblées de théologie. Quelques moines voulurent protester contre cet arrêt ; et l'un d'eux eut l'audace de reprocher à la faculté que , sans leur grand nombre , on ne seroit jamais venu à bout de condamner les jansénistes. Le roi publia une déclaration , par laquelle il ordonnoit que les six articles seroient enregistrés dans tous les parlements et dans toutes les universités du royaume , avec défense d'enseigner d'autre doctrine que celle qui y étoit contenue. Ils le furent sans aucune opposition. Il y eut seulement un jésuite à Bordeaux , nommé le pere Camin , qui se démena fort pour empêcher l'université de cette ville de les recevoir. Quelque remontrance que le recteur lui pût faire , il persista toujours dans son opposition ; et il est marqué au bas de l'acte d'enregistrement que le pere Camin a refusé de le signer.

Ce jésuite ne faisoit en cela que suivre l'esprit de sa compagnie ; car , dans le même temps que l'on prenoit en France ces précautions contre les entreprises des ultramontains , les jésuites du college de Clermont , à l'occasion d'une these de mathématiques , soutinrent publiquement une proposition où ils donnoient en quelque sorte au tribunal de l'inquisition la même infailibilité qu'ils avoient donnée au pape dans leur these du mois de décembre 1661 ; et ce qu'il y eut de singulier ; c'est qu'ils la firent soutenir par le fils de M. de Lamoignon premier président. La proposition fut aussitôt déferée à la faculté , qui se préparoit à la condamner : mais le premier président , pour ne pas

vraisemblablement voir flétrir une these que son fils avoit soutenue , empêcha la censure , et fit donner sur la requête du syndic un arrêt qui imposoit silence à la faculté.

Pendant que ces choses se passaient , il y avoit eu un projet d'accommodement pour terminer l'affaire et la querelle du jansénisme : les premières propositions en furent jetées par le pere Ferrier , jésuite de Toulouze. Ce jésuite , homme très fin et qui songeoit à se faire connoître à la cour , crut ne pouvoir mieux y réussir qu'en se mêlant d'une querelle si célèbre. Il le fit trouver bon au pere Annat , qui avoit une grande idée de lui , et qui ne croyoit pas que la cause des jésuites pût périlcliter en de si bonnes mains. Le pere Ferrier s'adressa donc à M. de Choiseul , évêque de Cominges , et s'offrit d'entrer en conférence avec les défenseurs de Jansénius sur les moyens de donner la paix à l'église. Ce prélat en écrivit aussitôt à M. Arnauld. Quelque défiance que ce docteur et les autres théologiens qui étoient dans la même cause eussent de la bonne foi de ces peres , dans l'envie néanmoins d'assurer la paix de l'église , ils offrirent de conférer , à condition qu'il ne seroit point fait mention du formulaire , et qu'on n'exigeroit rien d'eux dont leur conscience pût être blessée. Le pere Ferrier parut approuver cette condition ; et bientôt après M. de Cominges reçut ordre du roi de se transporter à Paris , où le pere Ferrier s'étoit déjà rendu.

MM. Lalane et Girard , deux célèbres docteurs , se trouverent aux conférences au nom des défenseurs de Jansénius , et le pere Ferrier au nom des jésuites. Ces deux docteurs présenterent cinq articles qui contenoient toute leur doctrine sur la matiere des cinq propositions. Ce sont ces mêmes articles que les docteurs de Louvain ont encore depuis quelques années présentés au pape , et qui ont eu l'approbation de

toute l'église. Le pere Ferrier n'osa pas nier qu'ils ne fussent très catholiques, bien que très opposés à la doctrine de Molina, disant qu'il importoit peu à l'église que ses enfants fussent de l'opinion des thomistes ou de celle des jésuites. Il y eut seulement un endroit de l'un de ces articles où il souhaita quelque adoucissement, qui lui fut aussitôt accordé. Ainsi, tout le monde étant d'accord sur la doctrine, l'évêque de Cominges jugea l'affaire terminée, et il le fit ainsi entendre au roi. Mais ce pere Ferrier, qui, comme nous avons dit, ne pensoit à rien moins qu'à un accommodement, trouva bientôt moyen de le rompre, et, contre la parole donnée, déclara qu'il falloit encore convenir que la doctrine condamnée dans les cinq propositions étoit celle de Jansénius. On eut beau s'écrier qu'on avoit stipulé avant toutes choses qu'on ne parleroit point de cet article, il soutint hardiment que cela n'étoit point véritable; de sorte que ces conférences n'aboutirent qu'à un nouveau démêlé avec ce jésuite. Il écrivit, et on fit contre lui quantité d'ouvrages pleins de raisons très convaincantes, auxquels il répondit sur le ton ordinaire de sa société, c'est-à-dire avec beaucoup d'injures.

L'évêque de Cominges, fort irrité de la tromperie qu'on lui avoit faite, songea néanmoins à accommoder l'affaire par une autre voie: Il se fit mettre entre les mains un écrit signé par les principaux défenseurs de Jansénius, par lequel ils lui donnoient plein pouvoir d'envoyer en leur nom au pape les cinq articles dont nous avons parlé, déclarant qu'ils les soumettoient de bonne foi à son jugement; qu'au reste ils supplioient très humblement sa sainteté de croire qu'ils avoient une véritable douleur de toutes ces fâcheuses et importunes disputes qui troubloient depuis si long-temps l'église; qu'ils n'avoient jamais eu la moindre pensée de blesser en rien l'autorité du

saint-siège, pour lequel ils avoient toujours eu et auroient toute leur vie un entier dévouement; que, bien loin de s'opposer aux deux dernières constitutions, ils étoient prêts d'y déférer avec tout le respect et la soumission que demandoient sa majesté et la souveraine autorité du saint-siège apostolique; enfin que, si sa sainteté vouloit encore exiger d'eux une plus grande preuve de la sincérité avec laquelle ils adhéroient à la foi établie par ces constitutions, ils consentoient de la lui donner. Les principaux défenseurs de Jansénius avoient en assez de peine à souscrire à ce dernier article, qui mettoit le pape en droit pour ainsi dire de leur imposer telle loi qu'il voudroit. Cependant l'évêque de Cominges ne laissa pas d'envoyer cet écrit à sa sainteté avec une lettre très respectueuse qu'il lui écrivoit sur ce sujet. Il y avoit apparence que cela seroit reçu très agréablement à Rome.

En effet, que pouvoit-on exiger de plus précis des défenseurs de Jansénius qu'une explication si orthodoxe de leur doctrine, et une soumission si sincère aux constitutions du saint-siège? Il arriva néanmoins tout le contraire de ce qu'on espéroit: car dans ce temps-là même le pere Férier ayant aussi envoyé à Rome une relation fautive et très-odieuse de tout ce qui s'étoit passé dans les conférences, le pape, prévenu contre l'évêque de Cominges, qu'il regardoit comme un des chefs du jansénisme, crut que toutes ces soumissions n'avoient en effet rien de sincère. Au lieu donc de faire réponse à ce prélat, il se contenta d'écrire un bref aux évêques de France en général, où, sans leur parler de formulaire, il les louoit fort de leur zèle à faire exécuter en France les constitutions du saint-siège, reconnoissant que c'étoit par leurs soins et leur bonne conduite que les principaux d'entre les jansénistes, revenus enfin à une plus saine

doctrine, avoient tout nouvellement offert de se soumettre à tout ce que le saint-siège voudroit leur prescrire. Il les exhortoit donc à poursuivre un ouvrage si bien commencé, et à chercher les moyens les plus propres pour obliger les fideles à exécuter de bonne foi les deux dernières constitutions. L'évêque de Comminges fut fort piqué du mépris que le pape lui avoit témoigné en ne daignant pas lui faire réponse. Pour justifier donc et sa conduite dans toute cette affaire et le procédé des défenseurs de Jansénius, il apporta au roi un nouvel acte signé d'eux, qui contenoit des protestations encore plus humbles et plus soumises que celles qu'ils avoient envoyées au pape : car ils déclaroient par cet acte qu'ils condamnoient sincèrement les cinq propositions, et qu'ils ne les soutiendroient jamais sous prétexte de quelque sens et de quelque interprétation que ce fût : qu'ils n'avoient point d'autres sentiments sur ces propositions que ceux qui étoient exprimés dans les cinq articles qu'ils avoient soumis à sa sainteté, et dont par son bref elle témoignoit n'être pas mécontente ; qu'à l'égard des décisions de fait comprises dans la constitution d'Alexandre VII, ils auroient toujours pour ces décisions toute la déférence que l'église exige des fideles en de pareilles rencontres, avouant de bonne foi qu'il n'appartenoit pas à des théologiens particuliers de s'élever contre les décisions du saint-siège, de les combattre ou d'y résister ; enfin qu'ils étoient dans une ferme résolution de ne jamais contribuer à renouveler ces sortes de disputes dont ils voyoient avec regret l'église agitée depuis si long-temps. Le roi fut assez satisfait de cette déclaration, mais ne voulut rien ordonner de son chef sur une matière purement ecclésiastique. Il renvoya tout à l'assemblée du clergé qui se tenoit alors à Paris. C'étoit tout ce que demandoit le pere Annat. En effet, comme cette assemblée étoit composée de

personnes entièrement opposées à Jansénius, le bref y fut reçu avec un applaudissement général, et regardé comme une tacite approbation du formulaire : au contraire la déclaration des défenseurs de Jansénius fut jugée captieuse, conçue en des termes pleins d'artifice, et cachant sous l'apparence d'une soumission en paroles tout le venin de l'hérésie. Il fut donc arrêté que, suivant les exhortations du saint père, on chercheroit les voies les plus propres pour extirper entièrement cette hérésie; et n'y en ayant point de plus courte que la signature du formulaire, il fut résolu qu'on la poursuivroit de nouveau plus fortement que l'on n'avoit encore fait jusqu'alors. On écrivit pour cela une nouvelle lettre circulaire à tous les évêques de France, et le roi fut très humblement supplié de convertir les arrêts de son conseil qui ordonnoient cette signature en une déclaration authentique. En effet, peu de jours après, le roi apporta lui-même au parlement cette déclaration ; on la fit publier dans toutes les provinces du royaume, mais on songea sur-tout à la faire exécuter dans le diocèse de Paris.

Messire Hardouin de Péréfixe avoit tout nouvellement reçu ses bulles, et venoit d'y être installé archevêque. C'étoit un prélat beaucoup plus instruit des affaires de la cour que des affaires ecclésiastiques, mais au fond très bon homme, fort ami de la paix, et qui eût bien voulu, en contentant les jésuites, ne point s'attirer les défenseurs de Jansénius sur les bras. Il chercha donc des biais pour satisfaire les uns et les autres, et entra même pour cela en quelque pourparler avec ces derniers. La dispute, comme nous avons dit, avoit alors changé de face. L'opinion de M. de Marca sur l'inséparabilité du fait et du droit avoit été en quelque sorte abandonnée, et on convenoit que c'étoit un fait dont il étoit ques-



tion; mais les ennemis de Jansénius persistoient à soutenir que l'église en quelques occasions pouvoit ordonner la créance des faits, même non révélés, et obliger les fideles, non seulement à condamner les erreurs, enseignées par les hérétiques, mais à reconnoître que ces hérétiques les avoient enseignées. Quelques uns même osoient encore avancer qu'on devoit croire de foi intérieure et divine les faits décidés par les papes, à qui, disoient-ils, l'inspiration du Saint-Esprit ne manquoit jamais. Mais cette opinion n'étant pas soutenable, les plus sensés se contentoient de dire qu'à la vérité on devoit une foi à ses décisions, mais une foi simplement humaine et naturelle, fondée sur la vraisemblance de la chose. Cette distinction plaisoit merveilleusement au nouvel archevêque: il se flatta qu'en la bien établissant il accommoderoit sans peine toutes choses, et engageroit tout le monde à signer. Il fit donc un mandement par lequel il ordonnoit de nouveau à tous doyens, etc., de souscrire dans un mois le formulaire de foi mis au bas de son ordonnance, etc., à faute de quoi, etc. Mais dans ce même mandement il déclaroit qu'à l'égard du fait, non seulement il n'exigeoit pas une foi divine, mais qu'à moins d'être ignorant ou malicieux, on ne pouvoit dire que ni les constitutions du pape ni le formulaire des évêques l'eussent jamais exigée, demandant seulement une foi humaine et ecclésiastique qui obligeoit à soumettre son jugement à celui de ses supérieurs: c'étoient ses termes.

Les défenseurs de Jansénius triomphoient fort de cette ordonnance qui établissoit si nettement la distinction du fait et du droit, et traitoit d'ignorante et de malicieuse une doctrine tant de fois avancée par leurs adversaires, et que les jésuites avoient soutenue dans des theses publiques; mais en même temps ils firent paroître quantité d'écrits où ils montroient

invinciblement que l'église ni les papes n'étaient point infailibles sur les faits non révélés, on n'étoit pas plus obligé de croire ces faits de foi humaine que de foi divine, et qu'en un mot, personne n'étoit obligé de croire de foi humaine que les cinq propositions fussent dans Jansénius, ceux qui n'étoient pas persuadés qu'elles y fussent ne pouvoient sans blesser leur conscience et sans rendre un faux témoignage reconnoître qu'elles y étoient, c'est-à-dire signer le formulaire. Et, à dire vrai, si les défenseurs de la grace s'étoient un peu moins attachés aux regles étroites de leur dialectique et à la sévérité de leur morale, il étoit aisé de voir que par cette foi humaine l'archevêque n'exigeoit guere autre chose d'eux que cette même soumission de respect et de discipline qu'ils avoient tant de fois offerte. Mais ils vouloient qu'il le dit en termes précis; et ni l'archevêque ne vouloit entièrement s'expliquer là-dessus, ni les défenseurs de Jansénius entièrement l'entendre.

Celles pour qui l'ordonnance avoit été faite, et qui s'accommodoient le moins de ces distinctions, étoient les religieuses de Port-Royal, persuadées qu'il ne falloit point biaiser avec Dieu, et qu'on ne pouvoit trop nettement dire sa pensée. L'archevêque se flattoit pourtant de les rédnire. Anasitôt après la publication de son ordonnance il s'étoit transporté lui-même chez elles, et n'avoit rien oublié, tant que dura sa visite, pour les engager à se soumettre à son mandement sur le formulaire.

Sa premiere entrée dans cette maison fut fort pacifique: il en admira la régularité; et, non content d'en témoigner sa satisfaction de vive voix, il le fit même par un acte signé de sa main. En un mot, il déclara aux religieuses qu'il ne trouvoit à redire en elles que le refus qu'elles faisoient de signer le formulaire. Et sur ce qu'elles lui représenterent que ce refus n'étoit fondé

que sur la crainte qu'elles avoient de mentir à Dieu et à l'église en attestant un fait dont elles n'avoient aucune connoissance , il leur répéta plusieurs fois une chose qu'il s'est bien repenti de leur avoir dite , c'est à savoir , « Qu'elles feroient un fort grand péché de « signer ce fait si elles ne le croyoient point , mais « qu'elles étoient obligées d'en avoir la créance hu-  
 « maine qu'il exigeoit par son mandement ». Là-dessus il les quitta en leur disant qu'il leur accordoit un mois pour faire leurs réflexions , et pour profiter des avis de deux savants ecclésiastiques qu'il leur donnoit pour les instruire. Ces deux ecclésiastiques étoient M. Chamillard , vicaire de S. Nicolas du Chardonnet , qu'il leur donna même pour être leur confesseur , et le P. Esprit , prêtre de l'Oratoire. Il ne pouvoit guere choisir deux hommes moins propres à travailler de concert dans cette affaire ; car M. Chamillard , convaincu que le pape ne peut jamais errer sur quelque matiere que ce soit , étoit si attaché à cette doctrine de l'infailibilité , qu'il en fut même le martyr dix-huit ans après , ayant mieux aimé se faire exiler que de consentir en Sorbonne à l'enregistrement des propositions de l'assemblée de 1682. Le P. Esprit étoit au contraire là-dessus dans les sentiments où a toujours été l'église de France ; mais comme c'étoit un bon homme , plein d'une extrême vénération pour ces filles , il eût bien voulu qu'elles se fussent un peu accommodées au temps , et qu'elles eussent signé par déférence pour leur archevêque. Cette diversité de sentiments étoit cause que ces deux messieurs se contredisoient assez souvent l'un l'autre en parlant aux religieuses. Enfin , après plusieurs conférences , ils se réduisirent à leur proposer de signer avec certaines expressions générales qui , sans blesser , disoient-ils , leur conscience , pourroient contenter M. l'arche-

vêque, et ôter à leurs ennemis tous moyens de leur nuire. Mais elles persistèrent toujours à ne vouloir point tromper l'église par des termes où il pourroit y avoir de l'équivoque; et, de quelque grand péril qu'on les menaçât, elles ne purent jamais se résoudre à offrir à M. l'archevêque que la même signature à-peu-près qu'elles avoient offerte aux grands-vicaires du cardinal de Retz, c'est-à-dire, un entier acquiescement sur le droit, et, pour ce qui regardoit le fait, un respect et un silence convenables à leur ignorance et à leur état. M. l'archevêque, fort surpris de la fermeté de ces filles, vit bien qu'il s'étoit engagé dans une affaire assez fâcheuse, et d'autant plus fâcheuse que les monasteres des religieuses n'ayant point été compris dans la dernière déclaration du roi sur le formulaire, il n'étoit pas en droit de les forcer à signer: mais excité par les instances continuelles du pere Annat qui ne cessoit de lui reprocher sa trop grande indulgence, et d'ailleurs justement rempli de la haute idée qu'il avoit de sa dignité, il crut qu'il y alloit de son honneur de n'avoir pas le démenti. Il résolut donc d'en venir à tout ce que l'autorité peut avoir de plus terrible. Il se rendit à Port-Royal; et ayant fait venir à la grille toute la communauté, comme il vit leur résolution à ne rien changer à la signature qu'elles lui avoient fait offrir, il ne garda plus aucunes mesures. Il les traita de rebelles et d'opiniâtres, et leur dit cette parole qu'il a depuis répétée en tant de rencontres, « Qu'à la vérité elles étoient pures comme des anges, mais qu'elles étoient orgueilleuses comme des démons ». Et sa colere s'échauffant à mesure qu'on lui alléguoit quelques raisons, il descendit jusques aux injures les plus basses et les moins séantes à un archevêque, et finit en leur défendant d'approcher des sacrements; après quoi il sortit brusquement pour n'être pas témoin de leurs larmes et de leurs gémisse-

ments, en leur faisant entendre qu'elles auroient bientôt de ses nouvelles.

Il leur tint parole; et huit jours après il revint accompagné du lieutenant-civil, du prévôt de l'isle, du guet, de plusieurs tant exempts que commissaires, et de plus de deux cents archers, dont une partie investit la maison, et l'autre se rangea le mousquet sur l'épaule dans la cour. En cet équipage il se fit ouvrir la porte du monastere, et alla droit au chapitre où il avoit fait venir toutes les religieuses: là, après leur avoir tout de nouveau reproché leur désobéissance, il tira de sa poche et lut tout haut une liste de douze des principales religieuses, au nombre desquelles étoit l'abbesse, qu'il avoit résolu de disperser en différents monasteres. Il leur commanda de sortir sur-le-champ de leur monastere et d'entrer dans les carrosses qui les attendoient pour les mener dans les convents où elles devoient être renfermées. Ces douze victimes obéirent sans qu'il leur échappât la moindre plainte, et firent seulement leurs protestations contre la violence qui les arrachoit de leur monastere; et tout le reste de la communauté fit les mêmes protestations. Il n'y a point de termes qui puissent exprimer l'extrême douleur de celles qui demeuroient. Les unes se jetoient aux pieds de l'archevêque, les autres se jetoient au cou de leurs meres, et toutes ensemble citoient M. l'archevêque au tribunal du souverain juge, puisque tous les autres tribunaux leur étoient fermés; elles s'attendrissoient sur-tout à la vue de la mere Agnès de saint Paul, qu'on enlevoit ainsi à l'âge de soixante-treize ans, accablée d'infirmités, et qui avoit eu tout nouvellement trois attaques d'apoplexie. Tout ce qu'il y avoit là de gens qui étoient venus avec l'archevêque ne pouvoient eux-mêmes retenir leurs larmes. Mais l'objet, à mon avis, le plus digne de compassion étoit

l'archevêque lui-même, qui, sans avoir aucun sujet de mécontentement contre ces filles, et seulement pour contenter la passion d'autrui, faisoit en cette occasion un personnage si peu honorable pour lui, et même si opposé à sa bonté naturelle.

Quelques uns de ses ecclésiastiques le sentirent, et ne purent même s'en taire à des religieuses qu'ils voyoient fondre en larmes auprès d'eux : pour lui, il étoit, au milieu de cette troupe de religieuses en larmes, comme un homme entièrement hors de lui ; il ne pouvoit se tenir en place, et se promenoit à grands pas, caressant hors de propos les unes, rudoyant les autres sans sujet, et de la plus grande douceur passent tout d'un coup au plus violent emportement. Au milieu de tout ce trouble il arriva une chose qui fit bien voir l'amour que ces filles avoient pour la régularité. Elles entendirent sonner nones, et en un instant, comme si leur maison eût été dans le plus grand calme, elles disparurent toutes du chapitre, et allerent à l'église, où elles prirent chacune leur place et chanterent l'office à leur ordinaire.

Au sortir de nones elles furent fort surprises de voir entrer dans leur monastere six religieuses de la Visitation, que M. l'archevêque avoit fait venir pour remettre entre leurs mains la conduite de Port-Royal. La principale d'entre elles étoit une mere Eugénie, qui, étant une des plus anciennes de son ordre, avoit été témoin de l'étroite liaison qu'il y avoit eu entre la mere Angélique et la mere de Chantal. Mais les jésuites, à la direction de qui cette mere Eugénie s'étoit depuis abandonnée, avoient pris grand soin d'effacer de son esprit toutes ces idées, et lui avoient inspiré, et à tout son convent, qui étoit celui de la rue S.-Antoine, autant d'éloignement pour Port-Royal que leur saint fondateur et leur bienheureuse mere avoient eu d'estime pour cette maison. Les re-

ligieuses de Port-Royal ne les virent pas plutôt qu'elles se crurent obligées de recommencer leurs protestations, représentant que c'étoit à elles à se nommer des supérieures, et que ces religieuses, étant des étrangères et d'un autre institut que le leur, n'étoient point capables de les gouverner. Mais M. l'archevêque se moqua encore de leurs protestations. Ensuite il fit la visite des cloîtres et des jardins, accompagné du chevalier du guet et de tous ces autres officiers de justice qu'il avoit amenés. Comme il étoit sur le point de sortir, les religieuses se jetèrent de nouveau à ses pieds pour le conjurer de permettre au moins qu'elles cherchassent dans la participation des sacrements la seule consolation qu'elles pouvoient trouver sur la terre; mais il leur fit réponse qu'avant toutes choses il falloit signer, leur donnant à entendre que jusqu'à ce qu'elles l'eussent fait elles étoient excommuniées. Cependant, comme si Dieu l'eût voulu démentir par sa propre bouche, en les quittant il se recommanda avec instance à leurs prières.

Quoique les religieuses ne fussent guère en état d'espérer aucune justice de la part des hommes, elles se crurent néanmoins obligées pour leur propre justification, et pour empêcher autant qu'elles pourroient la ruine de leur monastère, d'appeler comme d'abus de toute la procédure de leur archevêque. A la vérité il n'y en eut jamais de moins régulière ni de plus insoutenable. Il interdisoit les sacrements à des filles dont il reconnoissoit lui-même que la foi et les mœurs étoient très pures, il leur enlevoit leur abbesse et leurs principales meres, introduisoit dans leur maison des religieuses étrangères; sans parler du scandale que causoit cette troupe d'archers et d'officiers séculiers dont il se faisoit accompagner comme s'il se fût agi de détruire quelque maison difamée par les plus grands désordres et par les plus

énormes excès ; tout cela sans aucun examen juridique, sans plainte et sans requisition de son official, et sans avoir prononcé aucune sentence : et le crime pour lequel il les traitoit si durement étoit de n'avoir pas la créance humaine que des propositions étoient dans un livre qu'elles n'avoient point lu et qu'elles n'étoient point capables de lire, et qu'il n'avoit vraisemblablement jamais lu lui-même. Elles dressèrent donc dès le lendemain de l'enlèvement de leurs meres un procès-verbal fort exact de tout ce qui s'étoit passé dans cette action. Elles en avoient déjà dressé un autre de la visite où M. l'archevêque leur avoit interdit les sacrements. Elles signerent ensuite une procuration pour obtenir en leur nom un relief d'appel comme d'abus. Elles l'obtinrent en effet, et le firent signifier à M. l'archevêque, qui fut assigné à comparoïr au parlement. Il ne fut pas difficile à ce prélat, comme on peut penser, d'évoquer toute cette affaire au conseil ; où il les fit assigner elles-mêmes. Mais comment auroient-elles pu se défendre ? il y avoit des ordres très sévères pour leur interdire toute communication avec les personnés du dehors, et on mit même à la Bastille un très honnête homme qui depuis plusieurs années prenoit soin par pure charité de leurs affaires temporelles. Ainsi il ne leur restoit d'autre parti que celui de souffrir, et de prier Dieu. Il arriva néanmoins que sans leur participation quelques copies de leurs procès-verbaux tombèrent entre les mains de quelques personnes, et bientôt furent rendues publiques. Ce fut une très sensible mortification pour M. l'archevêque : en effet rien ne lui pouvoit être plus désagréable que de voir ainsi révéler tout ce qui s'étoit passé en ces occasions. Comme il n'y eut jamais d'homme moins maître de lui quand il étoit une fois en colere, et que d'ailleurs il n'avoit pas cru devoir être beaucoup



sur ses gardes en traitant avec de pauvres religieuses qui étoient à sa merci et qu'il pouvoit pour ainsi dire écraser d'un mot, il lui étoit échappé dans ces deux visites beaucoup de paroles très basses et très peu convenables à la dignité d'un archevêque, et même très puériles, dont il ne s'étoit pas souvenu une heure après; tellement qu'il fut fort surpris et en même temps fort honteux de se voir dans ces procès-verbaux jouant pour ainsi dire le personnage d'une petite femmelette, pendant que les religieuses, toujours maîtresses d'elles-mêmes, lui parloient avec une force et une dignité tout édifiante. Il fit par-tout des plaintes amères contre ces deux actes, qu'il traitoit de libelles pleins de mensonges, et en parla au roi avec un ressentiment qui fit contre ces filles dans l'esprit de sa majesté une profonde impression qui n'est pas encore effacée. Il se flatta néanmoins qu'elles n'auroient jamais la hardiesse de lui soutenir en face les faits avancés dans ces piéces, et il ne douta pas qu'il ne leur en fit faire une rétractation authentique, Il les fit venir à la grille, et leur tint tous les discours qu'il jugea les plus capables de les effrayer; mais pour toute réponse elles se jeterent toutes à ses pieds, et avec une fermeté accompagnée d'une humilité profonde lui dirent qu'il ne leur étoit pas possible de reconnoître pour fausses des choses qu'elles avoient vues de leurs yeux et entendues de leurs oreilles. Cette réponse si peu attendue lui causa une telle émotion, qu'il lui prit un saignement de nez, ou plutôt une espece d'hémorrhagie si grande, qu'en très peu de temps il remplit de sang jusqu'à trois serviettes qu'on lui passa l'une sur l'autre. Les religieuses de leur côté étoient plus mortes que vives; et même il y en eut une, nommée sœur Jeanne de la Croix, qui mourut presque subitement de l'agitation que cette affaire lui avoit causée. Elles ne furent

pas long-temps sans recevoir de nouvelles marques du ressentiment de M. l'archevêque; et dès l'après-dinée du jour dont nous parlons, il fit ôter le voile aux novices qui restoient dans la maison et les fit mettre à la porte. Il destitua toutes les officieres qui avoient été nommées par l'abbesse, et mit de son autorité dans les charges toutes celles qui avoient commencé à se laisser gagner par M. Chamillard, et fit encore enlever cinq ou six religieuses qu'il croyoit les plus capables de fortifier les autres.

De toutes les afflictions qu'enrent alors les religieuses, il n'y en eut point qui leur causât un plus grand déchirement de cœur que celle de se voir abandonnées par cinq ou six de leurs sœurs, qui commencerent, comme je viens de dire, à se séparer du reste de la communauté, et à rompre cette heureuse union que Dieu y entretenoit depuis tant d'années. Elles furent sur-tout étonnées au dernier point de la défection de la sœur Flavie. Cette fille, qui autrefois avoit été religieuse dans un autre couvent, avoit désiré avec une extrême ardeur d'entrer à Port-Royal, et y avoit été reçue avec une fort grande charité. Comme elle étoit d'un esprit fort insinuant, et qu'elle témoignoit un fort grand zele pour la régularité, elle avoit trouvé moyen de se rendre très considérable dans la maison. Il n'y en avoit point qui parût plus opposée à la signature, jusques-là qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on se soumit pour le droit sans faire quelque restriction qui marquât qu'on ne vouloit point donner atteinte à la grace efficace : là-dessus elle citoit les écrits que nous avons dit que M. Pascal avoit faits pour combattre le sentiment de M. Arnauld, et elle citoit même de prétendues révélations où elle assuroit que l'évêque d'Ypres lui étoit apparu. Ce zele si immodéré, et ces révélations auxquelles on n'ajoutoit pas beaucoup de foi, commencerent à ou-

vir les yeux aux meres, qui, reconnoissant beaucoup de légèreté dans cet esprit, l'éloignerent peu-à-peu de leur confiance. Ce fut pour elle une injure qui lui parut insupportable; et voyant qu'elle n'avoit plus la même considération dans la maison, elle songea à se rendre considérable à M. Chamillard. Non seulement elle prit le parti de signer, mais elle se joignit même à ce docteur et à la mere Engénie pour leur aider à persécuter ses sœurs, dont elle se rendit l'accusatrice, donnant des mémoires contre elles, et leur reprochant entre autres certaines dévotions qui étoient très innocentes dans le fond et à la plupart desquelles elle-même avoit donné lieu. Nous verrons dans la suite l'usage que les ennemis des religieuses voulurent faire de ces mémoires, et la confusion dont ils furent couverts aussi-bien que la sœur Flavie.

Revenons maintenant aux religieuses qui avoient été enlevées. Dans le moment de l'enlèvement, M. d'Andilly, qui étoit dans l'église, s'approcha de la mere Agnès, qui pouvoit à peine marcher, et lui fit ses adieux. Il vit aussi ses trois filles, les sœurs Angélique de Saint Jean, Marie-Thérèse, et Marie de Sainte Claire, qui sortirent l'une après l'autre. Elles se jetèrent à ses pieds, et lui demanderent sa bénédiction, qu'il leur donna avec la tendresse d'un bon pere et la constance d'un chrétien plein de foi; il les aida à monter en carrosse. L'archevêque voulut lui en faire un crime auprès du roi, l'accusant d'avoir voulu exciter une sédition; mais la reine mere assura que M. d'Andilly n'en étoit pas capable. En dispersant ainsi ces religieuses il espéroit les affoiblir, en les tenant dans une dure captivité, privées de tout conseil et de toute communication.

Pendant qu'on tourmentoit ainsi les religieuses de Port-Royal de Paris pour la signature, on fut trois mois entiers sans rien dire à celles des champs, quoi-

qu'elles eussent déclaré par divers actes qu'elles étoient dans les mêmes sentimens que leurs sœurs, et qu'elles eussent même appelé comme d'abus de tout le traitement qu'on avoit fait à leurs meres. Quelques personnes crurent que l'archevêque les ménageoit à cause du cardinal de Retz, dont la niece étoit supérieure de ce monastere; mais il y a plus d'apparence que, comme elles n'avoient point eu de part aux procès-verbaux, ce prélat, à qui tout le reste étoit indifférent, ne se pressoit pas de leur faire de la peine. A la fin cependant il leur fit signifier une sentence par laquelle il les déclaroit désobéissantes, et comme telles les privoit des sacrements et de toute voix active et passive dans les élections. Sur cette sentence elles se crurent obligées de lui présenter une requête pour le supplier de vouloir leur expliquer en quoi consistoit la désobéissance qu'il leur reprochoit, et qu'il punissoit si sévèrement; car si en exigeant la signature il exigeoit la créance antérieure du fait, elles le prioient de se souvenir qu'il leur avoit fait entendre lui-même qu'elles feroient un fort grand crime de signer ce fait sans le croire; et il étoit à souhaiter pour elles que toute l'église sût que la seule raison pour laquelle on leur interdisoit les sacrements, c'étoit pour avoir obéi à leur archevêque en ne voulant pas faire un mensonge. Si au contraire, comme il l'avoit déclaré depuis peu à plusieurs personnes, et comme il l'avoit dit même expressément dans sa lettre à l'évêque d'Angers, il ne demandoit par la signature que le silence et le respect sur le fait, elles étoient toutes prêtes de signer en ce sens, pourvu qu'il eût la bonté de leur marquer qu'il n'avoit point d'autre intention que celle-là.

Cette requête étoit fort embarrassante pour l'archevêque, qui dans le fond ne tenoit pas toujours un langage fort uniforme sur la signature, disant aux

uns qu'il en falloit croire la décision du pape , et aux autres qu'il avoit bien que l'église n'avoit jamais exigé la décision des faits non révélés. Il y eut même quelques unes des religieuses de Paris qui ne s'engagerent à signer que parcequ'il leur déclara qu'il leur permettoit de demeurer dans leur doute , et qu'il ne leur demandoit leur souscription que comme une marque de la déférence et du respect qu'elles avoient pour l'autorité de leur supérieur. L'archevêque, dans cet embarras, crut devoir prendre le parti de ne point répondre à cette requête , et il fit semblant qu'il ne l'avoit point reçue. Mais les religieuses des champs n'en demeurèrent pas là ; et ne pouvant supporter sans une extrême peine d'être privées des sacrements , sur-tout à la fête de Noël qui étoit proche , elles lui écrivirent lettres sur lettres pour le conjurer de les mettre en état de lui obéir. Enfin il leur écrivit ; mais, au lieu de leur donner l'explication qu'elles lui demandoient , il se contenta de leur reprocher en termes généraux leur orgueil et leur opiniâtreté , les traitant de demi-savantes qui avoient l'insolence de demander à leur archevêque des explications sur des choses si faciles à entendre , et qu'elles entendoient aussi bien que lui. Mais cette réponse ne le tira point encore d'affaire. Elles lui présentèrent une seconde requête plus pressante que la première , le conjurant au nom de Jésus-Christ de ne les point séparer des sacrements sans leur expliquer le crime pour lequel on les en séparoit. Ces requêtes firent grand bruit ; et l'archevêque , qui vit que la requête et la demande des religieuses paroisoient raisonnables à tout le monde , conçut bien qu'il ne lui étoit plus permis de demeurer plus longtemps dans le silence. Il écrivit donc aux religieuses qu'il étoit juste de les satisfaire sur les difficultés qu'elles lui proposoient , et qu'il y satisferoit dès

que les grandes affaires des religieuses de Paris lui en donneroient le loisir. Mais cet éclaircissement ne vint point non plus que les réponses qu'il avoit promis de faire à l'évêque d'Aleth et à d'autres prélats qui lui avoient écrit sur la même affaire; et cependant les religieuses des champs demeurèrent séparées des sacrements aussi-bien que leurs sœurs de Paris.

L'archevêque sentoît bien, par toutes les raisons que l'on objectoit tous les jours contre son mandement, et par la nécessité où il étoit de se contredire lui-même en mille rencontres, que la foi humaine n'étoit pas si claire qu'il s'étoit imaginé; et il eut le déplaisir de la voir en peu de temps aussi décriée que la foi divine de M. de Marca son prédécesseur. Pas un évêque en France ne s'avisa de la demander; ou, pour mieux dire, il n'y avoit guere que le diocèse de Paris où l'on fût inquieté pour le formulaire. Le pere Annat crut enfin que tout le mal venoit de ce qu'on ne vouloit point reconnoître l'autorité des assemblées qui en avoient ordonné la souscription, et jugea qu'il falloit s'adresser au pape pour lui demander qu'il confirmât le formulaire, ou qu'il en fit un qui contint les mêmes choses.

Le roi fit donc prier le pape par son ambassadeur qu'il lui plût d'envoyer un formulaire qui contint le fait et le droit comme celui de l'assemblée, et d'obliger tous les ecclésiastiques du royaume, tant séculiers que réguliers, même les religieuses et les maîtres d'école, de le signer, sous les peines que les canons ordonnent contre les hérétiques. Nous avons déjà dit que le pape n'avoit jamais approuvé que les évêques s'ingérassent de signer des formules de foi ni d'en exiger la souscription, et que, dans tous les brefs qu'il avoit écrits aux assemblées du clergé pour les louer du grand zèle qu'elles apportoitent à faire exécuter sa constitution et celle de son prédécesseur, il

s'étoit bien gardé de leur dire un mot de leur formulaire. Ce fut donc pour lui un fort grand sujet de joie, que, regardant comme inutile cet ouvrage, qui avoit occupé tant d'assemblées, on eût enfin recours à l'autorité du saint-siège. La cour de Rome ne pouvoit sur-tout se lasser d'admirer qu'après tout l'éclat qu'on venoit de faire en France contre l'infailibilité du pape, même dans les choses de foi, après qu'on avoit fait enregistrer dans tous les parlements et dans toutes les universités les articles de la Sorbonne sur cette matière, on en vint à supplier le pape d'établir cette même infailibilité dans les faits non révélés, et d'obliger toute la France à reconnoître cette doctrine sous peine d'hérésie. Le pape envoya le formulaire tel qu'on le lui demandoit, c'est-à-dire tout semblable à celui des évêques, excepté que, pour en rendre la signature plus authentique, il y ajouta un serment par lequel ceux qui signoient prenoient Dieu à témoin de la sincérité de leur souscription; et ce formulaire fut inséré dans un bref que sa sainteté adressoit au roi.

Mais ce bref étant arrivé, on s'aperçut tout-à-coup qu'on n'en pouvoit faire aucun usage, à cause que le parlement, où on le vouloit faire enregistrer, ne reconnoît d'autres expéditions de Rome que ce qu'on appelle des constitutions plombées. Il fallut donc renvoyer le bref, et prier le pape de le changer en une bulle. Le roi porta lui-même cette bulle au parlement, et y joignit une déclaration la plus foudroyante que l'on pût faire pour obliger tout le monde à la signature. Cette déclaration anathématisoit beaucoup sur la bulle: on y défendoit toutes sortes d'explications et de restrictions sous les mêmes peines qui étoient portées contre ceux qui refuseroient de souscrire; tous les ecclésiastiques y étoient obligés par la privation de leurs bénéfices, les évêques

par la saisie de leur temporel, et personne ne pouvoit plus être reçu au sous-diaconat sans avoir signé. Cependant toutes ces précautions n'empêchèrent pas qu'il n'y eût beaucoup de diversité dans la manière dont les évêques exigeoient les signatures dans leurs diocèses. Plusieurs d'entre eux reçurent les restrictions et les explications sur le fait. Il y en eut un grand nombre qui déclarèrent de bouche à leurs ecclésiastiques que, l'église ne demandant sur les faits que le simple respect, on ne s'obligeoit point à autre chose par les souscriptions. Il y en eut même qui insérèrent ces déclarations dans les procès-verbaux qui demeurèrent dans leurs greffes; et enfin quatre évêques, les plus célèbres qui fussent en France pour leur piété, je veux dire les évêques d'Aleth, de Beauvais, d'Angers et de Pamiers, firent ces déclarations par des mandemens qu'ils firent publier dans leurs diocèses. L'évêque de Noyon fit aussi la même chose. Nous verrons dans la suite l'effet que produisirent ces mandemens. L'archevêque de Paris ne fut pas peu embarrassé sur la manière dont il tourneroit le sien. Il n'avoit garde d'exiger la même créance sur le fait que sur le droit après avoir accusé d'extravagance et de malice ceux qui confondoient ces deux choses; il n'osoit pas non plus reparler de sa foi humaine qu'il voyoit abandonnée de tout le monde. Voici l'expédient qu'il prit pour essayer de se tirer d'affaire: il distingua le fait et le droit dans son ordonnance, mais il se servit pour cela de termes si obscurs qu'on ne savoit précisément ce qu'il demandoit, disant qu'il falloit une soumission de foi divine pour les dogmes, et, quant au fait, *une véritable soumission par laquelle on acquiesce.*

L'obscurité de cette ordonnance et le serment dont j'ai parlé rendirent aux religieuses de Port-Royal la signature de ce second formulaire bien plus diffi-



cile que celle du premier. Mais, avant que de passer plus loin, il est bon de dire ici en quel état étoient ces filles quand la nouvelle bulle arriva en France. Nous avons vu que l'archevêque en avoit fait enlever jusqu'au nombre de dix-huit, qu'il avoit dispersées en divers couvents. L'abbesse fut conduite à Meaux par l'évêque de Meaux son frere, à qui on l'avoit confiée, et qui la mit dans le couvent de la Visitation qui est dans cette ville. La mere Agnès fut renfermée dans le couvent de la Visitation du fauxbourg Saint-Jacques, avec une de ses nieces qu'on voulut bien laisser auprès d'elle pour la servir. Les autres furent séparées en différents monasteres tant à Paris qu'à S. Denys, et principalement dans les couvents d'ursulines, de célestes ou filles bleues, et de la Visitation. On les avoit voulu loger dans d'autres maisons, entre autres chez les carmélites; mais comme on savoit l'intention de M. l'archevêque, qui étoit de tenir ces filles dans une très rude captivité, on avoit fait de grandes difficultés dans la plupart de ces maisons de les recevoir, et de contribuer aux mauvais traitements qu'on leur vouloit faire. Il y eut entre autres une abbesse à qui on en voulut donner une; mais elle déclara en la recevant qu'elle prétendoit lui donner la même liberté qu'elle auroit pu avoir à Port-Royal, et la traiter comme une de ses filles: elle tint parole, et fit tant d'honneurs à cette religieuse, que l'archevêque la lui ôta au bout de deux jours. On ne peut aussi s'empêcher de rendre justice à la mere de la Fayette, supérieure de Chaillot, qui ayant été obligée de recevoir une de ces religieuses, la traita avec une charité extraordinaire tout le temps qu'elle fut dans son monastere. Il n'en fut pas de même des autres maisons où ces religieuses furent enfermées. On peut voir dans la relation de la sœur Angélique Arnould la maniere dont elle fut traitée.

chez les filles bleues de Paris. La plupart des autres le furent à-peu-près de la même sorte.

La signature de ce second formulaire fut même à quelques unes qui avoient signé une occasion de comprendre la faute qu'elles avoient faite et de la réparer. Ainsi tout ce que fit l'archevêque pour engager ces saintes filles à signer son nouveau mandement et le formulaire d'Alexandre VII fut inutile. Le très grand nombre tant de celles qui furent dispersées que de celles qui demeurèrent dans leur monastère se soutint au milieu de cette violence et de cette séduction. La sagesse et le courage que montrèrent ces religieuses est un miracle de la main du Tout-puissant, qui a peu d'exemples dans l'histoire de l'église. Elles avoient dressé diverses relations (1) de ce qui se passa dans cette persécution. On y voit les attaques qu'elles ont eues à soutenir, les situations étranges où se sont trouvées celles qui étoient captives dans différents couvents, les sentiments et les lumières par lesquels Dieu les soutenoit dans leur affliction. C'étoit par obéissance à leurs supérieures qu'elles avoient dressé ces relations, qui contiennent un portrait bien naturel de leur esprit et de leur cœur : on y trouve avec une simplicité et une candeur inimitable une sublimité de vues, une générosité, une sagesse, une piété, une lumière, qui feroient presque douter que ce fût l'ouvrage de ces filles à ceux qui ne connoitroient pas l'esprit de Port-Royal, et qui ne feroient pas réflexion que Dieu se plaît souvent à faire éclater la force de sa grace dans ce qu'il y a de plus foible. Une société d'hommes superbes osoit disputer à Dieu sa toute-puissance sur les cœurs : il étoit digne de Dieu d'en donner une

---

(1) On a donné au public ces relations en 1724.

preuve éclatante en remplissant de simples filles persuadées de leur néant, et qui attendoient tout de la grace, d'une sagesse et d'une magnanimité qui fait encore le sujet de l'admiration et de la confusion des hommes les plus forts et les plus éclairés. Ce que nous venons de dire ne paroitra pas exagéré à quiconque lira les relations de Port-Royal, ou seulement celle de la mere Angélique de Saint-Jean, fille de M. d'Andilly.

Dieu soutenoit et conduisoit par lui-même ces admirables vierges. Les grands hommes qui auroient pu les éclairer et les encourager étoient eux-mêmes obligés de se cacher pour éviter les violences que l'on vouloit exercer contre eux ; ainsi ils ne pouvoient que rarement et avec une extrême difficulté faire parvenir leurs avis jusqu'à ces religieuses, et ils ne le pouvoient en aucune sorte à l'égard de celles qui étoient captives en différents couvents. Dans le peu de commerce qu'ils avoient avec les deux monasteres de Port-Royal, ils étoient plus occupés à modérer leur courage qu'à leur en inspirer : elles avoient en effet une peine infinie à entrer dans les condescendances et les tempéraments que ces théologiens croyoient permis. On peut voir dans l'Apologie de Port-Royal quelle peine elles eurent de signer le premier mandement des grands-vicaires du cardinal de Retz, tant elles craignoient tout ce qui sembloit leur faire prendre part à l'espece de conspiration formée contre la vérité.

Quelques unes céderent ; on ne doit point en être surpris : ce qui est étonnant, c'est qu'il y en ait en si peu qui aient succombé à une si terrible tentation. Parmi quatre-vingts religieuses de chœur qui étoient dans les deux maisons quand la persécution commença en 1661, il étoit difficile qu'il ne s'en trouvât pas quelqu'une ou qui n'eût pas une vertu solide,

ou qui ne l'eût pas à l'épreuve d'une telle tempête. Dans la privation totale de tout conseil, quelques unes des captives se déterminèrent à signer, parcequ'on s'étudia à embrouiller cette affaire par des subtilités qu'elles ne pouvoient démêler et qui leur cachotent le véritable état des choses : l'archevêque même, pour les porter à la signature, leur déclaroit verbalement qu'il ne demandoit pas d'elles la créance du fait. Mais quelque pardonnable que fût leur faute, elles en conçurent une vive douleur dès qu'elles conquirent l'état des choses et que le trouble où elles s'étoient trouvées se fût dissipé. Il y en eut deux dans la maison de Paris, les sœurs Flavie et Dorothee, dont la chute fut bien plus funeste, parceque l'ambition en fut le principe. Elles signerent le formulaire, et contribuerent à séduire huit ou dix de leurs sœurs, qui étoient des esprits foibles et dont il y en avoit deux imbécilles. Elles agirent ensuite de concert avec M. l'archevêque et les filles de la Visitation pour tourmenter celles qui demeuroient fideles à leurs devoirs et à leur conscience. Cependant la cause de ces saintes religieuses, ou plutôt celle de l'église, étoit défendue par des écrits lumineux. M. Arnauld, aidé de M. Nicole, entreprit de faire connoître leur innocence. L'Apologie de Port-Royal, les Imaginaires, et tant d'autres ouvrages solides et convaincants, manifestotent à toute la terre l'injustice de cette persécution. Mais comme on ne pouvoit montrer l'innocence des religieuses sans dévoiler la turpitude de leurs persécuteurs, ces mêmes écrits qui justifioient les religieuses opprimées mettoient en fureur leurs ennemis, qui les persécutoient avec encore plus de chaleur.

Au reste M. de Péréfixe lui-même faisoit leur apologie en avouant qu'il n'avoit rien trouvé que de régulier et d'édifiant dans la visite qu'il avoit faite.

Il publioit souvent, dans le temps même qu'il les traitoit avec la plus grande rigueur, que « ces filles « étoient pures comme des anges » ; mais il ajoutoit « qu'elles étoient orgueilleuses comme des démons » ; parcequ'il lui plaisoit de traiter d'orgueil insupportable le refus d'obéir à un commandement qu'il n'auroit pas dû leur faire ; qui, quand il auroit été juste, n'étoit d'aucune utilité, et auquel elles ne pouvoient se soumettre sans blesser la sincérité. D'ailleurs il avonoit qu'elles n'étoient attachées à aucune erreur, et se trouvoit quelquefois embarrassé quand elles le pressoient d'expliquer nettement ce qu'il leur demandoit. C'est ce que nous avons vu en parlant des requêtes que lui présentèrent les religieuses du monastere des champs.

---

---

# TABLE DES PIÈCES

CONTENUES

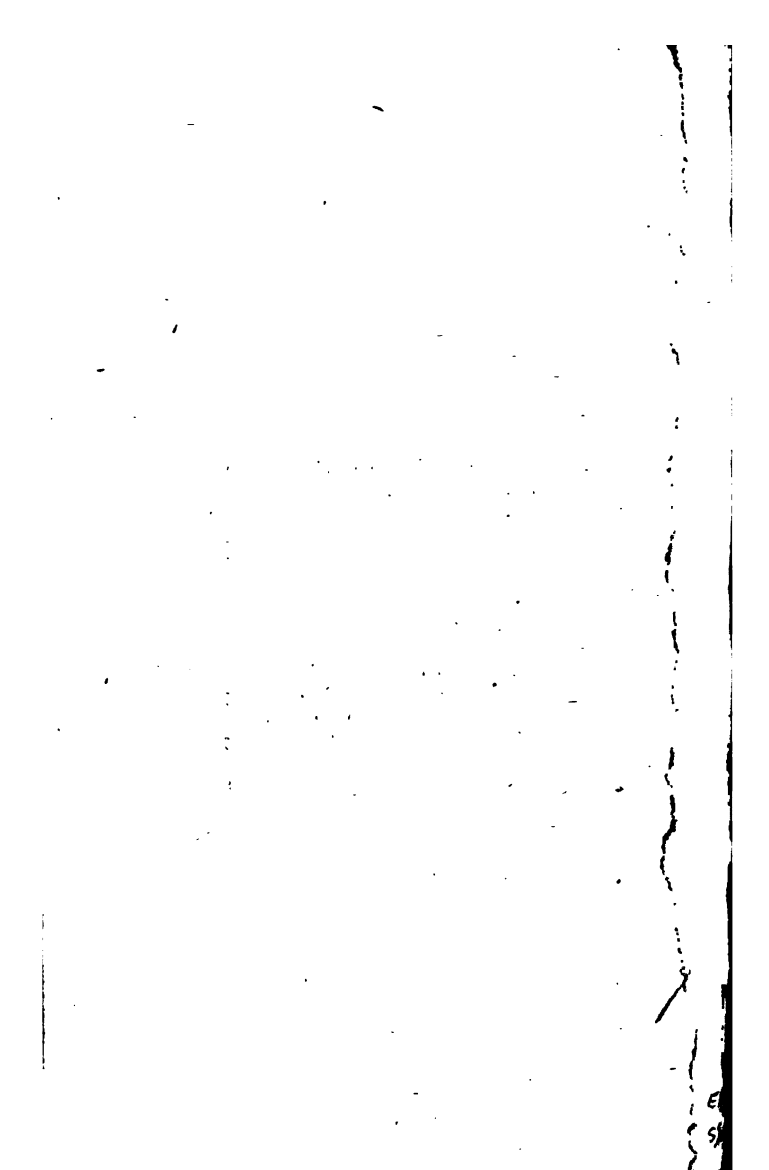
DANS CE VOLUME.

---

## OEUVRES DIVERSES EN VERS ET EN PROSE.

<b>L</b> A Nymphé de la Seine à la reine, ode,	Page 7
La Renommée aux Muses, ode,	13
Idylle sur la Paix,	17
Epigrammes,	21
Hymnes traduites du Bréviaire romain,	25
Cantiques spirituels,	41
Plan du premier acte d'Iphigénie en Tauride,	49
Lettres à l'auteur des Hérésies imaginaires et des deux visionnaires,	53
Discours prononcé à l'Académie françoise, à la ré- ception de M. l'abbé Colbert,	71
Discours prononcé à l'Académie françoise, à la ré- ception de MM. Thomas Corneille et Bergeret,	75
Extrait du traité de Lucien, intitulé, <i>Comment il faut écrire l'histoire,</i>	84
Fragments historiques,	88
Réflexions pieuses sur quelques passages de l'Écri- ture sainte,	111
Abrégé de l'histoire de Port-Royal,	119

FIN DE LA TABLE.

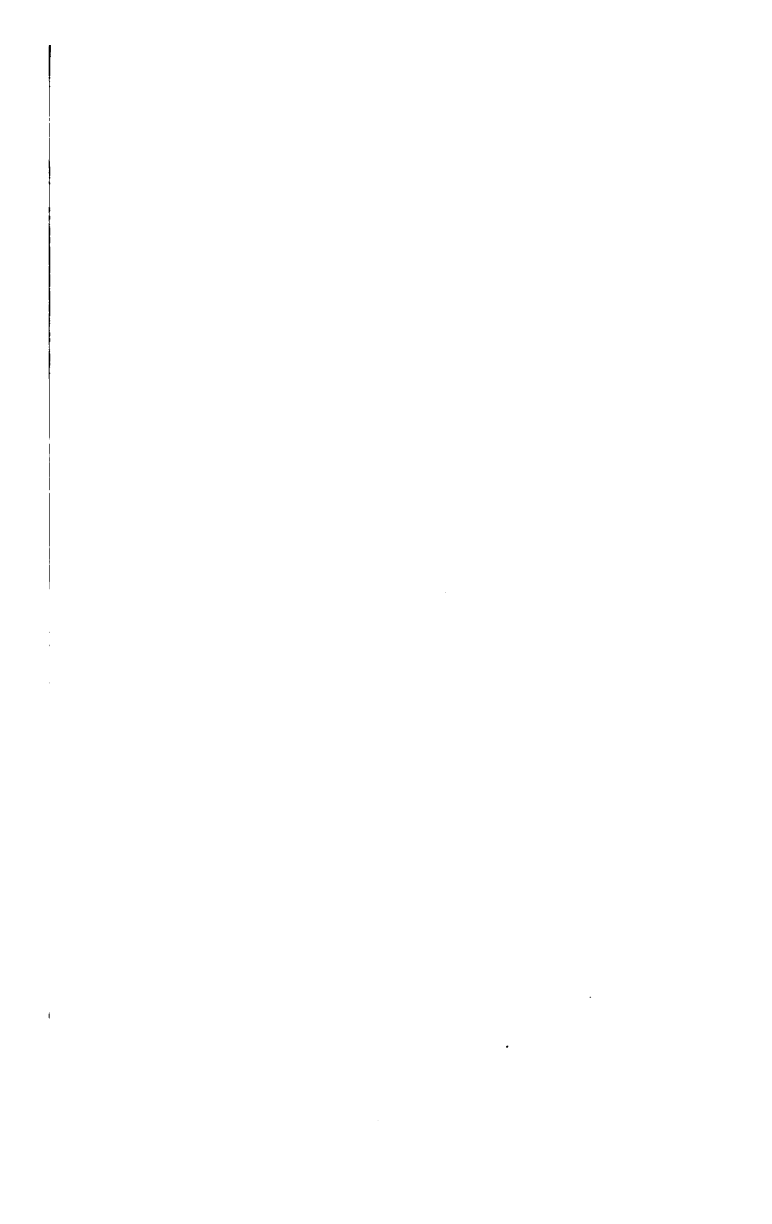


1

2









MAR 6

30

